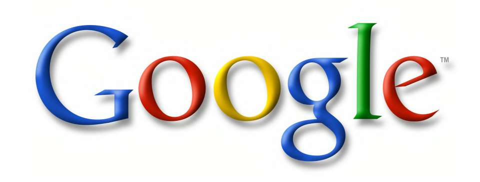
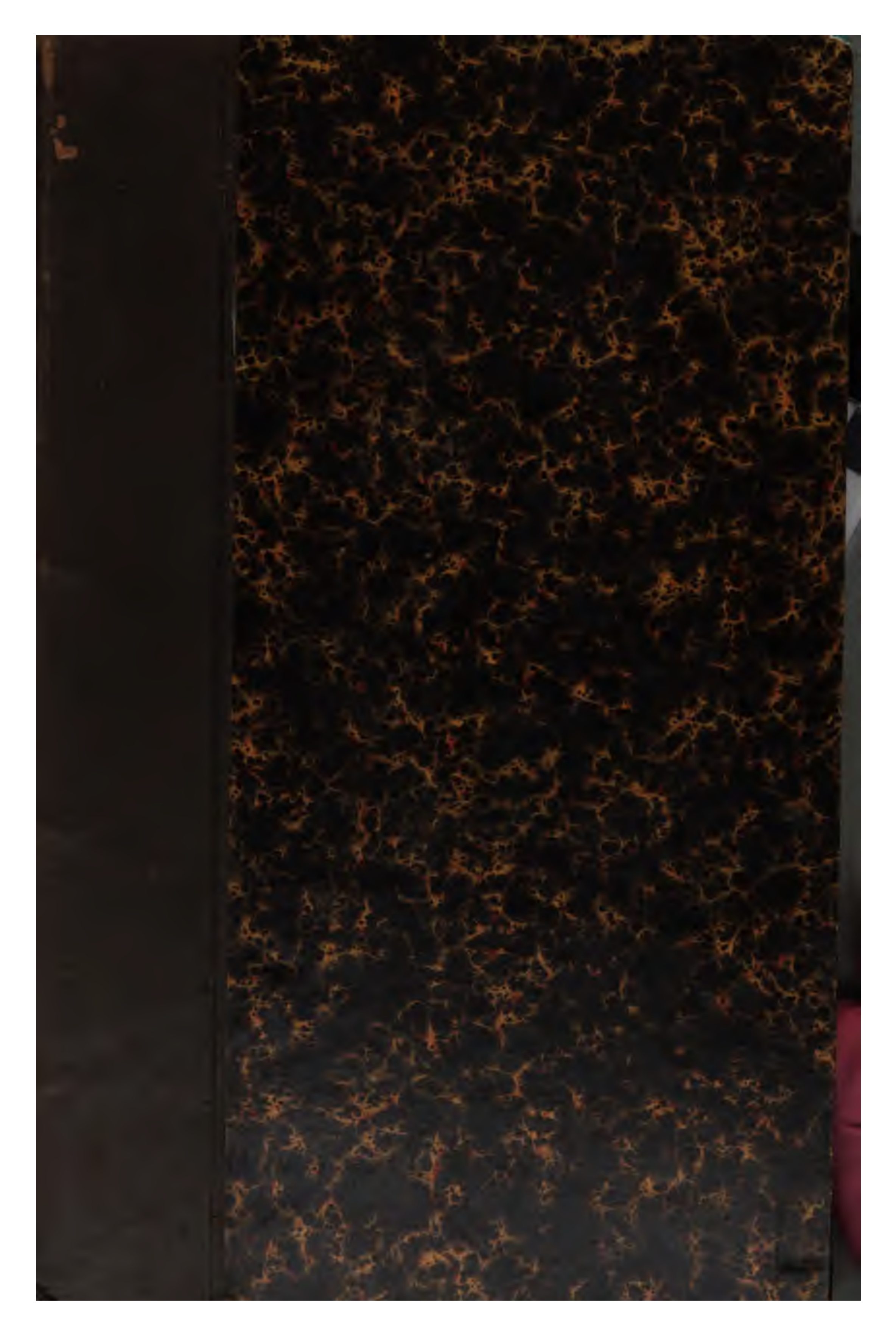
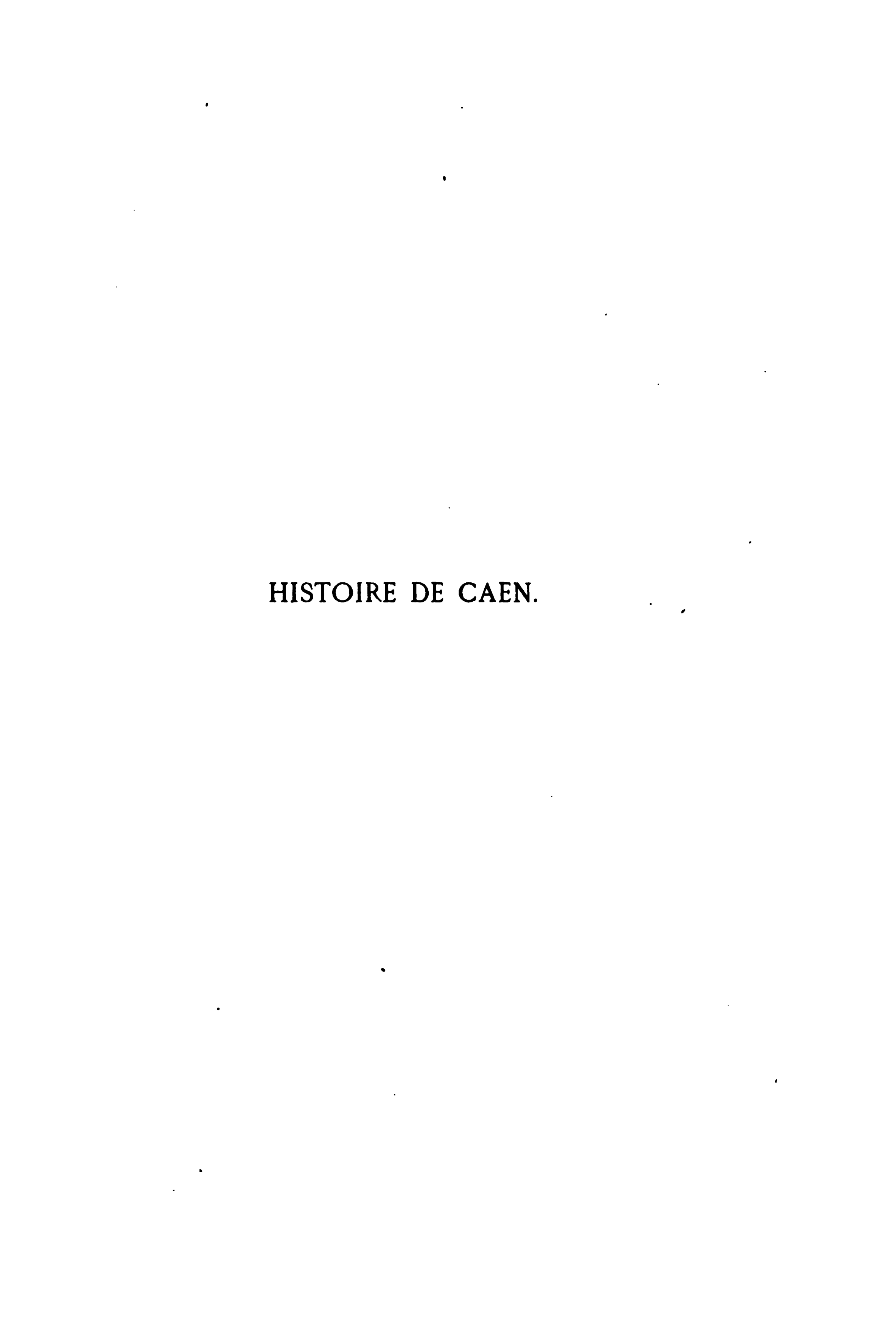


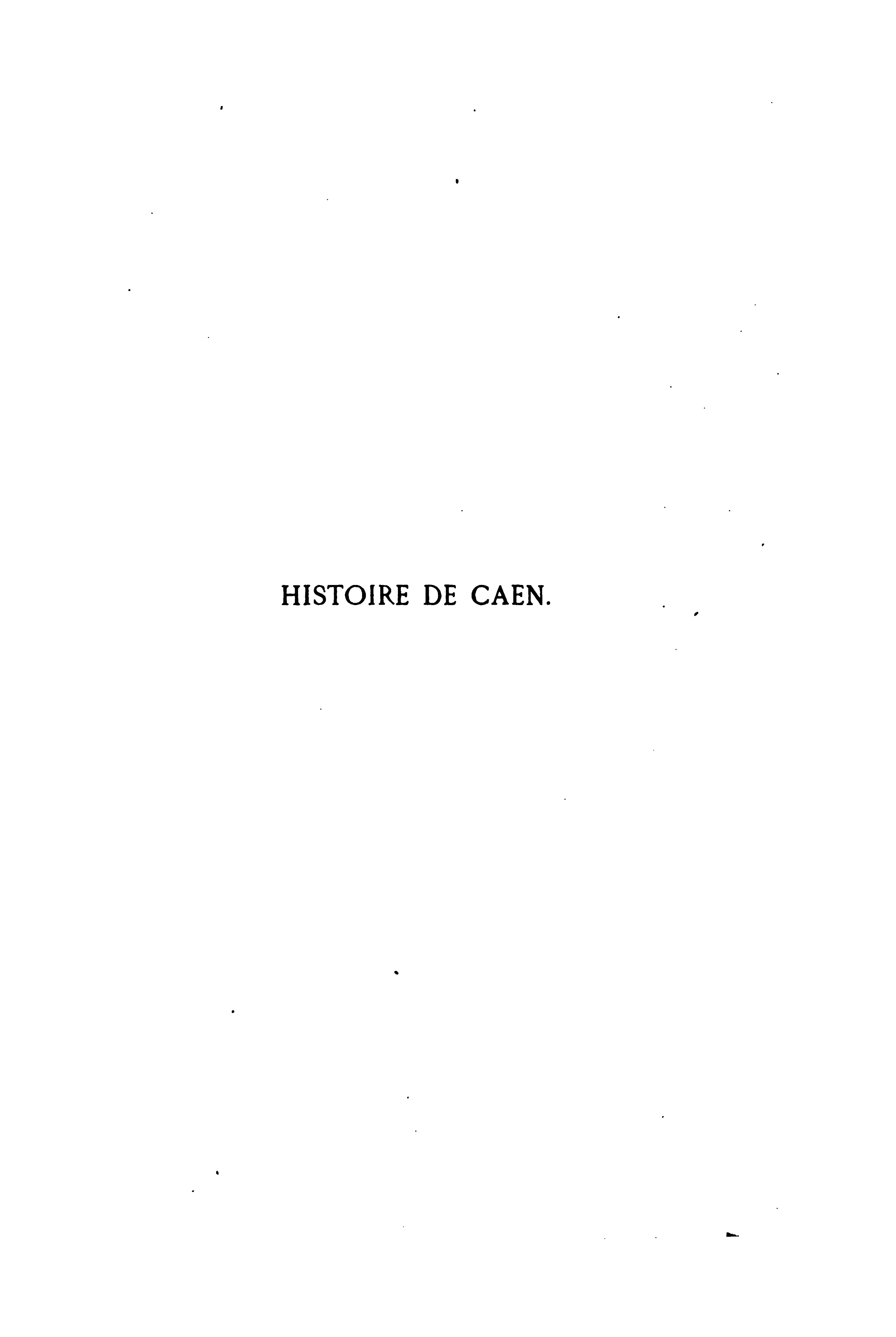








HISTOIRE DE CAEN.



HISTOIRE DE CAEN.

CAEN, TYP. GOUSSIAUME DE LAPORTE.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE CAEN

SES ORIGINES

CAEN SOUS LES DUCS DE NORMANDIE

PAR BARTHÉLEMY PONT

SECOND VOLUME

CAEN

É. ALLIOT ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE SAINT-JEAN, 26

—

MDCCCLXVI

II

La mort de Guillaume fut le signal d'une effroyable anarchie dans le duché normand. Pour maintenir les seigneurs en obéissance et fidélité, le roi-duc avait créé une armée permanente; il avait placé dans la plupart des châteaux des hommes d'armes à lui, commandés par des chefs à lui. A peine eut-il rendu le dernier soupir, que les plus puissants coururent à leurs forteresses et en chassèrent les garnisons duco-royales, bien décidés à ne plus souffrir qu'on les leur imposât à l'avenir.

Le premier qui donna le signal de l'insurrection féodale était un membre de la redoutable famille des Talvas. Le fils de Roger Montgommery, Robert de Bellême, Guillaume de Breteuil, Guillaume d'Évreux, Raoul de Conches, suivirent l'exemple de Robert Talvas. Ils consentaient bien à reconnaître un duc pour la forme, mais ils ne voulaient pas se donner un maître tel que l'avait été Guillaume.

La province, le menu peuple surtout, eurent à souffrir dès les premiers jours de la mollesse de Robert et de la hardiesse des grands vassaux. Les établissements religieux eux-mêmes ne furent pas exempts des pilleries que se per-

mirent les nobles seigneurs, grands et petits, car ils s'étaient tous mis à rançonner; en pillant églises et couvents, ils voulaient peut-être se venger. On a émis du moins cette opinion, de ce qu'eux ou leurs parents avaient été forcés par Guillaume de faire des donations.

Les biens de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen furent mis à sac et pillage. Guillaume d'Évreux reprend des vignes et des salines qu'il lui avait octroyées. Guillaume Pauton, Roger d'Aveynes, le vicomte Eudes font main basse sur les récoltes, sur les bœufs, sur les moutons et sur les chevaux de l'abbaye; s'emparent même des serviteurs et des hommes du monastère, qu'ils retiennent prisonniers soit pour qu'il leur soit donné des otages, soit pour faire payer une rançon à l'abbesse. Mais ce qui étonne le plus, c'est de voir figurer parmi ces déprédateurs, dont un cartulaire de l'abbaye nous a conservé les noms, Henri le fils du roi Guillaume, le frère de Robert qui, à la nouvelle du décès de son père, s'était empressé de quitter Abbeville qu'il habitait depuis quelque temps pour venir à Rouen prendre possession du duché. Sa présence n'arrêta, n'empêcha rien. Les barons savaient à quoi s'en tenir sur le compte du nouveau duc. La plupart d'entre eux avaient été ses compagnons et ses complices dans ses révoltes contre son père. Ils le connaissaient hardi, aventureux au possible, mais ils n'ignoraient pas non plus qu'il était adonné aux plaisirs, à la débauche même; qu'il avait une grande faiblesse et une grande légèreté de caractère; qu'il était doué d'une générosité presque chevaleresque; que sa douceur était outrée, puisqu'il pardonnait lors même qu'il fallait faire justice du crime.

Celui-ci ne laissait pas seulement faire, il aidait même ceux qu'il eût dû contenir, en leur concédant divers châ-

teaux. C'est ainsi qu'il donna celui d'Ivry à Guillaume de Breteuil, celui de Brionne à Roger de Beaumont; il prit Robert de Bellême pour un de ses conseillers; enfin, il distribua largement ce qu'il pouvait avoir à ses chevaliers, cherchant à s'attacher par là une multitude de jeunes hommes.

Cependant les seigneurs normands qui possédaient des biens en Angleterre et en Normandie, comprirent tout ce que la division des deux pays offrait pour eux de dangers.

« Deux jeunes gens succèdent à Guillaume, leur fait dire l'historien de Saint-Évroult, et sans perdre de temps ils ont déjà séparé le gouvernement de l'Angleterre et celui de la Normandie. Comment pourrons-nous obéir convenablement à deux maîtres si différents et si éloignés l'un de l'autre ? Si nous servons dignement Robert, duc des Normands, nous offenserons son frère Guillaume; il nous dépouillera des grands biens et des hautes dignités que nous possédons en Angleterre. Si nous nous soumettons au roi Guillaume-le-Roux, le duc Robert nous privera en Normandie de nos héritages paternels. Il faut prendre les plus grandes précautions pour qu'il n'y ait pas démembrement, pour qu'un seul prince nous gouverne..... Faisons donc un traité inviolable et solide. »

Mais sur quelle tête les vassaux placeront-ils les deux couronnes d'Angleterre et de Normandie ? Ils connaissent les deux fils de Guillaume.

Guillaume-le-Roux, au contraire, avait quelques-unes des qualités de son père : énergique et brutal, rusé, habile politique, prêt à se servir des Normands contre les Anglo-Saxons et des Anglo-Saxons contre les Normands, des petits auxquels il donnait des bénéfices et qu'il élevait volontiers aux postes les plus élevés, contre les grands seigneurs;

rapace, faisant trésor, ne donnant sa confiance qu'à une ou deux âmes damnées ; c'est ainsi qu'était jugé le roi d'Angleterre.

Si les barons feudataires en Normandie et en Angleterre ne voulaient qu'un suzerain, ils devaient, les plus turbulents du moins, préférer le plus faible au plus fort; celui dont ils espéraient pouvoir déjà avoir aisément bon marché à celui qui avait des tendances à s'ériger et à rester maître, le duc Courte-Heuse devait leur convenir bien mieux que le roi Roux.

« Faisons un traité solide et inviolable, disaient-ils dans le langage que leur prête Vital; renversons ou faisons périr le roi Guillaume, qui est jeune et arrogant, et auquel nous ne devons rien. Plaçons sur le trône d'Angleterre et de Normandie, pour conserver l'unité des deux États, le duc Robert qui est l'aîné, *dont les mœurs sont affables*, et auquel, du vivant de son père, nous avons prêté serment de fidélité pour les deux contrées. »

Le traité eut lieu. Un grand nombre de seigneurs conspirèrent en faveur de Robert Courte-Heuse et à leur tête Robert de Bellême, Eustache de Boulogne; ils avaient de nombreux complices en Angleterre; cependant l'âme de cette conjuration était Eudes, l'évêque de Bayeux.

Eudes avait gouverné l'Angleterre au temps de Guillaume, son comté était vaste; bien que son influence eût considérablement diminué, sa puissance n'était pas tellement déchue pendant ses quatre années de captivité dans la tour de Rouen qu'il ne pût encore, à l'aide des barons placés sous ses ordres, jouer un grand rôle, espérer de ressaisir son ancien pouvoir et de réaliser les projets qu'il avait formés au temps de Guillaume.

Il devait se considérer comme perdu dans l'esprit de son

neveu le roi d'Angleterre ; Lanfranc, l'auteur de sa captivité, après l'avoir remplacé auprès de Guillaume-le-Conquérant, s'était emparé de l'esprit de Guillaume-le-Roux et le dirigeait ou du moins était l'un des premiers conseillers de ce prince.

Eudes, de son côté, avait capté la confiance de son neveu Robert, heureux de trouver un homme versé dans les affaires et qu'il regardait comme également bon pour le conseil et pour l'action.

Les conjurés, dans une assemblée qui eut lieu à Caen, reconnurent Robert duc de Normandie, puis lui firent part de leurs projets sur l'Angleterre. Ce prince se réjouit beaucoup de ces promesses toutes frivoles qu'elles étaient ; à son tour il s'engagea à seconder en tout ses partisans dès que leurs desseins auraient un commencement d'exécution et de leur fournir un secours efficace pour conduire à fin leur audacieuse entreprise.

Eudes, Robert de Bellême, Eustache de Boulogne partirent pour l'Angleterre, afin de préparer les voies; on était au mois de Noël 1087, Guillaume était mort à peine depuis trois mois.

Mais Robert était loin d'avoir ce qu'il lui fallait pour venir en aide à ses dévoués; son plus jeune frère Henri possédait cinq mille livres pesant d'argent, il s'ouvrit à lui. « Il lui dit, lisons-nous dans Wace, qu'il lui donnerait en gage tout le Cotentin s'il voulait lui prêter de l'argent, car il avait résolu de passer en Angleterre pour conquérir ce pays sur Guillaume-le-Roux qui, quoique né après lui, en était roi à son tort et à sa honte. »

Henri n'avait point de terre, la proposition dut lui sourire; mais, dit Orderic Vital, et en cela il est en contradiction avec Wace, qui raconte que l'affaire fut conclue aux conditions

d'un prêt, Henri ne voulut pas lui prêter même sur un si beau gage. Alors Robert lui écrivit pour offrir de lui vendre une portion de son territoire, c'était ce que voulait Henri. Il accepta donc les offres de son frère; tous deux se réunirent à Caen, et là eut lieu entre eux un accord par lequel Henri remettait à Robert trois mille livres pesant d'argent. De son côté, Robert donnait en gage, selon les uns, aliénait selon les autres, les villes d'Avranches, de Coutances, le Mont Saint-Michel et tout le fief que Hugues d'Avranches possédait en Normandie; c'était bien tout le Cotentin. Ce n'est pas tout, Henri avait en grande estime le fils de Robert, comte de Meules (près Orbec), qui était arrière-petit-fils de Richard Ier et par conséquent cousin issu de germain de Guillaume-le-Conquérant; ce fils de Robert de Meules possédait la baronnie de Reviers près Caen, et il avait nom Richard. Henri demanda à son frère Robert qu'il permît à ce seigneur de passer à son service avec le fief de Reviers, le duc y consentit. Il faisait, on le voit, bon marché de ses terres; par cette cession, Henri n'acquérait pas seulement le fils de l'un des plus braves et des plus puissants seigneurs qui eussent combattu à Hastings, brave et puissant lui-même, mais il mettait un pied plus avant dans le duché de son frère; par la cession du fief de Reviers, il s'avançait déjà vers Caen.

Cependant Eudes et les autres partisans de Robert avaient commencé les hostilités en Angleterre contre Guillaume-le-Roux. Surpris par leurs brusques attaques, le roi d'Angleterre se hâta de convoquer un Conseil, à la tête duquel se trouva Lanfranc, les évêques et les barons restés fidèles; les seigneurs d'origine anglaise qui avaient conservé leurs biens y furent appelés. La population anglo-saxonne, selon Vital, lui offrit une armée de 30,000 hommes,

chiffre évidemment exagéré, mais elle avait souvenir des exactions commises jadis par Eudes et par les autres grands, entre lesquels le Conquérant avait partagé presque toute l'Angleterre ; elle les haïssait et l'évêque de Bayeux, comte de Kent, plus que tout autre : elle dut fournir tout ce qu'elle avait d'hommes portant les armes.

La campagne dura jusqu'au commencement de l'été 1088. A cette époque, Eudes, le comte Eustache, Robert de Bellême, s'étaient enfermés dans la ville de Rochester avec cinq cents chevaliers et d'autres hommes d'une classe intermédiaire ; ils y attendaient le duc Robert avec ses troupes, mais Robert ne vint pas, il se contenta d'envoyer quelques secours en argent que Guillaume-le-Roux intercepta au passage.

Serrés de près dans la ville, les assiégés furent obligés de capituler sans condition ; le roi était furieux, il eût cruellement traité Eudes, Robert de Bellême, Eustache de Boulogne et les principaux chefs de cette coalition, si les barons normands restés fidèles ne fussent intervenus pour implorer sa clémence ; il fit grâce.

Eudes avait demandé que les trompettes de l'armée royale ne jouassent pas leurs airs de victoire comme il était d'usage lorsqu'on a vaincu l'ennemi ou qu'on s'est emparé par force d'une place. Guillaume déclara qu'il ne ferait point une telle concession pour mille marcs d'or ; les assiégés sortirent tristes et honteux au son des instruments de l'armée de Guillaume. Les Anglais qui avaient suivi le roi criaient : « Des cordes, des cordes ! que l'on attache à la potence ce traître d'évêque avec ses complices ; grand roi, ne laissez pas aller sain et sauf cet instigateur de tous maux ! Le parjure homicide qui a fait périr tant de milliers d'hommes, ne doit pas continuer à vivre ! »

C'est ainsi que l'évêque impie de Bayeux, ajoute Vital, fut chassé de l'Angleterre et dépouillé de ses vastes possessions ; alors il perdit honteusement par l'équitable jugement de Dieu les grandes richesses que le crime lui avait procurées ; il retourna à Bayeux couvert de confusion et ne reparut plus jamais en Angleterre.

Quant aux complices de Eudes, quelques-uns demandèrent à servir le roi et obtinrent cette faveur, et ils déployèrent dans la suite d'autant plus de zèle qu'ils reconnaissaient avoir plus gravement offensé le roi ; ils s'attachèrent à se rendre agréables à Guillaume de toutes manières, tant par des présents que par leurs bons services et leurs adulations.

Parmi ces seigneurs, il faut compter Robert de Bellême, qui repassa cette année même le détroit ; il accompagnait le prince Henri, dont le but apparent, du moins, était de réclamer de Guillaume-le-Roux la portion de biens qui lui revenait du chef de la reine Mathilde, leur mère. Ayant obtenu ce qu'il demandait, Henri fit ses adieux à son frère pendant l'automne et se disposa à retourner en Normandie avec Robert de Bellême qui, dit Orderic Vital, par l'entremise d'amis puissants, avait fait sa paix avec le roi. Cependant, on annonça au duc Robert que son frère et Robert de Bellême avaient traité avec le roi Guillaume-le-Roux et au préjudice du duc s'étaient liés par serment ; l'évêque de Bayeux conseilla au duc de les faire arrêter ; en conséquence, Robert envoya une forte troupe de soldats à Touques, où ils devaient débarquer ; à peine avaient-ils mis le pied sur le sol normand qu'ils furent saisis et jetés dans les fers. Henri fut conduit à Bayeux, enfermé dans une prison et sous la garde de l'évêque Eudes, tandis que Robert de Bellême était envoyé dans le château fort de Neuilly, auprès d'Isigny.

A la nouvelle de la captivité de son fils, le père de Robert de Bellême, Roger de Montgommery, accourut en Normandie. L'occasion d'humilier cette maison était belle, l'évêque de Bayeux le comprit ; il engagea donc son neveu à courir sus à Roger. Le duc se laissa entraîner, fit appel à ses fidèles ; beaucoup de barons qui portaient envie aux Talvas, qui avaient eu à souffrir de leur insolence, de leur cruauté, s'unirent au duc. Geoffroy de Mayenne, Robert le Bourguignon, Hélie de la Flèche, comte du Maine, et bien d'autres, étaient venus se ranger sous ses drapeaux. L'armée commandée par l'évêque de Bayeux, le comte d'Évreux, Raoul de Conches, Guillaume de Breteuil, son neveu, se dirigea sur la Sarthe, prit Ballon, Saint-Céneri ; le gouverneur de cette place eut les yeux crevés par ordre du duc et plusieurs de ses défenseurs furent mutilés. Ceux qui tenaient dans Alençon, dans Bellême et autres forteresses, craignant le sort du défenseur de Saint-Céneri, se disposaient à les remettre au duc. C'en était fait des Talvas, lorsque Robert congédia l'armée pour retourner dans son palais se livrer à ses plaisirs habituels ; peut-être aussi ne voulut-il pas se défaire d'un homme dont le fils était redoutable aux autres seigneurs. Toujours est-il qu'à la suite de cette campagne avortée, il fit la paix avec Roger de Montgommery et rendit la liberté à son fils, Robert de Bellême.

Il ouvrit en même temps la porte de la prison de son frère Henri.

La fin de cette guerre fut loin de rendre le repos à la Normandie. La faiblesse du duc Robert enhardit à nouveau les grands seigneurs qui se livrèrent avec fureur à l'assouvissement de leur jalousie, de leur haine. Ce ne furent bientôt, dans une grande partie de la province, que siéges, combats, meurtres. Non contents de se déchirer entre eux,

plusieurs se levèrent contre le duc lui-même. Chaque jour est marqué par un siége, par un combat, et pendant ces luttes les amis d'hier deviennent ennemis le jour suivant, les fidèles de la veille sont les révoltés du lendemain. Pour faire face aux dépenses qu'occasionnent leurs prises d'armes, pour satisfaire leur luxe, leurs débauches, ils se livrent à toutes sortes d'exactions. Ce n'est pas tout, profitant de ces querelles, des brigands parcourent en troupes les bourgs et les campagnes; des bandes de voleurs se livrent à toutes sortes d'excès contre le peuple désarmé. Le pillage, le meurtre, l'incendie plongent dans le deuil la province qui semble tomber en dissolution.

Il fallait aviser, puisque Robert était impuissant contre le mal. Il fallait chercher ailleurs une main plus forte; c'était là du moins l'avis des hommes sages, amis du repos et de la tranquillité. Guillaume-le-Roux n'était pas parfait. Les historiens ecclésiastiques ne nous en ont pas laissé un portrait bien flatteur; ils reprochent au monarque anglais d'être libertin, de s'adonner aux plus honteuses débauches, de s'entourer de gens de petite condition dont il faisait des grands. Ils l'accusent de ne pas protéger assez efficacement les gens d'Église, de laisser longtemps les prélatures cléricales vacantes pour en faire entrer les revenus dans le trésor royal. C'est du reste ce qu'il fit à la mort de Lanfranc; il fut quatre ans sans nommer d'archevêque pour le remplacer sur le siége de Kenterbury (28 mai 1089-1093). On sait qu'Anselme, abbé du Bec, y fut appelé.

Malgré ces taches, qui aux yeux des historiens ecclésiastiques sont presque des crimes, ceux-ci conviennent qu'il était porté avec une égale ardeur vers le bien et vers le mal, et Orderic Vial ajoute qu'il se montrait redoutable aux voleurs et aux brigands, et qu'il faisait de grands efforts

pour maintenir la plus grande tranquillité dans ses États ; qu'il s'attacha ses peuples par ses largesses ou les comprima par le courage ou la terreur, à tel point que personne n'osait murmurer contre lui de quelque manière que ce fût.

Guillaume-le-Roux était donc une espérance pour les seigneurs normands établis en Angleterre qui possédaient des biens sur le continent. Pour ceux qui, habitant la Normandie, avaient des fiefs en Angleterre, pour les habitants des campagnes qu'il pouvait garantir du brigandage, du meurtre, du vol, de l'incendie, pour les marchands des villes qui ne pouvaient voyager en sûreté et qui, sur les chemins étaient si souvent exposés à la ruine, à la mort même, pour les autres habitants des villes que la turbulence des barons exposait à mille maux, enfin pour le clergé lui-même auquel il était impossible de faire subir plus de vexations. Il se forma donc un parti puissant en Angleterre et en Normandie, dont le but était de ravir le duché à Robert Courte-Heuse.

Le nombre des barons désireux de voir le royaume et le duché passer dans la main du roi, s'accrut de ceux contre lesquels Robert s'était prononcé ou auxquels il n'avait pas prêté de secours efficaces dans leurs guerres particulières. Plusieurs villes entrèrent dans le complot ; Rouen fut du nombre. Caen resta fidèle au duc, et cela fut sans doute dû à l'influence d'Eudes, l'évêque de Bayeux, et à celle d'Henri qui, en sortant de sa prison, avait repris possession du Cotentin.

Ce prince devait craindre que, devenu duc de Normandie, Guillaume ne lui enlevât cette partie de la province normande. Il avait du reste contre son frère d'Angleterre un grand sujet de plainte. Après l'avoir mis en possession des biens de sa mère, le roi, depuis qu'Henri était retourné sur

le continent, en avait disposé de nouveau en faveur de Robert Fitz-Haimon ; le jeune prince fit momentanément taire ses ressentiments pour le duc Robert. Robert de Bellême lui-même en cette circonstance se réconcilia avec le duc.

Lanfranc avait conservé des intelligences dans le clergé normand, et n'avait pas peu contribué à en entraîner une grande partie du côté du roi ; sans doute il avait déterminé ce monarque à la conquête du duché.

Guillaume fut fortifié dans la détermination que lui avait suggérée Lanfranc par le nouveau conseiller auquel, à la mort de ce prélat, il avait donné toute sa confiance. Mais celui-ci avait dû invoquer de tout autres motifs que l'archevêque de Kenterbury. Ce nouveau conseiller, qui avait nom Ranulfe ou Renouf, était un prêtre, fils d'un prêtre du Bessin, nommé Turstin. D'aucuns veulent que Turstin fût originaire de Caen. Les historiens ecclésiastiques disent beaucoup de mal de Ranulfe. Il est vrai qu'il mettait les intérêts de Guillaume, et par conséquent ceux de la royauté, avant ceux du clergé; qu'il s'occupait bien plus de grossir l'épargne royale que celle des évêchés ou des couvents, et que souvent il enrichit celle-là aux dépens de celle-ci.

Ranulfe paraît avoir été le premier ministre du roi d'Angleterre. C'était, dit Orderic Vital, qui ne l'épargne guère, un homme d'un esprit vif, d'un bel extérieur, qui se livrait sans mesure aux plaisirs et aux entretiens de la table. Il était sorti d'une famille obscure; il était fils d'un roturier nommé Turstin, prêtre du Bessin. Dans son enfance il avait été élevé avec de vils parasites de la cour dans les plus bas emplois... Il avait l'impertinence de donner des ordres aux plus puissants de la cour, ce qui fit que Robert, maître d'hôtel du roi, le surnomma Flambart. En effet, ardent

comme la flamme, il fit contracter de nouvelles habitudes à la nation. Ranulfe devint à peu de temps de là évêque de Durham. Il rendit, dans sa gestion comme ministre, de grands services à Guillaume. Les finances royales mises en bon état permirent à celui-là d'entreprendre la campagne de Normandie. Il s'en servait pour se faire des partisans dans cette province. Les seigneurs normands, dit Vital, favorisaient Guillaume pour son argent. Il avait déjà envoyé quelques-uns de ses principaux barons chargés de préparer les voies. C'était la contre-partie de l'expédition de Courte-Heuse en Angleterre.

Les seigneurs envoyés par Guillaume s'étaient renfermés dans leurs châteaux ou dans ceux qu'on leur avait livrés, cependant ils tentèrent de s'emparer de Rouen où ils avaient des intelligences. S'emparer de la capitale de la Normandie, c'était un coup de maître, mais c'était aussi un coup difficile; le duc était dans la citadelle avec son frère Henri qui lui avait conduit trois cents hommes d'armes. Renaud de Varennes tenta l'aventure; il marcha sur la ville, une des portes lui fut livrée, mais au même moment une troupe de ducaux y pénétrait par une autre porte. Une grande partie des habitants ayant à leur tête le plus riche d'entre eux, nommé Conan, avaient pris les armes en faveur de Guillaume. Ils allèrent au devant des royaux, mais à cet instant Robert et Henri descendirent du château et tombèrent à la fois sur les hommes de Renaud de Varennes et sur les habitants de Rouen. La mêlée fut épouvantable, le carnage effrayant; Robert, dont le courage était ordinairement très-redoutable, en ce moment malade par suite de ses désordres, courut se réfugier hors de la ville dans un couvent. Henri acheva la besogne, il culbuta les gens du roi, battit les habitants et fit Conan lui-même prisonnier.

Henri, dit Orderic Vital, conduisit Conan sur le haut de la citadelle et de là lui fit admirer la ville ; celui-ci vit bien que c'était son dernier jour, il demanda grâce, offrit une forte rançon, pria pour que le prince lui laissât le temps de se confesser. Henri fut inflexible et le poussant des deux mains il le précipita de la plate-forme sur le pavé où le malheureux se brisa la tête. (1090.)

Cet échec n'arrêta cependant pas Guillaume dans la poursuite de ses projets ; dans la dernière semaine de janvier 1091, il vint avec une flotte nombreuse sur les côtes de la Normandie, il y débarqua et se rendit à Eu avec tant de hâte qu'on apprit la nouvelle de son débarquement alors qu'il était déjà dans cette ville ; un certain nombre de seigneurs courut vers lui. Robert était en ce moment devant le château de Courci-sur-Dives, appartenant à Hugues de Grentemesnil, un des combattants d'Hastings et des plus vieux soldats de Guillaume ; il s'était montré l'un des partisans les plus dévoués du duc en 1088, mais il avait eu l'audace de se montrer peu satisfait des procédés de Robert de Bellême. La guerre s'était allumée entre ces deux seigneurs et le Talvas avait entraîné le duc dans son parti. Dès que l'on connut l'arrivée du roi, le duc se hâta de quitter le siége de Courci et d'aller à Rouen, Robert de Bellême et les autres seigneurs, et chacun rentra chez soi.

Toutefois le duc fit prévenir le roi de France, son suzerain, du danger qui le menaçait. Philippe Ier envoya quelques secours à Robert, puis il s'entremit pour faire conclure un traité de paix aux deux frères.

Ce traité, dit le continuateur de Guillaume de Jumiéges, fut conclu *tant bien que mal* à Caen. Orderic Vital veut que ce soit à Rouen. Traité aussi déshonorant que préjudiciable à Robert, car le roi d'Angleterre retint en Normandie

tout ce dont il s'était emparé par la trahison des seigneurs ducaux ; Robert, nous apprend Florent de Worcester, cédait à Guillaume le comté d'Eu, les abbayes de Fécamp et du Mont Saint-Michel et tous les châteaux qui s'étaient donnés à lui ; Guillaume à son tour devait conquérir pour son frère, le Maine qui venait de reprendre son indépendance et tous les châteaux où l'autorité ducale était méconnue, rendre à tous les Normands les domaines qu'ils avaient perdus en Angleterre pour avoir pris le parti de Robert, et à Robert lui-même les biens qui lui avaient été promis avant ces dissensions.

Enfin, il était convenu que le survivant des deux hériterait des États de l'autre. Cette convention fut signée par vingt-quatre barons, douze royaux et douze ducaux.

Guillaume exigea qu'on lui remît les lieux stipulés dans le traité; de ce nombre était le Mont Saint-Michel, mais il avait été cédé à Henri pour les 3,000 livres qu'il avait données à son frère; celui-ci prétendait de son côté n'avoir qu'engagé le Cotentin et l'Avranchin, il voulait que le Roux l'aidât à en reprendre possession. Henri se trouvait dans une position critique, il alla s'enfermer dans le Mont Saint-Michel avec quelques Bretons; les deux frères vinrent l'y assiéger vers le milieu du carême qui cette année dura du 26 février au 13 avril. « L'eau venant à manquer aux « assiégés qui souffraient de la disette de presque toutes « les choses dont les hommes ont besoin, » Henri demanda pour lui et les siens à capituler; grâce à l'intervention de Robert qui pendant le siége leur avait fait parvenir du vin, au grand regret de Guillaume, les assiégés sortirent du Mont honorablement et avec tout l'appareil convenable. Henri gagna la France et vécut deux ans dans l'exil assez mesquinement, se contentant d'un seul chevalier, d'un seul clerc et de trois écuyers.

Le duc et le roi reprirent la route de Caen.

Les historiens contemporains parlent, sans en fixer la date, d'une assemblée de barons et d'évêques qui fut tenue dans cette ville pour régler les droits de Robert sur la Normandie et régler les services, les redevances en hommes et en impôts. Ce fut sans doute à ce moment qu'elle eut lieu et qu'en présence des deux princes on arrêta ce qui était dû à chacun d'eux.

Quoi qu'il en soit, ces statuts que nous a conservés Martene, sont assez curieux pour que nous répétions ici l'analyse qu'en a donnée M. Depping.

Il fut défendu de faire des violences aux personnes qui se rendaient à la cour du duc ou qui en venaient, ou qui y siégeaient, ainsi qu'à celles qui se rendaient à son *ost*, à son armée, ou qui s'en retournaient dans leurs foyers; quiconque se permettait en pareil cas d'exercer des vengeances particulières, perdait sa terre et sa liberté, était à la merci du duc. Personne n'avait le droit de faire fortifier des rochers ou des îles. Tout fort devait être toujours ouvert au duc et s'il demandait un fils, un frère ou neveu du possesseur du château comme garantie de sa fidélité, l'otage devait se rendre à la cour ducale. Il n'était pas permis d'assaillir un homme ou de lui tendre des embûches dans les forêts appartenant au souverain ; il n'était permis de poursuivre un ennemi avec des armes ou de condamner un homme à la perte d'un membre sans jugement, que lorsqu'il avait été pris en flagrant délit pour une action au sujet de laquelle une pareille peine aurait été statuée ; encore si la connaissance du délit appartenait à la cour du duc, il fallait d'abord un jugement de cette cour. De même pour les réclamations particulières, il était prohibé de connaître des incendies ou d'enlever une femme avant d'avoir porté plainte à la cour

qui avait à connaître du délit; défense était faite d'inquiéter un marchand pour un délit ancien, sous peine de la perte de la liberté personnelle. Il n'était point permis de frapper monnaie dans la Normandie ailleurs que dans les deux hôtels des monnaies de Rouen et de Bayeux, qui étaient tenus de tailler huit sols dans le marc. Quiconque frappait monnaie était à merci du duc, tout faux-monnayeur perdait sa liberté et sa terre.

Ces statuts nous donnent une triste idée des mœurs générales et politiques de l'époque; les mœurs privées ne valaient pas mieux. « S'animant au milieu des désordres, dit Vital, la Vénus sodomitique souillait honteusement des efféminés qui auraient mérité le supplice du bûcher, l'adultère profanait publiquement la couche conjugale. » Le même auteur s'emporte contre les chaussures à la poulaine, inventées par Foulques d'Anjou, qui, ayant les pieds difformes, se fit faire des souliers longs et pointus, et qu'un certain Robert, de la cour de Guillaume-le-Roux, allongea démesurément en faisant remplir d'étoupe et contourner comme des cornes de bélier, ce qui le fit surnommer Cornard. Il accuse la jeunesse de l'époque de se livrer à toute sorte d'excès immoraux, de séparer les cheveux depuis le sommet de la tête jusqu'au front, et se rasant le front, de les porter longs sur le derrière de la tête et d'en prendre grand soin à la manière des femmes; de se revêtir de chemises et de tuniques longues, dont l'extrémité superflue balaie la poussière de la terre, d'avoir de longues et larges manches, de serrer à l'excès ces tuniques à la taille, tandis qu'au temps de Guillaume on portait des habillements modestes tout-à-fait adaptés aux formes du corps; de passer la nuit à des banquets de débauche et d'ivrognerie, à des entretiens futiles, aux dés, aux jeux de hasard et d'employer le jour à dormir.

Presque tous les gens du peuple, lui-même, font friser leurs cheveux avec le fer du coiffeur, et se servent de bandelettes, au lieu de bonnet, pour se couvrir la tête ; il leur reproche de se livrer à toutes les ordures de la débauche.

Il faut sans doute faire la part de l'exagération dans ce tableau tracé par un moine, qui voyait le monde du fond de son couvent, et croire qu'au lieu d'être la règle, de telles mœurs étaient l'exception. Cependant il faut reconnaître que les princes donnaient l'exemple de cette dissolution de mœurs. Guillaume-le-Roux n'eut jamais de femme légitime, il fut le soutien des débauchés et des filles publiques qui à sa mort furent ruinées; il se livrait, non pas en secret, mais ouvertement, en plein soleil, à un vice qu'il n'est pas même permis de nommer ; il eut enfin de nombreux mignons.

Robert Courte-Heuse dans sa jeunesse, et alors qu'il était en révolte contre son père, s'était épris d'amour pour la belle concubine d'un vieux prêtre et en avait eu deux fils, que cette femme éleva avec soin. L'historien de Saint-Evroult ajoute même ce qui suit, et qui est un trait remarquable des mœurs contemporaines :

Quand Robert fut devenu duc de Normandie, cette femme lui présenta ses deux fils et lui donna des preuves non équivoques de l'intimité de leurs anciennes relations. Le duc convint d'une partie de ses allégations, mais il hésita toutefois à reconnaître ses enfants; alors la mère se soumit à l'épreuve du feu, le moyen suprême par lequel, à cette époque, on prouvait ce qu'on avait avancé, son innocence ; elle porta donc dans sa main, en public, un fer ardent, et n'en ayant reçu aucune brûlure, prouva par là qu'elle avait eu ses enfants de Robert Courte-Heuse. Le genre de vie qu'il avait mené avec la concubine d'un prêtre, il le continua plus tard et eut d'autres enfants bâtards, qu'il éleva

et maria. Il aimait la société des bouffons et des courtisanes, il dilapidait ses biens en faveur de cette compagnie. Souvent il ne sortait de son lit qu'à la sixième heure, faute d'habits décents; en effet, les courtisanes et les libertins le circonvenaient sans cesse et lui dérobaient impunément ses braies, ses caleçons et autres vêtements.

Henri, leur frère, ne fut pas en apparence aussi débauché; il n'en eut pas moins de ses nombreuses maîtresses quinze bâtards, dont l'aîné fut plus tard comte de Glocester, devint gouverneur de Caen, et dont huit autres, quatre garçons et quatre filles, périrent dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, et non-seulement les liens du mariage n'étaient pas un obstacle à cette bâtardise, mais il n'était pas rare de les voir briser par ceux-là mêmes qui eussent dû montrer aux peuples combien ils étaient sacrés.

Dans une des révoltes des Manceaux contre Robert, Foulques-le-Riche, comte d'Anjou, vint offrir ses services au duc avec cette étrange condition: « J'aime Bertrade de Montfort, nièce du comte d'Évreux, son tuteur; faites que je l'aie pour femme, et je vous soumettrai les Manceaux. »

Bertrade était une des jeunes personnes les plus belles et les plus accomplies de son temps. — Foulques était vieux, il avait déjà répudié deux femmes encore vivantes.

L'affaire fut cependant négociée auprès de Guillaume d'Évreux; celui-ci voulut bien livrer sa nièce, mais à la condition qu'on lui rendrait plusieurs villes et seigneuries dont il avait été dépouillé et parmi lesquelles se trouvait Bavent, près Caen. Le marché fut conclu, le comte d'Évreux eut ses places fortes, Foulques épousa Bertrade et Robert vint maintenir les Manceaux, comme Foulques le lui avait promis. Mais Bertrade ne devait pas beaucoup se plaire dans la société d'un vieillard podagre et goutteux; c'est lui,

en effet, comme nous l'avons déjà dit, qui, le premier, s'était fait faire des souliers longs et pointus pour cacher la difformité de ses pieds. Bertrade craignait en outre que son mari n'en agît avec elle comme il avait fait avec ses deux autres femmes, elle aima mieux l'abandonner la première que d'être délaissée par lui. A la suite d'un voyage que Philippe Ier avait fait à Tours et dans lequel il s'était montré amoureux de la femme de Foulques, celle-ci, qui ne s'était pas montrée insensible aux attentions du roi de France, s'enfuit donc de la maison de son époux et se retira auprès de Philippe, qui venait de répudier Berthe, fille de Florent Ier, duc de Hollande, quoiqu'il eût d'elle au moins trois enfants. Le roi épousa la belle fugitive, et, dit Orderic Vital, « Eudes, évêque de Bayeux, fit ce mariage exécrable, pour prix duquel il posséda quelque temps les églises de la ville de Mantes comme un don du monarque adultère, qui récompensait ainsi ce funeste service. »

On a dit, sur le témoignage d'autres auteurs, qu'Eudes n'avait pas fait ce mariage, mais qu'il en aurait été seulement témoin avec son métropolitain, l'archevêque de Rouen. Cela importe peu; il est certain que l'archevêque de Rouen et l'évêque de Bayeux restèrent favorables au roi de France et firent dans cette scandaleuse union cause commune avec les prélats de Reims, de Paris, de Soissons, d'Arras, de Meaux, de Senlis, de Sens, de Noyon et bien d'autres, contre l'évêque de Chartres, le pape et le concile de Lyon, qui excommunièrent le roi, tant était peu générale l'entente de l'Église à cette époque.

Pour expier des crimes aussi grands, ces princes et seigneurs bâtissaient des églises, ou bien encore les époux adultères se retiraient dans les couvents qu'ils enrichissaient, et le crime de bigamie, de trigamie même, que dans

nos mœurs actuelles on punit des travaux forcés, était complétement effacé.

Les statuts arrêtés à Caen par les deux princes ne changèrent rien à ces mœurs. On put croire un instant qu'ils apporteraient la paix dans le pays; il fut tranquille pendant tout le temps que Guillaume demeura en Normandie, mais une révolte du roi d'Écosse rappela le monarque anglais dans son pays; Robert l'y suivit (août 1091), combattit avec lui et contribua à établir la paix entre les deux rois.

Les grands seigneurs normands profitèrent de cette double absence pour recommencer leurs guerres intestines. Le retour de Robert, qui n'avait pas tardé à ne pas s'entendre avec son frère, n'empêcha aucun de ces déplorables démêlés. — Robert de Bellême continuait à se rendre redoutable à ses voisins; les habitants de Domfront voulant se donner un protecteur contre ce tyran dépêchèrent un des leurs, du nom d'Achard ou Harecher, au prince Henri, exilé en France. Celui-ci, heureux de retrouver un nouveau domaine en Normandie, répondit à l'appel des habitants de Domfront (1092). Il se mit à leur tête, fit de cette ville une place forte, d'où il s'opposait non-seulement aux exactions de Robert de Bellême, mais d'où il sortait souvent pour faire des incursions hostiles sur les parties de la Normandie qui appartenaient à ses deux frères.

Quatre ans s'écoulèrent (1092-1096) au milieu des guerres que se firent entre eux les trois frères, les barons. On peut se faire une idée des souffrances de la population dans cette immense et multiple anarchie à laquelle vinrent se joindre les maladies épidémiques et la famine.

Un concile fut tenu à Clermont sous la présidence du pape Urbain II, successeur de Victor, qui n'avait porté la tiare que fort peu de temps après Grégoire VII.

Les évêques normands, et parmi eux Eudes, qu'on avait compté parmi les prélats réunis à Clermont, se tinrent dans un synode à Rouen pour proclamer les statuts du concile dont l'un des principaux rappelait la Trève de Dieu et des dispositions toutes pacifiques et protectrices du menu peuple, des femmes, des marchands, des voyageurs. Il est douteux que ces prescriptions eussent été d'une grande efficacité dans le pays, alors même que Robert y fût resté, mais la première croisade venait d'être prêchée.

On sait avec quelle ardeur fébrile, quelle folie contagieuse, les princes, la chevalerie européenne, le peuple même, partirent pour l'Orient en masses innombrables au cri de *Dieu le veut !*

Robert Courte-Heuse céda à l'entraînement général, il mit la croix rouge à son épaule.

Sa position, du reste, était loin d'être brillante ; il avait déjà perdu presque tout son duché, Henri et Guillaume en possédaient à eux deux une grande partie.

Il fallait de l'argent à Robert pour mettre son projet à exécution : il s'adressa à Guillaume et demanda à lui emprunter une certaine somme ; celui-ci le renvoya avec une amère dérision ; il fit alors appel à Henri, qui refusa d'abord, puis consentit à lui prêter 1,000 livres ; Guillaume alors, dit l'annaliste de Winchester, réfléchissant au parti qu'il pourrait tirer de la circonstance pour les intérêts de son avarice et de son ambition, lui offrit 10,000 marcs d'argent pour cinq ans à la condition que Robert lui céderait pour gage toute la partie de la Normandie qu'il possédait encore ; le marché fut conclu.

Pour fournir la somme, Guillaume se garda bien de toucher à son trésor particulier ; il pressura le clergé d'Angleterre, fit main basse sur l'argenterie de toutes les églises

et prit les biens de Dieu pour faire la guerre de Dieu, comme on disait alors.

Quoi qu'il en soit, au mois de septembre 1096, le duc partit pour Jérusalem, emmenant avec lui une véritable armée composée d'une multitude de chevaliers et de fantassins ; parmi les chevaliers, plusieurs étaient des environs de Caen.

L'évêque de Bayeux Eudes voulut accompagner son neveu. Ce prélat dont la vie avait été si active, si troublée, qui avait pris une si grande part à tous les événements de ce siècle, ne devait plus revoir sa patrie. Il ne devait pas même atteindre le but de son voyage, car il mourut en Sicile ; il fut enterré par un de ses co-suffragants, Gislebert, évêque d'Evreux, dans l'église Sainte-Marie de Palerme ; un Normand, Roger comte de Sicile, lui fit élever un somptueux tombeau.

Ainsi mourut le frère utérin de Guillaume-le-Conquérant. Les historiens contemporains en ont dit beaucoup de mal ; on l'a présenté comme un exacteur, mais en cela il ne faisait que se conformer aux usages de ce temps.

A notre avis, Eudes fut un des grands politiques de cette époque, et puis il faut reconnaître ce que ce prélat fit pour les lettres : il avait créé une école dans sa cathédrale, il envoyait des clercs à Liége et dans d'autres villes où il savait que les études philosophiques étaient principalement en honneur ; il leur fournissait abondamment ce qui leur était nécessaire pour se fixer longtemps et sans relâche auprès des sources de la philosophie.

Ce prélat bâtit l'église Sainte-Marie de Bayeux et l'enrichit de beaucoup de trésors et d'ornements ; enfin, il faut répéter sur ce prélat ce qu'on en disait il y a plus de sept cents ans.

Qu'il se conduisait tantôt louablement, tantôt d'une façon blâmable; ajoutons qu'il lui eût été peut-être impossible de se séparer du milieu dans lequel il vivait, et que si l'influence qu'il exerça soit en Angleterre, soit en Normandie fut souvent fatale aux deux pays en plusieurs circonstances, elle ne laissa pas que d'être utile et empreinte des meilleures intentions dans beaucoup d'autres.

Guillaume-le-Roux ayant appris sa mort donna l'évêché à Turold, frère de Hugues de Bremoi; cet évêque resta sept ans sur son siége, il se retira au bout de ce temps à l'abbaye du Bec.

Les historiens des croisades, Guillaume de Tyr, Albert d'Aix, Raimond d'Agiles, Guibert de Nogent, Robert le moine, Raoul de Caen, s'accordent tous à reconnaître la brillante et vaillante part que prit Robert Courte-Heuse à tous les grands faits de l'expédition, sous les murs de Nicée, sous ceux d'Antioche, de Marat, de Jérusalem, où il entra avec le fils d'Eustache de Boulogne, l'illustre Godefroy de Bouillon, après en avoir escaladé les fortifications.

Les croisés enfin lui durent le gain de la bataille d'Ascalon, qui fut le couronnement de la croisade et comme l'inauguration du royaume de Jérusalem, dont Robert refusa la couronne offerte alors et placée sur la tête de Godefroy.

Bravoure, coup d'œil, entente des choses de la guerre, hardiesse dans les plans, promptitude dans l'exécution, tout ce qui constitue le véritable homme de guerre, il avait tout, et ces qualités lui sont accordées par tous les historiens et même par ceux du parti contraire à celui que suivit le duc de Normandie.

On sait qu'après la bataille d'Ascalon les conquérants et les libérateurs de Jérusalem se séparèrent pour retourner en Europe. Courte-Heuse s'embarqua et vint passer par la

Sicile, il y épousa Sibylle, fille de Geoffroy de Conversane, seigneur de Brindes, neveu de l'illustre Robert Guiscard. « Cette jeune princesse se distinguait par ses bonnes mœurs; « elle était ornée des plus belles qualités, et fut toujours « aimable aux yeux de ceux qui la connaissaient. »

Robert laissait Arnoul à Jérusalem. — Arnoul avait été chapelain de Robert; ce titre, les richesses que lui avait léguées l'évêque de Bayeux, mais surtout son éloquence, au témoignage de Guibert de Nogent, lui avaient acquis une grande autorité parmi les croisés dans le parti franco-normand surtout. On sait qu'il s'était formé deux partis au sein même de l'armée de Dieu, l'un à la tête duquel se trouvait Raymond de Toulouse, composé des peuples d'origine méridionale, et l'autre des gens d'origine normande que commandaient Boémond, Tancrède, Godefroy de Bouillon et Robert Courte-Heuse; la scission qui avait pris naissance à Constantinople entre Raymond et Boémond acheva d'éclater à Antioche.

Il y avait sept mois que les croisés assiégeaient Antioche et y étaient eux-mêmes assiégés après l'avoir prise. Les attaques de leurs ennemis, le manque de vivres et un tremblement de terre les avaient réduits à la plus triste extrémité, et au bout de sept mois, quoique maîtres de la ville, ils étaient peut-être moins avancés qu'au début, car les deux races méridionale et franco-normande s'entrebattaient de temps à autre.

Cependant on vit surgir du milieu de l'armée de Raymond, un pèlerin nommé Pierre Barthélemy, homme pauvre, d'obscure origine, ne sachant ni lire, ni écrire, mais d'une profonde piété, ne connaissant de prières que le *Pater*, le *Credo*, le *Gloria* et le *Benedicite*, qu'il répétait dans la simplicité de son cœur, comme on les lui avait

appris, disent les historiens provençaux; homme plein de ruses, inventeur de mensonges, selon l'historien Raoul, le Caennais.

Un jour, il annonça dans les termes suivants que le salut du peuple lui avait été révélé : — « J'étais à moitié endormi, dit-il, lorsque l'apôtre saint André, accompagné d'un autre personnage qu'il me dit être Jésus-Christ, m'est apparu et a fait entendre ce commandement à mes oreilles : « Lève-toi, « et annonce au peuple affligé la consolation que le ciel lui « envoie et qu'il lui donnera lorsqu'il aura trouvé la lance « qui a percé le flanc du Seigneur, elle est cachée sous terre « dans la basilique Saint-Pierre. Vas-y, enlève le pavé et « creuse en telle place, et il me la désigna, et tu y trouveras « le fer. Lorsque les horreurs de la guerre seront suspendues « sur vos têtes, opposez ce fer aux ennemis et vous vaincrez « par lui. » Je crus que c'était là un vrai songe, je me tus.

« La seconde nuit le même apôtre m'apparut et tout irrité me reprocha mon silence.... Agité, je me livrai toute la journée au jeûne et à la prière, et demandai à Dieu de m'envoyer une troisième apparition....

« La troisième nuit l'apôtre m'apparut terrible : « Lève-« toi, lève-toi, me dit-il, animal paresseux, chien muet, ob-« stacle au salut, l'appui des ennemis. » Aussitôt mon corps fut saisi de tremblement et il me sembla que l'un de mes côtés était rôti par le feu, tandis que l'autre était roidi par la glace. Et je suis venu vous enseigner ce que j'ai appris; faites l'expérience de la sincérité de mes paroles, il ne me reste plus qu'à vous désigner la place. »

Il la désigna : douze hommes creusèrent, et avec eux Pierre Barthélemy, et frappant à coups redoublés il finit enfin par trouver la lance annoncée; les méridionaux crièrent au miracle. L'effet que produisit cette découverte

fut immense, la force et le courage revinrent aux assiégés; une aurore boréale qui fut vue à la fois dans l'orient et dans l'occident, puisque Raoul dit l'avoir vue à Caen, fut regardée comme signe du ciel et comme un bienheureux présage.

Les chefs profitèrent de ce paroxysme d'enthousiasme, et le 28 juin 1098 toute les légions sortirent précédées de la sainte lance que portait le chapelain de Raymond. Elles tombèrent comme la foudre sur l'armée turque qui méprisait ces déguenillés, ces gens de mauvaise mine, ces petits hommes sans figure, dont les traits étaient creusés par la faim et les maladies.

Les déguenillés, les gens de mauvaise mine, mirent les Turcs en fuite et s'emparèrent d'un butin incalculable.

L'invention de Pierre Barthélemy, en surexcitant l'exaltation des assiégés d'Antioche, est à coup sûr bien respectable et si elle lui fut suggérée par le comte de Toulouse, Raymond mérita bien des siens et de l'armée entière. Malheureusement le rôle qu'on voulut faire jouer à cette trouvaille, fut prolongé au delà de la brillante victoire qu'elle avait aidé à remporter. Les autres nations, dans leur simplicité, apportaient des offrandes, ce qui enflait la bourse de Raymond, le possesseur de la précieuse relique.

Quoique Boémond eût tout le fruit de la victoire, et qu'il eût gardé pour lui Antioche, malgré les efforts de Raymond pour en conserver les tours, il chercha à atteindre le comte de Toulouse même dans la perception des offrandes que lui valait la lance. Il accusa de fourberie le pèlerin Pierre, répétant partout que cet homme, favorisé par l'obscurité et la foule qui se pressait dans l'église, avait retiré de la fosse, où il était descendu, un vieux fer de lance, usé, rouillé, vieilli, qu'il y avait lui-même caché, et que Raymond s'était lui-même prêté à la fourberie, s'il ne l'avait

inspirée, pour augmenter sa réputation et sa puissance aux yeux des hommes crédules.

« La victoire, disait Boémond, dans le langage que lui prête l'historien caennais, nous est venue du ciel, du Père de toute lumière. Que le comte de Toulouse, plein de cupidité, et le vulgaire imbécile attribuent leur triomphe à ce fer, si cela leur convient ; mais nous, nous n'avons vaincu et nous ne vaincrons que par le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

L'on vit alors s'unir à Boémond ceux dont l'esprit plus pénétrant découvrait mieux le fond des choses. Robert de Normandie partageait entièrement les vues de Boémond.

Arnoul Malcouronne vint donner une nouvelle force à ces attaques en démontrant d'après l'histoire que la sainte lance n'avait pu être enterrée à Antioche. Le chapelain de Robert fut vivement attaqué ; on lui demanda d'où lui venaient ses doutes, et d'attaque en attaque il fut amené à promettre de demander publiquement pardon de son incrédulité. Au jour indiqué, il soutint que pour un tel acte il avait besoin de la permission de son seigneur, le duc de Normandie; il mêla tant de railleries à sa justification que Pierre Barthèlemy s'écria : « Puisque tant de témoignages ne peuvent trouver foi, je m'offre à prouver la réalité du miracle en passant par le feu. »

La proposition fut acceptée; on éleva deux bûchers de quatorze pieds de large et de quatre de haut, entre lesquels on ne laissa qu'un étroit passage. — Le vendredi-saint, en présence des princes et de quarante mille spectateurs, Pierre, vêtu d'une tunique et d'un haut de chausses, le reste du corps tout à nu, s'élança dans cet étroit passage au milieu des deux bûchers en feu ; il tomba tout brûlé en sortant et expira le lendemain.

Les Provençaux le considérèrent comme un martyr et se répandirent en menaces contre Arnoul, puis ils envoyèrent contre lui une troupe d'hommes armés, qui l'eussent assailli dans sa propre demeure s'il n'eût été averti et ne se fût rendu en toute hâte auprès de Robert Courte-Heuse.

Le duc envoya quelques hommes d'armes à la rencontre des Provençaux; ceux-ci, entendant les dispositions et les cris de guerre des Normands, furent effrayés, dissimulèrent leurs projets, et, faisant semblant de chercher autre chose, se dirigèrent vers un autre lieu.

On comprend qu'Arnoul ne soit pas bien traité par les historiens partisans de l'authenticité de la lance trouvée par Pierre Barthélemy; qu'ils aient vomi de grandes injures contre le chapelain de Robert, qu'on l'ait chansonné dans l'armée. Robert continua cependant à le protéger, et après la prise de Jérusalem, il l'en fit nommer patriarche.

Ses ennemis le poursuivirent sur ce siége, il fut plusieurs fois déposé. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il se justifia de toutes les accusations portées contre lui, et fut rétabli sur son siége. Arnoul mourut vers 1118.

Raoul de Caen, dans la préface de son histoire, s'exprime ainsi sur le compte d'Arnoul :

« Après Christ, je t'ai choisi, très-docte patriarche Arnoul, pour mon maître, afin que tu retranches de mes pages les choses superflues et que tu combles les vides, que tu éclaires les obscurités, que tu refondes ce qui serait trop sec; sachant que tu n'es étranger à aucune science libérale, toutes les corrections que tu feras me seront douces comme le miel, si après t'avoir eu pour précepteur dans mon enfance, toi étant jeune encore, je puis, devenu homme, trouver dans ta vieillesse un maître qui me corrige. »

Raoul était né à Caen, vers l'an 1080. Il ne partit pour la croisade que vers 1107 ; il s'attacha d'abord à Boémond, avec lequel il combattit à Durazzo ; puis à Tancrède, avec lequel il se trouva à Edesse. C'est à l'instigation de ces deux guerriers qu'il écrivit son histoire.

« Lorsque, raconte-t-il, Boémond et Tancrède parlaient, ils me semblaient très-souvent, je ne sais pour quel motif, se tourner vers moi, me regarder comme s'ils eussent voulu me dire : « C'est à toi que nous parlons, c'est à toi que nous « nous confions. »

« Raoul de Caen, dit M. Guizot, quoique souvent obscur et employant un peu trop l'antithèse, est un écrivain spirituel, ingénieux, d'une imagination un peu vive, quelquefois même brillante ; son récit contient beaucoup de détails qui manquent ailleurs, et bien qu'un peu poëte, il est souvent moins crédule que ses contemporains ; témoin, le prétendu miracle de la sainte lance qui excite sa moquerie. »

Chose étrange et déjà remarquée, c'est le Normand Boémond et le chapelain du duc normand Robert, un maître de Caen, qui raillent la crédulité populaire exploitée par le comte de Toulouse et les Provençaux, et c'est un autre Normand, le Caennais Raoul, qui nous a conservé tous les détails de cette supercherie.

Un des plus grands titres de gloire de ce dernier historien, sera toujours d'avoir fait un livre dans lequel le Tasse a puisé, comme dans une source abondante, les plus brillants récits de sa *Jérusalem délivrée*.

Bien des événements s'étaient passés en Normandie pendant l'absence de Robert Courte-Heuse.

En prenant possession du duché, Guillaume-le-Roux avait commencé par faire sa paix avec son frère Henri, possesseur de Domfront et de quelques autres châteaux. Et

quoiqu'il n'en eût guère le droit, puisqu'il ne tenait les domaines de son frère que comme nantissement, il lui céda le Cotentin et le Bessin; mais il gardait pour lui la ville de Bayeux et la ville fortifiée (*oppidum*) de Caen.

Il est probable qu'il espérait conserver son gage, même au retour de son frère le Croisé; toujours est-il qu'il cherchait à augmenter le duché comme s'il eût été tout entier à lui.

Il traita sans doute avec Henri, pour que celui-ci ne le gênât pas dans ses projets d'agrandissement, et peut-être aussi pour qu'il lui prêtât assistance; il réclama d'abord le Vexin au roi de France Philippe et plus particulièrement les villes de Pontoise, Chaumont et Mantes, et la guerre fut portée de ce côté; mais malgré tous ses efforts, et après une guerre sanglante, le roi d'Angleterre put à peine entamer le comté (1097-1098); il voulut ensuite reconquérir le Maine; il fit le comte Hélie prisonnier, et en échange de la liberté qu'il lui accorda, il en reçut le Mans et toutes ses places fortes, sauf Château-Loir et quatre autres places fortes. Il se disposait encore à accroître ses États de l'un des plus grands fiefs de France. Le brillant comte de Poitiers, un Guillaume aussi, « roué et troubadour, dit M. Michelet, sentit qu'il ne serait pas un chevalier accompli s'il n'allait pas en Terre-Sainte; il espérait bien trouver romanesques aventures et matière à quelque bon conte, lui qui voyageait souvent dans ce seul but. Son duché d'Aquitaine ne lui souriait guère, il offrit au roi d'Angleterre de le lui céder pour quelque argent comptant. »

Guillaume-le-Roux dut voir là un magnifique marché. Il se disposait à venir prendre possession des états du gai duc d'Aquitaine, qui se préparait à partir pour les Lieux-Saints avec une grande armée, tous ses hommes et de nombreux essaims de jeunes filles, un immense harem, *examina puel-*

larum. Le roi d'Angleterre, lui, équipait une belle flotte; mais avant de prendre la mer, il voulut faire une partie de chasse dans cette forêt de Southampton qu'avait créée son père, le Conquérant, et dans laquelle avait déjà péri un de ses frères.

Henri était de la partie (2 août 1100).

Les chasseurs s'étaient répandus depuis peu dans la forêt, lorsque le bruit se répandit que le roi venait d'être tué, frappé au cœur d'une flèche. Comment cette mort est-elle arrivée, quelle main avait lancé la flèche? Nul ne le sait. Un chevalier, Guillaume Tyrel, fut accusé du coup: il fut même obligé de quitter l'Angleterre en toute hâte; mais un historien français, Suger, qui avait beaucoup connu Tyrel, déclare avoir souvent entendu dire à ce chevalier qu'il ne se trouvait pas même du côté de la forêt où Guillaume avait été frappé. — Cette flèche lancée au cœur du roi était-elle partie d'une main maladroite, un bras assassin l'avait-il dirigée? C'est là un de ces mystères dont il faut renoncer à déchirer le voile.

Toujours est-il que Henri, en apprenant la nouvelle, dans la forêt même, ne se dirigea pas vers le corps de son frère; mais qu'il se hâta de courir sur Winchester où étaient enfermés le trésor royal et les insignes de la royauté.

Le corps du roi avait été abandonné par les courtisans. Ses serviteurs restèrent seuls autour de lui; ils le couvrirent des premiers haillons qu'ils rencontrèrent et le portèrent sur une charrette de charbonnier à Winchester, « comme un féroce sanglier qu'on vient de tuer, » dit Orderic Vital.

On l'enterra dans la cathédrale, mais sans pompe, sans que le clergé dît sur sa tombe l'office des morts. — Il lui gardait à ce point rancune d'avoir souvent confisqué ses

revenus; on ne fit pas même sonner les cloches qu'on sonne pour les plus pauvres.

La Normandie n'avait pas au fond été beaucoup plus tranquille sous Guillaume-le-Roux que sous Robert.

Pendant les cinq ans qu'il l'avait gouvernée, les barons du duché avaient, il est vrai, conservé la paix entre eux, il y en avait tant de partis pour la croisade; mais pour faire au roi de France, au comte du Maine, une guerre qui dura presque pendant ces cinq années, Guillaume avait rudement foulé la province aux pieds.

Henri était à peine entré dans le palais de Winchester, que Guillaume de Breteuil y arrivait sur ses pas; il voulut arrêter le jeune prince dans son entreprise en lui représentant que Robert Courte-Heuse était son aîné, et par conséquent l'héritier naturel de Guillaume, et c'est la première fois que les seigneurs normands invoquent la primogéniture comme un droit à la succession.

Henri répondit en portant une main sur la couronne et en portant l'autre sur la garde de son épée. Les barons survinrent pendant le débat; bientôt, avant de se séparer, ils reconnurent Henri roi d'Angleterre; le lendemain, il se rendait à Londres, où il était acclamé comme tel par le peuple. Deux jours après, le 5 août, il était couronné et sacré à Westminster par l'évêque de Londres, Maurice.

Robert Courte-Heuse, dans ses incursions lointaines, n'avait pas oublié qu'il devait rembourser 10,000 marcs s'il voulait reprendre possession de son duché. Il avait amassé une grande quantité d'or, d'argent et de choses précieuses de son beau-père, dit Vital, et avec ces dons et ceux de ses autres amis, il possédait la somme qu'il destinait à rembourser son créancier, afin de retirer de ses mains son duché quitte de charges.

Il se livrait joyeusement au plaisir des fêtes de son mariage, lorsqu'il apprit la mort de Guillaume-le-Roux et l'usurpation de son frère Henri.

Il se hâta de prendre la route de la Normandie; il y arriva vers la fin de septembre, il fut bien reçu.

Le peuple a toujours eu une grande admiration et une profonde sympathie pour les gens de guerre, surtout lorsqu'ils se dévouent à une cause qu'à tort ou à raison ils trouvent juste. Les populations se laissent encore aller, de nos jours, à ce penchant pour les héros qu'elles placent trop souvent au-dessus de ceux-là mêmes qui, par leur génie, leurs inventions, leurs bienfaits, ont rendu de bien plus grands services à l'humanité.

La population normande oublia donc tous les maux qu'elle avait soufferts sous le mauvais gouvernement du duc, pour ne se souvenir que du vaillant chef qui avait combattu à Nicée, à Antioche, à Jérusalem, à Ascalon, et puis il rapportait d'Orient des cailloux roulés dans les eaux du Cédron et du Jourdain, des branches d'arbres du bois des Oliviers, des pierres de la colonne à laquelle on avait attaché l'homme-Dieu chez Pilate, du Calvaire et même du Saint-Sépulcre. A Caen, plusieurs de ces reliques furent exposées dans l'église Saint-Jean. A aller les visiter, il semblait aux habitants qu'ils faisaient le voyage de la Terre-Sainte; et pour des gens prudents comme des Normands et des citadins, c'était tout profit; c'était du moins peu coûteux et on ne courait pas le risque de la vie. Mais ce qui dut produire le plus d'effet sur les Caennais, c'est que Robert choisit une des églises de leur ville pour y déposer le plus brillant trophée de sa campagne. La renommée avait apporté dans le pays la glorieuse part de Robert à la prise de Jérusalem et surtout à la bataille d'Ascalon. On racontait

qu'il avait le premier commencé le combat, faisant face à cette partie de l'armée ennemie où était la bannière du chef ennemi, du visir Afdhal; qu'il s'était frayé une route l'épée à la main à travers les bataillons et faisant un grand carnage, jusqu'à la tente où flottait cet étendard; qu'il l'avait renversé aux pieds du visir lui-même et qu'il s'en était emparé; or cet étendard il venait le suspendre dans le temple fondé par sa mère, aux voûtes de l'église Sainte-Trinité.

Les écrivains dévoués au comte de Toulouse ont voulu diminuer la gloire de Robert, en disant qu'il avait acheté cet étendard, puis on a voulu douter qu'il eût été porté à Caen ; on a invoqué pour cela le témoignage de Robert le moine, d'après lequel le duc Courte-Heuse aurait fait présent au Saint-Sépulcre de cette bannière dont le bâton en argent terminé par une pomme d'or fut estimé 20 marcs d'argent.

Albert d'Aix assure que la bannière d'Afdhal fut donnée au Saint-Sépulcre; mais nous préférons ajouter foi au récit d'Orderic Vital qui vivait en ce temps, de Wace même qui avait peut-être vu cet étendard dans la basilique de Mathilde:

De l'estendart k'il abati,...
E de l'enseigne k'il conquist,
Kil poiz à l'eglise dona
Ke sa mère à Caem funda,
Out-il grant pris e grant onor
E mult en parlerent plusor.

Aux excellentes dispositions du peuple à son égard Robert eût dû comprendre qu'il lui serait facile de gouverner désormais la Normandie: il ne lui eût fallu qu'une volonté ferme; non-seulement il en manqua, mais ne tarda

pas à reprendre avec son insouciance le train de vie dissipée qu'il avait menée avant son départ pour la croisade.

Le comte du Maine, Hélie, aidé de Foulques-le-Riche, comte d'Anjou, dont il avait reconnu la suzeraineté, n'avait cessé de combattre pour la possession de ces domaines. A la mort de Guillaume-le-Roux, il s'était empressé de venir assiéger le Mans. La garnison normande s'y maintenait avec courage, elle envoya un député à Robert pour lui demander des secours: « Vous pouvez, répondit le duc, faire la paix si bon vous semble; je suis las de mes longs travaux et le duché des Normands me suffit. D'ailleurs, les seigneurs anglais m'invitent à passer la mer en toute hâte, parce qu'ils veulent me recevoir comme roi. » — La garnison normande rendit la place au brave Hélie, et comme le comte maria plus tard sa fille Eremburge à Foulques V, fils de Foulques-le-Riche, le Maine fut désormais réuni à l'Anjou.

L'invitation que les barons anglais avaient faite à Robert de venir prendre la couronne d'Angleterre lui avait paru plus séduisante que celle des soldats normands du Mans.

Le duc avait du reste été fortifié dans ce projet, par un de ses conseillers, par Ranulfe Flambart.

Nous avons vu le crédit dont avait joui en Angleterre ce conseiller de Guillaume-le-Roux: il était devenu grand trésorier, grand justicier d'Angleterre et évêque de Durham. Le grand trésorier, à force d'exactions, avait rempli l'épargne de son maître. Le roi Roux mort, le peuple et le clergé portèrent plainte au nouveau roi contre Flambart; Henri, oubliant un peu trop que le ministre n'avait fait qu'exécuter les ordres de son frère et se rendant sans doute plus aux plaintes du clergé qu'à celles du peuple, car des

plaintes du peuple il ne s'en souciait guère, fit jeter Flambart dans les cachots de la Tour de Londres sous la garde de Guillaume de Magneville.

Le prélat fécond en expédients ne songea qu'à sa délivrance; habile, éloquent, libéral, souvent joyeux, il savait se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient. Il recevait par l'ordre du roi deux sous sterling par jour pour sa table, aux plaisirs de laquelle il se livrait volontiers avec ses gardiens.

Un jour on lui apporta une corde dans une bouteille de vin : il fit servir un splendide festin, et quand ses gardes furent entièrement enivrés, l'évêque attacha la corde au pilier qui se trouvait au milieu de la fenêtre de la tour, puis saisissant son bâton épiscopal, il descendit. Mais comme il avait négligé de prendre des gants, la rudesse de la corde lui écorcha les mains jusqu'à l'os; comme en outre la corde n'atteignait pas la terre, ce prélat replet fit une lourde chute. Il fut relevé par ses amis qui l'attendaient au pied du mur avec des chevaux; il s'en servit pour fuir au plus vite, gagna la mer et vint en Normandie auprès de Robert.

Le duc lui fit bon accueil, il le mit même à la tête des affaires de la province. Ranulfe excita de tout son pouvoir le duc à entreprendre la guerre contre son frère et lui donna les conseils propres à lui faire obtenir le royaume d'Angleterre.

Flambart avait perdu, sinon son évêché, au moins les revenus qu'il en tirait; son trésor particulier avait été pillé pendant son passage en Normandie.

Il songea à refaire sa fortune. Il se fit nommer à l'évêché de Lisieux, vacant par la mort de Gislebert Maminot; il céda d'abord ce siége à son frère, mais celui-ci étant mort

au bout de sept mois, il fit conférer le bâton pastoral à ses deux enfants, dont l'aîné n'avait pas douze ans. Il y eut contre de telles simonies des protestations de la part de quelques évêques, mais elles n'eurent pas de suite.

Flambart resta maître de Lisieux jusqu'à la bataille de Tinchebray, après laquelle il fit sa paix avec Henri qui lui rendit son évêché de Durham.

Robert se laissa donc entraîner à faire une descente en Angleterre par Flambart et plusieurs puissants seigneurs, qui préféraient sa mollesse à l'énergie d'Henri. Robert de Bellême, ses deux frères, Roger de Poitiers, Arnoul, Guillaume de Varennes, Gautier Giffard, Yves de Grandmesnil, entrèrent dans la conjuration et s'embarquèrent avec le duc dans l'automne de 1101 ; leur flotte partie du Tréport aborda à Portsmouth sans encombres. Les rangs de l'armée ducale se grossirent de tous les mécontents qu'avait faits la sévérité d'Henri. — Le roi dut craindre pour sa couronne, car il offrit aux seigneurs normands des garanties contre l'arbitraire royal, et aux Anglais la restauration des libertés et des coutumes du pays ; alors il marcha contre son frère, et encore il douta des siens, puisqu'il préféra traiter avec Robert que d'en venir aux mains. On négocia donc. Henri savait quel gouffre d'argent était le duc, il lui offrit une pension annuelle de 3,000 livres à la condition qu'il renoncerait à toute prétention à la couronne d'Angleterre.

De son côté, le roi abandonnait entièrement tous ses droits sur le Cotentin, sur le Bessin, sur la ville de Caen. Il ne se réservait que la ville de Domfront, dont il avait promis de ne jamais se dessaisir en reconnaissance de ce qu'elle avait fait pour lui, alors qu'il était pauvre, dépossédé, exilé. En outre, les deux frères s'engageaient à rendre à leurs partisans mutuels les domaines et les honneurs qu'ils avaient pos-

sédés en Normandie et en Angleterre et dont ils avaient été privés; à reconquérir la portion des États de leur père qui avait été aliénée; à vivre en bonne intelligence, à s'unir pour empêcher et punir les complots tramés désormais contre l'un d'eux.

Aucune des clauses de ce traité ne fut observée. Robert était encore à la cour de son frère que celui-ci privait de leurs biens quelques-uns des seigneurs qui avaient pris parti contre lui.

Le duc regagna son duché dans l'hiver de 1102 sans s'inquiéter de cette violation ; après son départ, le roi en usa plus largement : il confisqua les biens de Guillaume de Varennes, de Yves de Grandmesnil. Robert de Bellême essaya de lui résister à main armée; ses châteaux furent tous pris et le redoutable Talvas revint en Normandie où il espérait bien se dédommager de la perte qu'il venait de faire en Angleterre. A peine avait-il touché le continent qu'il s'emparait du Ponthieu, auquel il prétendait des droits du chef de sa femme; puis il attaqua les domaines du roi Henri et ceux de ses partisans. Vainement Robert Courte-Heuse, requis par son frère, entra en campagne contre le redoutable Talvas, ses troupes l'abandonnèrent : « Presque toute la Normandie, dit Vital, se conjura alors contre cet homme, mais toutes ces tentatives furent vaines, parce qu'on manquait d'un bon chef qui pût dompter un tel brigand. » La guerre, du reste, était partout ; jamais, même aux plus mauvais jours, l'anarchie ne s'était montrée plus grande, plus épouvantable, des scènes atroces signalaient la fureur des partis.

Le roi d'Angleterre profita de cette occasion pour refuser de payer la pension de 3,000 livres à Robert. Celui-ci osa cependant aller à la cour d'Henri pour la réclamer ; il dut

s'estimer heureux de pouvoir garder sa liberté et de reprendre la route de Normandie en abandonnant cette somme à la reine.

Le duc avait perdu Sibylle, sa femme, il fut accusé de l'avoir empoisonnée pour épouser la belle veuve de Gaultier Giffard, Agnès.—D'autres disent que les dames normandes, jalouses de son influence et sa beauté, lui servirent le poison.

Rien ne retint plus Robert après la mort de sa femme; il se livra avec plus d'entraînement aux histrions et aux courtisanes, laissant son duché en proie à la guerre civile et à la désolation.

Henri, sous prétexte de protéger les domaines que son frère laissait dévaster, fit équiper une flotte et descendit en Normandie; il alla visiter Domfront et les autres places qui lui appartenaient, il fut accueilli par plusieurs grands seigneurs, possesseurs de terres considérables et qui se montrèrent prêts à combattre sous lui (1102-1105). — Dans une entrevue du roi avec Robert, dans laquelle il lui reprocha la bassesse de sa conduite et sa mauvaise administration, celui-ci promit de mieux gouverner à l'avenir. La paix fut faite de nouveau, mais le duc ne tint pas parole et les vassaux que le roi d'Angleterre comptait en Normandie furent plus que jamais en butte aux attaques et aux outrages de ses ennemis, de Robert de Bellême surtout. — Les lieutenants de Robert lui-même ne se firent pas faute d'attaquer les partisans du roi d'Angleterre.

Partout le meurtre et le brigandage: les habitations étaient livrées à l'incendie après qu'on les avait pillées et qu'on en avait massacré les habitants; les cultivateurs s'enfuirent en France avec leurs femmes et leurs enfants; la terre, faute de culture, était réduite en désert, les chardons, les orties et les ronces couvraient le sol et se multipliaient

à l'excès. Les pleurs et les gémissements de la Normandie en deuil passèrent le détroit; cette fois Henri résolut d'arracher la Normandie à l'indolent Robert, il avait d'ailleurs un prétexte pour dépouiller son frère. Il prenait sa source dans un de ces faits si communs à cette époque et dont se rendaient à l'envi coupables tous les seigneurs à quelque parti qu'ils appartinssent.

Robert Courte-Heuse avait confié la garde de Bayeux et de Caen à Gunhier ou Gonthier d'Aunai, neveu de Hugues de Nonant, gouverneur de Rouen. Gonthier d'Aunai était selon Wace,

> Un chevalier de grant noblei...
> Proz chevalier et defensable...
> Caem et Baieues gardout,
> Sovent de l'un à l'oltre allout...
> Par la cuntree chevalchout.

Or, dans la contrée que commandait Gonthier d'Aunai, le seigneur de Creully et de Thorigny, le fils de celui qui avait été tué au Val-des-Dunes, Robert fils d'Haimon, qui possédait le bourg ou, comme on disait alors, l'Honneur de Thorigny et de grands fiefs autour de Creully, avait dans les récentes querelles des deux frères pris parti pour le roi contre le duc.

Un jour où probablement Robert fils Haimon allait de l'un de ses domaines à l'autre, cherchant déloyalement à soumettre le pays au roi d'Angleterre, il se trouva enveloppé dans le village de Secqueville-en-Bessin par deux troupes, dont l'une, d'après un plan tracé par Gonthier, venait de Caen, et l'autre de Bayeux. Surpris à l'improviste, le royal se réfugia dans l'église du village, puis dans le clocher; mais, dit Wace, qu'il voulût ou non, il lui fallut

en descendre, le feu avait été mis au pied de la tour. Robert fils Haimon fut fait prisonnier et conduit à Bayeux; l'escorte qui le conduisait eut de la peine à le sauver des fureurs de la population qui criait :

La hart! la hart al traïtor
Ki a guerpi son dreit seignor!

« La corde, la corde, au traître qui a trahi son droit seigneur! »

Gonthier, en faisant Robert prisonnier, était guidé autant par le désir d'une rançon que par haine pour le roi d'Angleterre. Pour réussir dans son projet, le roi comptait beaucoup sur l'influence du clergé, dont les biens étaient continuellement pillés, dévastés au milieu de l'anarchie dont la Normandie était victime.

Serlon, évêque de Séez, chassé de son siége par Robert de Bellême, s'était retiré avec Raoul, abbé de Saint-Martin de la même ville, auprès du roi d'Angleterre, et lui avait porté non seulement les plaintes de son Église, mais encore celles de la majeure partie de la Normandie.

Henri vit dans l'appui et l'intervention du clergé un puissant motif de réussite; il n'hésita plus. Il fit équiper une flotte et, dans la dernière semaine du carême de 1105, il débarqua dans la presqu'île du Cotentin, au port de Barfleur; le samedi saint, 8 avril, il prit ses logements et se reposa à Carentan; il séjourna dans ce bourg, où il célébra les fêtes de Pâques.

Il se passa, dans l'église de Carentan, une scène étrange et dont tous les décors et les incidents ne furent peut-être pas aussi improvisés que le récit de Vital tendrait à le faire croire. L'évêque Serlon devait officier. Comme il entrait dans

l'église revêtu de ses habits épiscopaux, qu'il se trouvait auprès du roi et voulait commencer l'office en attendant patiemment la réunion du peuple et des gens du prince, le prélat s'aperçut que le saint temple était encombré de meubles de paysans de toutes sortes, de hardes et d'ustensiles. Les gens de la campagne, en ces temps de désordre et d'anarchie, avaient l'habitude de placer leurs instruments, leurs meilleurs effets et parfois leur trésor, dans les églises, dans les cimetières, comme étant déclarés des asiles inviolables par les conciles. Or sous ce nom de cimetière on comprenait non-seulement le lieu des sépultures, mais encore les terres qui en dépendaient et qui souvent formaient au dehors de l'église un vaste enclos.

Ces terrains privilégiés, comme nous l'avons vu, étaient déclarés inviolables par les conciles. Ils jouissaient du droit d'asile pour les paysans et les artisans ; c'était là que le peuple se réunissait le dimanche pour entendre les sermons et les prières, c'est aussi là qu'étaient célébrés les mariages et les relevailles.

Serlon, poussant de longs soupirs, dit au roi Henri, qui était assis dans un endroit peu convenable, au milieu des paniers de ces laboureurs : « Les cœurs de tous les fidèles ont bien raison de s'affliger en voyant l'avilissement de l'Église, leur sainte mère, et l'abattement de ce peuple affligé. Le Cotentin est misérablement dévasté, la Normandie entière, privée d'un chef capable, est la proie de brigands qui la désolent. La maison de la prière, autrefois appelée la Basilique de Dieu, n'est plus, comme vous pouvez le voir ici, que le magasin d'un immonde attirail. Ces édifices, où l'on ne devrait célébrer que les divins sacrements, ne servent plus qu'à serrer les instruments de travail et les meubles d'un peuple sans défense ; c'est le seul moyen de soustraire

ce qu'il possède encore aux scélérats qui désolent le pays, mais cet encombrement l'empêche de se présenter et de prier dans le temple comme il devrait.

« L'Église est devenue l'asile du pauvre, mais elle-même est loin de goûter une sécurité parfaite. Cette année même, Robert de Bellême a brûlé, dans mon diocèse de Séez, l'église de Tournay ; il a fait périr quarante-cinq personnes des deux sexes... Seigneur roi, levez-vous, au nom de Dieu lui-même, allez conquérir avec le glaive de la justice l'héritage paternel; arrachez de la main des méchants l'héritage de vos aïeux. Votre frère ne possède pas la Normandie, il ne la gouverne pas en duc. Engourdi dans sa nonchalance, il est subjugué par son beau-frère Guillaume de Conversane, par Hugues de Nonant qui commande dans Rouen et par le neveu de celui-ci, Gonthier d'Aunai, auquel est confiée la garde de Bayeux. Il dissipe en bagatelles et frivolités les richesses de son puissant duché ; les bouffons et les filles de joie qui l'accompagnent fréquemment lui dérobent la nuit ses vêtements pendant qu'il dort, cuvant son vin, et se font gloire de l'avoir dépouillé. Si bien que, la plupart du temps, il est obligé de jeûner jusqu'à trois heures de l'après-midi, faute de pain, et qu'il ne peut se lever avant midi, ni aller à l'église, faute de chausses et de bottes..... Dans cette grande affliction de la patrie normande, levez-vous, ne péchez pas, prenez les armes pour la patrie, et non pour accroître votre pouvoir terrestre ! »

« Au nom du Seigneur, s'écrie Henri, je chercherai soigneusement avec votre aide à rendre le repos à l'Église de Dieu. » Les barons présents, Robert de Meulan en tête, jurèrent d'appuyer de toutes leurs forces cette détermination.

« Il convient, reprit alors l'évêque Serlon, de chercher la bonne route, et d'obéir en tout aux lois divines, et de re-

trancher de nos personnes tout ce qui est contraire à ces lois et aux institutions des saints Pères. Or tous, comme les femmes, vous portez de longs cheveux; or l'apôtre Paul enseigne, dans son épître aux Corinthiens, qu'il est inconvenant et détestable que les hommes portent de longs cheveux; l'homme, dit-il, ne doit pas voiler sa tête, parce qu'il est l'image de Dieu; quant à la femme, elle est la gloire de l'homme; puis l'Apôtre ajoute: Si l'homme entretient sa chevelure, c'est une honte pour lui, tandis que si la femme prend soin de ses cheveux, c'est un honneur pour elle, puisqu'ils lui ont été donnés pour lui servir de voile. Ce n'est pas tout, les libertins laissent croître leur barbe, et en cela ressemblent aux boucs, dont eux et leurs courtisanes imitent la lubricité. Ils évitent de se raser de peur que leur barbe coupée ne pique la peau délicate de leurs maîtresses en les embrassant; ils attachent au bout de leurs pieds des queues de scorpions (souliers à la poulaine), se montrant ainsi femmes par la mollesse, et serpents par l'aiguillon. Cette espèce d'hommes a été annoncée dans l'Apocalypse de Jean qui les a décrits de façon à ce qu'on ne puisse s'y tromper. C'est pourquoi, glorieux monarque, je vous prie de donner à vos sujets un louable exemple, afin qu'ils apprennent de vous-même comment ils doivent se coiffer. »

Et Vital, auquel nous empruntons les principaux passages du discours qu'il fait prononcer à l'évêque de Séez, ajoute:

« A ces mots, le roi et tous les grands obéirent avec joie, et l'expéditif prélat tira aussitôt de sa manche une paire de ciseaux, tondit de ses propres mains d'abord le roi, puis le comte de Meulan, toute la suite du roi, et les assistants se firent de tous côtés tondre à l'envi, puis foulèrent aux pieds comme de viles ordures cette chevelure dont ils s'étaient longtemps parés avec amour. »

Cependant le duc Robert avait dû comprendre à la suite de l'entrevue qu'il avait eue avec son frère l'année précédente, qu'il était menacé dans la possession de ses États. Jusque-là il s'était vu imposer des traités désastreux, le roi d'Angleterre l'avait traité rudement, presque en maître ; il pouvait bien un jour ou l'autre tenter de le dépouiller entièrement. Courte-Heuse se surveilla un instant; il retrouva un peu de ce courage et de cette énergie dont il avait donné tant de preuves pendant la croisade. Il se hâta de mettre les places fortes en état de résister, il en répara et augmenta même leurs moyens de défense.

Caen comptait déjà au nombre des plus importantes par sa position et le nombre de ses habitants; parmi les travaux qu'il fit exécuter, Wace nous apprend que

> A Caem fist une trenchie,
> Ke encor pot estre enseignie,
> Ki va par la rue Meisine,
> Ki à la porte Milet fine ;
> Une portion d'Ogne y vait,
> U le flot monte é retrait.

Cette tranchée ou plutôt ce fossé, avait, comme travail de défense, une importance assez considérable. Ce canal se composait de deux parties : l'une à laquelle de nos jours on conserve encore, bien qu'elle soit divisée dans la plus grande partie de son parcours, le nom de Canal Robert, partait de la rivière à l'angle des deux cours, était creusée sur l'emplacement même du petit Cours, puis à travers la place de l'ancienne Comédie, ce qu'on appelait hier la Foire, la place de la Nouvelle-Comédie, et allait joindre le grand Odon, en passant sous le pont Saint-Jacques, et formait une grande île ; l'autre, partant du même point, traversait la

cour de la caserne actuelle de Vaucelles, et allait, après un très-court trajet, rejoindre l'Orne dans les environs de ce que l'on appelle aujourd'hui le Rond-Point. C'est celle-ci qui traversait la rue Exmosine (rue Saint-Jean), qui finissait à la porte Milet. Cette enclave formait une autre île, mais beaucoup plus petite.

Pour alimenter d'eau ces deux bras artificiels de la rivière, on avait construit une chaussée dont les pierres étaient reliées entre elles par des crampons de fer, ce qui la faisait appeler la Chaussée-Ferrée, elle existe encore à l'angle des deux cours.

La première île, la plus grande, fut entourée de murs reliant des tours; la seconde eut aussi son ouvrage fortifié, c'était le corps de défense avancé de la ville, du côté de Vaucelles. En somme, pour pénétrer dans la rue Saint-Jean de ce côté, l'ennemi devait traverser l'Orne, pénétrer dans la petite île, franchir ensuite le bras de dérivation de l'Orne qui séparait cette île de la rue Saint-Jean, s'emparer de la porte Milet, et, pour entrer dans l'enceinte de la ville, s'emparer encore de la porte fortifiée du pont Saint-Pierre.

Ces travaux durent coûter cher; et Robert, pour les exécuter, n'avait pas, comme son père Guillaume, les trésors accumulés qu'il avait trouvés en Angleterre. Il s'en fallait de beaucoup, et puis ses plaisirs lui coûtaient tant, il était si prodigue; il avait en outre ses troupes à solder;

Bien les paiout quant il poeit.

mais il ne pouvait pas souvent les bien payer, et beaucoup, mesurant leur fidélité à la solde, portaient ailleurs leurs services, et se tournaient volontiers du côté du roi d'Angleterre.

Le duc, pour trouver l'argent nécessaire à l'entretien de son armée et aux travaux de fortification, taxait arbitrairement les bourgeois ou habitants des villes fortifiées; car ce nom de bourgeois, dont se servent les historiens et chroniqueurs de cette époque, n'impliquait encore aucune des significations libérales qu'on y attacha plus tard. Caen ne fut pas épargné. Ces taxes étaient un impôt véritablement et largement progressif : « les uns, dit Wace, étaient imposés pour 20, 30, 40, 60 livres; les autres pour 100, pour 1,000, suivant leur fortune. »

Pour échapper à ces impôts, un grand nombre de personnes cachaient leur argent et leurs richesses dans les abbayes, se cachaient elles-mêmes et abandonnaient le parti du duc. Les rentrées se faisaient difficilement; le duc ne se montrait pas bien rigoureux dans la perception de ces impôts, les défections le touchaient peu. « Laissons aller, laissons venir, répondait-il à ceux qui venaient lui apprendre ces fâcheuses nouvelles; nous ne pouvons ni punir ni retenir tout le monde. »

Cependant la plupart des habitants, le menu peuple du moins, de Rouen, Bayeux et Caen, restaient fidèles à Robert, non point qu'ils n'eussent à se plaindre de lui, mais ils comprenaient sans doute tout ce qu'il y aurait de désastreux pour l'avenir, si la Normandie venait à passer dans les mains du roi d'Angleterre. Les Normands avaient bien pu voir avec plaisir, avec bonheur, Guillaume conquérir l'Angleterre, c'était alors la Normandie qui commandait de l'autre côté du détroit; depuis 1066, les choses avaient bien changé de face. Si Henri dépossédait Robert, la Normandie allait être soumise à l'Angleterre, et en devenir, pour ainsi dire, une annexe. Le dernier fils du Conquérant était plus Anglais que Normand; sa mère l'avait

mis au monde de l'autre côté du détroit pendant le premier voyage qu'elle y fit en 1068. Trois mois après son couronnement, il avait épousé la fille du roi d'Écosse, Malcolm, et donné par là un gage aux Anglo-Saxons, qui dès ce moment entrèrent en faveur; les populations de la Normandie, celles des villes surtout, voulaient bien être conquérantes, mais elles consentaient difficilement à se regarder comme conquises; elles aimaient mieux la souffrance avec leur duc que la sécurité avec le roi des Anglais.

Aussi, lorsque Henri, quittant Carentan, se mit en campagne, il rencontra une résistance courageuse dans plusieurs villes.

La première devant laquelle il se présenta, fut Bayeux; Gonthier d'Aunai s'y trouvait alors. Il sortit de la ville pour aller au devant du roi, et par égard pour ce monarque, il lui rendit ce Robert fils Haimon qu'il avait fait prisonnier à Secqueville; il espérait aussi détourner le roi de son projet d'assiéger Bayeux. Mais Henri lui commanda de rendre la place, Gonthier refusa. Il fallut donc que le roi se mit à faire le siége en règle de Bayeux; la ville se défendit vaillamment, et le peuple des environs, qui généralement ignore les horreurs dont fut suivie la prise de Bayeux, a conservé le nom de l'un de ses défenseurs, et en a même fait un héros légendaire.

On comptait dans l'armée du roi d'Angleterre des gens d'armes un peu de tous pays, des Anglo-Saxons, des Manceaux, des Bretons, des Normands et même des Allemands; parmi ceux-ci était un chevalier nommé Brun.

C'était une coutume de ces temps, et nous en avons vu un exemple à Hastings, qu'avant de commencer une bataille, un siége, un homme d'armes, confiant dans sa bravoure, en sa force, en son adresse, vint à la tête de l'armée

défier le plus brave, le plus fort, le plus adroit des chevaliers ennemis. L'Allemand Brun était de haute taille, il était richement vêtu et plus richement armé; on n'aurait pas trouvé dans l'armée royale un harnais plus somptueux que le sien. Brun parut donc en vue des murs, du côté du faubourg Saint-Georges, où étaient les troupes d'Henri, monté sur son beau cheval, dressant sa lance, couvert de son écu, faisant semblant de joûter et réclamant un joûteur ennemi.

Les ducaux avaient dans leurs rangs un châtelain des environs de Bayeux, le seigneur d'Argouges, nommé Robert, brave entre les plus braves chevaliers: il répondit à l'appel de l'Allemand.

La rencontre eut lieu sous les murs de Bayeux: il y eut de belles passes d'armes, de bons coups de lance; Brun fut vaincu et tué.

Cette défaite et cette mort portèrent la désolation parmi les royaux, on y pleura beaucoup le défunt. « Brun, entendait-on dire à ses serviteurs, Brun, seigneur Brun, gentil baron, nous avons à verser bien des larmes sur toi. Nous ne retournerons jamais au pays, puisque nous ne pouvons t'y ramener: qui de nous oserait dire à tes amis que tu as été tué? »

La tradition, appuyée sur la découverte d'ossements d'une longueur extraordinaire, veut que Brun ait été enterré dans l'église Saint-Georges.

C'est de ces deux chevaliers que la légende s'est emparée; de Brun, elle a fait un géant; de Robert d'Argouges, le protégé d'une fée à laquelle il avait lui-même rendu service dans un des mille accidents auxquels, croyait-on, étaient exposés ces êtres surnaturels. La fée rendit Robert vainqueur; plus tard elle consentit à l'épouser et à le combler de richesses. Une condition cependant avait été mise à cette

union, à cette protection, le châtelain d'Argouges ne devait jamais prononcer le mot de mort devant la fée ou de façon qu'elle pût l'entendre; son bonheur et son immortalité, car la fée lui avait sans doute apporté aussi en dot cette inappréciable qualité, étaient à ce prix ; mais, hélas ! l'homme, depuis la sortie d'Adam du paradis terrestre, est ainsi fait qu'il ne saurait conserver longtemps même le bonheur parfait.

Un jour que le châtelain et son épouse, madame la fée, devaient sortir ensemble, l'époux se trouva prêt le premier. De tout temps les femmes, même les fées, ont été longues à faire leur toilette; le seigneur s'impatienta et dit à la fée en souriant : « Belle dame, seriez bonne à aller chercher la mort, car vous êtes bien longue en vos besognes. »

A peine achevait-il ces paroles que la fée avait disparu, imprimant toutefois sa main sur la porte du château.

Et, dit notre concitoyen, M. Alphonse Le Flaguais, dans le monument poétique qu'il a pieusement élevé aux naïves croyances du pays :

Depuis cette époque funeste,
Objet d'effroi,
Dans tout le pays on l'atteste
Avec émoi,
Par le sentier de la prairie,
Quand tout s'endort,
Elle survient, elle s'écrie :
« La mort ! la mort ! »

Dans la suite, les seigneurs d'Argouges, qui n'avaient aucun rapport de famille avec Robert, puisque craignant la fureur du roi à cause de la mort de Brun, il s'était exilé volontairement et était allé chercher fortune en Sicile, où il avait de nombreux parents ou amis, perpétuèrent cette

croyance en plaçant dans leurs armes une fée nue ayant de longs cheveux, tenant de sa main droite un miroir et de la gauche cachant le bas de son ventre; et plus encore en prenant pour devise, ou pour cri de guerre : *A la Fée !*

Une croyance moins féerique ou plutôt une tradition historique conservée dans Bayeux jusqu'à ces derniers temps, voulait que le combat entre Brun et Robert d'Argouges décidât de la reddition de la ville ou de la levée du siége, et que le roi d'Angleterre, vaincu dans son représentant, manqua à sa parole. — Il est certain qu'il mena rudement le siége. Gonthier d'Aunai et ses hommes résistaient vigoureusement, on avait armé tout le monde. Sur les fossés étaient les archers et la *gelde*, dit Wace, ou paysans armés de frondes et de pieux; le roi s'irritait de cette défense. De la prise de Bayeux dépendait celle de Caen : « par Baieues Caem perdeit. » Car à Bayeux étaient les grandes compagnies qui l'inquiétaient.

Un conseil fut tenu par les assiégeants, il fut résolu qu'on incendierait la ville; bientôt ce projet fut exécuté, un grand nombre de maisons furent réduites en cendres. Après avoir dévoré plusieurs chapelles et notamment celle de l'évêché qu'Eudes avait fait décorer de belles peintures, l'incendie gagna la cathédrale où s'étaient réfugiés un grand nombre d'habitants. Le chanoine Serlon, témoin de tous ces faits, raconte dans son poëme du siége et du sac de Bayeux que ces gens saisis de terreur s'empressèrent de courir aux portes, mais à l'extérieur ils avaient à redouter l'épée ennemie.

A la faveur de l'incendie, les murs furent escaladés et bientôt les royaux en furent maîtres; le château lui-même ne put résister, et le brave Gauthier d'Aunai fut fait prisonnier.

Bayeux eut alors à subir toutes les horreurs qui en ces temps étaient la suite inévitable d'une prise d'assaut ; les Manceaux se distinguèrent par leur ardeur à piller les maisons et les édifices publics épargnés par l'incendie.

Li Mansels, dit Wace,

> Emporterent kant k'il trouverent,
> Li Reis lor en a mult doné.

Bayeux fut perdu pour le duc. Henri marcha sur Caen. « Les maux de la guerre ne faisaient que croître et épaissir, ajoute le poëte du XIIe siècle ; entre Bayeux et Caen, nul homme ne pouvait demeurer.

« Les vilains n'osaient pas joindre leurs bœufs, aller aux champs, labourer ; les marchands n'osaient se rendre dans les villes, ni porter marchandises.

> Par tot li païs aveit guerre. »

Le duc Robert était à Caen, il y attendait son frère. Les habitants bien décidés à résister aux troupes royales voulurent avoir un commandant dans lequel ils pussent mettre toute leur confiance. En ce moment un de leurs compatriotes, un chevalier hardi et dont de nombreuses cicatrices en plein visage attestaient la valeur, nommé Thierry, fils de Raoul, Fitz Ogier, était à Rouen ; les Caennais demandèrent au duc la permission d'aller le chercher, elle leur fut accordée.

Quatre des principaux habitants de la ville furent donc dépêchés vers Thierry. Le chevalier accepta avec empressement le commandement qu'on lui offrait et partit aussitôt pour Caen, accompagné des habitants qu'on lui avait députés.

Thierry et son cortége étaient à leur dernière étape, ils quittaient Argences, déjà ils apercevaient les hautes tours de l'Abbaye-aux-Dames, car elle en possédait alors ; ils étaient enfin arrivés à la hauteur du village de Cagny, lorsque tout à coup ils furent cernés par un groupe de chevaliers royaux commandés par un vieux chevalier du Cotentin, le sire de Saint-Rémi, près Perriers. Sous prétexte de faire une partie de chasse de ce côté, il avait tendu une embûche aux voyageurs caennais ; vainement Thierry cherche à se défendre, il avait le désavantage du nombre ; en outre, ses compagnons étaient en ce moment à pied et ils n'eurent pas le temps de remonter à cheval ; le brave Thierry, encore une fois blessé au visage, fut désarçonné. Il fallut se rendre.

Saint-Remi n'avait du côté de Caen aucun château où il pût garder ses prisonniers. Ils étaient tous riches, et devaient pour se racheter donner une belle rançon. Il les conduisit liés et garrottés à Thorigny, résidence de ce Robert Fitz Haimon, auquel Gonthier d'Aunai avait naguère rendu la liberté, et offrit de lui vendre sa prise ; le sire de Thorigny, jugeant aussitôt tout le parti qu'il en pourrait tirer, accepta le marché et reçut les prisonniers en échange des châtellenies de la Charbonnière, de Vaux-sur-Seulles, de Colombiers-sur-Seulles et de quelques autres fiefs qu'il céda à Saint-Remi.

Avant de mettre le siége devant Caen, le roi d'Angleterre était allé visiter sa place de Domfront. Robert Fitz Haimon alla l'y trouver et lui demanda une audience pour affaire importante. Henri la lui accorda et fixa l'entrevue à Yvrande près de Condé-sur-Noireau où elle eut lieu. Le sire de Thorigny raconta au roi comment les Caennais étaient devenus ses prisonniers, puis il lui représenta qu'ils étaient riches

et considérés ; que si on arrivait à les déterminer à entrer dans le parti royal, soit par menaces, soit par promesses, Thierry et les siens pourraient à leur tour, par leurs nombreuses et puissantes relations, accélérer et même assurer la prise de Caen.

Le plan développé par Robert Fitz Haimon parut très-exécutable au monarque anglais; aussi promit-il au seigneur de Thorigny pour lui et ses héritiers le commandement du château de Caen, dès que cette place serait prise.

Pour proposer un pareil parti, Robert Fitz Haimon s'était-il d'abord entendu avec ses prisonniers, ne leur fit-il des ouvertures qu'après l'entrevue d'Yvrande ? C'est ce que nous ignorons ; mais, dit Wace, le sire de Thorigny avait mission du roi de proposer aux prisonniers leur liberté, à la condition qu'ils travailleraient à le mettre en possession de la ville, et non-seulement il leur rendrait leur liberté, mais encore

Riches homs les fereit,
Aveirs et terres lor donreit.

Quoi qu'il en soit, Thierry, jusque-là brave et fidèle, entraîné sans doute par ses compagnons de captivité, devint assez lâche pour céder aux brillantes promesses du roi.

Ces misérables négociations avaient été conduites avec le plus profond secret; il ne s'agissait plus maintenant que d'entrer dans l'exécution de ce plan infernal sans éveiller les soupçons, les soupçons du peuple, « de la povre gent » qui voulait rester franco-normande et répugnait à devenir normando-anglaise.

Pour entrer dans Caen, les prisonniers de Robert Fitz Haimon usèrent donc d'un subterfuge: ils firent annoncer qu'il leur était permis de venir dans leur ville natale cher-

cher l'argent de leur rançon, mais non pas sans avoir fourni auparavant des otages aux seigneurs dont ils étaient les prisonniers; et pour que la comédie fût complète, ils firent venir à Thorigny leurs fils et leurs neveux.

« Cet engin de tricherie était nécessaire pour dévoyer la gent menue, car si la pauvre gent eût eu soupçon du but de cette machination, jamais le roi n'eût possédé Caen sans qu'il y eût *grand barate*, grand combat. »

Les traîtres renégats vinrent donc à Caen; joyeux de la future délivrance d'un guerrier sur lequel il comptait, le duc Robert fit le plus chaleureux accueil à Thierry et même à ses compagnons, il leur offrit de payer une partie de leur rançon.

Mais les nouveaux convertis au roi répondirent à ces offres et à cet accueil en faisant secrètement des recrues et des partisans à Henri. Bientôt ils deviennent plus hardis et finissent par former des conventicules: les barons, les riches habitants étaient entrés dans la conjuration; enfin, il y eut une réunion décisive. Elle eut lieu dans un jardin situé entre l'église Saint-Martin et le mur de la ville qui joignait la porte Arthus, à peu près vers l'emplacement compris aujourd'hui entre les deux rues des Accacias et Saint-Martin.

De tout temps, même lorsqu'il applaudit au vainqueur, le peuple a flétri les traîtres et leur trahison. Le jardin où s'étaient assemblés Thierry et ses compagnons eut sa flétrissure légendaire.

« Tenez pour miracle certain, dit Wace, que depuis cette réunion le jardin plus ne fructifia, pome n'oltre fruit ne porta. »

La majorité des habitants fut peu flattée de ce que la trahison avait épargné à la ville le sort de Bayeux, et ils regardèrent comme une honte qu'elle eût été livrée sans

défense : l'honneur passait avant l'intérêt ; ils flétrirent l'acte de Thierry et de ses quatre compagnons jusque dans les lieux où il avait été préparé, et le jardin fut longtemps considéré comme maudit.

Le duc Robert, prévenu, mais trop tard, de cette trahison, se voyant abandonné des habitants sur lesquels il avait le plus compté, craignant d'être livré à son frère avec la ville, jugea prudent de prendre la fuite. Il sortit par la rue Hiémoise (Saint-Jean), puis par cette île qu'il avait naguère fortifiée.

Il était encore cependant accompagné de forces assez imposantes ; mais en entrant dans le faubourg de Vaucelles, la panique se jeta dans les rangs de son armée, ce fut alors un désordre général.

Le duc put à ce moment juger du peu de fidélité qu'il devait attendre des habitants de la ville. Le gardien de la porte Milet, appelé Taisson, s'empara du bagage d'un chambellan du duc, et quoique celui-ci criât *à l'aide !* il n'en fut pas moins pillé sans que personne vînt à son secours. Robert lui-même continua sa route, ne voulant ni se retourner ni s'arrêter pour si peu.

Alors le menu peuple, jusque-là si fidèle, que les traîtres avaient dû prendre toutes sortes de précautions pour qu'il ignorât leurs menées, voyant la lâcheté des ducaux et l'impunité du barrier Taisson, firent ce qu'avait fait Taisson : se ruant sur les écuyers, les eurent bientôt abattus, destorbés et détroussés.

E li duc avant s'en ala,
Ki unkes poiz n'i retourna.

Le duc s'en alla et ne revint jamais plus à Caen. Il se retira dans la place de Falaise.

Puis les conjurés chassèrent le châtelain *municipe* Engerran, fils d'Ilbert, et ouvrirent les portes aux troupes royales. Henri fit son entrée dans la ville deux jours après le départ de son frère Robert (1105).

Un de ses premiers soins fut de s'acquitter avec Thierry et ses compagnons, Arnoul, Raoul et Nicole, noms que Wace a conservés. Il confia le gouvernement du château de Caen à Robert Fitz Haimon, qui ne le conserva qu'un an, il mourut en 1107 ; mais ses héritiers le conservèrent jusqu'en 1199.

« Puis le prince, dit Vital, fit don aux quatre principaux habitants de Caen (aux quatre prieurs, *prioribus*, ceux qui avaient accompagné Thierry), de la ville de Darlington, en Angleterre, laquelle rapporte quatre-vingt livres de revenu annuel et que jusqu'à ce jour on a flétrie du nom de *Ville des Traîtres*, quoiqu'elle ne leur ait jamais été soumise. »

De ces qualifications employées par Orderic Vital, la première de municipe appliquée au commandant de la ville, à Engerran, fils d'Ilbert, la seconde de *priores* donnée aux quatre traîtres qui avaient livré la ville, on a voulu conclure que, dès cette époque, Caen jouissait d'un municipe, et M. Henri Martin semble partager cette opinion. « La bourgeoisie normande, dit-il (t. III, p. 113), était arrivée à un assez haut degré de liberté, on ne croyait pas pouvoir taxer arbitrairement les villes contre leur gré ; les principales villes, Rouen et Caen étaient *certainement* déjà organisées en corps municipaux avec trésor commun, milice et peut-être juridiction plus ou moins étendue. »

Nous regrettons de ne pouvoir être de cet avis ; il fallait encore un siècle et de plus grands malheurs pour que Caen devînt une ville municipale. Il est bien vrai que les habitants des villes étaient requis de combattre. Guillaume-le-

Conquérant arma même les paysans en certaines circonstances.

Wace parle plusieurs fois de la gelde, troupe de paysans armés de frondes ou de lances. Les habitants de Caen voulant défendre la ville, demandent à Robert qu'il mette à leur tête un des leurs ; mais le service militaire ne donnait pas sous les Normands, comme jadis sous les Franks et plus anciennement sous les Romains, droit à certaines libertés. L'homme de la gelde, le combat fini, redevenait paysan et vilain, soumis à son seigneur, et l'habitant de la ville, du bourg, le bourgeois retombait dans le gouvernement féodal après avoir pris part à la défense de sa ville.

L'impôt progressif levé sur les habitants de Caen par Robert Courte-Heuse, la façon dont s'y prenaient ces habitants pour cacher leur fortune, sont loin de prouver, comme le veut M. Martin, qu'on ne croyait pas pouvoir taxer extraordinairement les villes contre leur gré ; les façons de Robert, en cette circonstance, démontrent parfaitement le contraire.

Enfin, les ducs de Normandie s'étaient jusque-là arrogé toute justice : ils déléguaient à leurs officiers, aux seigneurs, aux évêques, aux abbés le droit de la rendre ; mais nous ne trouvons encore nulle part trace d'une juridiction quelconque et encore moins un trésor à elles.

Ce n'est que plus tard, dans la dernière moitié du XIIe siècle, que Rouen eut véritablement un municipe, et plus tard encore qu'elle fut érigée en commune. Caen ne fut pas plus privilégiée que la métropole de la Normandie ; elle ne la devança pas, elle la suivit.

Il fallait encore plus d'un siècle avant que notre cité fût érigée en commune ; ses habitants, il est vrai, jouirent d'une certaine liberté ; mais cette liberté, comme leurs per-

sonnes, était à la discrétion du duc de Normandie, seigneur féodal dans toute l'acception du mot.

Cependant le roi Henri s'apprêtait à quitter Caen et à poursuivre le cours de sa conquête, lorsqu'il reçut dans cette ville la visite de l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, appelé Robert. Après la mort de l'abbé Foulques, successeur du savant Aimard, ce Robert, « homme de rien, dit « Vital, ayant donné au duc Courte-Heuse 140 marcs d'ar- « gent, avait obtenu l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive; « mais, au lieu d'être le pasteur de son troupeau, il le dis- « persa. Les moines s'enfuirent loin de ce loup dévorant « et se dispersèrent pour aller chercher le salut de leur « âme dans d'autres monastères. L'abbé bâtit sur la Dive « une forteresse dans le couvent même; il y réunit une « troupe de soldats et fit du temple de Dieu une caverne de « brigands. Il vendit les ornements ecclésiastiques de cette « abbaye, et ce châtelain simoniaque en employa le prix à « soudoyer ses satellites. »

L'abbé Robert nous paraît bien sévèrement jugé par le moine de Saint-Évroult. Celui-ci se plaint souvent, en effet, de la triste situation des couvents, des pillages dont ils étaient victimes. Il ne nous paraît donc pas étonnant que l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive ait fortifié son monastère et soit devenu un homme de parti; il fallait dans ces temps choisir un suzerain, l'abbé Robert choisit celui qui l'était naturellement, le duc de Normandie. En cela il faisait preuve de patriotisme; en ces temps si féconds en trahison, il fut fidèle au prince qui lui avait conféré son abbaye et usa de tous les moyens pour le servir.

Or, un jour cet abbé vint à Caen trouver le roi Henri: « Si vous voulez venir avec moi, lui dit-il, je vous rends la place que je possède sur la Dive. » Le roi ayant accepté avec

plaisir, l'abbé ajouta: « Il n'est pas nécessaire que vous veniez avec une grande armée, de peur qu'on entende le bruit de la troupe et qu'on ne mette obstacle à notre entreprise; j'ai dans la place un certain nombre de vassaux qui me sont entièrement dévoués. »

Henri se montra tout disposé à suivre la marche indiquée par Robert; mais il eut et avec raison des soupçons sur la sincérité de l'offre qui lui était faite; car quelques jours auparavant l'abbé s'était rendu à Falaise et avait promis au duc de Normandie et à ses seigneurs de lui amener son frère prisonnier. Il était si sûr de son coup qu'il leur recommanda de se tenir prêt à le recevoir; il avait, en effet, établi dans la place Renaud de Varennes, Robert d'Estouville, avec cent quarante chevaliers; avertis du piége tendu au roi d'Angleterre, d'autres seigneurs étaient accourus de Falaise et d'autres places des environs.

Henri partit nuitamment de Caen avec sept cents chevaliers, courut le reste de la nuit et arriva dès l'aube devant Saint-Pierre-sur-Dive; loin de lui ouvrir les portes, on l'accueillit avec des injures. Alors le roi ordonna l'assaut de Saint-Pierre-sur-Dive; on procéda comme à Bayeux, le feu fut lancé sur le château et sur le couvent. Les ducaux et les royaux en vinrent ensuite aux mains, Rainauld de Varennes, Robert d'Estouville, furent faits prisonniers; plusieurs chevaliers périrent dans la tour de l'église incendiée, le reste des partisans du duc s'enfuit à Falaise. L'abbé Robert tomba entre les mains des royaux; jeté comme un sac en travers sur un cheval, il fut conduit devant Henri.

Le roi lui fit grâce par respect pour le caractère dont il était revêtu, mais il le bannit de la Normandie. L'abbé se retira en France, où il devint prévôt d'Argenteuil; ayant en cette qualité poursuivi en jugement un paysan et exigé

de lui violemment je ne sais quelle contribution, il fut frappé à mort par ce justiciable, et le moine de Saint-Évroult, qui n'a pu trouver un mot pour flétrir cet assassinat, ajoute charitablement : « Le malheureux abbé fut tué sans avoir fait pénitence de ses péchés, qui en avaient grand besoin. »

Cependant, l'armée royale fut dirigée sur Falaise, où s'était enfermé le duc avec un corps de troupe assez nombreux.

Soit qu'il fût satisfait de sa part du butin conquis à Bayeux et à Caen, soit qu'il n'eût pas à se louer en tout du roi, soit enfin qu'il eût été circonvenu par les partisans du duc, ainsi que le dit Vital, Hélie du Mans venait de quitter l'armée anglaise et de rentrer dans son comté avec ses Manceaux.

C'était une perte pour Henri, aussi consentit-il à avoir une entrevue avec son frère. Ils se réunirent le 1er juin dans le village de Cintheaux ; pendant deux jours ils s'y entretinrent de la paix, mais des séditieux y mirent obstacle et les deux princes se séparèrent sans rien conclure, la guerre recommença avec plus de fureur.

Henri vint mettre le siége devant Falaise, mais il fut obligé de l'abandonner honteusement après une première attaque dans laquelle périrent Roger de Glocester et plusieurs autres chevaliers. Robert Fitz Haimon ne jouit pas longtemps du titre de gouverneur de Caen que lui avait valu sa trahison ; il fut frappé à la tête d'une flèche, et cette blessure lui enleva l'usage de sa raison pour le reste de ses jours.

Vers le mois d'août, le roi retourna en Angleterre. Il y fut rejoint par le duc au printemps de 1106 ; une nouvelle entrevue eut lieu entre les deux frères à Northampton, il

n'en résulta rien de décisif. Robert Courte-Heuse reprit la route du continent.

La guerre n'avait pas cessé entre les seigneurs des deux partis; durant ce temps, ils avaient tour à tour ravagé les terres de leurs ennemis réciproques. Ce fut bien pis quand on apprit que les deux frères n'avaient pu tomber d'accord et qu'ils allaient eux-mêmes reprendre les hostilités; chacun prévoyait cependant bien qu'il fallait en finir, la Normandie n'aurait pu supporter plus longtemps tous les maux causés par la guerre et l'anarchie. Henri revint en Normandie au mois d'août 1106.

Chaque parti concentra ses forces de façon à frapper un coup décisif. Les deux armées furent bientôt en présence sous les murs de Tinchebray; une bataille était inévitable, elle devait être d'autant plus terrible que dans les deux armées on comptait des parents, des frères même. Du côté du roi, se trouvaient Hélie du Mans, qui venait à nouveau de se ranger sous les drapeaux d'Henri, Guillaume d'Évreux, Robert de Meulan, Guillaume de Varennes, frère de Renaud de Varennes, fait prisonnier à Saint-Pierre-sur-Dive, et auquel le roi venait de rendre la liberté, Ranulfe de Bayeux, Raoul de Conches, Robert de Montfort, Robert de Grandmesnil, le sire Thomas de Saint-Jean et une foule d'autres chevaliers. Du côté du duc Robert, se trouvaient Guillaume de Ferrières, le comte de Mortain et l'oncle de celui-ci, le puissant et redoutable Robert de Bellême, l'ennemi le plus acharné du roi et peut-être l'homme de guerre le plus actif et le plus brave, et à coup sûr le plus expérimenté et le plus rusé de la Normandie.

Henri avait plus de chevaliers que Robert, mais en revanche son infanterie était bien inférieure à celle de son frère.

Des religieux essayèrent de prévenir un choc et l'effusion du sang. Un hermite du nom de Vital, né à Tierceville, alors au premier rang parmi les personnes vénérables, fut plus ardent que les autres à s'interposer entre ces deux frères; il leur défendit d'en venir aux mains et de renouveler par là le forfait détestable des enfants d'Œdipe, s'ils ne voulaient éprouver l'horrible et criminelle destinée d'Étéocle et de Polynice.

Henri sembla se rendre à ces exhortations; c'était un moyen de mettre le bon droit et la modération de son côté, mais il fit à son frère des propositions inacceptables.

« Mon frère, lui manda-t-il, ce n'est point par cupidité des biens terrestres que je suis venu en ces lieux, je n'ai point résolu de vous ravir les droits de votre duché; mais appelé par les plaintes et les larmes des pauvres, je désire secourir l'Église de Dieu. Quant à vous, vous n'occupez la terre que comme un arbre stérile, et vous n'offrez en sacrifice à votre créateur aucun fruit d'équité. A la vérité, vous portez le nom de duc, mais vous êtes ouvertement l'objet des railleries de vos sujets et vous ne vengez pas l'affront des mépris auxquels vous êtes en butte. Aussi, les cruels enfants de l'iniquité, à l'ombre de votre nom, ont dépeuplé en Normandie plusieurs paroisses. Profitez de mes conseils, et l'expérience vous apprendra que je ne suis pas guidé par l'ambition, mais par de bonnes intentions. Abandonnez-moi toutes vos places fortes et toute la justice du pays, le gouvernement de la Normandie avec la propriété de la moitié du duché; réservez-vous la possession de l'autre moitié sans avoir le souci de gouverner : je vous paierai chaque année sur mon trésor le revenu de la moitié du duché qui me sera concédée, vous pourrez alors banqueter et jouir de toute sorte de plaisir à votre aise. Quant à moi,

je supporterai le pénible fardeau qui me menace pendant que vous goûterez les douceurs du repos, et je contiendrai justement avec l'aide de Dieu la rage des méchants pour les empêcher d'opprimer mon peuple. »

Le duc fit part de ce message à ses conseillers. Ils manifestèrent aussitôt leur horreur pour de pareilles propositions, et par des discours violents détournèrent le duç de les accepter. Henri s'y attendait, s'il ne le désirait pas ; de part et d'autre, on fit des préparatifs pour en venir aux mains.

Les deux armées s'entrechoquèrent le 28 septembre 1106, les ducaux furent défaits. Henri dut encore en partie cette victoire à Hélie, qui commandait le corps de réserve composé de Bretons et de ses Manceaux. Guillaume de Mortain, commandant le premier corps de l'armée de Robert, avait engagé l'action avec le premier corps de royaux sous les ordres de Ranulfe de Bayeux. La mêlée devint effroyable et le comte de Mortain enfonçait déjà les troupes de Ranulfe lorsque celui-ci fut secouru par les réserves d'Hélie, qui prirent en flanc le corps de Guillaume. Ce fut le tour du comte de Mortain de plier ; deux cent vingt-cinq hommes, chiffre considérable pour cette époque, le mirent dans l'impossibilité de résister plus longtemps. En voyant cet échec, Robert de Bellême, plus empressé d'aller sauver ses châteaux que de prêter appui à ses alliés, se hâta de quitter le champ de bataille ; cette désertion occasionna une déroute générale dans l'armée du duc.

Guillaume de Mortain, Robert d'Estouville, Guillaume de Ferrières, restèrent entre les mains des royaux.

Dans une lettre que le roi Henri écrivait après la bataille à l'ancien abbé du Bec, à Anselme, archevêque de Kenterbury, il lui annonçait qu'il avait fait prisonniers quatre cents chevaliers et dix mille piétons.

Robert Courte-Heuse lui-même était tombé entre les mains des royaux ; un chapelain du roi d'Angleterre, nommé Gauldri, qui avait combattu dans cette journée comme un laïque, s'était saisi de la personne du duc et l'avait conduit à son maître. Ce clerc était destiné à avoir plus tard une fin tragique ; il fut fait peu après évêque de Llandaff, au pays de Galles, mais il vexa tant ses diocésains qu'il fut tué par eux avec sept des principaux ministres de son église.

Abandonné des siens, prisonnier, Robert Courte-Heuse n'avait plus qu'à remettre son sort entre les mains de son frère. Pour se le rendre favorable, il offrit de lui faire rendre toutes les places de la Normandie qui tenaient encore en son nom ; on commença par Falaise. Guillaume de Ferrières reçut sa liberté et fut député dans cette ville avec ordre du duc de se soumettre au roi. Henri y fit son entrée quelques jours après, et reçut la place et la foi des bourgeois.

Le duc Robert faisait élever dans cette ville son fils Guillaume. Cet enfant n'avait guère plus de trois ans ; on le présenta au roi.

De crainte, dit Vital, qu'il ne surgît quelque motif de calomnie, si son neveu venait à éprouver quelque malheur entre ses mains, Henri ne voulut pas le retenir sous sa garde particulière ; il confia son éducation à Hélie de Saint-Saens. Le duc Robert avait marié une de ses bâtardes avec ce chevalier dont il avait fait un des premiers barons de Normandie, en lui donnant le comté d'Arques. Le sire de Saint-Saens prit le fils de son beau-père et l'éleva avec des soins qui ne tardèrent pas à laisser des regrets à Henri.

De Falaise le roi d'Angleterre se rendit à Rouen. Hugues de Nonant lui en ouvrit les portes, toujours par ordre du

duc. En récompense, l'oncle de l'ex-châtelain de Caen, de Gonthier d'Aunai, fut remis en possession de tous les fiefs que, dans des guerres particulières, lui avait ravis Robert de Bellême. Enfin, toutes les places se rendirent et Robert de Bellême, désormais impuissant à résister, fit sa soumission par l'intermédiaire d'Hélie du Maine.

Il avait offert de restituer toutes les terres et châteaux dont il s'était emparé sur le domaine du prince ; le roi accepta et en échange il donna Argentan au Talvas, le réintégra dans la vicomté de Falaise et dans les autres biens qu'avait possédés son père, le Talvas Roger de Montgommery.

Dans de telles révolutions, il se trouve toujours des victimes : pendant que Robert de Bellême, qui n'avait fait sa soumission que par nécessité et qui se promettait bien de trahir sa foi quand il pourrait, était reçu en grâce par le roi, les vaillants d'Estouville, Robert et Guillaume de Mortain, étaient condamnés à une prison perpétuelle et ils y moururent.

Les ennemis de l'évêque de Lisieux, Flambart, cherchèrent à le faire déposer. Le chapitre de cette ville élut même un autre évêque, mais Henri résista et ce ne fut que plus tard qu'il remplaça cet évêque, non pas par celui qu'avait choisi le chapitre, mais par un clerc de son choix, Jean, archidiacre de Séez ; toutefois, il rendit à Ranulfe Flambart son évêché de Durham avec tous les revenus qui en dépendaient.

Restait à régler le sort de Robert ; le roi ne voulut pas assumer sur lui seul les mesures qu'il se proposait de prendre.

Au mois d'octobre, il convoqua à Lisieux une assemblée de barons et de prélats ; mais que pouvait refuser au roi

une telle assemblée, le lendemain d'une victoire comme celle de Tinchebray et après soumission de la province?

Cette assemblée décide donc : « que le duc Robert soit envoyé en Angleterre pour y être gardé en prison, abondamment pourvu de tout ce qui convient à son rang, de crainte que, s'il restait prisonnier en Normandie, les factieux, sous prétexte de le délivrer, n'excitassent de nouveaux troubles. »

Henri exécuta à la lettre les prescriptions de cet article, qu'il avait lui-même dicté, si même il ne fit plus; car on l'a accusé, en effet, d'avoir fait crever les yeux à son frère captif. Quoi qu'il en soit, il le fit enfermer dans le château de Cardiff, au pays de Galles, et il chargea de la garde de cette prison un de ses enfants naturels, Robert dit de Glocester, auquel échut plus tard le gouvernement de Caen.

Robert mourut en 1134, après vingt-huit ans d'une captivité pendant laquelle son frère se montra impitoyable.

La bataille de Tinchebray avait bien réellement donné la Normandie à l'Angleterre. Ce n'était pas un duc des Normands qui devenait roi des Anglais, mais bien un roi des Anglais qui devenait duc des Normands par l'usurpation déguisée sous le nom de conquête.

Henri, devenu roi d'Angleterre et de Normandie, avait ainsi réuni sous son sceptre les États de son père, et réalisé cette parole qu'Orderic Vital prête au Conquérant sur son lit de mort : « Quant à vous, Henri, vous aurez, lorsque le temps sera venu, tout le bien que j'ai acquis et vous surpasserez vos frères en richesse et en puissance. »

Son premier soin fut de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute insurrection dans le duché. Et d'abord il commença par faire raser les forteresses de Robert de Bel-

lême, puis celles de tous les feudataires qui pouvaient être à craindre et dans lesquelles il lui était impossible de mettre garnison, et en même temps il augmenta les moyens de défense de celles qui lui appartenaient, des villes, notamment. A Caen, il fit exhausser les murs du château.

Après les mesures militaires, vinrent les moyens de haute administration. Il tint trois assemblées de la province, à Falaise, à Lisieux, à Rouen, dans lesquelles furent prises des décisions tendant à faire observer la paix dans toute l'étendue du duché et à le préserver du brigandage; il y fut en outre résolu que les biens de la couronne ducale, aliénés par Robert Courte-Heuse, feraient retour au domaine; que les propriétaires légitimes, les églises et les couvents rentreraient en possession de tout ce qu'ils possédaient au jour du décès de Guillaume-le-Conquérant.

Et, comme complément de ces moyens gouvernementaux, Henri organisa dans toute la Normandie une police de sûreté dont il était la tête. « Il voulait savoir à fond quelles étaient les affaires des ministres et des magistrats ; il connaissait même les choses cachées et tout ce qui se faisait clandestinement, et causait l'étonnement de ceux qui ne concevaient pas comment ce prince pouvait parvenir à la connaissance des actes enveloppés du plus profond mystère. »

Henri, enfin, au gré des moines et du clergé auxquels il avait fait obtenir de grands biens, « gouverna parfaitement le duché de Normandie, chercha toujours à maintenir la paix : il contint adroitement les comtes les plus puissants, les châtelains, les tyrans audacieux, et en tout temps il protégea les gens tranquilles, les religieux et le bas peuple. »

Mais à lire l'histoire du règne de Henri Ier, il ne paraît

pas que les comtes aient été toujours contents de son gouvernement, ni qu'il ait toujours pu les contenir.

Après sa défaite, le parti normand, comme tous les vaincus, se vit forcé d'accepter le fait accompli, mais il n'abdiqua pas pour cela ; il attendit une occasion favorable pour reprendre les armes et secouer le joug du roi d'Angleterre.

A défaut d'un chef, il lui fallait un nom autour duquel il pût se réunir; le nom existait, c'était celui du fils de Robert Courte-Heuse, de Guillaume Cliton. Il grandissait dans le château de Saint-Saens; mais Guillaume Cliton n'était encore qu'un enfant, il fallait qu'il fût devenu un homme.

Les espérances et les sourdes menées des barons n'échappèrent pas à la police d'Henri. Aussi résolut-il de trancher le mal dans sa racine ; il envoya des émissaires pour enlever son neveu ; mais les habitants de Saint-Saens, ayant vu ces soldats étrangers rôder dans le pays, sauvèrent l'enfant; son tuteur, Hélie, s'en fut avec lui à la cour de France.

Louis-le-Gros, qui avait succédé à son père (juillet 1108), était l'obligé de Henri : dans sa jeunesse fuyant la persécution de sa belle-mère, de cette Bertrade mariée au roi Philippe par l'évêque de Lisieux, il avait trouvé un refuge à la cour d'Angleterre; mais sa reconnaissance ne pouvait aller jusqu'à laisser une province, l'un de ses fiefs les plus importants, passer dans les mains du roi d'Angleterre. Il chercha à s'en emparer; une campagne eut lieu dans la Haute-Normandie, elle se termina par un traité conclu à Gisors et par lequel Henri consentit à faire faire par son fils, Guillaume Adelin, encore tout enfant, hommage du duché au roi de France.

Cela ne désarma pas le parti de Cliton, et c'est la première fois, en sa faveur, que nous voyons invoquer un droit de

naissance comme un titre légitime; une nouvelle guerre eût été inévitable, si Henri n'eût résolu de frapper un coup décisif.

Henri consolida sa conquête en fiançant à son fils Guillaume la fille cadette de Foulques d'Anjou; en donnant sa fille Mathilde, âgée seulement de cinq ans, à l'empereur d'Allemagne qui n'en avait que dix; et, enfin, une de ses bâtardes au fils d'Alain Fergant, Conan III; il avait même obtenu par le traité de Gisors que le roi de France reconnaîtrait le duc de Normandie comme suzerain de la Bretagne, à cause des droits qui avaient autrefois été cédés aux princes normands.

Après ces mesures, le roi Henri retourna en Angleterre et fut cinq ans sans visiter le continent (1113-1118).

Robert de Bellême était à la tête du parti ducal, qui prétendait placer la couronne sur la tête du jeune Cliton; ce fut à lui que cette fois s'attaqua le roi, non pas par les armes, mais légalement; il le cita à comparaître devant sa cour à Bonneville-sur-Touques. Le Talvas y vint, mais comme ambassadeur du roi de France: il espérait, en prenant ce titre, faire respecter sa personne; mais il en fut autrement, le roi d'Angleterre le fit déclarer félon par la cour, le fit saisir. Il fut condamné à la prison perpétuelle; alors Henri ordonna qu'il fût conduit en Angleterre, où il fut enfermé, au plus profond secret, dans le château de Werham.

Tels furent les événements qui, de 1106 à 1113, suivirent la conquête du duché. La province jouit alors à peu près de la paix, sinon du bonheur; car la peste, le mal ardent et la famine, avaient lancé de grands maux à la population (1108-1110). Mais ces fléaux passent vite, quelques jours suffisent pour les faire oublier.

Caen devait, moins que toute autre ville, en garder un durable souvenir. Henri, en effet, venait souvent dans ses murs et y faisait avec sa cour de longs séjours ; d'ailleurs, là où allait le roi, là où il donnait des fêtes, il n'était pas permis de s'attrister, il fallait y prendre part et s'amuser de par le roi. C'est ainsi qu'au mariage de sa fille Mathilde, la veuve de l'empereur, avec Geoffroy d'Anjou, il convia le peuple aux fêtes qui eurent lieu à Rouen. « Il fut proclamé par hérault, dit Jean de Marmoutiers, qu'indigents, étrangers, riches, pauvres, plébéiens, soldats ou colons, y assisteraient, et que quiconque n'y prendrait pas part, serait soupçonné de lèse-majesté. »

Nous avons, sur l'état de la ville de Caen, à cette époque, et sur une des visites du roi, un document contemporain du plus grand prix.

Un moine du couvent de Saint-Benoît-sur-Loire, Raoul Tortaire, y fit un voyage dont il nous a laissé un récit détaillé dans une épître en vers latins. On a été longtemps incertain sur l'époque à laquelle ce moine vint à Caen : l'abbé de La Rue veut que ce soit en 1102 ; mais le roi ne vint en Normandie ni en 1102, ni en 1103. Le savant abbé hasarde parfois, avec l'affirmation de la certitude, des erreurs qui, venant de sa part, ont été prises trop souvent pour des vérités ; jamais ces sortes d'affirmations n'ont été plus positives, plus tranchantes qu'en parlant de l'épître de Tortaire.

On verra, dans la lettre dont nous allons donner les passages les plus importants, que le roi montrait au peuple, comme spectacle curieux, un spectacle qui lui était agréable à lui-même et qui consistait en animaux féroces ou venus de contrées lointaines. Or l'abbé de La Rue nie que cela ait pu avoir lieu. « Comme il est difficile de se procurer ces

« animaux encore aujourd'hui, dit-il, nous avons peine à « croire que ce prince, à cette époque, ait pu avoir une « ménagerie nombreuse. »

Que l'abbé de La Rue n'ait pas connu la lettre entière de Raoul Tortaire, qu'il n'en eût lu que les extraits donnés par l'abbé Lebeuf dans son *Mémoire sur les Antiquités de Bayeux:* c'est plus que probable, bien qu'il veuille faire croire, en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, qu'il avait connu ce document. Nous ne comprenons pas comment, en n'ayant même que les extraits de l'abbé Lebeuf, il a pu donner à ce savant un démenti et affirmer que Henri Ier ne pouvait pas avoir une ménagerie nombreuse ; nous le comprenons d'autant moins que l'auteur des *Essais historiques sur la Ville de Caen* était fort versé dans l'histoire anglo-normande et qu'il aurait pu lire dans Guillaume de Malmesbury, que Henri Ier avait fondé à Woodstock un parc pour y tenir des cerfs, et qu'en outre il avait fait construire une ménagerie où se trouvaient des lions, des léopards, des chameaux et un porc-épic qui semble flatter singulièrement l'attention de Guillaume de Malmesbury.

M. Hippeau, dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Étienne*, écrit sous la date de 1151-1155 : « C'est à la même époque que Raoul Tortaire faisait son voyage à Caen et à Bayeux; » et il cite à l'appui de cette assertion Bonamy, *Mémoire des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, p. 51.

D'après M. Hippeau, Raoul Tortaire serait venu à Caen sous Henri II; l'auteur de l'*Histoire de l'Abbaye Saint-Étienne* a dû prendre ses notes à la légère, nous n'en voulons pour preuve que la note que nous venons de citer et dans laquelle il attribue à Bonamy ce qui appartient à Lebeuf. C'est l'abbé Lebeuf qui, dans le tome XII de l'*Académie*, a publié le mémoire où il est parlé de Raoul Tortaire. Ce mémoire,

il est vrai, est tiré d'un autre de Bonamy sur *le lieu, les circonstances et le siècle de la mort de Louis d'Orléans, frère de Charles VI.*

Cette inadvertance dans l'histoire couronnée par la Société des Antiquaires de Normandie et mentionnée très-honorablement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sera probablement rectifiée s'il est fait de ce livre une seconde édition ; la date de 1151-1155 sera aussi corrigée.

Si M. Hippeau ne connaissait pas la dissertation de M. Certain, insérée dans le volume de 1855 de l'École des Chartes, puisqu'elle est antérieure à son livre, il avait pu certainement lire celle que l'on trouve au tome X de l'*Histoire littéraire de France*, et y voir que Raoul Tortaire était, à n'en pas douter, mort en 1114.

Henri devint maître de la Normandie en 1106, il n'opéra pas immédiatement son retour en Angleterre. Raoul Tortaire dut venir à Caen y voir le roi, de 1108 à 1113. Voici maintenant l'analyse de la lettre écrite par le moine de Saint-Benoît-sur-Loire à l'un de ses amis qui avait nom Robert.

Raoul Tortaire a Robert.

« Que votre amitié pour moi ne se refroidisse pas, si ma muse paresseuse néglige de vous répondre aussitôt après avoir lu vos lettres ; j'avais choisi mes tablettes de cire et mon style, mais des affaires majeures ont détourné mon esprit et rendu vains mes efforts.

« J'accompagne mon cher Pierre qui me conduit dans plusieurs lieux que nous n'avions pas encore visités. Et d'abord je suis allé à Caen dont les maisons élevées brillent

comme si elles étaient bâties en marbre de Paros. J'y ai vu arriver, en toute hâte et de tous pays, des troupes de marchands, apportant des objets de commerce innombrables...

« J'y ai vu diverses espèces de parfums, des légumes, des étoffes de laine de diverses couleurs, de nombreux tissus de lin d'une rare finesse, des soies moelleuses à trame serrée, de la canelle, de l'encens, du poivre, des fruits, du miel, de la cire, du cumin, des porcs soyeux, des moutons à longue laine, des dépouilles et des peaux de nombreux troupeaux, des peaux de bêtes féroces, des cuirs verts de bœufs. Les animaux domestiques y fourmillent, les chevaux dressés y sont mêlés aux chevaux indomptés; on y trouve mille mets propres à y flatter le goût, et les boissons de toutes sortes provenant des céréales, de la pomme, du raisin. J'y ai rencontré les figures et les vêtements disparates d'habitants de divers pays, et l'échafaudage à pointe élevée des bonnets de femme ; et quand je vois tant de marchandises, j'ai mal aux nerfs, je suis horriblement vexé de ne pas avoir le sou.

« Mais voici venir le roi, qui s'avance entouré d'une escorte de chevaliers et précédé de nombreuses milices.

« Il offre au peuple des spectacles qui lui sont agréables à lui-même. C'est d'abord un jeune lion d'Éthiopie, à peine âgé de six mois, dont la vaste gueule et les rugissements terribles effraient les spectateurs ; il est conduit par un bateleur qui le corrige à coups redoublés. On dit que le lion est doux pour les exilés, les malheureux, les vaincus et les dépouillés.

« Vient ensuite, couvert d'entraves et attaché sur un cheval, un léopard à la fourrure mouchetée d'une extrême beauté ; le léopard naît d'un pard et d'une lionne, et c'est pour cela qu'il dépasse en agilité les autres animaux,

« Le peuple se précipite en masses compactes pour admirer un lynx, au regard farouche, au corps agile; pour lui enlever ses petits, le chasseur l'amuse en lui jetant un morceau de verre.

« Une troupe joyeuse conduit un chameau richement caparaçonné, qu'un cheval traîne à travers les rues et les carrefours; cet animal a une courte tête sur un long cou et une bosse au milieu du dos.

« Enfin, une autruche ayant aussi un long cou et de longues jambes tient aussi le peuple émerveillé.

« Le roi est couvert d'habits de pourpre et d'or, il est entouré de personnages les plus éminents; mêlé à la foule, on peut voir tout ce qu'il y a de beau et de précieux dans ce cortége, les boucliers dorés brillent comme le soleil, et les chevaux qui font trembler la terre sous leurs pas sont tout couverts d'or.

« Ma muse bavarde meurt d'envie de vous peindre le site de Caen qui, peut-être, n'a jamais été décrit ailleurs.

« Le château est placé sur la rive gauche du fleuve, sur une éminence; au midi, de verdoyantes prairies s'étendent le long de l'Orne pendant près de trois milles.

« Ce fleuve, revenant souvent sur lui-même par le flux et reflux, semble ne pas avoir de cours; le port reçoit de grands vaisseaux que lui envoie la mer. La terre est fertile en moissons, mais on n'y voit point de forêts. Le noyer, la vigne et le figuier n'y existent pas; l'Angleterre l'enrichit de diverses marchandises et de ce que produisent les terres baignées par les mers d'Occident.

« Au soir, je quittai cette ville monté sur mon cheval altéré de soif, car l'eau du fleuve de Caen n'est pas potable. Sur la foi d'un guide, mes compagnons et moi nous lais-

sâmes conduire dans un gîte hospitalier. Pendant que longeant une mer incertaine, je veux passer incertain moi-même, mon cheval se précipite au milieu des flots ; toutefois, je restai ferme en selle, soit que Panda (la déesse des voyageurs ??) me protégeât, soit que mes pieds fussent restés appuyés sur l'étrier. Mon coursier ne put lutter longtemps contre l'obstacle que le bourbier mit à son retour, il y mourut ; et n'allez pas croire que je plaisante. Fort exposé moi-même, couvert d'eau, de fange et d'herbes marines, il me fallut beaucoup de temps pour sécher mes habits.

« De là, j'allai prendre place à un banquet somptueux dont il me serait difficile de citer et les mets et les vins. On raconte que, dans Babylone, Xerxès distribua à ses maîtres d'hôtel, novices pourtant, les richesses de son trésor ; je crois toutefois que les mets préparés sur leurs fourneaux n'étaient pas plus délicats que la chère qui nous fut faite au milieu des champs par notre cuisinier rustique.

« Le lundi, au lever du soleil, nous quittâmes ce lieu de délices, et vers le soir nous entrâmes sur le territoire bayeusain. Là, d'agréables maisons de campagne, placées de distance en distance sur le bord de la mer, nous offrirent pendant dix nuits les douceurs de l'hospitalité ; on nous servit des poissons de toute espèce, assaisonnés de manière différente.

« Pendant qu'avec mon guide je m'amuse à ramasser des caillous arrondis par les flots, je m'enfonce jusqu'aux cuisses dans ces eaux que les gens de mer appellent des *plates*, lorsque dans la saison d'hiver ils se livrent à la pêche des cétacés.

« En ma présence, un de ces poissons trompa l'espoir des pêcheurs dépourvus de filets. Ils eussent enfoncé dans ses flancs chargés de graisse le triple fer de leur harpon, et,

mourant de ses blessures, l'animal eût été entraîné sur le rivage [??].

« Je pars pour Bayeux où se présentent à la vue divers édifices somptueux et les tours élevées d'un temple magnifique, merveilleusement décoré à l'intérieur par le poli de ses pierres, et à l'extérieur par la sculpture de ses statues. Là brillent des vases de divers métaux, les toiles les plus fines, l'écarlate et la pourpre la plus éclatante; là des cercles de fer soutiennent une couronne d'argent fixée à une grande hauteur par des tenons d'un bois solide; l'or brille sur toute la surface, qu'un artiste habile a ceinte de tourelles élégantes; à peine dans la vaste étendue de sa double muraille le temple peut-il contenir cet ornement, qui n'a pas son second en pesanteur.

« J'entre dans le médiocre cabaret d'un restaurateur connu, et, sortant de déjeûner, je demande du vin; on me sert une liqueur exprimée de pommes acerbes; croyant boire du jus de raisin, je l'approche de mes lèvres. Hélas! Bacchus n'a guère d'empire dans cette contrée: à la vérité, on n'y trouve pas le lynx, on n'y trouve pas le tigre féroce. Ces hommes sortant de la terre, issus des dents d'un dragon, ne purent résister à ce dieu invincible qui subjugua les Indiens au teint noirci; moins heureux contre les Normands, Bacchus n'a pu dompter ce peuple.

« Je repoussai la coupe aussitôt que je m'aperçus qu'elle ne contenait pas de vin; cependant je feignis de boire et j'essuyai mes lèvres altérées. En rendant le vase au garçon, je me penchai à son oreille pour lui dire : « Malheureux « valet, pourquoi m'as-tu offert ce poison? »

« Suspendu dans une cage d'osier, un étourneau (une grive), s'essayant sans relâche à imiter la voix humaine, répétait sans cesse : « Va, viens, Marion! » Marion était la

servante du cabaret; et si Marion levait la tête pour regarder la cage, l'oiseau babillard lui criait: « Marion, Marion, sors d'ici ! »

« Je quitte ce Bayeux que le fils de Sémélé a abandonné à son malheureux sort, me promettant bien de n'y plus rentrer si on ne peut m'y offrir de quoi boire.

« Je vais passer quelques jours avec mon cher Pierre, cet ami que j'aime plus que moi-même.

« Après avoir fait ici l'aveu de mon trop long silence, j'ajoute à mes torts en vous donnant de si minutieux détails; le papier nous a d'ailleurs manqué pendant le froid décembre et je n'ai pu vous écrire. »

Caen avait donc en ce temps un aspect grandiose; ses principaux monuments, ses palais, ses fortifications même étaient encore empreints de ce blanc mat propre aux pierres de son territoire. A la mort de Guillaume, on s'en souvient, une partie de l'intérieur de la ville avait été dévorée par un incendie; il avait fallu la rebâtir : c'était pour ainsi dire une cité fraîchement sortie de terre. Il n'est pas étonnant que le moine voyageur témoigne sa surprise et son admiration.

Après une simple lecture de la lettre de Raoul Tortaire, il n'est pas besoin d'insister longuement sur le développement qu'avaient pris, à Caen et ses environs, l'agriculture, l'industrie et le commerce; cependant nous accompagnerons ces renseignements de quelques observations.

Autour de Caen il n'existe pas de forêts; la terre est toute livrée à la culture des prairies, des céréales, des pommes et autres arbres à fruits. Tortaire n'y voit point de noyers, de figuiers. Il est possible qu'il n'y en eût pas encore; mais, à coup sûr, on y trouvait des vignes, puisque

les chartes de dotation de nos abbayes en parlent souvent; il en existait du moins au commencement du siècle, puisque l'abbé de Saint-Étienne, Gilebert, en achète cinq vergées ou acres (à peu près un hectare) pour 12 livres, environ 1,000 fr. de notre monnaie.

Avaient-elles été arrachées aux environs de Caen comme ailleurs pendant les guerres civiles? Cela ne serait pas impossible; mais il est plus probable que le moine de Saint-Benoît s'est trompé, ou plutôt qu'il n'avait pas bien vérifié le fait.

Parmi les objets exposés en vente, il en est qui, à coup sûr, étaient importés à Caen, soit bruts, soit fabriqués, mais il en est aussi qui étaient de provenance agricole locale.

Ainsi des moutons à longue laine, ainsi des coursiers domptés et indomptés, des porcs soyeux, du miel, de la cire; l'agriculteur se livrait largement à l'élève des bestiaux. Le pays comptait de nombreuses bergeries, des troupeaux de porcs vivaient dans les forêts les plus voisines de la ville, où ils étaient mis moyennant un droit de pâture.

Mais c'était sur les domaines des deux abbayes de Caen que se trouvait la plus grande richesse en bétail de toute espèce. Nous voyons, en effet, une de ces abbayes, un peu plus tard il est vrai, vers le milieu du XII[e] siècle, transporter de Normandie, sur un domaine qu'elle prend à fief-ferme en Angleterre, treize vaches, deux taureaux, cinq veaux d'une année, quatre de deux ans, cinq bœufs, cinquante-sept béliers, cent dix-neuf brebis, sept agneaux, etc.

La production chevaline était devenue considérable depuis Guillaume. Le Conquérant possédait de fort belles écuries où il avait réuni des chevaux arabes, espagnols et d'autres contrées avec lesquels il pouvait faire d'heureux croisements. Les seigneurs avaient profité de leurs excursions

militaires, de leurs pèlerinages en Orient, de la croisade, pour acquérir d'excellents animaux, mais c'est encore sur les domaines de ses abbayes qu'on trouve, à cette époque, les meilleurs produits. Après avoir couru le monde, commis toute sorte de crimes, les barons batailleurs de ces temps, pour faire leur paix avec Dieu, se retirent dans les couvents, et outre une partie de leurs terres, leur donnent souvent leurs armes et leur cheval de bataille; leurs veuves et quelquefois leurs femmes les imitent.

De semblables dons mettent les abbayes en possession des meilleurs coursiers, palefrois et haquenées; et comme à cette époque la castration n'était pas opérée, ainsi qu'on peut le voir sur la tapisserie de Bayeux, les écuries des couvents peuvent choisir les plus beaux types pour la reproduction et avoir de magnifiques élèves. C'est là que se remontent les chevaliers qui vont soit en guerre, soit en croisade, et en cela les monastères faisaient un commerce assez lucratif, puisque la plupart du temps ils recevaient gratuitement ou n'achetaient qu'en offrant en payement des objets qui leur avaient été donnés. Des contrats et des chartes d'acquêts ou d'échange de ces temps nous sont restés; ils prouvent qu'on trouvait dans ces haras des chevaux de tout prix. A côté du roussin de 30 sous (180 à 187 fr.), on rencontre le palefroi de la valeur de 10 livres, 1,200 à 1,250 fr. de notre monnaie.

La bière ou cervoise, le cidre ou le poiré, sont fabriqués dans le pays; le vin était apporté à Caen du midi ou de l'ouest méridional par des commerçants de Bordeaux, de la Rochelle et par des Caennais. Nous lisons en effet dans la *Chronique de Rocamadour* qu'un certain Roger Thévin, bourgeois de Caen, vint en 1108 chercher, pour le revendre dans sa *ville natale*, un chargement de vin à la Rochelle,

qu'il quitte ce port et prend la mer avec dix autres vaisseaux chargés de marchandises.

Nous concluons de ce fait que Caen qui avait dû, au moment du départ de Guillaume pour la conquête, fournir des navires pour sa flotte de débarquement, possédait au XII[e] siècle des ateliers de constructions navales pour le commerce.

Les cuirs verts, les peaux de divers animaux apportés sur le marché, prouvent que la tannerie était exercée sur les divers cours d'eau de la ville; le Bourg-l'Abbé portait le nom de Quartier de la Tannerie.

Il venait sur le marché des étoffes tissées loin de la Normandie; celles de soie étaient certainement de ce genre; mais l'apport de laines, « les dépouilles de nombreux troupeaux » de la lettre de Tortaire, servaient à fabriquer sur place les étoffes de laine de plusieurs couleurs que ce moine a vues à Caen.

La vouède est cultivée dans la plaine; nos coteaux comptent de nombreux moulins à vent pour cette plante tinctoriale.

Les détails fournis par la lettre de Raoul Tortaire confirment tout ce qu'on trouve dans les chartes, dans les rôles de cette époque, sur l'industrie, le commerce et l'agriculture de Caen et de ses environs au XII[e] siècle, et que l'abbé de La Rue a résumé dans un des meilleurs chapitres de ses *Essais historiques*, sous le titre : *De l'Ancien Commerce de Caen*.

Nous ajouterons, d'après le savant abbé, que la ville de Caen était un grenier à céréales où, dans les temps d'abondance, on venait faire des chargements pour Rouen et autres cités normandes, pour Paris; qu'on emportait du grain à Aix en Provence et même à Bayonne.

Le commerce y était arrivé à ce point de développement que les Juifs, dont l'agio et le négoce ont toujours été la principale occupation, y étaient en si grand nombre qu'on leur avait cédé une rue et un cimetière dans le quartier Saint-Julien; qu'ils avaient même des magistrats et un tribunal spécial sous le nom de *justiciers*, *gardes*, *Échiquier des Juifs*.

Les visites, les séjours réitérés du roi-duc dans nos murs, entraînaient à leur suite une cour brillante; les quantités considérables de vins, qui, alors, n'étaient guère consommés que par les classes élevées, démontrent assez que cette suite était nombreuse; elle se composait, en général, de guerriers, et ceux-ci ayant toujours quelque achat à faire pour leur équipement, il était naturel que les habitants de Caen eussent songé à les leur fournir. Aussi on trouve à Caen, dans ce siècle, des manufactures d'armes défensives; on y fabrique des casques, des hauberts, des cuirasses, des cottes de maille, des boucliers, des éperons et tout ce qu'il faut soit à l'homme, soit au cheval de guerre.

Cependant le parti franco-normand, malgré la puissance du roi d'Angleterre, existait toujours; la restauration de Guillaume Cliton était sinon le but réel, du moins le prétexte qu'il invoquait.

Pendant l'absence du roi il s'était grossi non plus seulement de l'alliance du roi de France, mais encore de celle de Baudouin de Flandres, sous lequel le fils de Robert Courte-Heuse avait appris la guerre; d'Amaury de Montfort, puissant comte de Ponthieu, et surtout de celle du comte Foulques d'Anjou, qui, oubliant que sa fille était fiancée au fils de Henri, venait de se faire rétablir dans la charge de sénéchal, ou plutôt de dapifer, porte-mets du roi de France. Cette charge, que ses ancêtres avaient dédai-

gnée et qui avait été donnée aux seigneurs de Rochefort et de Guerlande, Foulques l'avait probablement réclamée parce qu'elle donnait au titulaire la présidence des plaids royaux et le commandement des troupes royales.

Lorsque les alliés se crurent prêts, les hostilités ne tardèrent pas à éclater (1118). Henri était venu d'Angleterre sur le continent, de sorte que la guerre fut concentrée dans la Normandie.

Henri avait avec lui son fils légitime, Guillaume Atheling, et un de ses bâtards, Richard.

Le prétendant, Guillaume Cliton, était dans les rangs des Franco-Normands dont la première tentative ne fut pas heureuse. Henri était au château-fort de Bures-sur-Béthune, aujourd'hui arrondissement de Neufchâtel. Le comte de Flandres vint pour l'y assiéger. Grièvement blessé, il fut obligé de quitter l'armée et mourut huit ou neuf mois après (juin 1119). Ce fut une grande perte pour les Clitoniens. Le roi d'Angleterre gagnait à cette mort d'avoir un puissant ennemi de moins à combattre. A partir de ce moment la guerre éclata sur plusieurs points : ce furent des siéges, des ravages, des combats, des prises d'assaut, où le sublime de la courtoisie chevaleresque fut mêlé aux extrémités de la cruauté la plus raffinée.

Le roi avait promis à l'un de ses gendres, Eustache de Breteuil, de lui donner le donjon d'Ivri à la fin de la campagne. Des otages avaient été échangés entre Eustache et le commandant du donjon : celui-ci avait donné son fils ; le gendre du roi, ses deux filles.

Le châtelain ayant refusé de remettre la forteresse ; son fils avait eu les yeux crevés par ordre d'Eustache ; à son tour, il avait fait subir le même sort aux deux jeunes filles de son rival, elles étaient les petites-filles du roi Henri.

Eustache, à partir de ce moment, entra en révolte contre son beau-père, et sa femme Juliane l'encouragea dans cette rébellion; elle se chargea même de défendre le château de Breteuil. Cette louve, privée de ses petits, regardait son père (elle était bâtarde) comme l'auteur de la mort de ses deux filles; elle lui tendit une embuscade, l'y attira et alla jusqu'à lui décocher presque à bout portant un trait d'arbalète, qui ne le manqua que par miracle.

La conduite des combattants fut toute autre à la journée de Brenneville, près les Andelys, la plus importante de cette campagne; les deux rois de France et d'Angleterre, les deux fils d'Henri et le prétendant s'y trouvaient.

Ce combat ne fut pas très-meurtrier, sur neuf cents chevaliers, cent franco-normands et quatre cents anglo-normands, trois seulement y périrent après une rude mêlée; car, dit Orderic Vital, ils étaient complétement couverts de fer et, de plus, ils s'épargnaient réciproquement tant par la crainte de Dieu qu'à cause de la fraternité d'armes; car ils faisaient tous partie du saint ordre de chevalerie. Aussi, ils s'appliquaient bien plus à faire leurs ennemis prisonniers qu'à les tuer. La victoire resta au roi d'Angleterre; le roi de France quitta le champ du combat, il abandonna son cheval et en prit un autre pour ne pas être reconnu; le roi d'Angleterre se contenta de conserver l'étendard du roi de France, qu'il avait acheté de l'un de ses guerriers qui s'en était emparé. Le lendemain de cette journée, il renvoya à Louis-le-Gros, tel qu'il était harnaché, le palefroi qu'il avait abandonné la veille, et Guillaume Atheling envoya aussi à son cousin, Guillaume Cliton, le cheval qu'il avait perdu dans ce tournoi; le roi lui-même fit parvenir à son neveu des présents qu'il jugeait nécessaires à un exilé.

Les hostilités durèrent près de deux ans (1118-1119). La Basse-Normandie n'y prit guère part que pour fournir des contingents aux deux partis ; quelques places seulement de l'Hiémois et du Lieuvain s'étaient déclarées pour Guillaume Cliton. Courci-sur-Dive, Grandmesnil, Montpinçon, Orbec, furent de ce nombre, mais elles ne tardèrent pas à retourner au roi Henri. Bayeux, Coutances, Avranches, Caen, Falaise, Exmes, Séez, tinrent toujours pour le roi d'Angleterre, qui, du reste, y avait placé habilement de fidèles garnisons; ces villes ne souffraient pas que, par de fallacieuses paroles, on les détachât du parti anglo-normand.

Cependant, grâce à l'intervention directe du pape, alors en France, après bien des discussions et des négociations, la paix fut conclue avec les deux rois, et cette fois le parti de Guillaume Cliton sembla bien mort. Il avait été abandonné de ses alliés et des seigneurs normands presque tous rentrés en grâce ou réconciliés avec Henri ; l'accomplissement définitif du mariage de la fille de Foulques d'Anjou avec le fils aîné du roi et dont les noces se tinrent à Lisieux ne laissait plus au prétendant d'espoir de ce côté.

La tranquillité eût été désormais assurée dans toute la Normandie, si un affreux malheur n'était venu raviver les espérances du parti vaincu.

Henri, satisfait de ses victoires et jugeant la Normandie tranquille, voulut retourner en Angleterre. Il s'embarqua à Barfleur ; un autre navire, appelé *Blanche-Nef*, suivait celui du roi, portant Guillaume Atheling, Richard, second fils du roi, dix-huit femmes, filles, sœurs, nièces ou épouses de monarques et de comtes. Les chevaliers les plus renommés de la cour anglo-normande et les héritiers des plus illustres maisons de la race normande s'y étaient aussi em-

barqués gaiement; on avait fait liesse et distribué des muids de vin à l'équipage, les matelots et leur chef lui-même étaient ivres. A peine sorti du port de Barfleur, la *Blanche-Nef* toucha sur un rocher et deux planches défoncées ouvrirent une large voie d'eau, elle sombra. Des trois cents personnes embarquées un seul homme, un boucher, put échapper à cet horrible naufrage (1120). Ce cruel accident, qui plongeait le roi d'Angleterre dans la désolation et le désespoir le plus profond, mit de nouveau les armes à la main des Clitoniens. Le roi n'avait plus d'autres enfants légitimes que sa fille Mahault, mariée à l'empereur d'Allemagne, et à ce titre celui-ci, le roi d'Angleterre venant à mourir, pouvait prétendre au duché. Fallait-il accepter comme duc un des bâtards d'Henri, ou attendre que le roi, veuf depuis quelque temps et qui venait de convoler en secondes noces (1120), eût d'autres enfants?

Toutes ces choses présentaient des complications sans fin et de grands dangers pour l'avenir, tandis qu'on avait sous la main un héritier direct et légitime, le fils de Robert Courte-Heuse; lui duc, toutes les difficultés étaient tranchées.

Ce n'est pas tout, le pays était mécontent de la gestion des prévôts et des intendants, « pires que des larrons »; les peuples étaient par eux tourmentés et soumis à des exactions immodérées.

Une nouvelle ligue se forma ; Foulques réclama les châteaux et les bourgs qu'il avait donnés en dot à sa fille, veuve d'Atheling, qui avait péri sur la *Blanche-Nef*. Henri ayant refusé de faire droit à cette demande, Foulques entra donc fort avant dans la ligue; il maria même une de ses filles au prétendant Guillaume Cliton, union du reste promptement rompue par le pape, sur les sollicitations

d'Henri pour cause de consanguinité. Les principaux alliés conclurent un traité offensif et défensif à la Croix-Saint-Leuffroi (1123, septembre).

Henri quitta l'Angleterre pour faire face à ses ennemis. La Basse-Normandie, cette fois encore, lui était restée fidèle: Noël d'Aubigny, Ranulfe de Bayeux étaient parmi les plus dévoués; le fils naturel du roi, Robert de Glocester, le geôlier de Robert Courte-Heuse, relevé de ce poste, avait reçu le commandement de Caen et était, à cause de cela, appelé Robert de Caen.

Dans la prévision d'une tentative sur cette place, il fit, dit Robert du Mont (1123), construire une tour élevée dans le château de Caen et exhaussa les murs de cette citadelle construite par son père. Il ne toucha pas à la muraille dont Guillaume avait entouré la ville. Nous n'oserions pas toutefois affirmer que la tour, élevée par Henri, fût la même que le donjon détruit par ordre de la Convention en 1793 et dont nous donnerons plus tard la description ; toutefois cette tour, si elle n'était pas imprenable, devait donner à la place un puissant point de résistance.

Robert de Glocester rendit de grands services au roi pendant cette campagne ; elle dura un an quoique poussée vigoureusement. Elle fut terminée par le combat de Boûrgtheroulde, favorable aux royaux; la ligue fut de nouveau dissoute et le parti clitonien encore une fois dispersé (1124).

Le fils de Robert Courte-Heuse se retira auprès du roi de France. Louis-le-Gros n'avait pu appuyer la dernière levée de boucliers des barons normands. Henri était parvenu à lui susciter comme ennemi l'empereur Henri V; d'immenses préparatifs furent faits de part et d'autre, mais la guerre fut arrêtée par la mort de l'empereur.

Le roi d'Angleterre avait manqué son but. Loin d'être nuisible à Louis-le-Gros, l'annonce seule de cette guerre lui avait été favorable; il avait fait appel à tous les ducs et comtes de la France, et tous avaient obéi à leur suzerain en répondant à son appel.

Une nouvelle campagne entreprise contre le comte d'Auvergne augmenta encore sa puissance; les ducs de Bretagne, le comte de Flandres, celui d'Anjou, lui envoyèrent leurs contingents et le roi d'Angleterre lui fournit même, en qualité de vassal de Normandie, un corps de troupes. Louis-le-Gros commençait à montrer qu'il existait un roi de France (1125).

Il se crut, dès lors, assez fort pour arracher la Normandie au roi d'Angleterre. Il résolut de travailler ouvertement à la restauration de Cliton : il lui fit d'abord épouser une sœur de sa femme et lui donna en fief Pontoise, Mantes, Chaumont et le Vexin tout entier; puis il réunit le jour de Noël 1126 un Parlement des grands de sa Cour et les pressa vivement de compatir au sort de son protégé.

A la suite de cette assemblée, Guillaume Cliton, alors âgé de vingt-six ans, put se mettre à la tête d'une armée; il s'avança jusqu'à Gisors pendant le carême de 1127. Il eût peut-être réussi à conquérir le duché; car, dit Vital, « les Normands le respectèrent comme leur prince légitime. » Mais il fut détourné de cette conquête par un événement tragique.

Charles-le-Bon, comte de Flandres, fils de Knut, roi de Danemark, avait voulu gouverner féodalement. La bourgeoisie avait acquis dans ce pays une prépondérance considérable; le comte ayant résolu de l'arrêter dans son développement, s'attaqua à la plus puissante famille, et en

revendiqua les membres comme hommes de corps de son domaine, gens d'origine servile.

Ceux-ci répondirent en assassinant le comte dans l'église de Bruges. Cette mort mettait le pays en combustion, la guerre civile allait éclater entre les bourgeois et les partisans des assassins d'une part, et les barons de l'autre; il n'était pas certain que la lutte fût favorable aux seigneurs, aussi ils appelèrent à leur aide le roi de France comme suzerain du comte assassiné.

Le roi se rendit à cet appel avec Guillaume Cliton et un corps de troupes françaises. Le fils de Robert Courte-Heuse aurait été forcé de conquérir la Normandie pied à pied. Il était petit-fils de Mathilde de Flandres, femme de Guillaume-le-Conquérant : à ce titre les barons flamands lui offraient la couronne. Il ne s'agissait en Flandres que de réduire les bourgeois rebelles. La conquête de la Normandie fut donc abandonnée pour celle des contrées flamandes.

Les assassins du comte Charles et leurs alliés furent vaincus et Guillaume fut investi du comté flamand.

Toutefois, ce prince gouverna si mal que bientôt de puissantes communes lui refusèrent obéissance; il lui fallut prendre les armes pour les soumettre. Il avait mis le siége devant Alost, l'une d'elles. Dans une attaque, Guillaume, qui, dit Orderic Vital, faisait souvent l'office de chef et de soldat, fut blessé par un fer de lance dans la partie charnue qui est entre le pouce et la paume de la main; la gangrène se mit promptement à cette blessure, « et le bras jusqu'au coude devint noir comme du charbon. » Guillaume mourut au bout de cinq jours. Il fut inhumé dans le monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer (9 août 1128), vêtu, suivant le désir qu'il en avait manifesté, de l'habit monastique.

Le caractère aventureux des Normands avait conduit plusieurs seigneurs en Flandres. Beaucoup de gens aimaient Guillaume, et, trompés par de fausses espérances, ils avaient en lui tant de confiance, dit Vital, qu'ils abandonnaient volontiers leurs parents, leurs amis et le pays natal. Quelques exilés coupables de parjures ou de meurtres étaient aussi venus s'attacher à la fortune du nouveau comte de Flandres. Parmi les Normands accourus au service de Guillaume Cliton était Jean, le fils de l'évêque Eudes; ce fut lui qui, le premier, vint annoncer au roi Henri la mort de son neveu. Il lui remit en outre des lettres dont le prince mourant l'avait chargé et par lesquelles il priait le roi d'Angleterre et duc de Normandie de vouloir bien accueillir, s'ils retournaient dans leur pays, les seigneurs qui l'avaient suivi. Henri eut égard à ce souhait et reçut en grâce plusieurs exilés qui se rendirent auprès de lui; d'autres, renonçant à revoir leur pays, prirent la croix et allèrent à Jérusalem.

La mort de Guillaume Cliton anéantissait la puissance et l'audace de ceux qui le servaient contre son oncle. Henri resta à peu près paisiblement maître de la Normandie pendant quelques années. Il les consacra à veiller au bon gouvernement du pays; les affaires ecclésiastiques surtout attirèrent ses soins. Les mœurs du clergé ne s'étaient pas améliorées; de nombreuses usurpations avaient eu lieu.

Dans un concile tenu à Rouen et auquel assistaient tous les évêques et plusieurs abbés de Normandie, on arrêta le décret suivant :

« Nul prêtre n'aura de femme ; celui qui ne voudra pas s'abstenir de courtisanes ne gouvernera pas d'églises, n'obtiendra aucune part dans les bénéfices ecclésiastiques, et aucun fidèle n'entendra sa messe. »

Il était assez difficile, ce nous semble, au roi et aux évêques de faire observer ce décret, quand on voyait à sa cour et parmi les premiers des courtisans, le fils bâtard de l'évêque de Bayeux, et quand il avait nommé un de ses quatre principaux chapelains Guillaume, fils de Roger, évêque de Coutances, et qui fut un des naufragés de la *Blanche-Nef*.

Il fut encore décidé dans ce concile que nul prêtre ne pourrait desservir deux églises, ni posséder de prébendes dans deux églises à la fois ; que les moines et les abbés ne recevraient de la main des laïques ni églises ni dîmes, et que les laïques qui les auraient usurpées les rendraient à l'évêque, duquel les moines recevraient ce qui serait offert selon le vœu des possesseurs. Toutefois, les couvents devaient posséder sans trouble ce qu'ils auraient obtenu antérieurement au concile, de quelque manière que ce fût ; mais à l'avenir ils ne devaient plus se permettre d'usurper rien de ce genre, sans la permission du prélat dans le diocèse duquel les biens seraient situés.

C'est probablement en vertu de ce décret que le roi Henri, pour arrêter les usurpations, peu d'années après le concile, chargea son fils Robert, comte de Glocester, de faire une enquête sur les fiefs relevant de l'évêché de Bayeux et sur les services auxquels ils étaient tenus. Ces fiefs étaient nombreux : Robert, qui était du reste le principal feudataire et le porte-étendard héréditaire de l'évêque, en tenait à lui seul vingt-cinq, dont dix pour l'Honneur d'Évreux.

Les évêques et les abbés étaient souvent en lutte à propos de droits divers qu'ils se déniaient réciproquement, il fallut que Henri intervint pour les régler.

L'abbé de Caen, s'appuyant sur la charte d'Alexandre II par laquelle son abbaye était déclarée à peu près indépen-

dante de l'évêque de Bayeux, prétendait que l'église Saint-Étienne était l'église-mère de toutes celles qui relevaient de son exemption à un titre quelconque, et il y en avait beaucoup. Ainsi l'abbé nommait aux cures de Saint-Nicolas, de Saint-Ouen de Caen, de Saint-Martin d'Allemagne, de Notre-Dame-des-Champs, sa succursale ; aux chapelles de Nombril-Dieu, à la Maladrerie, et à la présentation pour l'église de Saint-Michel de Vaucelles, d'Hubert-Folie ; ces droits, ils les exerçaient sur un nombre assez considérable d'églises paroissiales et chapelles situées sur les diocèses de Rouen, de Séez, Coutances, Bayeux.

Or, on a pu voir que, par le premier canon du concile de Lillebonne, il était prescrit à tout prêtre de faire chaque année à la Pentecôte un voyage à l'église-mère. Ce voyage se terminait par l'offrande obligatoire à l'autel de l'église-mère d'un denier (50 cent. environ de notre monnaie) ou l'équivalent en cire.

Cela ne laissait pas que d'être lucratif pour l'église-mère, et c'est pour cela que l'abbaye tenait à être l'église-mère de toutes ces paroisses ou chapelles ; c'est pour cela aussi que, de leur côté, les évêques, celui de Bayeux surtout, le plus intéressé, prétendaient que leur cathédrale était l'église-mère de toutes celles qui existaient dans leur diocèse.

L'archevêque de Rouen, Hugues, devant qui fut renvoyée l'affaire, jugea que toutes les églises du diocèse devaient à la Pentecôte aller en procession à l'église diocésaine et lui porter le *dénérate* de cire ; les seules paroisses d'Ifs, Allemagne, Cheux et Rots, iraient à l'église de l'abbaye, à la condition que l'abbé de Saint-Étienne donnerait, en échange du denier à percevoir, deux maisons à l'évêque de Bayeux.

L'archevêque Hugues était un rude défenseur des droits épiscopaux. Ses prétentions dépassaient celles de tous ses suffragants ; plus qu'eux, il avait des tendances à gouverner l'Église féodalement. Il exigeait des abbés beaucoup plus rigoureusement des processions d'hommage, le cas annuel synodal et bien d'autres redevances que les chefs de couvents regardaient comme vexatoires ; en outre, il irritait les seigneurs laïques par l'exigence avec laquelle il réclamait certaines juridictions civiles.

Les seigneurs s'adressèrent au roi et les abbés insistèrent pour qu'Henri vînt à leur secours.

Le monarque avait intérêt à ne pas laisser trop grandir la puissance épiscopale ; il venait d'éprouver lui-même l'arrogance de l'archevêque de Rouen. Richard, fils de Samson, évêque de Worcester, avait succédé en 1103 sur le siége de Bayeux à Thouroude ou Turold, qui avait quitté la mitre pour le capuchon de moine. Richard avait gouverné le diocèse de Bayeux pendant vingt-six ans et assisté à toutes les péripéties dont la province avait été témoin ; depuis la prise de sa ville épiscopale, il s'était toujours montré royaliste dévoué et n'avait pas peu contribué par son influence à tenir la province tranquille ; il était mort en 1133. Henri avait nommé pour le remplacer un de ses petits-fils, Richard, fils naturel du bâtard Robert de Glocester; l'archevêque, se basant sur l'illégitimité de naissance du nouveau nommé, avait refusé de lui donner l'onction épiscopale. Henri se trouva heureux d'avoir à s'appuyer sur les griefs des abbés et des seigneurs normands.

Les couvents étaient un contrepoids pour triompher des résistances ou plutôt pour arrêter les empiétements de l'archevêque de Rouen ; il résolut de s'adresser au pape.

Il y avait alors deux compétiteurs à la tiare : l'un, Anaclet,

trônait en Italie, et l'autre, Innocent II, fuyant la persécution de son rival, était revenu en France. Le clergé français était pour Innocent II. Henri, trois ans auparavant, lui avait rendu visite à Chartres et l'avait même reçu à Rouen; ce fut donc à lui qu'il s'adressa. Il lui envoie à ce sujet une lettre dans laquelle il se montre fidèle à l'esprit qui avait guidé Guillaume-le-Conquérant dans ses rapports avec la papauté :

« Je supplie votre paternité, lui dit-il, d'interposer la main de la correction dans ce qui se fait contre l'honneur, les dignités et les coutumes de mon royaume et de mon duché, afin que les innovations qu'on veut établir ne me forcent pas de me détacher de vous et de votre service, car je ne puis tenir ce pays sans y jouir des droits accoutumés. D'ailleurs, mes barons et mes gens sans le secours desquels je ne puis exister, ne me permettraient pas de tenir plus longtemps le pays dans une aussi vile ignominie : déjà ils me blâment vivement et me font des reproches outrageants de ce que je suis assez débonnaire pour me laisser enlever les dignités et les droits de mon pouvoir qui, auparavant, étaient intacts. Les barons de ma terre ne souffriraient pas que l'archevêque y demeurât en paix, si vous et lui-même ne cherchez un remède à ce qui a été fait..... Vous me trouverez toujours prêt à vous obéir dans ce qui regarde Dieu, la sainte Église romaine et la dignité de votre personne; mais, de mon côté, je demande que vous me conserviez intacts les devoirs et les honneurs qui me sont dus et dont j'ai toujours joui. »

Cette lettre rendit l'archevêque plus traitable avec les abbés, et le fils illégitime de Robert de Caen fut oint évêque de Bayeux sous le nom de Richard III.

Il ne paraît pas que l'abbaye Sainte-Trinité ait donné,

sous Henri, lieu à aucun règlement de grave contestation. Sous Mathilde, la première abbesse, qui administra le couvent pendant cinquante-quatre ans (1066-1120), il n'y avait eu que le différend avec l'abbaye Saint-Étienne. Sous la seconde abbesse, Cécile, sœur du roi d'Angleterre (1120-1127), il ne fut soulevé aucun démêlé; l'abbaye ne fit qu'accroître ses possessions tant en France qu'en Angleterre.

Cependant le roi, pour contrebalancer la puissance de Louis-le-Gros, avait, dès 1129, fait une alliance qu'il regardait comme très-importante. Sa fille Mathilde, le seul de ses enfants légitimes qui eût survécu, était veuve de l'empereur Henri V, elle avait environ trente ans; Foulques V d'Anjou avait un fils âgé de seize ans. On l'appelait Geoffroy, et on lui avait donné le surnom de Plantagenet ou Plante-Genêt, à cause de sa passion pour la chasse qui l'entraînait toujours à travers les bruyères et les genêts de l'Anjou, disent d'aucuns; à cause de l'habitude qu'il avait prise de porter à son chapeau une branche de genêt fleurie, au lieu de plumes, disent d'autres; il légua ce surnom à sa descendance.

Henri et Foulques résolurent d'unir Geoffroy et Mathilde; les futurs époux se virent à Rouen. Geoffroy fut armé chevalier par Henri; on donna de grandes fêtes pendant lesquelles le peuple devait se réjouir par ordre; la cérémonie nuptiale fut célébrée au Mans.

Aussitôt après, Foulques V, qui avait déjà fait, en 1120, un voyage en Palestine, s'y rendit de nouveau, laissant à son fils le comté d'Anjou, de Touraine et du Maine. Foulques était appelé par Baudouin II roi de Jérusalem; quoique âgé de soixante ans, il en épousa la fille et lui succéda en 1131.

En s'alliant à la maison d'Anjou, par le mariage de sa

fille, Henri avait pensé non-seulement à se débarrasser d'un adversaire qui s'était montré souvent dangereux pour les siens ; mais encore à réunir l'Anjou, la Touraine, le Maine sous son sceptre, et après sa mort sous celui de sa fille Mathilde, sans guerre aucune. Dans ce dernier but, il avait, en 1132, fait renouveler aux barons anglo-normands, dans un parlement, à Southampton, le serment de fidélité et hommage à sa fille comme à l'héritière future du trône, qu'en 1127 il avait exigé d'eux.

Mais il se trompa dans ses vues. Geoffroy ne se contenta pas de la perspective d'un trône futur ; la mésintelligence se glissa dans les deux familles. Mathilde, d'ailleurs, plus âgée que son époux, d'un caractère fier et arrogant, voulut le conduire en enfant. Celui-ci, qui n'était ni moins fier ni moins arrogant, renvoya sa femme comme s'il l'avait répudiée, quoiqu'elle fût enceinte. Henri la conduisit en Angleterre ; mais les seigneurs réunis à Northampton le contraignirent, pour ainsi dire, à la renvoyer. Elle repartit donc pour rejoindre son mari; elle s'était mise en route pendant le carême. A peine était-elle arrivée au Mans (25 mars 1133), qu'elle y mit au monde un fils auquel on donna le nom d'Henri et qui fut Henri II.

Cette naissance rapprocha momentanément les deux époux ; car l'année suivante, au mois de mai, la reine, au milieu de difficultés qui mirent ses jours à ce point en danger qu'elle fit son testament, accoucha d'un second fils qu'on appela Geoffroy comme son père.

Dès ce moment Geoffroy Plantagenet et sa femme Mathilde semblent s'être unis pour susciter à leur père de mauvaises querelles, encore bien qu'Henri eût reconnu leur fils comme son héritier, et fait à nouveau prêter serment aux grands en faveur de sa fille et de son petit-fils.

L'Angevin alla jusqu'à revendiquer, selon les uns, les domaines qu'on lui avait promis en mariage; selon les autres, la Normandie tout entière. Henri répondit, comme jadis avait répondu le Conquérant à Courte-Heuse, qu'il ne se dépouillerait jamais de son vivant.

Alors Geoffroy eut recours aux armes; aidé de Guillaume Talvas, troisième du nom, fils du célèbre Robert de Bellême auquel le roi avait donné le comté d'Alençon, il fit en Normandie (1135) une irruption qui, favorisée par d'autres seigneurs normands, aurait été suivie de graves événements sans la promptitude avec laquelle le roi courut au devant des rebelles et les arrêta dans leurs projets insurrectionnels.

Si les chagrins de voir ceux en qui il avait placé ses espérance de transmissibilité, son gendre et sa fille, se liguer contre lui, n'abrégèrent pas ses jours comme le veulent quelques écrivains, ils empoisonnèrent du moins les dernières années de sa vie.

Le roi mourut cette année même 1135. Il s'était rendu au château de Lions sur l'Andelle, entre Rouen et Gournay, pour y faire une partie de chasse. On était au lundi 25 novembre; le soir au souper, il mangea des lamproies qui lui donnèrent une indigestion, et cette indigestion devint une maladie mortelle; elle l'emporta en cinq jours, le dimanche 1er décembre il rendit le dernier soupir. Dans les trois derniers jours de sa maladie, il confessa ses fautes, et, dit dans une lettre adressée au pape, l'archevêque Hugues qui l'assista à ses derniers moments: « Comme nous lui en donnions le conseil, en signe de repentir il se frappait la poitrine et chassait toute mauvaise pensée; par le conseil de Dieu, le nôtre et celui des évêques, il promettait d'amender sa vie; sous cette promesse nous l'avons absous, chacun de ces trois jours. Il a adoré la croix, reçu dévotement le corps et le

sang de Notre Seigneur et fait ses aumônes en disant: « que mes dettes soient payées, qu'on rende les *liberationes et soliditato* que je dois, et qu'on donne le reste aux pauvres. »

Il voulut aussi qu'on donnât des récompenses à ses domestiques et aux chevaliers qui étaient à sa solde. Dans ce but, il ordonna à son fils naturel, Robert de Glocester, de prendre 60,000 liv. sur son trésor de Falaise; ce trésor n'était pas du reste le seul qu'il possédât, on comptait dans celui de Winchester, en Angleterre, outre 100,000 liv. de deniers, un grand nombre de vases d'or et d'argent d'un fort poids et d'un prix inestimable, rassemblés là par les anciens rois et surtout par Henri lui-même. Le roi voulait encore qu'on rendît leurs revenus aux exilés et à ceux qu'il avait déshérités.

C'était grand et noble, c'était chrétien, mais cet oubli des injures, cette réparation des châtiments infligés eussent été plus nobles encore, s'ils avaient été pratiqués antérieurement. Mais il existait des actes irréparables : de ce nombre était le châtiment infligé à quelques prisonniers des guerres civiles, à Luc de La Barre, par exemple, auquel il avait fait crever les yeux; dans ce cas il avait plutôt frappé le troubadour qui avait fait contre lui des chansons satiriques que le chevalier révolté; à son frère Robert Courte-Heuse, ce malheureux était mort au mois de février 1134, dans la prison de Cardiff, après vingt-huit ans de captivité. Il est douteux d'ailleurs qu'aucune des bonnes intentions du roi aient été exécutées après sa mort.

Au moment où il rendit le dernier soupir, Henri avait auprès de lui l'archevêque Hugues, l'évêque d'Évreux, Audin, Robert de Caen, Guillaume III de Varennes, Rotrou II de Mortagne, comte du Perche, Galeran de Meulan, qui, élevé par Henri, était entré dans la ligue de la Croix-Leuf-

froy, et puis s'était réconcilié avec le roi, et son frère Robert le Bossu, comte de Leicester, et plusieurs autres seigneurs, soit capitaines, soit nobles châtelains. L'archevêque Hugues et l'évêque Audin conjurèrent tous les assistants de ne pas abandonner le corps du roi, dit Vital, et de le conduire avec une honorable escorte jusqu'à la mer où il devait être embarqué pour être porté dans le monastère de Reading, qu'avant de mourir Henri avait désigné comme lieu de sa sépulture.

« Le lundi, continue le moine de Saint-Évroult, on transporta le corps du roi de Lions à Rouen, et vingt mille hommes l'accompagnèrent pour honorer ses obsèques. » Ce n'était pas là les funérailles de Guillaume-le-Conquérant; elles devaient cependant avoir un triste point de ressemblance avec elles.

Robert, le chancelier du roi, appelé pour cela Robert du Sceau; Robert de Ver, Guigan Algason, frère du vicomte d'Exmes; d'autres chevaliers, les gardes et les ministres du roi partirent de Rouen avec le corps du roi, qu'on avait embaumé dans la chambre même que l'archevêque possédait en son église métropolitaine de Sainte-Marie, prirent la voie de terre et, en passant par Pont-Audemer et Bonneville, ils se rendirent à Caen; là on devait s'embarquer pour l'Angleterre; mais il fallut attendre un mois des vents favorables. Pendant ce temps, le corps resta dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Étienne.

Mais l'embaumement du corps avait été étrangement pratiqué : ce n'était guère qu'une salaison qui témoigne du peu de savoir des embaumeurs normands à cette époque.

Voici le procédé employé par ceux qu'on avait chargés de soigner le corps d'Henri :

On enleva les entrailles, la cervelle et les yeux, qu'on

enterra à Rouen; le reste du corps fut disséqué avec des bistouris (*cultellis*, des petits couteaux) tout autour, et les incisions furent remplies de beaucoup de sel; puis il fut enveloppé de lanières de cuir de bœuf et recousu, le tout pour éviter les émanations fétides qui déjà étaient très-développées et infectaient ceux qui restaient auprès de lui; elles étaient arrivées à ce point que celui qui, par l'espoir d'avoir la forte récompense promise pour cet office, lui fendit la tête avec une hache pour enlever la cervelle déjà très-fétide, fut asphyxié par la mauvaise odeur et mourut, quoiqu'il eût entouré sa propre tête de parfums et de linges, « et ce fut, ajoute l'historien, la dernière des nombreuses victimes que le roi Henri avait tuées. »

Aussi, malgré la grande quantité de sel dont le corps était plein, malgré les nombreuses courroies dans lesquelles il était lié, une humeur noire et horrible, traversant les cuirs, dégouttait continuellement dans des vases posés sous la bière, et était une cause de dégoût et d'horreur.

Les moines de l'abbaye étaient chargés de cette garde. Enfin, dit Orderic, après Noël, des moines envoyés à cet effet chargèrent le corps du roi sur un vaisseau et le transportèrent en Angleterre; il fut inhumé, comme il en avait témoigné le désir, dans l'église de Reading avec la plus grande pompe (janvier 1136).

Avec Henri mourait la descendance mâle des Rollingiens et de la dynastie du Conquérant.

La chasse n'était pas favorable aux fils de Guillaume. C'était en chassant qu'avait péri le second de ses enfants Richard; en chassant qu'avait été tué le roi Guillaume-le-Roux; en s'apprêtant à faire une partie de chasse que périssait assez misérablement Henri Ier.

D'ailleurs les Rollingiens s'étaient pour ainsi dire dévorés

entre eux : les frères s'étaient fait la guerre, les oncles avaient dépossédé les neveux ; les fils, les gendres s'étaient levés contre les pères, les filles même avaient été assez criminelles pour tenter le parricide. Sans remonter plus haut, Robert-le-Magnifique avait dépouillé Nicolas, fils de Richard III. Guillaume-le-Conquérant avait été forcé de punir sévèrement son oncle Hugues, l'archevêque de Rouen; son frère Odon, l'évêque de Bayeux, et peu s'en fallut qu'il n'expirât sous un coup de lance de son fils Robert! Robert, Guillaume-le-Roux, Henri Ier avaient presque toujours été en guerre. Guillaume-le-Roux n'avait-il pas péri victime d'Henri comme plus tard périt privé de la vue son autre frère Robert, après avoir passé vingt-huit ans en prison? Ce Henri n'avait-il pas à se reprocher aussi la mort de Guillaume Cliton? Est-il bien sûr que les lamproies, que ce dernier Rollingien mangea dans son souper de Lions, n'avaient pas été accommodées avec la poudre de succession fournie par son gendre, par sa fille Mathilde ou quelqu'autre aspirant à l'une des deux couronnes d'Angleterre ou de Normandie?

La mort d'Henri Ier devait amener des troubles encore plus sérieux que ceux occasionnés par le décès de Guillaume-le-Conquérant ; le principe d'hérédité était, il est vrai, circonscrit dans la famille, mais les Normands n'apparaissent pas comme ayant des idées bien arrêtées sur le droit de succession.

Cette fois encore, la guerre civile allait s'allumer en Normandie comme en Angleterre, plusieurs compétiteurs étaient en présence.

En première ligne, la fille du roi, la femme de Geoffroy d'Anjou, l'impératrice Mathilde, et, par conséquent,

Geoffroy d'Anjou lui-même avec leur fils Henri, et on se souvient que le roi défunt avait eu soin de les faire reconnaître pour ses successeurs.

Venaient ensuite deux fils d'Étienne de Blois. Étienne de Blois avait épousé Adèle, une fille de Guillaume-le-Conquérant. Il en avait eu quatre enfants : deux d'entre eux, appelés, l'un Étienne de Blois, comme son père, l'autre Thibaut, qui fut comte de Champagne, avaient des prétentions à la couronne d'Angleterre et au duché de Normandie.

Enfin, le fils naturel d'Henri, Robert de Glocester, eut aussi des velléités royales.

Mathilde et son époux l'Angevin avaient peu de chances de régner en Angleterre ; ils y étaient peu connus, puis c'était une grande nouveauté pour ces barons anglo-normands que le sceptre tombât en quenouille.

La chevalerie avait bien placé la femme à une certaine hauteur; elle lui avait conféré un très-beau rôle dans la société, mais c'était un fait inconnu en Europe qu'une femme prît les rênes du gouvernement. Cette nouveauté était un obstacle difficile à surmonter ; ajoutez à cela que Geoffroy d'Anjou avait presque toujours été l'ennemi des Normands ; quelques seigneurs rebelles avaient, il est vrai, fait alliance avec lui, mais pour faire la guerre au roi ; qu'il n'avait jamais été bien mêlé aux seigneurs d'outre-Manche.

Les fils d'Étienne de Blois et de la fille du Conquérant, Adèle, au contraire, avaient été élevés à la Cour d'Angleterre. Thibaut avait pris part à presque toutes les guerres de son cousin, soit contre le roi de France, soit contre les barons normands révoltés. Son frère Étienne surtout était un bon anglo-normand. Henri I[er] l'avait armé che-

valier, il lui avait donné le comté de Mortain, et, comme son frère, il avait vaillamment combattu sous les drapeaux du roi. Il était très-connu en Angleterre; enfin, un autre frère était évêque de Winchester, de cette ville où était le trésor royal.

Enfin, le gouverneur de Caen, Robert de Glocester, jouissait d'une réputation égale à celle des fils d'Étienne; il avait seulement été presque toujours dans une position plus subalterne.

La couronne d'Angleterre, d'ailleurs, appartiendrait à celui qui s'en emparerait le premier.

Étienne se trouvait à Boulogne auprès de son beau-père qui en était comte. A la première nouvelle de la mort du roi, il passa le détroit, alla à Winchester où son frère, l'évêque, d'accord avec Roger, évêque de Salisbury, et Guillaume du Pont-de-l'Arche, qui en étaient les gardiens, lui livrèrent le trésor royal. Peu de jours après il était sacré par l'archevêque de Kenterbury, Guillaume de Corbeil, qui, le premier, avait prêté serment à Mathilde; puis reconnu par tout le haut clergé et par les barons. Pour se délier de leurs serments antérieurs, ceux-ci firent valoir auprès du peuple que le roi Henri n'avait pas tenu les siens; car il avait promis de ne pas marier de nouveau sa fille sans les consulter, et cependant il l'avait donnée à Geoffroy d'Anjou sans leur demander aucun avis. Mais au fond, pour eux, les raisons dominantes étaient la méfiance, la haine peut-être pour un étranger, et le doute dans lequel ils étaient qu'une femme pût faire ce qu'avaient eu beaucoup de peine à réaliser les fortes mains de Guillaume-le-Conquérant, de Guillaume-le-Roux et de Henri, leur maintenir les établissements de la conquête.

Étienne s'empara donc de la couronne d'Angleterre sans

qu'elle lui fût disputée, et le pays jouit aussitôt d'un gouvernement régulier.

Il n'en fut pas ainsi de la Normandie. Quelques jours après la mort d'Henri, Thibaut essaya de se faire reconnaître duc de Normandie ; plusieurs barons normands ayant à leur tête Hugues, l'archevêque de Rouen, réunis au Neubourg, allaient lui déférer la succession ducale quand on vint leur apprendre la prise de possession de l'Angleterre par Étienne. Cette nouvelle changea les affaires de face ; tous ces gens, naguère si bien disposés envers Thibaut, se tournèrent du côté de son frère, le nouveau roi, et résolurent de lui obéir « à cause des grands biens qu'ils possédaient des deux côtés de la mer. » Thibaut ne fit donc qu'apparaître sur la scène comme compétiteur.

Pendant que tout ceci se passait au Neubourg, Geoffroy Plantagenet tâchait de soulever un parti en sa faveur. Aussitôt après la mort du roi, dès la première semaine de décembre, dit Orderic, il envoya sa femme, Mathilde, en Normandie pour tâter le terrain ; le vicomte d'Exmes la reçut comme sa reine légitime, et lui remit Argentan, Exmes et Domfront, la place aimée d'Henri. Cet Algason, homme de basse extraction, était une des créatures que le roi défunt aimait à faire et auxquelles il déférait volontiers une assez grande puissance. Cependant cet appui, si on le compare à celui que la majeure partie de la noblesse et du clergé normand offrait à l'Anglais, ne devait pas être d'un grand poids pour l'Angevin.

Robert de Glocester, qui un moment avait pu avoir l'intention de revendiquer le duché pour lui-même, mais qui ne l'osa point, s'était décidé à soutenir sa sœur Mathilde ; mais possesseur du comté de Glocester, il craignit qu'Étienne ne le lui enlevât et il passa au roi d'Angleterre, entraînant

les places normandes sur lesquelles s'étendait son commandement. Caen étant de ce nombre, prit donc parti pour Étienne contre tout autre prétendant; toutefois, en prêtant serment, Robert fit cette réserve qu'il y resterait fidèle tant que le roi garderait les conventions faites et qu'il lui conserverait ses dignités. Il espérait, sans doute, qu'Étienne manquerait à l'une de ces conditions, et c'est ce qui arriva avant que l'année ne fût révolue. Guillaume Talvas, fidèle à la tradition de sa famille, repoussant la royauté anglaise, se jeta dans le parti de Mathilde; il suivit en Normandie Geoffroy qui, avec un corps de troupes formé d'Angevins et de Manceaux, pénétra sur le territoire normand pour appuyer les prétentions de sa femme. Mais les excès commis par les troupes de Geoffroy furent tels, qu'au lieu de se créer des partisans, l'Angevin et sa femme se firent des ennemis de ceux-là mêmes qui les auraient vus avec plaisir. On courut sus aux Manceaux et aux Angevins comme à des bêtes féroces; on en tua un tel nombre que Geoffroy dut songer à la retraite.

Le roi Étienne, ne pouvant venir faire la guerre en Normandie, avait pris une autre voie: par ses conseils, quelques vassaux du comte d'Anjou s'étaient soulevés, et Geoffroy eut sur les bras des affaires assez graves pour rester chez lui, pendant quelque temps du moins.

Ni Mathilde ni son époux ne renonçaient pour cela à la Normandie; ils résolurent d'attendre des temps plus favorables. Il ne restait donc plus en présence que deux partis: celui de l'angevin Geoffroy et celui du roi d'Angleterre. En attendant, personne ne gouvernait dans le duché, et, quoique Étienne fût reconnu par la majorité des seigneurs, la Normandie, comme dit Vital, resta sans chef. Aussi, durant une partie de l'année 1136, elle éprouva la plus

cruelle anarchie. Plusieurs grands seigneurs prirent les armes, se disputant soit entre eux, soit au roi Étienne lui-même, un château, une terre, pillant et désolant une partie du pays.

Au mois de septembre 1136, Geoffroy jugea le moment propice pour faire une seconde incursion dans la Basse-Normandie. Il s'était uni aux comtes de Bellême, de Poitiers, de Nevers, au sire de Vendôme, et, à la tête des contingents qu'ils lui avaient amenés, le Plantagenet se mit en route. Il pénétra dans l'Alençonnais, s'empara de Carrouges, d'Argentan et de Domfront; il échoua devant Montreuil-au-Houlme, puis se dirigea vers Lisieux, après avoir pris les Moutiers-Hubert et son château.

L'évêque de Lisieux, qui en était comte, tenait pour Étienne; il avait, pour défendre la place, Galeran de Meulan et Alain de Dinan, avec un corps de troupes bretonnes. Galeran était gendre du roi, du moins il avait été fiancé à sa fille, quoiqu'elle n'eût que deux ans, et le roi l'avait envoyé comme son représentant en Normandie. Il sortit de Lisieux pour aller au-devant des Angevins; Alain fut chargé de rester dans Lisieux, mais les soldats qu'il commandait, les habitants de Lisieux eux-mêmes, voyant combien était nombreuse l'armée de Geoffroy, et, désespérant de pouvoir résister avec succès, aimèrent mieux brûler la ville que de la rendre; « et c'est ainsi, dit Orderic Vital, que les Angevins reconnurent la fierté des Normands et admirèrent la force de leur implacable haine, en les voyant aimer mieux perdre dans le feu leurs richesses que de les sauver en courbant la tête sous le joug de la domination étrangère (29 septembre 1136). » Il ne devait pas en être ainsi complétement; les Angevins, ne pouvant, à cause de la violence du feu, s'approcher de la place ni lui livrer assaut, retour-

nèrent sur leurs pas et allèrent mettre le siége devant le Sap (1er octobre). Dans un assaut donné à cette forteresse, Geoffroy fut grièvement blessé au pied droit. Malgré les secours que sa femme Mathilde lui avait amenés, il jugea à propos de battre en retraite ; et, dit Orderic, « le comte d'Anjou, qui, menaçant et porté sur un cheval écumant d'orgueil, était entré en Normandie, la parcourt maintenant, pâle, gémissant, étendu sur une litière. »

Son armée fut harcelée par les paysans, excités par les moines et les prêtres, qui, presque tous du parti d'Étienne, avaient beaucoup souffert ; attaquée au passage du Don, dans les environs d'Almenêches, entre Marmouillé et Surdon, elle y perdit ses bagages.

Cependant Étienne, qui, jusque-là, avait été retenu en Angleterre par la révolte du roi d'Écosse, David, allié de Mathilde et de Geoffroy, n'avait pu défendre la Normandie en personne, y vint l'année suivante. Il fut reçu comme un sauveur ; on espérait en lui pour réparer les maux de la guerre civile dans les contrées où elle avait éclaté, pour la prévenir dans celles qui en avaient été exemptes. Cet espoir fut trompé. Étienne, comptant peu sur la fidélité de ses barons, avait pris à sa solde des aventuriers principalement venus du Brabant et de Flandres ; ce qui fit donner, pendant tout ce siècle, le nom de *Brabançons* aux soldats mercenaires. Or, ces soldats, pour augmenter leur solde, pillaient et ravageaient encore plus que les barons du duché, plus que les troupes de Geoffroy; cela mécontenta la population.

Étienne, après avoir touché terre à la Hougue (mi-mars 1137), se rendit à Rouen pour y prendre les mesures nécessaires à la tranquille possession du duché. Le comte Robert de Glocester lui portait ombrage; il résolut de se

défaire de ce puissant seigneur qui, commandant à Caen, tenait ainsi la principale place de la Normandie. Le comte lui avait-il donné sujet à soupçon ? C'est possible, toujours est-il que Robert ayant mis à la voile pour venir sur le continent, il donna l'ordre qu'on s'emparât du bâtard d'Henri Ier soit en mer, soit au moment où il débarquerait; mais Robert, averti par ceux-là mêmes qui devaient procéder à son arrestation, échappa au danger qui le menaçait et arriva sain et sauf au milieu de ses partisans.

Le roi fit tout ce qu'il put pour que ce puissant seigneur ne crût point à cette tentative d'arrestation, de meurtre peut-être; mais le comte de Glocester se tint sur la réserve jusqu'à ce que le moment de la vengeance vînt s'offrir.

Cependant, au mois de mai, Étienne eut une entrevue avec le roi de France, Louis-le-Gros; il fit avec lui un traité d'alliance et en reçut le duché de Normandie à titre de fief; par cet acte, ceux des barons normands qui prendraient désormais les armes contre le duc-roi d'Angleterre, devenaient rebelles, non-seulement contre le duc, mais encore contre le roi de France, suzerain du duc. De son côté, le roi de France venait de faire une alliance importante : Guillaume d'Aquitaine avait accompagné Geoffroy d'Anjou dans la campagne de Normandie entreprise l'année précédente. Se rappelant les excès qu'il y avait commis et touché de repentir, Guillaume l'Aquitain résolut de faire un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, mais avant de partir, tourmenté par le pressentiment de sa mort prochaine, et il mourut en effet le 9 avril, il légua à Louis-le-Gros la tutelle de sa fille Éléonore, ordonna qu'elle fût unie à Louis, le jeune fils du roi de France. Ce mariage, qui eut lieu en juillet 1137, apportait à la couronne de France le duché d'Aquitaine et le comté de Poitiers.

A peine l'alliance entre les deux rois de France et d'Angleterre était conclue qu'Étienne retourna en Normandie et s'empara de plusieurs places et châteaux qui lui étaient hostiles; de ce nombre était Mézidon qui ne tarda pas à se rendre.

Le châtelain de ce bourg avait sans doute compté sur le secours de Geoffroy. Le Plantagenet venait de pénétrer de nouveau en Normandie à la tête de quatre cents chevaliers; arrivé jusque dans l'Hiémois, il le ravageait par l'incendie, la rapine et le meurtre (mai 1137). — Cette fois l'Angevin paraît avoir eu pour but de s'emparer de Caen; il dirigeait du moins ses efforts vers cette ville. De forts détachements s'avançaient de ce côté, rançonnant les villages et les couvents; les moines de Saint-Pierre-sur-Dive payèrent pour leur sauvegarde cent dix marcs d'argent; les moines de Fécamp furent également rançonnés pour sauver du pillage le bourg d'Argences qui leur appartenait.

Robert de Glocester eût peut-être ouvert les portes de Caen aux Angevins, mais on le soupçonnait déjà de leur être favorable; aussi on avait envoyé de ce côté le corps de Brabançons commandé par Guillaume d'Ypres.

Les Angevins s'étaient avancés jusqu'au gué Béranger et occupaient une des positions du champ où s'était livrée cent ans auparavant la bataille du Val-des-Dunes.

Voyant la ville couverte par les Flamands et par un corps de Caennais venus au devant d'eux, ayant du reste appris que les fortifications de Caen ont été augmentées, que les habitants ne paraissaient nullement décidés à passer de leur côté, les troupes de Geoffroy se retirent. Guillaume d'Ypres et ses soldats veulent les poursuivre et leur livrer combat; mais les Normands, jaloux de ce que le roi traitait le Flamand avec beaucoup de faveur, ne voulurent pas le seconder; « alors celui-ci, dit Vital, se retira avec ses troupes,

et laissant ses perfides alliés, passa au-delà de la Seine. »

La plupart des historiens ont attribué à cette faveur, dont les Flamands jouissaient près d'Étienne, les défections d'un grand nombre de seigneurs normands qui le quittèrent pour aller à Mathilde.

On a vu des causes moins sérieuses produire des conséquences aussi graves, mais il y avait, au fond de tout cela, une autre question : les barons normands apercevaient dans l'enrôlement de soldats étrangers une atteinte aux droits féodaux. Le premier brabançon venu pouvait endosser la cotte de mailles du chevalier, et par là devenir son égal. Ces soldats, en outre, restaient au service de qui les payait tant qu'ils recevaient leur paye, tandis que les chevaliers ne servaient qu'un temps limité. C'était, ainsi que l'a remarqué Sismondi, et après lui M. H. Martin, le premier pas vers l'établissement des armées permanentes et vers la séparation de la force militaire d'avec la propriété territoriale ; c'est là sans doute qu'il faut chercher la cause du revirement soudain qui s'opéra chez un grand nombre de seigneurs normands. La haine portée aux Brabançons était l'effet et non la cause : on les détestait jusqu'à en venir aux mains avec eux, parce qu'ils étaient une menace pour l'avenir, parce qu'avec de tels soldats la royauté pouvait se passer non-seulement des barons, mais encore les réduire et leur imposer telles conditions qu'il lui plairait.

Au mois de juin, le roi Étienne se rendit à Lisieux ; après avoir réuni une nombreuse armée, rappelé les Flamands, il se disposait à aller assiéger Argentan ou toute autre place dans laquelle il pourrait trouver le Plantagenet. Mais pendant qu'il organisait cette expédition, il s'éleva une violente altercation entre les Normands et les Flamands, et il se fit de part et d'autre un cruel massacre.

Cet événement jeta le désordre dans toute l'armée et la plupart des chefs partirent sans saluer le roi; chaque corps de vassaux suivit son chef. Étienne tenta vainement de les rallier. Ayant pris alors une meilleure résolution, il traita avec sa rivale et conclut avec elle une trève de deux ans.

Le roi Louis-le-Gros venait de mourir; son fils Louis-le-Jeune revenait de Bordeaux avec sa femme Éléonore. En arrivant à Poitiers, il apprit le décès de son père; il se fit dans cette ville couronner duc d'Aquitaine (8 août).

Le nouveau roi de France reconnaîtra-t-il Étienne pour son vassal? N'appuierait-il pas les prétentions des Normands à se donner un duc? Étienne parut avoir des doutes. Nous ne voyons, du moins, nulle part qu'il ait fait hommage du duché à Louis-le-Jeune; nous voyons seulement qu'en décembre il retourna en Angleterre, laissant le soin de gouverner la Normandie à Guillaume de Roumare, au vicomte Roger, fils de Néel III du Cotentin, et à plusieurs autres, comptant sur l'anarchie et l'amour de l'indépendance pour défendre cette contrée contre Geoffroy.

La trève arrêtée entre Étienne et Geoffroy fut très-mal observée : le Cotentin, jusque-là exempt de troubles, vit naître la guerre civile.

Un autre fils naturel d'Henri Ier, Rainaud de Dunstanville, avait soulevé le pays en faveur de sa sœur Mathilde; il avait avec lui Baudouin de Reviers et Étienne de Magneville. Le vicomte Roger chercha à leur résister; mais, l'ayant fait tomber dans une embuscade, ils l'égorgèrent impitoyablement.

Le pays d'Évreux fut aussi livré à toutes les horreurs de la guerre. « On ne conserva d'aucune part nul respect pour les saints lieux; on n'épargna ni les hommes consacrés à la religion, ni les paysans innocents, ni les veuves. »

Les Angevins se rapprochèrent de nouveau de Caen ; ils prirent Raoul, seigneur d'Esson (près Thury-Harcourt), et le livrèrent à Mathilde. Elle le retint prisonnier et ne le délivra que lorsqu'il lui eut livré les places fortes sous ses ordres.

Cependant Robert de Glocester n'avait pas oublié la tentative d'Étienne pour s'emparer de sa personne et peut-être pour s'en délivrer. Il jugea le moment venu de rompre avec le roi. Il dépêcha un ambassadeur à Étienne, en Angleterre, pour lui faire savoir qu'il ne reconnaissait plus comme suzerain le traître qui avait juré foi et hommage à Mathilde et qui avait voulu le faire arrêter lui-même l'année précédente; puis il se déclara ouvertement pour sa sœur et soumit à Geoffroy les châteaux qu'il commandait, et parmi lesquels se trouvaient Bayeux et Caen.

Robert de Caen possédait de grands fiefs en Angleterre : Glocester, Cantorbéry, Bristol, Lydd, Douvres, étaient autant de places fortes dont il était suzerain. A la nouvelle de sa défection, Étienne le déclara déchu de ses terres et de ses dignités; mais aussitôt les amis et les vassaux de Robert prirent les armes et, comme lui, reconnurent Mathilde pour reine.

Cette révolte nécessita l'emploi de toutes les forces que le roi possédait en Angleterre.

Pour résister au parti angevin en Normandie, il restait les châtelains fidèles; pour tenir la campagne contre les troupes de Geoffroy, Étienne n'avait que le comte de Meulan et les Brabançons de Guillaume d'Ypres.

Meulan et Guillaume, se sentant trop faibles pour une semblable tâche, tirèrent des troupes du Boulonnais qui obéissait à Étienne. Raoul de Péronne, vassal du roi, leur amena deux cents chevaliers; ils reçurent encore quelques

autres secours : ils résolurent alors de prendre l'offensive.

Geoffroy, qui s'était avancé vers Caen, apprenant la marche des royalistes, regagna ses domaines où d'ailleurs quelques-uns de ses vassaux, sans doute par suite des menées d'Étienne, commençaient à se révolter.

« Cette retraite, dit Orderic, affligea beaucoup ses ennemis ; cependant, pour qu'on ne vît pas mille chevaliers réunis en vain et s'en retournant sans coup férir, les royaux marchèrent sur Caen, ravagèrent le pays aux environs et tâchèrent d'attirer la garnison hors de la place. » Mais Robert de Glocester resta prudemment dans la place avec cent chevaliers ; il ordonna cependant la sortie de quarante chevaliers. « Ils marchèrent, continue Vital, à la rencontre de l'ennemi dans un vallon étroit sur les bords de l'Orne et engagèrent un combat terrible. Là Robert Bertrand de Bricquebec et Jean de Jort (près Coulibœuf), nobles et beaux chevaliers, furent tués, et un grand nombre de personnes furent blessées de part et d'autre. »

S'il fallait en croire la *Chronique de Normandie*, le comte de Meulan serait venu trouver Robert de Glocester jusque dans la ville et aurait tenté un coup de main sur le château. Mais, pour y arriver, il fallait traverser une rue étroite ; c'est là que Robert aurait placé quarante chevaliers, dont les coups assurés décimèrent les hommes du comte de Meulan. Après des pertes considérables, les royaux battirent en retraite et abandonnèrent leurs projets sur Caen (juillet 1138).

Les habitants de la ville, qui, dans l'année précédente, avaient fortifié leurs murailles pour résister aux Angevins, qui avaient même fourni un contingent pour l'expédition d'Argences, restèrent complétement étrangers à ce combat, qu'il ait eu lieu dans une de leurs rues ou dans l'étroit

vallée où est aujourd'hui située la grande rue de Vaucelles, ce qui concilierait les deux récits d'Orderic et de la *Chronique*. Ils vivaient depuis quelque temps dans un milieu tellement bouleversé, dans un tel chaos politique, qu'ils ne savaient plus prendre parti pour aucun prétendant. D'ailleurs leur position leur conseillait la prudence. Robert de Glocester, maître du château, commandait à la ville et pouvait lui faire beaucoup de mal. De son côté, le comte de Meulan comptait sous ses ordres mille chevaliers; il était le représentant du roi-duc, il pouvait être vainqueur.

Les Caennais laissèrent les deux partis s'égorger, se réservant de passer à celui qui resterait enfin victorieux et maître du pays.

D'impérieux besoins avaient cependant forcé Étienne à rappeler en Angleterre le comte de Meulan et Guillaume d'Ypres.

Aussitôt après leur départ, Geoffroy rentra en Normandie et vint mettre le siége devant Falaise, dont les habitants et le gouverneur, Richard de Luce, et son compagnon, Richard de Marmion, étaient de parfaits royalistes. Les Falaisiens avaient en abondance des vivres et des armes; fiers de leur position, de leurs chefs, de leurs subsistances et de leurs forces, ils allaient jusqu'à ouvrir leurs portes et provoquaient ironiquement les Angevins à leur donner l'assaut. Geoffroy se morfondit devant cette place pendant dix-huit jours, du 1er au 18 octobre.

« Pendant ce temps, ses troupes avaient ravagé la province, violé les églises, profané les lieux saints, enlevé les vases sacrés et les ornements; ils n'avaient épargné personne et s'étaient même mis à dépouiller les gens du peuple. Enfin, le dix-neuvième jour du siége, les Angevins, pris de panique, s'enfuirent nuitamment, laissant dans leur dé-

route leurs tentes remplies de bagages et d'armes, ainsi que des chariots chargés de pain, de vin et d'autres provisions, dont les Falaisiens s'emparèrent avec joie. »

Cependant les troupes de Geoffroy ne quittèrent pas le pays : elles s'étaient portées vers Caen et, pour se venger de la résistance que leur avait fait éprouver Richard Marmion, elles vinrent prendre et démolir son château de Fontenay. Au bout de dix jours, elles reparurent devant la place au nombre de plusieurs milliers de soldats, tombèrent sur un parti de Falaisiens qui rentrait en ville avec force butin qu'ils lui enlevèrent.

Cette seconde visite des Angevins n'eut pas d'autre résultat.

De Falaise, Geoffroy se jeta sur le Pays-d'Auge, puis il se rendit à Touques dans les premiers jours de novembre. Il y trouva une place opulente, dit Orderic; il voulut dès le lendemain assiéger la forteresse de Bonneville, ancienne résidence royale. Un vaillant royaliste, Guillaume Troussebot, y commandait. Ce Guillaume était un des serviteurs zélés auxquels Henri Ier avait accordé l'anoblissement, « en les tirant pour ainsi dire de la poussière. »

Troussebot évacua Bonneville, se retira dans la campagne et fit un appel aux habitants du pays.

Les Angevins pénétrèrent facilement dans le village; ils trouvèrent des maisons considérables, sans doute celles des seigneurs qui accompagnaient d'ordinaire le roi dans son château; mais les maisons étaient vides; ils s'y installèrent. Comme ils occupaient à la fois Touques et Bonneville, ils se disposaient à se livrer en toute sécurité aux plaisirs qu'ils se promettaient de splendides festins qu'ils avaient ordonnés de préparer à leurs hôtes, « faits prisonniers dans leur propre maison et sur leurs propres chaises. »

Troussebot, profitant de leur imprudence pour tenter un hardi coup de main, envoya dans Touques des jeunes gens débauchés et des filles publiques ; il leur donna pour instruction de se disperser et de se tenir en cachette dans le bourg, et d'y mettre le feu pendant la nuit. Ainsi fut fait : le soir venu, l'incendie se manifesta dans les quatre quartiers de Touques, en quarante-cinq endroits différents, dit Vital.

« Les Angevins, surpris par le grand bruit des flammes et les cris des gardes, furent excessivement effrayés ; ils prirent la fuite en abandonnant leurs chevaux, leurs armes et même leurs effets les plus nécessaires. Alors Guillaume Troussebot se présenta en armes devant eux ; mais l'épaisseur de la fumée aveugla tellement Angevins et royalistes qu'ils ne purent ni se voir, ni se reconnaître. Enfin Geoffroy Plantagenet, entraîné par ses gens d'armes, s'arrêta dans un cimetière ; il parvint à les rallier ; mais là, confus et tremblant, il attendit l'arrivée du jour ; aussitôt qu'il parut il s'enfuit au plus vite et arriva tout honteux à Argentan. »

Ces succès partiels n'empêchèrent pas le parti anglo-royaliste de perdre de jour en jour du terrain dans le duché. Depuis que les barons normands, après la campagne d'Argences, étaient partis sans saluer le roi d'Angleterre, Mathilde et Geoffroy avaient fait de nombreuses recrues.

On semblait, du reste, faire trève aux combats en Normandie ; la lutte était entière de l'autre côté du détroit. Étienne s'était rendu le clergé d'Angleterre hostile en saisissant ses biens ; il avait même fait emprisonner deux évêques. De son côté, Robert de Glocester avait travaillé ses barons ; le moment était propice pour tenter d'arracher la couronne au roi.

Mathilde et son frère étaient passés en Angleterre avec cent quarante chevaliers (2 septembre 1139); entreprise hardie et qui cependant réussit grâce à l'appui du clergé et de plusieurs seigneurs, à la tête desquels il faut placer Ranulf de Bayeux, comte de Chester, gendre de Robert de Caen.

Dix-sept mois durant, les deux partis se disputèrent l'Angleterre; enfin, le 2 février 1141, les troupes d'Étienne, presque toutes mercenaires, furent battues par Robert et Ranulf près Bristol, le comte de Meulan lui-même prit la fuite; le roi voyant la bataille perdue, après des prodiges de valeur, après avoir combattu comme un lion, se rendit à son cousin Robert de Caen. Robert l'envoya à Mathilde qui, oubliant que dix-sept mois auparavant il l'avait rendue chevaleresquement à la liberté, le fit enfermer dans le donjon de Bristol.

La comtesse d'Anjou se porta sur Winchester; elle y fut reçue et acclamée par plusieurs évêques et par l'évêque du lieu, Henri le propre frère du roi, qui était en même temps légat du pape. Henri lui livra même le trésor royal dont, en qualité d'évêque de Winchester, il avait la garde. De là Mathilde se rendit à Londres.

Quelques seigneurs normands et anglais, voyant Étienne prisonnier, offrirent la double couronne de roi et de duc à son frère aîné Thibaut; mais celui-ci avait assez de ses démêlés avec le roi de France. Il refusa, céda même ses droits à Geoffroy à condition qu'on lui donnerait la ville de Tours; c'est alors que, n'ayant plus d'autre espoir, les seigneurs normands se tournèrent vers l'Angevin.

Geoffroy était resté tranquille pendant que sa femme affrontait tous les hasards de la guerre, il se préparait en secret un triomphe en Normandie; dès qu'il eut appris

l'emprisonnement du roi, il s'empressa d'y rentrer et cette fois il fut plus heureux que dans ses tentatives précédentes. Galeran de Meulan qui s'était échappé de Limoges, le plus fidèle serviteur d'Étienne, qui était venu en Normandie, traita avec Geoffroy pour ses domaines normands, celui-ci lui en assura la possession. La plupart des châtelains d'entre Risle et Seine imitèrent cet exemple et reconnurent Geoffroy Plantagenet, qui se rendit à Caen.

La ville dominée par le château dont la garnison était à la dévotion de Glocester, n'ayant plus d'ailleurs ni à attendre ni à craindre du roi d'Angleterre, accepta l'Angevin sans opposition, mais aussi sans enthousiasme. Désormais Caen appartenait à Geoffroy Plantagenet; c'est là qu'il établit son quartier général.

La plupart des prélats suffragants de l'archevêché de Rouen avaient, nous l'avons dit, un hôtel dans notre cité. Celui de l'évêque de Lisieux était sur Courtonne, c'est-à-dire la partie de la ville comprise entre la rue Basse, le bassin et la tête du canal; c'est là que Jean, évêque et comte de Lisieux depuis 1107, fit sa soumission. « Déjà âgé et doué d'une longue expérience, dit Orderic Vital, n'ayant plus d'espoir d'aucun secours et ne voulant pas soutenir plus longtemps la guerre contre les Angevins, surtout, ajoute naïvement notre moine, lorsqu'il les voyait s'établir victorieusement sur la rive gauche de la Seine, et que plusieurs places voisines de Lisieux faisaient la paix avec eux, traita par l'avis de ses amis avec le comte d'Anjou dans la dernière semaine de carême. » (1141.) Ce traité livrait à Geoffroy Lisieux et tout le Lieuvain. Le vieil évêque quitta son manoir de Courtonne pour retourner à Lisieux. Il était parti quelques jours avant la Pentecôte; arrivé dans sa ville épiscopale, il tomba malade de fatigue et de chaleur, et, après une semaine

de maladie, il mourut le 21 mai. Il fut enterré dans l'église Saint-Pierre de Lisieux, du côté du nord, devant l'autel Saint-Michel ; tous les abbés de son diocèse assistèrent à ses funérailles, que présida Raoul, évêque d'Évreux.

L'exemple de Jean fut promptement suivi par tous les seigneurs de la province qui tenaient encore pour Étienne. Falaise, que Robert Marmion avait vaillamment défendu, se soumit ; toute la Basse-Normandie, moins Cherbourg, accepta la domination de Mathilde.

« Les choses changent, dit l'historien Du Moulin, et les grands se font vite à l'air de la fortune. Sitôt que la fortune tourne visage à quelqu'un, aussitôt ses amis l'abandonnent, et l'amitié des grands est une marchandise qui n'a pas cours dès qu'ils n'ont plus crédit pour avancer aux honneurs et donner des biens. »

Pendant ce temps il s'était passé en Angleterre de graves événements. Mathilde, maîtresse de Londres, comptant désormais que personne ne pouvait lui disputer la couronne d'Angleterre, agissait plus en femme hautaine et vindicative, plus en despote qu'en reine prudente et qui avait besoin de prudence pour s'assurer ses nouveaux sujets.

La femme d'Étienne sollicitait la liberté de son mari ; elle la reçut avec mépris et la renvoya en termes outrageants ; elle refusa de reconnaître Eustache, le fils du roi, comme comte de Boulogne. Comme compensation de la résignation solennelle qu'Étienne faisait de la couronne d'Angleterre, elle imposa des taxes onéreuses aux habitants de Londres, en punition de leur attachement à l'ex-roi. Mathilde s'apprêtait à son couronnement lorsqu'un corps de cavalerie parut dans la partie méridionale de la ville. Le tocsin sonna dans les églises ; la population mécontente courut aux armes. Mathilde eût été faite prisonnière si,

quittant précipitamment la table où elle prenait son repas, elle ne se fût élancée sur un cheval et n'eût précipitamment pris la fuite. Elle se retira à Oxford.

Elle appela à son aide ses dévoués : Milon, ancien sheriff de Glocester, qu'elle avait fait comte d'Hereford (25 juillet 1141) en récompense des bons offices qu'il lui avait rendus; seul il avait jusque-là défrayé les dépenses de la maison de Mathilde; puis Robert de Caen, Ranulf de Bayeux et David, roi d'Écosse, son oncle. Avec ce secours elle se rend à Winchester où résidait l'évêque Henri, frère d'Étienne, qui déjà était retourné à son frère. Mais l'évêque avait fui par une porte pendant que Mathilde entrait par l'autre. Les troupes de l'Angevine s'emparèrent de la ville; mais restait le château épiscopal, très-bien fortifié et qu'elle voulut réduire. Pendant qu'elle y était occupée, l'évêque revint avec de nombreuses troupes royalistes, investit la ville et assiégea les assiégeants. On résista vaillamment des deux côtés. Winchester fut pillé et brûlé par les deux partis; quarante églises, deux abbayes furent la proie des flammes.

Enfin, le nombre des partisans d'Étienne augmentant de jour en jour, et les Angevins commençant à éprouver toutes les horreurs de la famine, on décida que Mathilde devait fuir. A la pointe du jour, le 14 septembre, un dimanche qui était en outre la fête de l'Exaltation de la Croix, elle quitta la ville, accompagnée de son fidèle Milon, du roi d'Écosse, des comtes de Glocester et de Chester et d'une forte escorte. Ces deux derniers étaient à l'arrière-garde, disposés à sacrifier leur liberté pour protéger la fuite de Mathilde, et en effet, atteints à Stourbridge par les royalistes, ils soutinrent le choc avec tant d'opiniâtreté que la reine put s'échapper, se retirer à Devizes, puis

à Glocester. Robert de Caen fut fait prisonnier et envoyé dans le château de Rochester. Le roi était toujours enfermé dans le donjon de Bristol.

Après quelques négociations, Mathilde l'Angevine et la la femme d'Étienne, qui s'appelait aussi Mathilde, convinrent d'un échange de prisonniers : pour l'Angevine, Robert de Caen valait autant que le roi pour l'Anglaise, et le 1er novembre le roi et le comte furent rendus l'un pour l'autre, comme dit Matthieu Paris, et tous deux mis en liberté.

La situation des deux partis se trouvait être à peu près la même qu'avant la bataille de Lincoln ; on fit de part et d'autre de nouveaux préparatifs de guerre.

Étienne proposa de réintégrer Robert dans ses dignités, mais le fils naturel d'Henri rejeta cette offre et resta fidèle à sa sœur.

Robert de Caen passa en Normandie avec une flotte ; il s'était fait accompagner par les fils des principaux seigneurs d'Angleterre qui s'étaient prononcés pour Mathilde, dans le but de les empêcher, pendant son absence, d'abandonner son parti pour celui d'Étienne. Arrivé à Caen, il envoya des députés à l'Angevin pour l'inviter à venir conférer avec lui dans cette ville ; Geoffroy s'y rendit avec empressement.

Robert lui exposa le but de son voyage : il était chargé de l'engager à passer le détroit avec un certain nombre de troupes pour aider Mathilde à conquérir la couronne d'Angleterre. Geoffroy, qui jusque-là ne s'était pas montré très-empressé de secourir sa femme dans ses entreprises et qui paraît l'avoir parfaitement laissée seule, répondit qu'en ce moment même il restait encore plusieurs châteaux normands à soumettre, que d'autres étaient révoltés, qu'il avait besoin de rester en Normandie ; bien plus, que toutes ses

forces lui étaient nécessaires. Pour vaincre cette difficulté Robert lui proposa de l'accompagner avec ses jeunes compagnons pour réduire les rebelles. Ainsi fut fait. Aunou, Mortain, Tinchebray et quelques autres châteaux furent pris ou forcés de capituler.

Cette difficulté vaincue, Robert put penser que le mari de Mathilde l'accompagnerait ou du moins lui donnerait quelques troupes; Geoffroy allégua de nouveaux empêchements. Probablement il aimait mieux être le premier dans la Normandie, qu'il avait conquise et qu'il gouvernait en son propre nom, que d'être effacé en Angleterre par sa femme, si elle venait à s'emparer de nouveau de la couronne d'une façon incontestée; il ne paraît pas, du reste, qu'il ait toujours été avec elle dans un état de parfaite entente conjugale.

Cependant Robert de Caen obtint d'emmener en Angleterre le fils aîné de Geoffroy et de Mathilde, Henri Plantagenet, qui, né en 1133, était alors âgé de huit ans. C'était là un grand acte politique. La présence de cet enfant devait entraîner ceux qui hésitaient, rassurer et encourager ceux qui avaient pris parti contre Étienne.

Robert prit de nouveau la mer avec son jeune neveu et un peu moins de quatre cents chevaliers pris dans son gouvernement de Caen, cinquante de Thorigny, de Creully et d'Évrecy. Deux navires composaient la flotte qui porta cette petite armée en Angleterre.

Elle toucha à Bristol au moment où Étienne assiégeait Mathilde dans le château d'Oxford. Au bout de deux mois et demi de siége, les provisions se trouvant épuisées, Mathilde résolut de fuir comme elle avait fait à Winchester.

On était en hiver, au 20 décembre, la terre était couverte

de neige. Pendant la nuit elle s'évada avec trois chevaliers, passa sur la Tamise, alors entièrement gelée et blanchie elle-même par la neige; la réverbération de cette neige et la couleur blanche des habits dont s'étaient revêtus la reine et ses compagnons trompèrent les yeux de ses surveillants, elle gagna à pied Abingdon, et de là elle se rendit à cheval et à toute bride à Wallingford.

Cette fuite hardie causa l'enthousiasme de ses amis et l'admiration de ses ennemis.

A partir de l'arrivée de Robert de Caen et de Henri Plantagenet, les hostilités reprirent avec plus de vigueur. Toutefois, comme les deux partis étaient également puissants, on se fit une guerre de siéges, d'escarmouches et d'embuscades qui n'en désola pas moins l'Angleterre, malheureuse par son roi et par celle qui prétendait à la couronne : on pourrait même dire que Mathilde et Étienne s'étaient partagé l'Angleterre ; car, tandis qu'il régnait sur Londres et ses environs, l'Angevine était maîtresse sur les comtés de Glocester et de Chester.

Geoffroy désirait voir son fils ; il l'avait redemandé à Robert, il craignait que dans la guerre aventureuse que soutenait sa femme, il n'arrivât malheur au jeune prince ; Henri avait été pendant ces quatre années d'absence confié au soins d'un nommé Matthieu pour être instruit aux lettres et recevoir l'éducation qui convenait à un prince.

Henri fut confié à trois chevaliers qu'avait envoyé son père et rentra en Normandie ; le gouverneur de Caen ne devait plus le revoir, il mourut un an après en novembre 1147 ; le fidèle Milon avait précédé d'une année le comte de Glocester. Privée de ses deux plus fervents soutiens, Mathilde crut prudent de repasser sur le continent d'où elle pourrait surveiller le cours des choses.

Pendant ce temps son mari avait réduit Avranches, Coutances, Cherbourg, Verneuil, le Vaudreuil et soumis Gauthier Giffard. (1142-1143.) Restait Rouen.

L'Angevin se présenta devant ses murs, non plus seul, mais accompagné de Louis VII, le roi de France intervenant pour la première fois dans les affaires du duché, et bien qu'il fût le beau-frère d'Eustache fils d'Étienne, il prêta le secours de sa chevalerie à Geoffroy; les troupes entrèrent facilement dans la ville; le château où commandait Guillaume comte de Varennes, après un siége de quelques jours, capitula (20 janvier 1144). Le peu de places qui tenaient encore pour l'Anglais, Lions, Arques, Neufchâtel, alors appelé Driencourt, Varennes, firent leur soumission. Le comte de Varennes et Galeran de Meulan, deux des personnages les plus illustres de cette époque, quittèrent la Normandie pour aller à la croisade; mais appelés par le roi de Portugal, ils chassèrent les Maures de Lisbonne dont ils s'emparèrent en 1147.

Henri continuait en Normandie les études littéraires qu'il avait commencées en Angleterre; bientôt il se livra aux exercices militaires, et il avait à peine seize ans lorsque son père, après l'avoir présenté aux barons normands comme son héritier à la couronne ducale (1149), l'envoya achever son éducation auprès du roi d'Écosse, David, qui l'arma chevalier (1150, Pentecôte). Sa présence de l'autre côté du détroit réveilla le parti de sa mère Mathilde, ou plutôt le sien, car déjà Henri était dévoré d'ambition.

Étienne s'était de nouveau aliéné le clergé en exilant le primat d'Angleterre; mais le temps n'était pas venu de tenter les hasards des combats. Il regagna le continent, son

pére le fit reconnaître duc de Normandie sans l'agrément du roi de France. Louis VII assembla une armée, courut devant Arques; il était accompagné d'Eustache fils d'Étienne, prétendant à la couronne ducale, mais cette fois encore le fils du roi d'Angleterre fut frustré dans ses espérances. La campagne avait été courte, et par la trève qui la termina sans combat, le roi consentait à reconnaître Henri comme duc, à la condition que Gisors, les Andelys, Lions, Gournay et tout le canton entre l'Epte et l'Andelle, feraient retour direct à la couronne de France.

Ces conventions arrêtées, Geoffroy conduisit son fils pour qu'il fît hommage de la Normandie entre les mains du roi de France, puis tous deux reprirent la route de Normandie. Ils se rendaient à Lisieux ou avait été convoquée une assemblée dans laquelle on devait s'occuper des moyens d'organiser une descente en Angleterre : en route, Geoffroy fut pris d'une violente fièvre ; il mourut, selon les uns, à Château-du-Loir, selon d'autres, à Lisieux même (7 septembre 1151).

Quoique courte, sa maladie lui permit cependant de s'occuper de sa succession ; il ordonna qu'on le laissât sans sépulture jusqu'à ce que son fils eût fait sur son cadavre le serment de remplir les dispositions secrètes de son testament. Henri hésita, mais pressé par les hauts barons, blessé par l'idée de mettre obstacle à l'enterrement de son père, il finit par jurer.

Or, par l'ouverture du testament, on apprit que le comte avait voulu que le jour où Henri deviendrait roi d'Angleterre, il cédât le patrimoine des Plantagenets à son fils cadet Geoffroy.

Henri, pour le moment, n'avait pas à se préoccuper de son serment; il prit possession de la Normandie, et, comme après

tout, il était par sa mère Mathilde un descendant de la race rollingienne, il fut reconnu comme duc sans aucune espèce d'opposition.

A la vérité, la Normandie avait été entamée par le traité d'investiture de l'année précédente; mais, tels qu'ils étaient, les domaines du nouveau duc restaient plus grands que ceux de ses prédécesseurs, puisqu'ils comprenaient l'Anjou, le Maine et la Touraine.

Henri s'apprêtait cependant à revendiquer le trône d'Angleterre; il avait même convoqué à Lisieux, après Pâques, les barons du duché, afin d'aviser avec eux aux moyens de combattre Étienne. Cette assemblée dut être remise.

Dans l'intervalle, il s'était passé un fait important, majeur, auquel allaient se rattacher les destinées de la France, des provinces soumises au duc de Normandie et de l'Angleterre.

On se souvient que dans sa première expédition en Normandie, Geoffroy d'Anjou était accompagné par Guillaume d'Aquitaine; que celui-ci, en expiation des crimes qu'il avait commis pendant cette guerre, était parti en pèlerinage pour Saint-Jacques-de-Compostelle, et que, croyant à sa fin prochaine, il avait confié sa fille Éléonore à son suzerain, le roi de France Louis-le-Gros, et qu'enfin cette jeune duchesse avait été mariée à Louis-le-Jeune (1138).

On n'a pas oublié que le père de Geoffroy Plantagenet, Foulques V d'Anjou, était parti pour la Palestine et que, malgré ses soixante ans, il avait épousé Mélissende, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem. De ce mariage naquit un enfant du nom de Baudouin, qui, en 1142, à peine âgé de treize ans, succéda à son père Foulques, qui, lui-même, avait succédé au vieux Baudouin II.

Les Turcs, profitant du jeune âge de Baudouin III, avaient

résolu de chasser les chrétiens de la Terre-Sainte. Dès 1144, ils s'étaient emparés de Édesse; Jérusalem était menacée, et avec elle les autres principautés du pays, presque toutes gouvernées par des Français. Dans cette perplexité, les ministres de Baudouin firent un appel au roi de France. Leur cri de détresse fut entendu. A la voix éloquente et fébrile de saint Bernard, il s'organisa une nouvelle croisade à la tête de laquelle se trouva Louis VII. Ce monarque quitta Paris à la tête d'une armée, à la Pentecôte 1147.

Baudouin de Jérusalem était le frère paternel de Geoffroy d'Anjou, et cependant Geoffroy ne s'associa pas à cette entreprise. Il laissa partir ceux de ses barons qui voulurent y prendre part; il dut voir avec plaisir leur départ et celui du roi de France. Les croisés normands furent peu nombreux. Toutefois l'évêque de Lisieux Arnoul, neveu et successeur de Jean, se mit à leur tête.

Arnoul, qui joua un rôle si important dans toutes les affaires de son temps, était alors très-bien avec le roi de France; il lui prêtait même de l'argent et des sommes assez considérables, jusqu'à cent quatre marcs d'argent. Pour cela, il avait aliéné certains biens que lui réclamèrent plus tard les chanoines.

La source de ces relations était probablement dans de tout autres sentiments que ceux de l'amitié. A la mort de l'évêque Jean (1141), le chapitre de Lisieux avait élu Arnoul. Geoffroy, trouvant mauvais que cette élection eût été faite sans sa désignation, voulut la faire casser par le pape; mais tout d'abord il s'empara des revenus de l'évêché. Le clergé cria à l'usurpation, à la persécution. Arnoul eut près du Saint-Siége des protecteurs puissants, et parmi eux Pierre-le-Vénérable et saint Bernard : celui-ci écrivit

même au pape à ce sujet, accusant le comte d'Anjou et duc de Normandie « d'être le fléau des gens de bien, le perturbateur de la paix et l'oppresseur des libertés de l'Église. »

Devant ces clameurs Geoffroy céda et Arnoul fut installé dans son évêché; mais ne se souvenait-il pas un peu du refus de l'Angevin en faisant sa cour au roi de France?

Louis VII fut du reste débiteur honnête. Dans deux lettres qu'il écrit à Suger, son ministre, il lui mande par l'une de rembourser à l'évêque les cent quatre marcs, et par l'autre il lui ordonne de faire présent à *son ami et féal Arnoul* de soixante muids de son bon vin d'Orléans, en reconnaissance des services qu'il lui a rendus.

Le pape avait choisi Arnoul pour accompagner Louis VII à la croisade; il lui avait même permis de vendre, pour subvenir aux frais du voyage, un collier d'or de trente-quatre onces appartenant à l'Église de Lisieux.

La croisade ne fut pas heureuse; elle eut surtout des suites funestes pour Louis VII; il y perdit son repos conjugal et cela eut des conséquences désastreuses pour la France. La reine Éléonore avait accompagné son époux; beaucoup de grandes dames, entraînées bien plus par l'esprit chevaleresque de ces temps que par l'esprit religieux, s'étaient décidées à suivre leurs maris. La fille de Guillaume X était jeune, belle et galante; sa conduite fut assez légère pour inspirer à Louis VII des sentiments de jalousie, et la jalousie finit par engendrer l'aversion de part et d'autre.

Le roi soupçonna sa femme de complaisance envers le frère puîné de son père, le prince Raymond d'Antioche. A cinquante ans, Raymond était encore un des plus beaux et des plus brillants chevaliers de la chrétienté, tandis que Louis VII n'avait d'autre mérite qu'une bravoure de soldat,

quelques qualités d'homme d'État et une étroite dévotion. Éléonore disait hautement qu'on l'avait mariée non à un roi, mais à un moine. Suivant une autre version plus romanesque, le roi de France aurait été moins jaloux de Raymond d'Antioche que d'un jeune et beau prisonnier musulman; la reine se serait même enfuie avec lui; mais *rescousse*, comme on disait alors, par un chevalier français qui s'était élancé à sa poursuite, elle serait rentrée momentanément au giron conjugal. Ce qui est plus certain, c'est que pendant leur séjour à Antioche les deux époux voulurent se séparer; mais Suger, à qui le roi en avait écrit, le conjura de ne pas donner ce scandale au monde chrétien. Les deux époux vécurent donc encore ensemble, mais en très-mauvaise intelligence. Il fallut mettre un terme à une situation qui n'était plus tenable. Une assemblée d'évêques réunis à Beaugency pour juger cette affaire prononça le divorce (18 mars 1152), sur le serment de quelques parents d'Éléonore qui jurèrent qu'elle et Louis VII étaient parents au degré défendu par les canons; or, cette consanguinité consistait en ce que Hugues Capet était bisaïeul du grand-père de Louis VII. La femme de Hugues-Capet était la sœur de Guillaume Fier-à-Bras, trisaïeul d'Éléonore.

Les époux étaient parents à la sixième génération, et le droit canon ne permettait le mariage qu'à la septième.

Ce divorce fut une faute pour le roi de France, et aujourd'hui nous regarderions comme un crime de l'autoriser sur un motif aussi futile. On peut s'étonner que le clergé eût gardé pendant quinze ans le silence sur cette union qu'il déclarait maintenant sacrilége.

L'histoire a peu épargné Éléonore : elle ne lui a pas seulement donné pour amants Raymond d'Antioche, son oncle, et le jeune prisonnier musulman; certains chroniqueurs

l'ont accusée d'avoir eu des relations criminelles avec Geoffroy Plantagenet pendant le voyage qu'il fit avec son fils à la Cour de France. Il en est même qui ajoutent qu'elle aurait remarqué le jeune Henri. Albéric de Trois-Fontaines traîne cette reine dans la boue au point de dire qu'elle ne se conduisait pas en reine, mais en fille publique : « *non reginam sed communem.* » Du reste, pour déterminer l'assemblée de Beaugency à prononcer la séparation, Louis VII avait dit aux évêques que désormais il ne se fiait plus à sa femme, et qu'il n'était plus certain d'être le père des enfants qu'elle mettrait au monde.

Malgré cette triste réputation, les prétendants à sa main ne manquèrent pas; elle avait une si belle dot.

En quittant la maison de Louis VII, Éléonore emportait son apanage d'Aquitaine, tout le pays entre la Loire et l'Adour, une magnifique couronne ducale. Thibaut, comte de Blois, se mit le premier sur les rangs, il fut repoussé; il voulut l'enlever, la duchesse avertie prit ses mesures et ce projet avorta. Geoffroy, frère cadet d'Henri Plantagenet, se mit sur les rangs; il tendit des embûches à Éléonore dans le même but que Thibaut, mais l'ex-reine échappa à Geoffroy comme à Thibaut.

Avait-elle vraiment, comme le disent quelques historiens, remarqué Henri lorsqu'il alla à la Cour de France avec son père? Est-il vrai encore que celui-ci n'avait pas été étranger à la demande de divorce faite par Éléonore? Toujours est-il que deux mois après qu'il avait été prononcé, Éléonore, âgée de trente ans, devenait l'épouse de Henri, qui n'en avait pas encore dix-neuf.

Selon les auteurs du *Gallia christiana*, ce mariage aurait été célébré le 18 mai, à Lisieux, par l'évêque Arnoul, l'ennemi de Geoffroy, le dévoué de Louis VII, le compagnon de

ce roi à la Croisade; toutefois, ce fait nous semble douteux.

Désormais Henri, par ce mariage, joignait aux duchés de Normandie et d'Anjou, le duché d'Aquitaine; ses États, en France, avaient une étendue presque double de ceux de Louis VII.

Ce fut sans doute un malheur momentané, mais après tout il fut heureux que tant de grands fiefs passassent dans les mains d'un seul prince : c'était une destruction plus active de cette petite féodalité qui, depuis si longtemps, était le fléau des Gaules; c'était un acheminement vers l'unité de la France, dont la royauté devait être la clef de voûte. Si la main dans laquelle passaient tant de grands fiefs, ou celle de l'un de ses successeurs, était assez forte pour acquérir la France, cette unification s'accomplissait quand même; si, au contraire, sur le trône de France, il se trouvait, à un jour donné, un roi capable de combattre et de renverser un si grand feudataire, tous les États de celui-ci faisaient retour à la couronne.

Une lutte allait s'engager entre les Capets et les Plantagenets, dans laquelle ceux-ci devaient être vaincus, non pas qu'ils ne fussent princes français, mais parce qu'ils étaient rois d'Angleterre.

Il fallait à Henri, quelque grands que fussent ses domaines, le trône de Londres. Il se prépara immédiatement à le disputer à Étienne.

Cependant Louis VII ne pouvait voir grandir ainsi la fortune de l'Angevin sans chercher à l'arrêter dans sa marche ascensionnelle.

Comme suzerain, il lui avait défendu d'épouser sa femme divorcée. On sait quel cas Henri avait fait de cette défense; alors le roi de France forma une ligue dans laquelle entrèrent son frère, Robert de Dreux, comte du Perche;

Henri, comte de Champagne; Geoffroy Plantagenet, le propre frère de Henri d'Anjou, et Eustache, fils d'Étienne, beau-frère de Louis VII. Le but de cette coalition était de dépouiller Henri de ses États, et de les partager entre les coalisés.

Les hostilités commencèrent; Neufmarché fut livré par trahison au roi de France, mais Henri l'arrêta au passage de l'Andelle. Cette guerre, comme toutes celles de ce temps, fut marquée dans le Vexin, qui en fut le principal théâtre, par des prises de châteaux, des incendies, et le sac des campagnes. Enfin, Henri put faire face à ses ennemis. Eustache se vit forcé de rentrer dans son comté de Boulogne, Geoffroy fut obligé de faire hommage à son frère, et le roi de France se trouva heureux de conclure une trève; Henri en profita pour réduire quelques barons rebelles de ses États.

Tout ceci s'était passé dans les derniers mois de 1152; le duc avait déployé une vigueur peu commune durant cette campagne, il crut le moment favorable pour passer en Angleterre; il y débarqua au mois de janvier 1153, pendant un hiver rigoureux.

Un de ses premiers soins fut de s'attacher Renouf de Bayeux, en lui promettant d'agrandir ses vastes domaines d'Angleterre et de Normandie.

Parmi les fiefs nombreux qu'il lui donna dans ce duché furent compris Vire, l'Avranchin et Barfleur. La campagne commença immédiatement; quelques châteaux furent pris, mais bientôt intervint un parti composé d'hommes peu désireux de se réunir au profit des deux compétiteurs et encore moins de se faire tuer à leur profit, qui ne voulaient ni de la suprématie d'Étienne, ni de celle d'Henri, et qui, espérant les contrebalancer l'un par l'autre, obtinrent une

trève d'abord, puis un arrangement. Il fut arrêté qu'Étienne garderait la couronne pendant sa vie, après sa mort elle devait passer à Henri.

Le roi répugnait à cet arrangement, et il ne pouvait se résoudre qu'Eustache l'aîné, déjà dépouillé de la Normandie, le serait aussi de la couronne royale d'Angleterre et deviendrait simple comte de Boulogne. Eustache lui-même ne voulait pas accepter de semblables clauses : aussi, aidé de nouveau par Louis VII et par le comte de Flandres, il pénétrait de nouveau en Normandie ; c'eût été peut-être un embarras pour Henri, mais Eustache mourut sur ces entrefaites.

Le jeune duc, de son côté, avait d'Éléonore un fils auquel il donna le nom de Guillaume. — Bien qu'Étienne eût un second fils, ses répugnances cessèrent, et aux fêtes de Noël 1153, à Wallingford, en présence des barons assemblés, il reconnut comme successeur Henri Plantagenet, qui lui fit hommage et qui reçut à son tour celui des barons du royaume.

A la fin de l'hiver, le futur roi d'Angleterre retourna en Normandie, il y fut reçu par sa mère Mathilde.

Un de ses premiers soins fut de faire avec Louis VII une paix dont les principales conditions étaient que le roi de France rendrait à Henri les deux places de Neufmarché et de Gisors, dont il s'était de nouveau rendu maître, et qu'à son tour le duc de Normandie paierait 2,000 marcs d'argent pour l'indemniser des frais de cette guerre.

Débarrassé de tout souci de ce côté, Henri s'occupa de pacifier ses États, de les organiser militairement et politiquement.

Les barons, profitant de l'état de désordre dans lequel s'était trouvé le pays par suite des compétiteurs de Geoffroy

et d'Étienne et se confiant aussi sur la jeunesse du duc, n'auraient peut-être pas mieux demandé que de voir continuer un état d'anarchie qui favorisait leurs caprices. Quelques-uns d'entre eux se livraient à des actes violents et répréhensibles.

Les foudres de l'Église, alors même qu'elles étaient lancées par les abbés, et à défaut de justice civile, arrêtaient cependant les perturbateurs dans cette déplorable voie. — Caen en offre, à cette époque, un exemple que la grande charte confirmative et donatrice de Henri II, en faveur de l'abbaye Saint-Étienne, a fait passer jusqu'à nous.

Robert Fitz-Bernard avait brûlé quatre maisons, un pressoir et un cellier, situés à Moult et appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen; les chevaux et les bœufs périrent dans cet incendie. On était après les vendanges, les moines avaient dans leurs caves la récolte de leurs vignes d'Argences, alors fort riches, à ce qu'il paraît; le vin fut perdu.

L'abbé de Saint-Étienne, Eudes, excommunia Robert. Sur quoi reposait son droit? Nous l'ignorons, mais l'abbé était puissant. Le Fitz-Bernard se regarda comme véritablement excommunié et fit tout ce qu'il put pour faire rapporter la bulle ou tout au moins la décision de l'abbé.

Renouf de Briquessart et Hugues, évêque de Durham, étaient les amis communs de Robert et d'Eudes. Robert les pria de lui servir d'intermédiaire pour fléchir l'abbé, ils le conduisirent à l'abbaye où il fit amende honorable, mais Eudes se montra inflexible; l'évêque de Durham alla jusqu'à solliciter à genoux le pardon du baron. La résistance de l'abbé ébranlée, sans doute, par les pressantes sollicitations du prélat, finit par céder devant l'indemnité que Robert offrit aux moines de l'abbaye; il leur donnait un revenu de 40

sols de monnaie du Maine, la dîme de Mouen, et il ratifiait diverses donations qui avaient été faites à l'abbaye dans son fief de Moult. Ces donations avaient bien pu être sujettes à des contestations, qui, envenimées, avaient amené l'incendie des possessions des moines.

Robert Fitz-Bernard avait-il tous les torts dans cette affaire? Nous ne pourrions le dire, mais il ne paraît pas que sa conduite lui eût beaucoup nui dans l'esprit d'Henri; car nous le trouvons à peu de temps de là parmi ses fidèles et investi de fonctions considérables, de celles de vicomte de Caen, d'abord, puis de celles de gouverneur de Waterford.

Parmi les seigneurs dont le jeune duc eut à réprimer la turbulence, se trouvait son cousin Guillaume de Glocester, fils aîné de Robert de Caen, lui-même fils naturel de Henri Ier, et l'un des plus puissants et des plus zélés partisans de l'impératrice Mathilde, sa sœur. Guillaume ne voulait pas reconnaître Henri pour suzerain : il avait entraîné dans sa rébellion son frère Richard et tous deux avaient refusé de faire hommage à Richard, pour la baronnie de Creully, et Guillaume pour les châtellenies d'Évrecy et de Thorigny, que la fille de Robert Fitz-Haimon avait apportées en dot à leur père Robert, et dont ils avaient hérité. Plus les révoltés étaient élevés, plus même ils se rapprochaient du sang royal, plus il importait à Henri de les soumettre.

Déjà en 1151, dit Robert du Mont, le duc avait mis le siége devant Thorigny, mais appelé vers le Vexin pour repousser l'invasion du roi de France, il avait levé son camp après avoir brûlé les maisons jusqu'au pied de la tour; les circonstances étaient changées, il fallait à tout prix réduire le rebelle. Henri vint de nouveau se présenter devant la

place que commandait, non plus Guillaume de Glocester, mais son frère Richard ; le siége dura quinze jours. La résistance était opiniâtre; pour la vaincre, le duc ordonna de construire trois forts de blocus ; à peine les avait-on commencés que Richard se rendit et fit la paix tant pour lui que pour son frère.

C'est devant Thorigny qu'Henri apprit la mort d'Étienne (septembre 1154). Les messagers le pressaient de se rendre promptement en Angleterre, mais sachant bien que personne ne lui disputerait la couronne, il ne voulut point partir immédiatement. Il resta près de deux mois encore sur le continent pour organiser ses États, il voulait aussi arriver en Angleterre avec une pompe vraiment royale ; ce temps fut aussi employé à l'organiser. Ce fut seulement le 7 décembre qu'il partit de Barfleur avec une flotte nombreuse et une suite brillante de barons et de prélats d'Anjou, d'Aquitaine et de Normandie ; ses deux frères, Thierry comte de Flandres, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, Herbert, évêque d'Avranches, l'accompagnaient. Arnoul, évêque de Lisieux, qui à cette époque, sinon à celle du mariage d'Henri avec Éléonore, avait certainement abandonné son ami le roi de France, faisait aussi partie de ce magnifique cortége.

Henri fut reçu avec acclamation par les populations d'Angleterre, et, dit Robert du Mont, il fut du consentement de tous élu, oint et couronné roi dans l'église de Winchester (19 décembre 1154).

L'histoire, désormais, désigne Henri Plantagenet sous le nom d'Henri II.

La reine-mère Mathilde vit son fils monter sur un trône plus resplendissant que celui de Guillaume-le-Conquérant. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, qui arriva en 1167, elle cessa de se mêler activement aux affaires politiques.

Henri était à peine couronné qu'Éléonore lui donnait un second fils (mars 1155), qui fut appelé Henri; le mois suivant, dans une assemblée convoquée à Wallingford, le roi faisait jurer à ses barons qu'après sa mort, ils reconnaîtraient son fils Guillaume pour souverain, et à défaut de celui-ci le nouveau-né, Henri. Guillaume mourut au commencement de 1156.

Le roi d'Angleterre s'empressa de ratifier les promesses que le duc de Normandie avait faites à Renouf de Bayeux : outre les biens immenses qu'il lui avait donnés, tant sur le continent que dans l'île, il l'investit encore du comté de Nottingham que possédait Peverel, un des dévoués d'Étienne. Peverel dépouillé se vengea non sur le roi, mais sur son favori ; il ourdit contre lui une sourde et lâche conspiration, et parvint à lui faire administrer du poison.

Ainsi périt le Bayeusain Renouf, un des hommes les plus puissants de cette époque, un des partisans les plus attachés à la cause de l'impératrice Mathilde et de son fils Henri, un des guerriers et des hommes d'État qui leur avaient rendu le plus de services; le roi se contenta de bannir le coupable, mais il eut soin, en s'emparant de ses terres, de les réunir à la couronne.

Si le monarque avait tenu ses promesses envers Renouf, il se garda bien d'exécuter le serment fait sur le cadavre de son père de laisser, lorsqu'il serait roi d'Angleterre, l'Anjou, la Touraine et le Maine à son frère Geoffroy. Cependant ce serment était revêtu d'un tel caractère de solennité et de gravité, qu'il crut devoir s'en faire relever par la seule puissance qui se fut attribué le monopole du parjure; il s'adressa au Saint-Siége, alors occupé par un Anglo-Saxon de naissance, Adrien IV. Il dépêcha à Rome plusieurs ambassadeurs, parmi eux était l'évêque de Lisieux, Arnoul.

L'affaire du serment n'était pas la seule dont ils fussent chargés, ils devaient demander aussi, pour le roi, la permission de faire la conquête de l'Irlande.

Ils distribuèrent aux cardinaux et aux familiers du pape une somme considérable et des joyaux précieux achetés à Londres et à Paris, « sachant, dit Matthieu Paris, et en cela il est d'accord avec Jean de Salisbury qui avait vu de très-près la cour de Rome, que les Romains sont d'insatiables fils de sangsues et ont une soif inextinguible d'argent. »

Ces arguments furent irrésistibles, le pape accorda d'abord à Henri la permission de conquérir l'Irlande.

« Tu nous a fait savoir, écrit-il au roi, que tu voulais entrer en Irlande pour soumettre ce pays au joug des lois chrétiennes, et aussi pour y faire payer, au bienheureux saint Pierre, la pension annuelle d'un denier par chaque maison. Accordant à ce louable et pieux désir la faveur qu'il mérite, nous donnons volontiers notre assentiment à ta demande. Nous tenons pour bon et agréable que tu entres dans cette île; que le peuple de ces contrées te reçoive et t'honore comme son seigneur et maître, sauf le droit de l'Église et aussi la pension annuelle d'un denier au bienheureux saint Pierre par chaque maison; car il est hors de doute que les îles sur lesquelles a lui le Christ et qui ont reçu les enseignements de la foi, appartiennent de droit légitime à saint Pierre et à la très-sainte et sacrée Église de Rome. »

Quel abus du nom de saint Pierre, du pêcheur de la Judée, fondateur de l'Église! Autoriser un roi à faire la guerre pour avoir son denier sur chaque maison du pays conquis! Quelle doctrine et quelle prétention d'avancer que tout pays où la parole du Christ a été prêchée, appartient de droit légitime à l'Église de Rome, et que ce pays lui doit foi, hommage et surtout tribut de deniers!

Henri, avec la lettre qui était une bulle d'investiture, reçut encore du pape un anneau d'or qui en était le signe.

La question du serment fait sur le cadavre de son père en faveur de Geoffroy se présenta ensuite, elle fut vidée comme celle de la conquête d'Irlande. Le frère d'Henri était bien soutenu dans sa réclamation par le roi de France et par Thierry d'Alsace, comte de Flandres; mais ni le comte, ni Louis VII n'étaient en ce moment les plus forts, ils ne paraissaient pas, du reste, disposés à tenter le hasard des armes pour faire valoir les droits de leur protégé. Le pape se montra favorable au plus fort et délia Henri de son serment.

A la réception des lettres papales, Plantagenet alla au plus pressé; il remit à une autre époque la conquête de l'Irlande et fit voile pour le continent (2 février 1156). Il se rendit en toute hâte auprès du roi de France, et avec de grandes démonstrations de déférence, il lui fit hommage pour les duchés et comtés de Normandie, Maine, Anjou, Touraine et Aquitaine. Louis VII, flatté de voir un roi si puissant à genoux devant lui, jurant d'être son homme-lige, se laissa entraîner et abandonna entièrement Geoffroy que son intérêt lui commandait de défendre.

Geoffroy, cependant, engagea la lutte avec quelques troupes d'Anjou, du Maine et de la Touraine; mais son frère envoya contre lui une armée dont le plus grand nombre de soldats étaient anglo-saxons. La guerre fut vivement menée; Geoffroy, vaincu cette fois encore, dut s'estimer très-heureux que son frère voulût bien lui laisser pour fief le château de Loudun, et lui faire une pension de 1,000 livres sterlings d'Angleterre et de 2,000 livres d'Anjou. Désormais Henri était tranquille sur la possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine; il alla visiter ses États

d'Aquitaine ; arrivé à Bordeaux, il força les barons gascons et pyrénéens de jurer la paix entre eux.

Au milieu de ces courses, le duc ne perdait pas de vue la Normandie ; nous avons, en effet, une charte donnée par lui pendant son passage et son séjour à Limoges, qui renferme des détails assez curieux sur Caen.

Pendant les troubles causés par la succession d'Henri Ier, les seigneurs s'étaient emparés de plusieurs terres, maisons et redevances appartenant à l'Église. La plupart des abbés ou des évêques n'avaient pas osé les revendiquer; quelques-uns, l'abbé de Caen, par exemple, en excommuniant, comme on l'a vu, Robert Fitz-Bernard, et Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, avaient montré plus de fermeté.

Philippe de Harcourt, après avoir été chancelier du roi Étienne, évêque de Salisbury, puis de Lincoln, avait été nommé au siége de Bayeux (1142 ou 1144), devenu vacant par la mort de Richard III. « Ce prélat, dit Robert du Mont, était prudent et rusé pour recouvrer et augmenter les biens de son Église, et par lui elle acquit immensément. »

A peine en possession de son évêché, il part pour Rome, comme c'était alors la coutume de tout évêque nouvellement promu, lorsque toutefois les décrets des rois ou des grands feudataires n'interdisaient pas ce voyage aux clercs. — Il était accompagné de l'abbé d'Ardennes. — Il obtint du pape Lucien II, pour les chanoines de cette abbaye qu'il avait pris sous sa protection, et auxquels il avait donné l'église de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe avec ses dépendances (1143), une bulle confirmative de toutes les donations faites à cette abbaye, et qui porte la date du 13 mai 1144. Le 16 du même mois, le pape lui accordait, à lui-même, une bulle par laquelle il l'autorise à rentrer en possession de tous les biens qui ont été enlevés à son

Église ; le pape faisait même remonter les droits de l'évêque jusque sur les biens qui avaient été aliénés, saisis ou confisqués au temps de la captivité d'Eudes, frère de Guillaume-le-Conquérant. Cela résulte du passage suivant de la bulle papale :

« Nous voulons, en outre, que vous sachiez, comme nous « l'avons compris par un écrit de notre prédécesseur, le « pape Urbain, d'heureuse mémoire, que comme l'Église « de Bayeux a perdu la plus grande partie de ses biens « alors qu'Eudes, évêque de cette ville, fut mis en prison « par son parent Guillaume, que le même évêque a cepen- « dant recouvrés par son industrie. »

Le pape ordonnait donc qu'on fît rentrer le clergé et les établissements religieux en possession des biens usurpés à leur détriment, pour quelque cause que ce fût, et il déclarait excommuniés et interdits ceux qui, par malice ou par fraude, retiendraient ces biens. — Armé de cette bulle, Philippe de Harcourt poursuit sans relâche le recouvrement de tous les biens et droits de son Église. Henri II le fait rentrer dans tout ce qu'il possédait à Caen par la charte suivante, adressée à Guillaume de Tilly, alors grand sénéchal de Normandie :

« Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aqui- « taine, à Guillaume, fils de Jean, salut. Je t'ordonne que « tu fasses reconnaître, par des hommes anciens de Caen, « de combien et de quelles maisons les évêques de Bayeux « avaient le cens et les revenus au temps du roi Henri, « mon aïeul, et quels services et quelles coutumes ils en « retiraient alors ; et que tu fasses tenir justement et « intégralement toutes ces choses, telles qu'elles auront été « reconnues, à Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux ; « et que tu lui fasses plein droit de la terre où étaient ordi-

« nairement les granges de l'évêque, selon mon assise ; « et que tu lui fasses plein droit de la terre arable qui est « près de l'eau, selon mon assise ; et que tu lui fasses « plein droit des décimes et des travaux de laine de Caen, « selon mon assise ; et si tu ne le fais, que Robert de Neu- « bourg le fasse.—Témoin, THOMAS, chancelier, à Limoges. »

Cette charte est curieuse, en ce sens qu'elle confirme ce que nous avons déjà dit, qu'il se fabriquait à Caen, dès le XIIe siècle, des tissus de laine, et que ces produits payaient un tribut, *une coutume*, comme on disait alors, au roi ou au seigneur évêque de Bayeux.

Cette charte est, en outre, contre-signée d'un nom, celui du chancelier Thomas, qui, selon Gervais de Kenterbury, avait accompagné le roi dans sa campagne contre son frère et dans son voyage en Aquitaine.

A plus d'un titre, le nom du chancelier Thomas se rattache à notre cité. Le rôle de ce ministre de Henri II fut assez grand, le drame dans lequel il succomba, et dont plusieurs scènes se passèrent à Caen, eut une telle influence sur les destinées de la France, de la Normandie et de l'Angleterre ; il eut alors un tel retentissement en Europe, il a été si souvent raconté, il a tant occupé les historiens et les critiques, même de nos jours, qu'il est impossible de ne pas faire connaître cet éminent personnage.

La naissance de Thomas a eu sa légende. Voici ce qu'elle en dit :

Le pape Adrien IV, Nicolas Breakspear, le seul Anglais qui se fût encore assis sur la chaire de saint Pierre, était le fils d'un villageois saxon, nommé Robert Chambers, si pauvre, qu'avant même la mort de sa femme il s'était fait moine de l'abbaye de Saint-Alban, pour y servir dans les offices domestiques. — Selon la légende, le père de Tho-

mas n'aurait guère été mieux favorisé de la fortune que celui du pape Adrien. Il avait suivi un seigneur anglo-normand à la Croisade, dans l'espérance de changer son sort; fait prisonnier de guerre, devenu l'esclave d'un chef mahométan, il fut aimé de la fille de son maître, qui favorisa sa fuite; il revint en Angleterre. Quelque temps après, sa libératrice quitta la maison paternelle pour courir sur ses traces: elle ne savait que deux mots de la langue des Occidentaux, *Londres*, *Gilbert;* le premier la conduisit à Londres; le second, qu'elle répétait sans cesse par les rues de cette ville, lui fit retrouver son amant. Gilbert Becket, touché d'un pareil dévouement, après avoir pris le conseil de plusieurs évêques, fit baptiser la Sarrasine, qui changea son nom contre celui de Mathilde, puis il l'épousa; de ce mariage naquit, le 21 décembre 1117, Thomas Becket.

Ce récit romanesque, popularisé d'ailleurs par les romances des trouvères, et dont M. Augustin Thierry a fait la base du système d'après lequel il regarde Thomas comme un des plus énergiques chefs, un des plus ardents moteurs de la lutte entre la race anglo-saxonne et la race normande à cette époque, est contredit par la plupart des historiens contemporains de Becket. Tous conviennent que Thomas était le fils de Gilbert Becket, bourgeois de Londres, l'un d'eux seulement appelle sa mère Rose; ils diffèrent, cependant, sur la position de fortune de sa famille: les uns, comme Edward Grim et William Fitz-Étienne, la font de race de noble, William va même jusqu'à dire que Gilbert avait été vicomte de Londres. D'autres, comme l'anonyme de Lambeth, veulent que, sans être noble ni roturière, elle appartînt à la classe intermédiaire, qui vit non de son travail ou de son commerce, mais de ses revenus, et que de nos jours on désigne en Angleterre sous le nom de *Gentry*.

Mais tous ceux-ci, et parmi eux Roger de Pontigny qui avait connu Thomas, le font riche. Il en est, enfin, qui, comme Jean de Salisbury, William de Cantorbéry et Alain de Tewkesbury, prétendent que cette famille était de médiocre état.

Nous adoptons d'autant plus volontiers l'opinion de ceux qui accordent une grande aisance aux parents de Thomas, que sa famille comptait des membres très-bien posés, et que la maison de son père était fréquentée par des hommes considérables.

Osbern, surnommé *Huit-Deniers*, homme très-marquant dans la Cité, possesseur de nombreuses propriétés, dit Édouard Grim, était son parent. Richard de Laigle, noble seigneur dont le nom figure parmi ceux qui étaient présents à Clarendon, Arnoul, évêque de Lisieux, Henri, évêque de Bayeux, ajoute le même biographe, avaient l'habitude quand ils allaient à Londres de loger chez Gilbert Becket. Un clerc, nommé Baillehache, familier de l'archevêque Thibaut, était aussi l'ami de Gilbert, et ce fut lui qui introduisit Thomas auprès de ce prélat. Guillaume Fitz-Étienne nous apprend que Baudouin, archidiacre de Kenterbury, et maître Eustache, son frère, fréquentaient la maison de Becket et qu'ils l'aidèrent aussi à se placer sous la protection de l'archevêque Thibaut. Nous avons d'ailleurs le témoignage de Thomas lui-même. Gilbert, évêque de Londres, au nom des évêques d'Angleterre, avait reproché à Thomas sa naissance. Dans sa réponse Thomas s'exprime ainsi : « Si vous entendez parler de ma race et de mes parents, sachez qu'ils furent citoyens de Londres, habitant sans reproche au milieu de leurs concitoyens dans une position qui n'était pas infime. »

Dans une autre lettre aux suffragants qui lui avaient

écrit dans le même sens que l'évêque de Londres, il dit :

« Vous dites que d'une fortune médiocre le roi m'a élevé aux honneurs; je ne compte pas, à la vérité, de rois pour aïeux... *atavis editus regibus*... mais j'aime mieux être de ceux auxquels la noblesse de leur caractère fait une race, que de ceux chez qui la race dégénère; peut-être suis-je né dans une pauvre cabane, mais la bonté de Dieu aidant, dans ma condition et avant d'être au service du roi, je vivais comme vous le savez assez copieusement, assez abondamment, assez honorablement, de telle sorte que je marchais l'égal de tous mes voisins et de tous mes amis quelle que fût leur condition. »

Que les parents de Thomas Becket fussent nobles ou roturiers, marchands ou propriétaires, riches ou pauvres, cela importe peu ; car, comme il le dit lui-même, il vaut mieux être de ceux que leur caractère anoblit que de ceux chez qui la noblesse dégénère. Nous nous attacherons davantage à chercher de quel pays sa famille était originaire.

Dans une note d'un travail étendu sur les crosses épiscopales et abbatiales, qui remplit presque tout le tome IV (année 1857) du *Bulletin du comité de la langue*, *de l'histoire et des arts en France*, M. le comte Auguste de Bastard, membre de ce comité, affirme que la famille de Becket était originaire du Beauvaisis; cet archéologue croit l'avoir démontré en accumulant des textes, la plupart d'écrivains modernes ou du moins postérieurs d'un ou plusieurs siècles au XIIe. Or, tous les écrivains ont trouvé qu'il y avait auprès de Beauvais une seigneurie portant le nom de Becquet; nous ne voyons là rien qui soit concluant en faveur d'une opinion aussi carrément affirmée que le fait M. de Bastard dans ce passage : « Nos propres recherches nous

donnent la conviction que Thomas ne provenait pas d'un Normand, car son père sortait du Beauvaisis, province limitrophe de la Normandie, mais qui n'y fut jamais annexée; le lieu même où habitait la famille de l'illustre primat est indiqué par des renseignements que M. le comte de Merlemont a bien voulu nous fournir et qui contribuent à rendre *incontestable* le fait de la nationalité. »

Cette incontestabilité résultant des documents fournis à M. le comte de Bastard par M. le comte de Merlemont, est très-contestable; car elle ne repose, elle aussi, que sur des livres récents et sur un aveu manuscrit appartenant à la bibliothèque de M. le comte de Merlemont, dans lequel on lit que, le 1er mars 1367, Guérard, seigneur de Bouberch et de Domwast, rend au roi de France à cause de son comté de Ponthieu, pour le fief du Plouy que « Pierre Becquet, escuyer sieur du Plouich en tient pour ung seul hommaige de Boucques et de Mains, etc. »

Toutes les citations, tous les renseignements fournis à l'appui de sa thèse par M. de Bastard prouvent seulement qu'il y avait, en Beauvaisis, une famille Becquet au XIIIe siècle, ce qu'avait indiqué Pierre Louvet, dans ses *Anciennes Remarques de la Noblesse beauvaisine*, imprimées en 1640; cet auteur, qu'invoque d'ailleurs M. de Bastard, était loin d'être aussi affirmatif que M. de Bastard. « Ces remarques, disait-il, me donnent présomption de croire que Gilbert Béquet, père de saint Thomas Béquet, estoit natif du Beauvaisis, et sorti de cette maison de Béquet, lequel s'estant mis en la suite et au service du roi d'Angleterre, qui lors estoit duc de Normandie, se croisa avec lui en Terre-Saincte. »

Ainsi Pierre Louvet n'a que des présomptions là où M. de Bastard n'admet pas de contestation.

Cependant ce nom de Becket, Becquet, Béquet, est loin d'être rare, on le trouve même de nos jours dans un grand nombre de localités. Au XIIe siècle, il existe des Beckets en Normandie ; ainsi les comptes de l'Échiquier, rendus par Hamon-le-Bouteiller en 1195 pour le bailliage du Bessin, portent parmi des noms en assez grand nombre appartenant tous à cette contrée, celui de Jean Becket qui a payé 20 sols du reste du tailliage fait par Richard d'Argences (*Mémoires des Antiquaires de Normandie*, XV, p. 81).

Dans les comptes de 1198, au bailliage de Falaise, nous trouvons un Honfroi Beket, et enfin dans ceux de 1203, un Guillaume Beket. Il faut bien conclure de là qu'il existait dans le Bessin une famille Beket, et remarquons qu'ici le nom est écrit Beket et non Béquet, comme pour la famille du Beauvaisis.

M. de Bastard arguë de ce que dans le Beauvaisis plusieurs chapelles et un hôpital furent érigés sous le vocable de Thomas Béquet. — A Caen, aussi, un hôpital et une chapelle furent érigés à la fin du XIIe siècle sous le vocable de Thomas Becket. Bien plus, toutes les péripéties de la mort du primat, et M. de Bastard le constate lui-même, sont retracées sur un des portails de l'église de Bayeux par des sculptures dont M. Chigouesnel a donné la description. (*Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXII, p. 304).

M. de Bastard invoque ensuite un document que lui fournit M. Darsy, auteur d'une *Description historique et archéologique du canton de Gamaches* (Somme), dans lequel était le fief de Plouy.

« L'archevêque, obligé de fuir l'Angleterre, vint chercher un premier asile dans le voisinage de sa patrie présumée ; d'abord à Abbeville, puis dans l'abbaye de Dommartin. »

Ceci est une pure fantaisie d'historien, la première re-

traite de Thomas Becket fut le couvent de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il resta fort peu de temps : il le quitta pour aller à Sens faire une visite au Pape qui lui assigna Pontigny pour résidence, et Thomas s'y rendit immédiatement; de Pontigny il se rendit à Sainte-Colombe, couvent de la ville de Sens, il y resta jusqu'à son départ pour l'Angleterre.

Et relevons ici une grave erreur commise par M. de Bastard : « Lorsque Thomas entra à l'abbaye de Pontigny, dit-il, pour y vivre durant plusieurs années (1166-1168) comme simple moine... » (Page 459.)

Le primat fut forcé de quitter Pontigny par les menaces qu'Henri II avait faites à l'ordre de Cîteaux de lui faire perdre tous les biens qu'il possédait soit en Angleterre, soit en Normandie, en Anjou, en Aquitaine. Thomas sortit de ce couvent à la Saint-Martin 1166, et de 1166 à 1168, il était à Sainte-Colombe, qu'il quitta au commencement de 1170. Ainsi Thomas n'habite en France que deux couvents, Pontigny, de 1164 à 1166, et Sainte-Colombe, de 1166 à 1168.

Thomas, après son entrevue avec le pape, s'inquiétait si peu de choisir une retraite qui lui rappelât le berceau de ses parents, qu'il laisse le choix de cette retraite à ses compagnons d'émigration. Voici ce que dit Herbert de Bosham, l'un des plus fidèles amis de l'archevêque, qui l'a suivi partout, dans lequel il avait mis une confiance d'ailleurs méritée et qui a consacré un chapitre de sa biographie du primat à son entrée dans le couvent de Pontigny :

« Après que nous fûmes restés quelques jours à la cour du Pape, dit-il (ce qui prouve que Thomas ne demeura pas à Sens), l'archevêque délibéra avec les siens pour savoir en quelle maison religieuse nous pourrions vivre plus honnê-

tement et plus commodément. Nous fîmes choix de Pontigny en Bourgogne, d'abord, parce que ce monastère était renommé par sa religion et ensuite parce qu'il était voisin de Sens où se trouvait le pape, n'en étant qu'à douze lieues, et, enfin, parce que ce couvent avait de nombreuses ressources et d'abondantes richesses. »

Quand Thomas quitte Pontigny, il se rend à Sens. « Nous fîmes choix, dit le même biographe, ce qui suppose encore que le primat ne décida pas seul la question ; nous fîmes choix, sur le conseil des indigènes, de la ville de Sens entre toutes les villes royales, parce qu'ils nous avaient dit, et nous pûmes nous en convaincre par la suite, que cette cité offrait toutes sortes de commodités, qu'on y trouvait le froment, le vin, l'huile à bon marché, qu'elle était entourée de bois et de prairies, qu'on y voit de nombreuses fontaines, que des rivières y coulent et que l'automne y donne tous les fruits en abondance. Mais ce qui, surtout, et bien plus que la fertilité et les agréments du pays, nous attira dans cette ville, ce fut le caractère aimable, la douceur des clercs et du peuple et leur honnêteté envers les étrangers. »

Il n'y a rien dans tout cela indiquant que Thomas Becket avait été entraîné à Dommartin par l'amour du pays natal. Nous ne savons même pas où l'on a trouvé que Becket avait habité Dommartin.

Nous lisons bien dans le *Gallia christiania* que, quelque temps après la mort du primat, deux chanoines de ce couvent se rendirent à Cantorbéry, firent alliance avec les moines de cette ville et en rapportèrent, comme gage de cette alliance, un morceau du cilice, le rochet et un des os du martyr ; tout cela ne nous empêche pas de reléguer le séjour de Thomas à l'abbaye de Dommartin au rang des

fantaisies historiques. Il en existe d'ailleurs une semblable relativement au couvent du Val-Richer, près Lisieux, et que nous avons trouvée reproduite dans un passage d'une lettre de M. Guizot qui en est le propriétaire. « Le Val-Richer est plein de traditions, il a été fondé par un neveu de saint Bernard. Le grand et saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, y a vécu, prié et prêché pendant son exil en France; on y a conservé longtemps les vêtements ecclésiastiques sous lesquels il avait officié. »

C'était, au dire d'Hermant (*Histoire ecclésiastique de Bayeux*, manuscrit de la bibliothèque de Caen, article *Abbaye du Val-Richer*), une tradition de ce couvent. « L'église du Val-Richer, dit-il, tient à gloire que sous le gouvernement de l'abbé Robert (1163-1179), Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, s'y estoit réfugié pendant un temps considérable, portant l'habit de Cîteaux qu'il avoit reçu des mains du souverain pontife... Elle avoit mesme conservé les ornements sacrés dont il se servoit pour célébrer le sacrifice de la messe comme une relique précieuse, mais ils en ont esté dépouillez par les calvinistes en 1562. »

Becket n'habita jamais le Val-Richer, parce qu'il se fût bien gardé de venir dans les États du roi d'Angleterre qui avait eu le pouvoir, par ses menaces à l'ordre de Cîteaux, de le faire chasser du couvent de Pontigny situé cependant en Bourgogne.

Il ne vint jamais en Normandie après son émigration, et surtout dans une abbaye dépendant du diocèse de Bayeux, parce que là il eût été sous la main de son ennemi, parce que, enfin, aucun de ses biographes, de ceux qui l'ont connu, comme Roger de Pontigny, ou qui l'ont partout accompagné, comme Herbert de Bosham et Guillaume fils d'Étienne, et qui nous ont fait connaître ses actes presque

jour par jour, n'ont jamais parlé ni du Val-Richer, ni de l'abbaye de Dommartin.

Peut-être passa-t-il par Lisieux avant sa querelle avec le roi d'Angleterre, quand il se rendit au Conseil de Tours, et peut-être aussi est-ce à cette époque, qu'ayant dit la messe au Val-Richer et à Lisieux, on conserva comme reliques, après sa mort, les habits et les objets du culte dont il se servit à cette époque.

On a lieu de s'étonner qu'un membre du Comité historique ait adopté comme siennes de semblables erreurs, alors qu'il pouvait se procurer les biographies contemporaines de Becket, publiées déjà depuis longtemps, et dont un grand nombre d'historiens se sont déjà servis.

Il eût été certes moins affirmatif, s'il les eût consultés; mais les citations seules qu'il emprunte à M. Émile de Bonnechose eussent dû le rendre plus circonspect.

Pour nous, nous n'argumenterons ni de chapelles consacrées à Thomas de Cantorbéry dans le diocèse actuel de Bayeux et de Lisieux, ni des sculptures du portail de la cathédrale de la première de ces villes, ni de la tradition du Val-Richer, ni de Lisieux, ce serait trop imiter M. le comte de Bastard; nous invoquerons les auteurs contemporains ou amis du primat, qui ont laissé sur lui des documents, publiés dans un des volumes de la *Patrologie* de M. J.-P. Migne (1854).

Tous ces biographes, Jean de Salisbury, Alain de Tewkesbury, William de Cantorbéry, Herbert de Bosham, Édouard Grim, Roger de Pontigny, etc., se contentent de dire qu'il était né à Londres, puis ils donnent quelques détails sur la position que sa famille occupait dans cette ville. Garnier du Pont-Saint-Maxence, dont le poëme sur la vie et le martyre de Thomas Becket, publié par M. Hippeau d'après un

manuscrit du Musée Britannique, n'en dit pas davantage. Mais Guillaume Fitz-Étienne et l'anonyme de Lambeth nous apprennent que son père était normand. Ils diffèrent seulement sur le lieu de sa naissance. Guillaume Fitz-Étienne dit qu'il parlait souvent, avec l'archevêque de Cantorbéry, Thibaut, de leur pays, du voisinage de leur lieu natal; car Gilbert, comme l'archevêque Thibaut, était normand d'origine, né aux environs de Tierceville et de l'ordre équestre. De son côté, l'anonyme de Lambeth dit : « Après la conquête, un grand nombre d'habitants de Rouen et de Caen, qui sont des cités les plus nobles de Normandie, allèrent à Londres, ville plus favorable aux marchands; parmi eux fut un certain Gilbert, surnommé Becket, dont Rouen était la patrie, et bien nommé entre tous par sa naissance, par son industrie et par la puissance de ses facultés. Il était issu d'une famille honorable, mais appartenant aux bourgeois. Il fut très-industrieux dans son commerce et gouverna très-bien sa maison selon son état, vivant non-seulement sans querelles avec ses concitoyens, mais ayant la réputation d'un honnête homme. Il épousa une femme nommée Rose, originaire de Caen, appartenant aussi à la race des bourgeois, fort belle de corps, mais plus belle encore par ses mœurs. »

Ainsi le père de Thomas Becket était né à Rouen ou à Tierceville; sa mère, que l'anonyme de Lambeth appelle Rose, mais que plusieurs des historiens cités appellent Mathilde, était née à Caen.

Quel était le Tierceville dont parle Guillaume Fitz-Étienne? Il en existe plusieurs en Normandie. M. A. Le Prevost opte pour celui du Vexin. Cette opinion a été suivie par quelques écrivains modernes. Il nous semble cependant qu'elle est très-discutable. Pourquoi serait-ce le Tierce-

ville du canton de Montfort, au département de l'Eure, plutôt que le Tierceville du canton de Creully, arrondissement de Caen, mais qui jadis faisait partie du Bessin, où se trouve une famille Becket en 1195? Mais en admettant cette hypothèse, il serait plus facile de comprendre comment Gilbert Becket aurait pris femme dans Caen, ville voisine de Tierceville.

Quoi qu'il en soit, nous avons toujours de l'anonyme de Lambeth, qui dit avoir connu Grim, clerc de Thomas, le témoignage que, si le père du primat n'était pas de Tierceville près Caen, sa mère du moins était née dans notre ville.

Le jeune Thomas fit de fortes études; il fut envoyé pour les compléter en France, à Paris, à Auxerre, puis en Italie, à Bologne, où il apprit le droit civil.

Avant son départ, il avait été introduit, comme nous l'avons dit, auprès de l'archevêque de Kenterbury, Thibaut, qui le prit en grande affection. Aussi, à son retour, Thomas fit un chemin rapide dans les fonctions attachées à cette église. Un certain Roger de Pont-l'Évêque avait succédé à Baudouin dans l'archidiaconat de Cantorbéry; ayant été promu à l'évêché d'York, il fut remplacé par Becket. Le nouvel archidiacre devint le conseil de l'archevêque Thibaut, qui l'envoya deux fois à Rome pour le représenter et traiter d'affaires importantes.

C'est à son influence qu'on attribua l'attachement de l'archevêque à la cause de l'impératrice Mathilde et d'Henri. Thomas lui-même se montra l'un des adversaires les plus prononcés d'Étienne. Aussi, quand on le présenta à Henri II, devenu roi d'Angleterre, ce monarque le distingua aussitôt; il en fit son ami le plus intime, l'admit à sa table, à ses jeux, à ses conseils, lui confia l'éducation de

son fils Henri qui fut appelé au Court-Mantel ; enfin, la faveur royale fit de Becket, alors âgé d'environ trente-six ans (1155), son grand-chancelier.

A ce titre et à celui de gouverneur de son fils, le roi lui accorda des biens immenses, outre qu'il lui donnait de fortes sommes sur le trésor royal ; aussi Becket fut-il un des plus fastueux seigneurs d'Angleterre.

Cependant après son voyage d'Aquitaine, Henri II revint en Normandie, Éléonore venait de lui donner une fille qui fut appelée Mathilde. Thierry d'Alsace, comte de Flandres, partant pour Jérusalem avec sa femme, se rendit auprès du roi, lui offrit la tutelle de son fils Philippe et la régence de ses États. Henri accepta. Désormais ses États du continent enlaçaient le roi de France, au nord, au midi ; à l'ouest, la Bretagne seule de ce côté rompait la continuité des provinces qui lui obéissaient.

A la suite de plusieurs révolutions intérieures entre les Bretons de Rennes et ceux de Nantes, alors rivaux et même ennemis, cette dernière ville offrit à Geoffroy, le dépossédé de l'Anjou, de devenir son comte. Encouragé par son frère Henri qui l'avait naguère dépouillé et qui avait probablement des vues ultérieures, Geoffroy accepte et prend possession de sa nouvelle dignité.

Dès lors, Henri pouvait regarder une partie de la Bretagne comme sienne, bientôt il élèvera des prétentions sur le duché tout entier. Il était alors à Caen, il y tint cour plénière et régla plusieurs affaires importantes, jugea divers procès et arrangea quelques-uns de ces différends toujours renaissants entre les seigneurs et les couvents.

Au nombre de ceux-ci, il faut citer un arrêt rendu contre Jourdain de Secqueville ; ses prédécesseurs avaient donné un village à l'abbaye du Mont Saint-Michel, Jourdain levait

par force des impôts sur ce fief qu'il voulait retenir en main et dont il prétendait défendre les habitants contre le couvent.

L'abbé du Mont Saint-Michel était alors Robert de Thorigny, connu sous le nom de Robert du Mont, dont la *chronique* nous sert souvent de guide dans cette histoire.

Robert porta l'affaire à la cour du roi alors à Caen, les quatre comtes du Bessin, du Cotentin, de l'Exmois et de l'Avranchin étaient présents.

Il fut arrêté que quiconque ferait un don à une abbaye ne pourrait, désormais, rien réclamer pour ces dons que des prières, à moins qu'il n'eût fait spécialiser ce qu'il voudrait retenir par une charte *ad hoc* du duc de Normandie, dans les mains duquel sont toutes les donations faites aux abbayes et autres lieux religieux (1157).

Cette décision devait mettre un terme aux prétentions des barons qui, dans des circonstances critiques, faisaient des dons qu'ils se hâtaient de reprendre quand les circonstances n'existaient plus ; mais elle avait le tort de grossir immensément les biens de main-morte.

C'est sans doute à la suite de cette mesure générale que fut donnée, par Henri II, la grande charte en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne, dans laquelle sont confirmées toutes les donations faites à ce couvent. Toutes les acquisitions, achats, échanges, opérés par les abbés jusqu'à Guillaume II, surnommé de Besace, qui la gouverna de 1156 à 1179 et qui avait succédé à Pierre (1151-1156), successeur d'Alain (1140-1151), appelé lui-même à la direction du monastère après Eudes (1108-1140).

Si toutefois la charte d'Henri II n'est pas de cette année, elle ne saurait être postérieure à l'année 1161; car elle est contre-signée par Thomas Becket en qualité de chancelier,

et il cessa de l'être en 1161. En aucun cas, on ne saurait en fixer la date, comme cela a été fait, après cette époque.

Plusieurs années s'écoulent sans que la ville de Caen soit témoin d'aucun événement remarquable et prenne autrement part à l'histoire de ces temps que d'une manière générale.

Cependant pour l'intelligence de faits postérieurs qui se passèrent dans ses murs, nous croyons utile de raconter, aussi brièvement que possible, certains actes du règne d'Henri II, auxquels, d'ailleurs, nous trouverons souvent mêlés des personnages de la contrée et même de la ville.

Henri II ne fit pas un long séjour à Caen ; il partit pour l'Angleterre, il y resta quinze mois environ, depuis Pâques 1157 jusqu'au 14 août 1158. Il employa ce temps à soumettre les Gallois révoltés, et après avoir reçu l'hommage de Malcolm, roi d'Écosse, il fut ramené sur le continent par deux motifs.

Son frère Geoffroy n'avait guère joui qu'un an de sa dignité de comte de Nantes et il était mort le 16 juillet. Aussitôt Conan, surnommé le Petit, descendant d'Alain Fergant et comme tel possesseur du comté de Richemont en Angleterre, reconnu comme duc par la majeure partie de la Bretagne, s'était empressé de courir à Nantes dont les habitants l'avaient appelé à la succession de Geoffroy. A cette nouvelle, Henri avait privé Conan de son fief de Richemont, mais cela ne lui suffisait pas ; il voulait, d'abord, comme héritier de son frère, revendiquer le comté de Nantes et faire valoir de prétendus droits sur la Bretagne tout entière.

Il avait enfin conçu un projet plus hardi, plus ambitieux, que tous ceux qu'il avait formés jusque-là.

Louis VII, pendant ses quinze années de mariage avec

Éléonore, actuellement femme d'Henri, n'avait eu que deux filles ; c'était encore une fille baptisée du nom de Marguerite que lui avait donnée, en 1151, sa seconde femme Constance de Castille. La couronne de France n'avait pas encore d'héritiers, tandis que le roi d'Angleterre voyait s'accroître tous les ans sa famille ; après moins de six ans d'union, Éléonore lui avait donné quatre enfants mâles, dont, comme nous l'avons dit, l'aîné Guillaume était déjà mort, et de plus une fille ; après celle-ci, étaient nés Richard, en 1157, et Geoffroy en 1158.

Henri devait tous ses États à sa parenté ou à ses alliances. Par sa mère, il tenait la couronne d'Angleterre et le duché de Normandie ; l'Aquitaine, le Maine et le Poitou lui étaient venus par sa femme. Il avait un pied dans la Bretagne par son frère ; la régence des Flandres, bien que momentanée, lui avait été offerte par son oncle ; ne pourrait-il pas un jour, en entrant dans la famille de Louis VII, acquérir le trône de France soit pour lui, soit pour un des siens ? Il se rapprocha donc de Louis VII. A la fin du mois d'août 1158, il eut avec lui, entre Gisors et Neufmarché, une entrevue dans laquelle il se montra prodigue de ces marques de respect et de déférence auxquelles la vanité du monarque français le rendait très-sensible. Il réclama comme un honneur les fonctions de grand-sénéchal de France attachées au comté d'Anjou. Cet office imposait, à la vérité, le devoir de porter les plats sur la table du roi de France ; mais si Louis VII était tout fier d'avoir le roi d'Angleterre, le puissant duc de Normandie, d'Anjou et d'Aquitaine pour dapifer, Henri voyait dans cette charge bien autre chose.

Le grand sénéchal, en effet, n'était pas seulement le porte-mets du roi : cet office conférait à son titulaire l'in-

tendance des domaines et la présidence des plaids royaux, et, ce qui était bien plus important, le commandement militaire et suprême des armées, accordé plus tard au connétable. Henri avait donc par cette charge un pouvoir presque égal à celui qu'avaient possédé les maires du palais sous les Carolingiens.

Louis, en ce moment, ne soupçonnait pas les vues de son rival, aussi poussa-t-il plus loin l'imprudence ; il se prêta aux projets du roi d'Angleterre en réalisant l'alliance que celui-ci avait conçue pour entrer dans la famille des Capétiens.

Henri lui avait, quelque temps auparavant, dépêché son chancelier Thomas, chargé de lui proposer d'unir les deux familles par un mariage; l'ambassadeur avait réussi dans sa négociation, il ne restait plus qu'à ratifier ce qu'il avait fait.

Louis VII consentit donc à donner sa fille Marguerite, qu'il avait eue de Constance de Castille, au second fils que sa première femme, Éléonore, avait donné au roi d'Angleterre et qui était devenu l'aîné par la mort de Guillaume; Marguerite n'avait pas deux ans, et Henri était encore dans sa troisième année.

Les conventions de ce mariage furent conclues avec une grande solennité. Henri promettait de donner à son fils, en Angleterre, la ville de Lincoln et un fief de trois cents chevaliers; en Normandie, Avranches, deux châteaux forts et un fief de deux cents chevaliers, plus une pension de 2,000 livres d'argent. De son côté, Louis VII constituait pour dot à sa fille le Vexin normand qu'il gardait cependant jusqu'au moment où le mariage s'accomplirait. Parmi les seigneurs et prélats qui furent témoins et qui se portèrent cautions de ce parti, nous trouvons Arnoul, évêque de Lisieux, et

Thomas Becket; plusieurs historiens attribuent même à ce chancelier l'initiative du projet d'Henri.

Les voies d'exécution étaient ouvertes au roi d'Angleterre, aussi allait-il se mettre aussitôt en œuvre. Pendant que le roi de France retournait à Paris, le Plantagenet se dirigeait vers Argentan où il arriva le 8 septembre; à peine dans cette ville, il cite Conan à son tribunal de duc de Normandie, suzerain de la Bretagne, qualité toujours méconnue par les Bretons, puis il menace l'élu des Nantais, non pas seulement des troupes normandes, mais encore des troupes françaises, attendu que le sénéchalat attribué à la maison d'Anjou le substitue à tous les droits du roi de France sur la Bretagne et que d'ailleurs le trop confiant roi de France, le trop simple Louis, comme l'appelle un historien de cette époque, lui avait accordé la permission d'aller, comme sénéchal, réduire les Bretons. En même temps qu'il fait prévenir Conan, Henri donne des ordres pour qu'à la Saint-Michel ses barons aient à se rendre en armes aux environs d'Avranches pour entrer en Bretagne, si Conan ne venait lui restituer le comté de Nantes.

En attendant cette soumission, le roi d'Angleterre qui, dans son entrevue avec Louis VII, avait été invité à venir le visiter dans la capitale de son royaume, partit d'Argentan et se rendit à Paris où il fut admirablement reçu par la famille royale et par les grands, qui, dit Robert du Mont, « se réjouissaient de la paix et de la visite d'un si grand hôte. »

A son départ de Paris, Henri fut accompagné par le roi de France jusqu'à Nantes et en cela Louis VII agissait autant pour lui faire honneur que pour suivre le plus loin possible sa fille Marguerite, que le roi d'Angleterre emmenait avec lui comme un gage de confiance; il est probable que le

véritable but de la visite d'Henri était de se faire livrer cette enfant fiancée à son fils.

Marguerite fut confiée à la garde de Robert de Neubourg, le sénéchal de Normandie; ce seigneur ne fut pas longtemps investi de cette fonction; car l'année suivante, dit Robert du Mont, *il déposa sa bosse de chameau*, c'est-à-dire il distribua ses biens aux églises et aux monastères qui se chargèrent volontiers de cette infirmité dorsale; il se fit moine de l'abbaye du Bec et mourut cinq semaines après y être entré (août 1159). La reine Éléonore remplaça Robert de Neubourg dans la garde de Marguerite.

Cependant Henri II se rendit à Avranches où ses troupes se réunissaient. En attendant qu'elles fussent en nombre et en s'occupant de leur organisation, il fit une visite au Mont-Saint-Michel et dîna avec les moines au réfectoire. Il ne paraît pas qu'il leur ait fait cet honneur de très-bon gré; car, dit Robert du Mont, qui, en qualité d'abbé de ce couvent, avait fait cette demande, « il fallut lui extorquer cette complaisance à force de supplications. »

Conan, contre lequel se faisaient les préparatifs guerriers d'Avranches, avait d'abord songé à résister, comptant sur l'appui de Louis VII; mais voyant que le roi d'Angleterre pouvait, en qualité de grand-sénéchal de France, unir les troupes françaises aux siennes propres, il se rendit à Avranches, céda la ville de Nantes pour qu'on ne lui contestât pas le reste du duché, et reconnut Henri II comme son suzerain.

Henri se hâta d'aller visiter sa nouvelle acquisition. Il fut reçu à Nantes comme sont reçus tous les monarques au faîte de la puissance. Tout le pays se soumit, excepté le comte de Thouars, qui avait été un chaud partisan de Geoffroy, le frère du roi. Son château fut pris et rasé.

Cette courte campagne terminée, le roi d'Angleterre se rendit à Pacy-sur-Eure au-devant du roi de France qui lui rendait sa visite et qui, après avoir visité Jérusalem, Saint-Jacques-de-Compostelle, Notre-Dame-de-Rocamadour dans le Quercy, voulait compléter la série de ces pèlerinages par un voyage de dévotion au Mont-Saint-Michel. Après avoir passé par Évrecy, où Louis VII embrassa sa fille Marguerite, après s'être arrêté à l'abbaye du Bec, où le roi de France, séduit par les prévenances du roi-duc, s'écria qu'il n'aimait personne autant que le roi d'Angleterre, les deux illustres pèlerins arrivèrent au Mont-Saint-Michel le 27 novembre 1158. Au retour, avant de gagner Rouen où ils se séparèrent, les deux rois passèrent par Bayeux et par Caen.

Durant tout ce voyage, Henri II s'était montré somptueux. Il avait magnifiquement traité Louis et sa suite; des fêtes pompeuses avaient surtout été données au roi de France dans la ville de Caen. C'était un moyen de faire oublier à ses habitants, comme à ceux de tout le pays normand traversé par les deux voyageurs, la disette et une grande mortalité qui les avaient affligés l'année précédente.

Ce dut être, en effet, pour les Caennais, un spectacle splendide que celui du séjour des deux monarques au milieu d'eux.

La suite ordinaire du roi d'Angleterre présentait l'aspect le plus animé, s'il faut en croire ce que dit le secrétaire même de Henri II, Pierre de Blois, en parlant des changements de résidence de ce monarque :

« Quand le roi doit sortir d'une résidence ou la quitter, lisons-nous dans sa *Polycratique*, on voit dès la veille une foule de gens courir çà et là comme s'ils étaient fous, des chevaux se précipiter les uns sur les autres, des voitures

renverser des voitures, des histrions, des mimes, des opérateurs, des escamoteurs, des filles de joie, des marchands d'oublies, des barbiers, des cabaretiers, des blanchisseuses, suivant la cour et toujours et partout, font tant et tant de bruit, produisent une si épouvantable confusion que vous croiriez les enfers ouverts. »

Les historiens nous apprennent en outre que pour faire honneur à Louis VII, Henri avait réuni une cour nombreuse : « il voulait, disait-il, dépasser tout ce qu'on avait fait pour lui quelque temps auparavant en France. »

Parmi les grands seigneurs se trouvait Thomas Becket; Guillaume Fitz-Étienne nous a laissé la description du luxueux cortége du chancelier venant en ambassade à la cour de Louis VII, pour négocier le projet d'union des deux enfants Henri et Marguerite.

Selon ce biographe, le cortége s'ouvrait par deux cent cinquante jeunes gens chantant des airs nationaux; suivaient la meute et les oiseaux de chasse, huit chariots traînés chacun par cinq chevaux semblables aux plus beaux destriers; chaque cheval monté par un cocher en beaux habits; chaque chariot a deux gardiens et est protégé par un gros chien, attaché dessus ou dessous, capable de maîtriser un ours ou un lion; de ces chariots, deux sont chargés de bière destinée à être donnée au peuple de France; le troisième, des objets nécessaires à la chapelle de Thomas; le quatrième, du mobilier de sa chambre à coucher; les autres, de la cuisine, de son mobilier de table, de sa vaisselle, de sa literie et de ses habits. On remarquait encore douze chevaux, sur chacun desquels était un singe et derrière lui un valet à genoux. Venaient enfin les écuyers portant les boucliers et conduisant les palefrois des chevaliers vassaux du chancelier, puis d'autres écuyers et des fils de gentilshommes.

Les ecclésiastiques fermaient la marche avec les chevaliers à cheval deux à deux. Les autres biographes s'accordent tous à reconnaître le grand luxe que déployait en toute occasion le chancelier Thomas.

Avant de se séparer du roi d'Angleterre, Louis VII l'avait réconcilié avec les fils de Thibaut-le-Grand et Rotrou, comte de Mortain. Ce pacte fut une nouvelle source de force et de puissance pour Henri, qui se fit restituer plusieurs châteaux. Cependant son ambition n'était pas encore assouvie ; il prétendait, du droit de sa femme, à la suzeraineté du comté de Toulouse, imitant en cela Louis VII lui-même, qui, au temps où il était l'époux d'Éléonore, l'avait revendiquée.

A la tête de ce comté était alors Raymond V, de la famille des comtes de Saint-Gilles, qui avait épousé une sœur du roi de France.

Raymond, brave, habile politique, aimé de ses vassaux, était décidé à défendre son indépendance. Henri, qui ne l'ignorait pas, avait donné ordre aux barons aquitains, manceaux, angevins, bretons et normands, et même anglais, et parmi ceux-ci à Malcolm, roi d'Ecosse, son allié et son vassal, de se réunir à Poitiers à la Saint-Jean-Baptiste 1159. — Mais en même temps il eut à Tours, avec Louis VII, une entrevue dans laquelle il fit valoir ses droits ; la conférence se termina sans qu'on pût rien décider et les préparatifs continuèrent.

Le roi de France, depuis longtemps le jouet de son rival, comprit mieux ses intérêts ; il répondit à l'appel que lui avait adressé son beau-frère et lui promit de l'assister si, par une dernière tentative auprès d'Henri, il ne parvenait pas à le faire renoncer à ses projets.

Une nouvelle entrevue eut donc lieu à Heldincourt ; elle

dura trois jours (les 6, 7 et 8 juin), mais les deux rois ne s'entendirent pas mieux qu'ils ne l'avaient fait à Tours quelque temps auparavant.

Henri ne voulût renoncer à aucune de ses prétentions; il savait que son armée s'assemblait, il n'eût pas même osé la renvoyer sans un simulacre de campagne. Elle n'était pas, en effet, toute composée de barons accourant sous les drapeaux à l'ordre de leur suzerain; elle comptait de nombreux mercenaires. — D'après l'avis de Thomas Becket, revenant sur les décisions qui au commencement de son règne lui avaient fait licencier et chasser d'Angleterre les Brabançons, il avait offert aux seigneurs la faculté de se libérer du service militaire personnel en payant une redevance appelée *scutage* ou *escuage*, qui, par chaque fief de haubert, était de 60 sols angevins, et qui, pour les autres fiefs, restait à la discrétion du roi.

Le clergé ne fut point exempt de cette taxe qui ne produisit pas moins de 180,000 livres d'argent, avec lesquelles il allait pouvoir payer les corps mercenaires dont la formation était funeste aux intérêts féodaux, et quoique ses panégyristes aient voulu expliquer, pallier, excuser la conduite du chancelier, il est constant, qu'au point de vue des prélats, et comme le lui reprocha plus tard Gilbert Foliot, évêque de Londres, dans une lettre que, quoi qu'en dise Berington (*Hist.*, app. II), nous ne saurions regarder comme apocryphe, « il plongea d'une main parricide le glaive du « royaume dans le sein de l'Église, en lui arrachant on ne « sait combien de mille marcs d'argent pour payer l'expé- « dition de Toulouse. »

L'Église du continent, l'Église normande, ne fut pas plus épargnée que l'Église anglaise.

Thomas Becket, du reste, avait bien fait les choses en ce

qui le regardait; il avait armé lui-même un corps de sept cents chevaliers.

A peine les deux rois se furent-ils séparés, que Louis courut à Toulouse et s'y enferma, bien décidé à protéger son beau-frère. Henri attendait l'arrivée de tous ses contingents. Malcolm débarqua seulement le 15 juin en Normandie, avec ses Écossais, que portaient quarante-cinq navires.

Au jour fixé, le 24 juin, tout était prêt; il se mit en route pour Toulouse où il devait être rejoint par Raymond Béranger, roi d'Aragon, avec lequel il avait quelque temps auparavant conclu un traité d'alliance à Blaye et dont la fille, encore enfant, avait été fiancée à Richard, le second fils d'Henri et d'Éléonore, alors âgé de deux ans à peine.

Cahors et quelques châteaux du comte toulousain furent pris; mais en arrivant devant Toulouse, soit qu'il ne se sentît pas en état d'en faire le siége, soit que, comme il le fit annoncer lui-même au roi de France, il ne voulût pas attaquer une ville dans laquelle se trouvait son suzerain, et qu'il hésitât véritablement à autoriser par son exemple les vassaux à combattre contre leur seigneur, il leva le siége et regagna la Normandie, laissant son chancelier derrière lui pour assurer les conquêtes déjà faites.

Les grands sentiments de respect et de déférence dont Henri faisait parade envers le roi de France n'empêchèrent pas Thomas Becket de continuer la guerre de concert avec Raymond Béranger et les autres seigneurs septentrionaux ennemis du comte de Toulouse, et de s'emparer de plusieurs châteaux. Ces prétendus scrupules ne l'avaient pas empêché de faire attaquer les États de son suzerain par Thibaut de Blois; ce comte qui passait volontiers du roi de France au roi d'Angleterre, s'était jeté sur le Vexin, il fut

arrêté par les deux frères du roi de France, Robert de Dreux et Henri évêque de Beauvais, qui à leur tour franchirent la frontière normande, et ici comme toujours le paysan paya de sa ruine, de l'incendie de ses maisons et de ses récoltes, de tous les maux qu'engendrait alors la guerre, ces querelles féodales. Ce fut bien pis lorsque Henri fut de retour en Normandie: non-seulement il dévasta la frontière, mais il jeta un corps de troupes dans le Beauvaisis, attaqua et brûla le château de Gerberoy, se fit livrer par Monfort, comte d'Évreux, plusieurs places que ce comte tenait du roi de France, entre Paris, Orléans et Étampes et d'où ses solduriers parcourant la campagne, interceptaient les communications entre ces trois villes.

Mais quelques châteaux pris, des villages dévastés, ne compensaient pas les dépenses qu'avaient occasionnées les préparatifs de la campagne de Toulouse et l'entretien des troupes.

Henri qui, pour la première fois, s'était vu forcé de renoncer à une conquête projetée, se montra disposé à signer une trêve que sollicitait le clergé aussi sensible peut-être aux sacrifices d'argent qu'on exigeait de lui, qu'aux maux causés par la guerre aux populations ; il se résigna donc à signer, au mois de décembre 1159, une trêve qui devait durer jusqu'à la Pentecôte 1160.

Vers le même temps mourut le second fils du roi Étienne, Guillaume comte de Boulogne. Henri réunit à son domaine tous les fiefs que ce prince possédait en Angleterre et en Normandie ; quelqu'envie qu'il en eût, il n'osa cependant s'emparer du Boulonais ; mais quoiqu'il ne lui appartînt à aucun titre d'en disposer, il le donna à son pupille, Matthieu, second fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandres, en lui faisant épouser, chose qui ne s'était jamais vue, Marie, fille

du roi Étienne, qu'il fit sortir à cet effet d'un couvent où elle avait prononcé ses vœux depuis quelques années.

La Basse-Normandie n'avait pas autrement contribué à la guerre que par le service personnel ou pécuniaire qu'avaient été forcé d'y prendre ses seigneurs, clercs ou laïques; deux d'entre ses barons y avaient trouvé la mort: l'un, Hamon, fils de Guillaume, comte de Glocester, avait été tué dans un combat; l'autre, Guillaume de Mortain, était mort de fatigue.— Comme celui-ci ne laissait pas d'enfants, Henri réunit ce fief à la couronne.

Henri profita du repos que lui donnait la trève pour aller avec Éléonore passer les fêtes de Noël à Falaise; il tint dans cette ville une assemblée d'États qui prit des décisions très-importantes. C'est probablement à cette époque et peut-être même aux décrets de cette assemblée qu'il faut rapporter le commencement de la révolution qui se fit alors dans l'administration de la justice.

Il fut arrêté dans l'assemblée de Falaise que les justiciers de chaque province tiendraient au moins une assise par mois. Cette disposition hâtait les délais de la justice. Ils ne pouvaient en outre appeler personne devant le Tribunal sans l'agrément et le témoignage de voisins recommandables par leur réputation et leur bonne conduite. C'était là une garantie puissamment protectrice de la liberté des citoyens.

Enfin, dit Robert du Mont, les juges devaient veiller à ne faire injure à personne, à conserver la paix et à faire exécuter sans délai les peines prononcées contre les personnes convaincues de vol.

Cependant, le temps de la trève conclue entre les deux rois était sur le point d'expirer, on était en mai 1160,

barons et prélats firent un nouvel effort pour qu'elle fût convertie en paix. Ils y réussirent. Il fut conclu dès ce même mois un traité par lequel Louis VII rendait à Henri II tous les droits et possessions dont Henri Ier jouissait au jour de sa mort, le Vexin excepté.

Toutefois, la partie du Vexin qui renfermait les fiefs appartenant à l'archevêque de Rouen, à l'évêque de Lisieux, aux comtes de Breteuil et d'Évreux, devait rester au roi d'Angleterre ; tout le reste serait sous la tutelle du roi de France à titre de dot de sa fille Marguerite, mais le jeune Henri, son fiancé, en deviendrait possesseur le jour de son mariage, qui, selon les règles canoniques, ne pouvait avoir lieu avant l'âge de sept ans, et il n'en avait alors que quatre. Toutefois, une clause spéciale stipulait que si, avant que le jeune prince eût atteint sa septième année, on obtenait de l'Église des dispenses pour célébrer le mariage, le roi d'Angleterre, au nom de son fils, prendrait immédiatement possession du Vexin. Il fut enfin arrêté que jusqu'à l'époque du mariage les principales forteresses du Vexin seraient confiées aux chevaliers du Temple, dont l'ordre, fondé au commencement du siècle, venait cette année même de créer des établissements en Normandie.

Ce traité fut signé par plusieurs grands personnages et prélats, parmi ces derniers nous trouvons les évêques de Séez, d'Évreux, de Lisieux et de Bayeux. Parmi les signatures des cinq templiers qui entraient au traité comme chargés du séquestre, nous remarquons celle de Pierre l'Évêque, que de Bréquigny croit, avec la plus grande apparence de certitude, être originaire de Caen et de la famille de *Guillaume l'Évêque de Caen*, dont le nom est ainsi écrit dans une formule, à la date de 1178, publiée par Madox.

Le 4 octobre 1160, la reine de France, Constance de Castille, mourait en mettant au monde une fille qui fut nommée Alix ou Adèle.

Après douze jours de veuvage, Louis VII épousait en troisièmes noces Alix, fille de Thibaut-le-Grand, sœur des comtes de Blois, de Champagne et de Sancerre, et nièce d'Étienne, dernier roi d'Angleterre. — Cette union contraria vivement Henri II, elle était contraire à tous ses intérêts. D'abord, elle détachait de son alliance la maison de Champagne, toujours flottante et dont un membre, pendant la dernière guerre du Toulousain, avait fait une puissante diversion. Désormais, cette maison entrait dans le parti français.

Mais, ce qui était plus grave, Louis VII pouvait avoir de sa troisième femme un descendant mâle, ce qui brisait à toujours les projets et les espérances du roi d'Angleterre sur la couronne de France.

Faudrait-il qu'il rétrogradât dans la voie qu'il avait parcourue avec tant de succès depuis dix ans et dans laquelle il n'avait essuyé d'autre échec que sa campagne de Toulouse? Henri ne pouvait se décider à prendre une telle résolution, il voulut tout au moins diminuer la puissance de son rival et se rendre immédiatement maître du Vexin. Cela lui était facile, même sans faire la guerre, à l'aide de la clause qui mettait cette province dans ses mains le jour où il parviendrait à unir définitivement son fils Henri avec Marguerite; il ne fallait qu'obtenir de l'Église les dispenses nécessaires à l'accomplissement de ce mariage, c'était affaire de diplomatie entre le pape et lui.

L'Anglais Adrien IV était mort le 1er septembre 1159. Les cardinaux s'étaient partagés pour l'élection de son successeur; les uns avaient fait choix de Rolland qui fu

Alexandre III, les autres d'Octavien qui se donna le nom de Victor III; la chrétienté se divisa. L'empereur Frédéric Barberousse prit parti pour Victor, les rois de France et d'Angleterre ne voulurent pas d'abord se prononcer; presque tout le clergé allemand, une partie de celui d'Italie, les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Besançon reconnurent le protégé de l'empereur, mais presque tout le clergé français sur les incitations de Henri, cardinal, ancien moine de Clairvaux, d'Odon, cardinal-diacre, de Philippe, moine de l'aumône au diocèse de Chartres, se prononça pour Alexandre III. En Normandie, Arnoul de Lisieux avait été un des premiers à se décider en faveur d'Alexandre, il avait même intrigué pour lui auprès d'Henri; il s'empressa même de lui écrire:

« Si tôt que j'ai appris votre promotion et l'entreprise « de votre adversaire, lui disait-il, je me suis hâté d'en « donner avis à notre prince pour le prévenir en votre « faveur et empêcher qu'il ne se laisse surprendre par « l'autre parti; il m'a promis avec gaieté qu'il ne recevrait « pas d'autre pape que vous. »

Alexandre lut aux cardinaux de son parti cette lettre d'Arnoul, puis il lui adressa, le 1er avril 1160, une réponse pour l'exhorter à continuer de le servir auprès du roi d'Angleterre, des évêques et des seigneurs de Normandie. « L'empereur, lui écrivait-il, a contraint par la violence « les évêques à reconnaître l'anti-pape. Nous envoyons, « suivant votre conseil, une lettre à l'archevêque de Rouen « et aux autres évêques de Normandie. »

Arnoul, suivant l'invitation d'Alexandre, usa de toute son influence auprès des évêques et des États continentaux d'Henri et même de ceux de Louis VII. Ce prélat contribua beaucoup à la résolution par laquelle les évêques français

rassemblés à Beauvais reconnurent Alexandre et anathématisèrent son rival; mais il fut incontestablement le principal instigateur d'une décision semblable prise presqu'en même temps, juillet 1160, par les évêques, abbés et barons de Normandie, réunis à Neufmarché. Ce n'est pas tout, Arnoul écrivit presqu'aussitôt aux prélats d'Angleterre:

« Beni soit Dieu qui a fait à l'Église gallicane sa misé-
« ricorde ordinaire de reconnaître toujours la vérité et de
« ne point s'écarter du chemin de la justice...... Dieu a
« toujours donné la victoire à ceux que cette Église a
« élevés dans l'Église romaine. Les évêques français ayant
« à prendre parti sont convenus, après avoir examiné à
« fond les élections, de reconnaître le pape Alexandre du
« consentement de leur roi vraiment catholique, et ils re-
« çoivent partout avec honneur ses lettres et ses nonces. »

Le clergé anglais était indécis comme le roi. L'archevêque de Cantorbéry Thibaut, primat de l'Église, entraîné par Arnoul, prit parti pour Alexandre. C'était un grand pas de fait. Thibaut écrivit au roi une lettre dans laquelle se trouvent répétés, et souvent mot à mot, les arguments qu'Arnoul lui avait adressés à lui-même. L'Église anglicane fut par les soins du primat assemblée à Londres; elle laissa la décision au roi. Thibaut écrivit donc de nouveau à Henri, et lorsqu'il eut sa réponse, il adressa à tous les évêques d'Angleterre un mandement par lequel il leur déclare qu'Alexandre III est le pape légitime auquel on doit obéissance et respect.

Arnoul avait donc puissamment contribué à faire reconnaître Alexandre par le clergé d'en deçà et d'au delà le détroit.[1]

Pour obtenir les dispenses nécessaires au mariage définitif de son fils Henri avec Marguerite de France, le roi

d'Angleterre, quoiqu'il ne se fût pas encore prononcé officiellement, ne pouvait choisir dans tous ses États un négociateur plus propre qu'Arnoul à cette mission. Il fut donc chargé de cette négociation qu'il mena promptement; il s'adressa aux deux légats, Henri de Pise et Guillaume de Paire, qu'Alexandre avait envoyés en France, les dispenses furent accordées.

Aussitôt Henri fit célébrer le mariage de son fils avec Marguerite (2 novembre 1160), puis il se fit livrer par les templiers les places du Vexin dont ils avaient la garde jusqu'au jour de cette union.

Un mois ne s'était pas écoulé depuis que Louis VII avait épousé sa troisième femme, et ce court espace de temps avait suffi au roi d'Angleterre et à son négociateur Arnoul pour mener à fin cette affaire.

Le roi de France, qui n'avait été prévenu ni du mariage ni de la cession du Vexin, se montra fort irrité contre le pape. Il se plaignit à Alexandre de la promptitude avec laquelle ses légats avaient accordé les dispenses demandées par Arnoul. L'évêque de Lisieux se chargea de les excuser auprès des cardinaux, leurs collègues.

« Quant au fait par lequel le roi de France a été scandalisé, leur écrivait-il, ne doutez pas que les légats ne soient excusables, car jamais on ne les eût fait consentir à cette dispense s'ils n'y eussent été forcés par une nécessité absolue et par l'espérance de procurer un bien inestimable à l'Église : on s'était assemblé pour la réception du pape, mais le roi n'avait encore rien ordonné publiquement, les légats voyaient toujours l'affaire de l'Église en grand péril, parce que plusieurs, n'osant combattre ouvertement la vérité, disaient que la politique commandait de différer et d'attendre l'événement, plutôt que d'exposer la réputation

du roi de France et du roi d'Angleterre; que l'Église ro maine avait toujours été à charge aux souverains et qu fallait profiter de l'occasion pour secouer le joug; que l question serait décidée par la mort de l'un ou de l'autr des prétendants à la papauté et que l'autorité des évêque pouvait suffire en chaque royaume. Les envoyés de l'Empereur insistaient sur ces raisons avec les légats d'Octavien ils auraient triomphé du moindre délai. D'ailleurs, le ro de France avait déclaré publiquement qu'il suivrait l'avi du roi d'Angleterre; il fallait donc au plus tôt accorde les dispenses au roi d'Angleterre, puisqu'il entraînait l France, l'Angleterre, l'Irlande, la Norwége et l'Espagne.

Cependant Louis VII songea à reprendre le Vexin par le armes. Il vint à la tête d'un corps d'armée sur les fron tières; mais Henri avait mis garnison dans tous les forts dans tous les châteaux; il les avait fait réparer. Les host lités se bornèrent à quelques incursions de Thibaut d Blois, beau-père de Louis, dans la Touraine, à la prise d quelques châteaux de part et d'autre. Les rigueurs d l'hiver arrêtèrent les deux partis.

Henri profita de ce repos forcé pour agrandir les fortif cations de plusieurs villes, pour embellir ses demeur royales. Caen ne fut sans doute pas oublié dans ces travau Robert du Mont nous apprend qu'il y fonda cette anné même (1161), comme dans plusieurs autres villes, u hôpital, ou mieux une maladrerie; on donnait ce nom aussi celui de léproserie aux établissements où l'on plaç les malheureux atteints de la lèpre. Leur nombre ava partout augmenté dans une proportion considérable depu la Croisade.

A Caen, les hôpitaux fondés par Guillaume et par Ma thilde étaient insuffisants, ou plutôt on regardait com

dangereux d'y placer ceux qui étaient atteints de cette contagion.

Henri fit donc construire à Caen pour les lépreux un hôpital que Robert du Mont appelle magnifique et auquel on donna le nom de Beaulieu à cause du bel emplacement où il fut élevé. A sa place on voit aujourd'hui une vaste maison centrale de détention ; il ne reste plus des édifices primitifs que les débris de la chapelle.

La léproserie de Beaulieu fut largement dotée et rentée. Henri II y établit des frères hospitaliers; il créa pour elle la foire de Saint-Simon et Saint-Jude, qui se tient encore tous les ans à cette époque dans les champs les plus voisins de la chapelle et attenant aux murs du sud-ouest de la prison. La Maladrerie prélevait tous les impôts de cette foire ; le roi accorda en outre à cet hôpital un droit de colombier qui se maintint jusqu'au xvie siècle.

Ces ressources servaient à entretenir ceux des lépreux que l'on pouvait appeler *lépreux du roi*, lépreux royaux ; puisque, d'une part, on n'admettait dans l'établissement que des malades habitant la partie de la ville qui relevait du domaine royal, et que, de l'autre, ils devaient à la générosité royale leur place dans l'hospice. Plus tard on y reçut des lépreux d'autres parties de la ville; une charte du xiiie siècle nous apprend qu'un Nicolas Le Carpentier fait don à Beaulieu d'une rente de blé, à condition qu'on y recevra des lépreux du Bourg-l'Abbé, quoique ce faubourg eût sa petite léproserie, et qu'on les y traitera comme les lépreux du bourg du seigneur-roi. Enfin, de nombreuses donations sont faites par plusieurs personnes pour admettre à la Maladrerie d'autres lépreux à côté de ceux qui étaient de prébende royale.

Il n'est pas étonnant qu'après l'expulsion des Planta-

genets et après le retour de la Normandie à la France, la ville se soit substituée aux rois-ducs. Ceux-ci disparaissant, les habitants de Caen restaient les principaux bienfaiteurs de Beaulieu ; aussi l'administration municipale, outre qu'elle prit la direction de cet hôpital, s'arrogea le droit de patronage à la cure de ce lieu, et elle l'a conservé jusqu'à ce moment où la cure et l'hôpital lui-même ont disparu, jusqu'aux premiers jours de la révolution.

Louis VII ne se sentant pas assez fort pour continuer la guerre interrompue par la mauvaise saison, et de son côté Henri II possédant enfin le Vexin, depuis longtemps objet de sa convoitise, la paix fut signée entre les deux rois, le 24 juin 1161.

Le roi d'Angleterre alla en Aquitaine et soumit quelques seigneurs obéissant mal à ses ordres ; il assista en outre à un concile convoqué à Toulouse et qui devait se prononcer entre Octavien et Alexandre.

Louis VII s'y rendit aussi ; il y avait cent prélats, tant évêques qu'abbés, des légats des deux prétendants à la papauté, des ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Espagne. Après un examen très-sérieux de l'élection et des titres des deux pontifes, Alexandre fut reconnu comme pape.

Cette décision ne devait pas terminer la querelle, car vers le même temps à Lodi une assemblée de cardinaux et d'évêques, à laquelle assistait l'empereur, s'était prononcée pour Octavien et avait excommunié Alexandre.

Le Concile de Toulouse terminé, Henri retourna en Normandie pour assister au baptême d'une nouvelle enfant que venait de lui donner Éléonore et qu'on appela du nom de sa mère. La cérémonie fut faite à Domfront par Henri de Pise, un des légats du pape. Le roi quitta cette ville, se

rendit à Bayeux où il passa les fêtes de Noël et où il tint une cour plénière.

Au commencement de 1162, il visita Caen, Falaise, Rouen, s'occupant gravement des affaires de ses États, s'attachant surtout à réprimer les exactions des seigneurs, clercs ou laïques.

Il s'était amèrement plaint, dit Robert du Mont, de ses évêques et de leurs ministres, de ses barons; il ordonna même qu'un parlement fût tenu à Lillebonne pour faire droit aux griefs qui s'élevaient dans ses États contre les prétentions de ces seigneurs. C'est sans doute en vertu des décisions prises dans cette assemblée que sur les plaintes des habitants de l'Avranchin, pressurés par Aquilin des Fourneaux, il enleva son commandement de Pontorson à ce seigneur pour le donner à Robert, l'abbé du Mont-Saint-Michel.

Quelque temps après, il mit la main sur les fiefs d'Alençon et de la Roche-Mabile, à cause des abus d'autorité que se permettaient leurs seigneurs, Guillaume Talvas, comte de Séez, et ses parents.

Jusqu'ici tout semble sourire à Henri : roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Anjou, du Maine, du Poitou, de l'Aquitaine, suzerain de l'Écosse et de la Bretagne, protecteur d'une partie des Flandres, il est le plus puissant monarque d'Europe. Son habileté, les circonstances, les conseils d'Arnoul, évêque de Lisieux, de Thomas, son chancelier, l'ont puissamment aidé dans ses conquêtes plus politiques que guerrières; il est arrivé à l'apogée de sa puissance. Jusqu'ici il n'a fait que conquérir, bientôt il sera forcé à des alternatives d'attaques et de défenses; puis il viendra un moment où il aura besoin de toute son énergie, de toutes les ressources de son génie pour se défendre.

Pendant qu'Henri II tenait sa cour à Falaise, il se passa dans cette ville un événement qui devait avoir la plus grande influence sur le règne de ce monarque.

Toutes ses tendances, comme on a pu le voir, étaient d'amoindrir la puissance des barons féodaux, clercs ou laïques, en concentrant autant que possible dans les mains de la royauté toutes les sources de l'autorité, mais surtout la force militaire, les finances, qui sont le nerf de tout gouvernement, et la justice.

La tourelle et le château, les vassaux qu'entretenaient armés les seigneurs laïques féodaux, étaient le principal élément de leur puissance. En les autorisant à s'exempter du service militaire qu'ils devaient à leur suzerain, moyennant finances, il avait modéré leur esprit batailleur et encouragé leur amour du repos et des jouissances tranquilles auxquels ils étaient très-enclins depuis quelque temps ; l'*escuage* l'avait aidé à s'emparer seul des forces militaires ; aussi, lui avait-il été facile de réduire les barons récalcitrants et d'enlever son commandement à Aquilin des Fourneaux; et, plus tard, pourra-t-il, sans obstacle, s'emparer du fief des Talvas et d'autres encore, soit dans ses États du continent, soit en Angleterre. En réunissant ces domaines à la couronne, il se procurait non-seulement des ressources en hommes, mais encore en argent ; les revenus qu'il en tirait servaient à réparer les forteresses et les châteaux, et à solder ses mercenaires qui restaient plus longtemps sous les drapeaux que les troupes féodales qu'ils remplaçaient.

Mais si Henri pouvait porter ainsi atteinte aux priviléges de la noblesse laïque, à laquelle l'isolement était aussi fatal que la perte de son esprit guerrier qui faisait presque toute sa force, il n'en était pas ainsi du clergé.

Depuis longtemps, les prélats et les abbés avaient renoncé

à faire personnellement la guerre; ils étaient habitués à se faire remplacer à l'armée. Plusieurs même s'étaient fait exempter ou s'étaient eux-mêmes exemptés du service militaire; mais leur puissance n'était pas, comme celle des barons laïques, dans leurs armes du siècle, ils en maniaient de plus redoutables, les armes spirituelles; à leur aide, ils défendaient opiniâtrement leurs priviléges et, confondant leurs biens terrestres avec la religion, déclarant qu'attaquer ceux-là c'était vouloir porter atteinte à celle-ci, ils menaçaient, frappaient d'excommunication quiconque osait attaquer ce qu'ils considéraient comme leurs droits.

C'était en Angleterre surtout que le clergé se montrait intraitable. S'agit-il de contribuer à la guerre, il ne fournit qu'à contre-cœur, lorsqu'il ne les refuse pas, les contingents qu'il doit comme possesseur de fiefs. Quant à l'*escuage*, il n'entend nullement le payer, et nous avons vu que Gilbert Foliot, évêque de Londres, prélat de mœurs très-rigides, reprochait au chancelier Thomas Becket, très-zélé pour les intérêts du fisc royal, d'avoir fait sentir à l'Église la violence de sa main, d'avoir plongé le glaive parricide dans son sein, en lui arrachant des milliers de marcs d'argent pour l'expédition de Toulouse. Ce n'est pas tout. A cette occasion, le primat Thibaut, malgré la protection qu'il avait accordée à son archidiacre, poussa la défense des priviléges du clergé jusqu'à menacer d'excommunication le ministre d'Henri II.

Si les prélats tenaient à leur argent, ils tenaient encore plus à leurs revenus et à leurs biens. — Les conciles avaient déclaré la dîme d'origine divine, et le clergé professait cette doctrine. Il allait plus loin, il regardait ses biens terrestres comme institués de Dieu. — Dans une assemblée de prélats et de barons tenue en 1157, à laquelle assistaient le Roi,

Thomas, son chancelier, les archevêques Thibaut de Cantorbéry, Roger d'York, et les évêques Richard de Londres, Robert d'Exeter, Robert de Lincoln, plusieurs abbés, les comtes Robert de Leicester, Henri d'Essex, Renaud de Warenne, Richard de Luci, Warin, fils de Gerold. L'évêque de Chichester, Hilaire, avança que Jésus-Christ en disant à Pierre : « Tu es pierre et sur cette pierre je fonde mon Église, » lui avait donné deux pouvoirs, l'un spirituel, l'autre temporel ; il ajoutait que l'Église avait par toute la terre une telle supériorité de dignité sur les autres pouvoirs, qu'aucun évêque, aucune personne ecclésiastique, ne pouvait être déposé de son siége sans son jugement ou sa permission ; et sur ce que le Roi l'avait interrompu en lui disant : « C'est vrai, on ne peut déposer un ecclésiastique, mais on peut le chasser, » l'évêque ajouta qu'il n'était permis à personne, et cela était établi de toute antiquité, qu'il n'appartenait à aucun laïque, pas même à un roi, de conférer ou d'ôter des dignités ou des libertés à l'Église, sans la permission ou la confirmation du père de l'Église.

Le roi ne put entendre de telles propositions sans en être choqué ; il vit bien que cet évêque tendait à placer la dignité royale au-dessous de la papauté, non pas seulement pour rendre la foi et la doctrine inviolables, mais bien encore pour qu'il ne pût être touché en rien aux biens et aux immunités sans la permission du pape. Il se leva et accusa l'évêque de défendre l'autorité temporelle du pape, qui lui a été accordée par des hommes, au détriment de l'autorité royale qui, elle, vient de Dieu, disait Henri II. Il somma l'évêque, par la foi et le serment qu'il lui avait prêté, de rétracter des paroles si contraires à la dignité de la couronne et engagea les prélats présents à lui faire raison de pareilles doctrines.

Le chancelier Thomas morigéna l'évêque à son tour en lui demandant sévèrement s'il avait oublié le serment qu'il avait prêté au roi ; l'évêque fit amende honorable, s'excusa, prétendit n'avoir pas voulu porter atteinte à la dignité royale et aux droits de la couronne, il est vrai ; mais cette scène, que l'on trouve longuement racontée dans la collection des Conciles anglais de Wilkins (t. Ier, p. 430 et suiv.), nous montre assez quelles étaient les doctrines, les tendances et les prétentions du clergé anglais en ce qui regarde les biens temporels.

Il n'était pas moins attaché à tous ses priviléges, mais entre tous à celui des tribunaux ecclésiastiques, créés par Guillaume-le-Conquérant et dirigés par les évêques et les archidiaires. Ces tribunaux chrétiens, ces cours épiscopales, connaissaient de tous les délits ou crimes commis par des clercs, de toutes les contestations civiles que ceux-ci pouvaient avoir entre eux ; mais ils avaient la prétention de juger certains procès dans lesquels des laïques étaient seuls parties intéressées, tels, par exemple, que ceux où il s'agissait de contentions pour les droits ou perceptions de dîmes, ou bien encore de décisions relatives aux mariages, d'infractions aux serments, aux contrats, aux scandales publics.

Henri II regardait cette dernière prétention comme une usurpation au détriment des juges royaux ; les grands qui avaient le droit de justice partageaient l'opinion du prince, comme lui voulaient que toute cause de laïques fût appelée devant eux ; roi et barons, d'un côté, primat, évêques et dignitaires de l'Église, de l'autre, étaient également intéressés dans la question, parce que des deux côtés, en leurs cours respectives, ils profitaient de la principale partie des amendes et des confiscations.

Mais ce que voulait surtout le roi, c'était que les membres criminels du clergé ne restassent pas en dehors du droit commun ; or il n'en était point ainsi.

« Les canons, dit Lingard, historien anglais, qui penche pour les priviléges du clergé (t. II, p. 344) avaient exclu les ecclésiastiques des jugements de sang, et les peines les plus rigoureuses qu'ils pouvaient infliger étaient l'amende, l'emprisonnement, la dégradation et la flagellation. On prétendit que de tels châtiments étaient insuffisants pour réprimer les délits les plus énormes et qu'ils encourageaient les crimes, en assurant une espèce d'impunité aux coupables. Comme tout individu tonsuré, qu'il eût ou non reçu, dans la suite, les ordres sacrés, pouvait réclamer les priviléges cléricaux, nous considérons qu'en ces temps de désordres, il y avait beaucoup de criminels dans le clergé. »

Ainsi les crimes les plus grands, l'assassinat même, pouvaient être commis par des individus appartenant au clergé, sans avoir à craindre les terribles peines, celle de la mort surtout, infligées par les tribunaux royaux aux laïques qui s'en rendaient coupables.

En supposant que le nombre de cent meurtres, qu'on disait que les membres du clergé avaient commis pendant les dix années qui précèdent l'époque à laquelle nous sommes arrivés, fût exagéré, quel que soit ce nombre, il était encore trop grand, et il fallait nécessairement couper le mal dans sa racine, en enlevant aux cours épiscopales une juridiction dont la faiblesse et la trop grande mansuétude engendraient de telles énormités sociales et de telles différences dans la pénalité.

On a voulu faire honneur au clergé de cette douceur dans l'application des peines, on a voulu mettre ses tribunaux au-dessus des tribunaux royaux, on a dit qu'en cela

il faisait œuvre de progrès et de démocratie ; nous ne saurions partager cette opinion. Sans doute, il eût été à désirer que les tribunaux laïques eussent usé de la même douceur que les cours ecclésiastiques, peut-être notre société actuelle ne serait plus obligée d'appliquer encore la peine de mort ; mais une telle mansuétude était-elle alors possible ? devait-elle améliorer les mœurs, être un progrès enfin ?

Les tristes résultats de la pénalité épiscopale, les meurtres commis par des membres du clergé nous portent plus qu'à en douter.

Le nombre des clercs augmentait, il est vrai ; plusieurs entraient dans les ordres pour être plus impunément criminels, nous ne voyons pas ce que le progrès, ce que la démocratie avaient à gagner à cela. Et, à parler impartialement, le progrès était du côté des tribunaux laïques. Nous avons vu, en effet, que dans une cour tenue à Falaise le roi avait pris des mesures pour régulariser la distribution de la justice en Normandie ; la tenue d'assises régulières, l'adjonction aux juges d'une espèce de jury composé de voisins notables par leur bonne conduite et sans le consentement desquels nul ne pouvait être traduit en justice, nulle sentence ne pouvait être prononcée, constituaient des améliorations qui avaient été établies en Angleterre.

Le véritable progrès était avec Henri II, avec le roi qui avait doté l'Angleterre et la Normandie de telles institutions, avec le monarque qui, tout en conservant le droit de patronage, avait rendu au clergé le droit d'élire les prélats, avec le roi qui avait su maîtriser sa noblesse et faire cesser ses brigandages, qui, enfin, avait su jusqu'ici faire régner la loi où, du temps de son prédécesseur, commandaient hautement le caprice et la force brutale.

Le roi ne prétendait pas cependant détruire les cours épiscopales; il l'eût vainement tenté ; mais, voulant qu'une pénalité uniforme frappât les grands criminels laïques ou clercs, il avait résolu que tout clerc accusé d'un crime serait traduit devant le Tribunal royal pour instruire son procès. Ce Tribunal, s'il y avait lieu, devait renvoyer l'inculpé devant la Cour épiscopale qui le jugerait canoniquement; puis, s'il était reconnu coupable, cette Cour devait le remettre *au bras séculier*, qui prononcerait et appliquerait la sentence.

Cette exigence de la royauté n'était pas précisément une nouveauté; le clergé, si clément pour les siens, si doux pour ceux de ses membres qui se rendaient coupables des crimes sociaux les plus épouvantables, l'avait naguère acceptée dans une affaire d'hérétiques.

En 1160, quelques Allemands, ayant à leur tête un certain Gérard, avaient cherché à faire des partisans en Angleterre. Le roi, ne voulant ni les chasser, ni les punir sans jugement, les avait déférés à un Tribunal d'évêques assemblés à Oxford.

Les sectaires interrogés avaient déclaré qu'ils comptaient pour rien l'autorité de l'Église, qu'ils rejetaient le baptême et l'Eucharistie; les évêques, après les avoir jugés entachés d'hérésie, les avaient abandonnés au prince pour que celui-ci fixât et fît appliquer la peine. Le Tribunal royal ordonna qu'ils fussent tous marqués au front d'un fer rouge, que leur chef fût de plus marqué au menton, et qu'après avoir été fustigés publiquement, ils fussent chassés de la ville. La sentence prononcée avait été ponctuellement exécutée. Ces malheureux sectaires avaient souffert leur supplice en chantant : « Vous serez heureux quand les hommes vous haïront. » Puis, comme c'était

l'hiver, dit un chroniqueur du temps; Guillaume de Neubrige (l. II, ch. 13), et que personne ne leur donnait le moindre soulagement, ils périrent misérablement par la rigueur du froid.

Après cela, le clergé était-il bien en droit de refuser l'intervention de la main séculière dans la punition des crimes sociaux? Henri qui, nous sommes loin de le nier, se préoccupait peut-être moins de mettre un frein aux désordres du clergé que d'en profiter pour lui enlever ses prérogatives et assurer la prééminence de la couronne, savait quelle résistance il trouverait pour accomplir son œuvre.

Et cependant s'il était aidé par l'archevêque de Cantorbéry, le primat et chef de l'Église anglicane, la tâche pouvait devenir moins épineuse.

Les circonstances étaient favorables. L'archevêque Thibaut, qui s'était montré un des zélés partisans de la reine Mathilde, puis d'Henri II, mais qui s'était toujours montré intraitable toutes les fois qu'une immunité ecclésiastique avait été mise en question, Thibaut auquel le roi devait trop pour entreprendre quelque chose du vivant de ce prélat, était mort le 18 avril 1161; il avait nommé son exécuteur testamentaire un clerc de grand talent, un maître sorti de l'école de Lisieux, alors très-célèbre, un des hommes les plus savants de son temps, Raoul dit de Lisieux. Par son testament, Thibaut recommandait au roi de lui choisir un digne successeur, mais soit qu'Henri voulût réfléchir, soit, ce qui était dans ses habitudes, qu'il eût voulu faire profiter son trésor des bénéfices de l'archevêché pendant sa vacance, il laissa le siége vacant pendant treize mois. Au bout de ce temps et pendant qu'il était à Falaise, il donna un jour l'ordre à son chancelier, Thomas Becket, de se préparer à

passer en Angleterre, d'abord, à cause de la révolte des Gallois et puis pour une affaire très-importante. Quand le chancelier vint pour prendre congé et demander ses instructions, le roi lui dit, raconte Herbert de Bosham, (l. III, ch. 1er), après l'avoir tiré à part: « Hé quoi! tu ne devines pas le but de ton voyage? je veux que tu sois archevêque de Cantorbéry. » A ces mots Thomas se mit à rire et montrant au roi ses riches habits: « Voilà, lui dit-il, un homme en bien religieux équipage et bien saint pour occuper un siége aussi saint et aussi célèbre; mais soyez bien certain que si Dieu permettait cela, votre amitié pour moi ne tarderait pas à se changer en violente haine. Je sais, en effet, que déjà vous faites des choses et que vous voudrez en tenter d'autres que je ne pourrais supporter, les envieux profiteraient de notre position réciproque pour semer entre nous une division et une haine éternelles. »

Le roi ne prit pas cette réponse au sérieux; où pouvait-il trouver un auxiliaire mieux disposé et plus apte à seconder ses projets que Thomas Becket; n'était-il pas son confident, son serviteur le plus dévoué; n'était-il pas son obligé; de rien, ne l'avait-il pas fait le second personnage de l'État? Becket ne s'était-il pas montré un zélé serviteur, un diplomate habile, un excellent conseiller? Dans la guerre de Toulouse n'avait-il pas employé les richesses dont le roi l'avait comblé, à armer un corps d'armée puissant? N'avait-il pas défendu l'autorité et les prérogatives royales en toutes circonstances, même contre le clergé? — Il s'était montré, dit Roger de Pontigny, très-sévère pour les personnes et les choses ecclésiastiques. Henri persista donc et il envoya Richard de Luci en Angleterre pour donner l'ordre formel aux moines de Cantorbéry et aux évêques de la province d'élire, au nom du Saint-Esprit, son chancelier au siége de

la primatie. Quelques évêques résistèrent et parmi eux Gilbert Folliot; mais enfin, par crainte du courroux du roi, le favori fut élu; deux jours suffirent pour qu'on lui conférât tous les ordres sacerdotaux, il fut sacré et installé dans l'église de Cantorbéry le 10 juin 1162, octave de la Pentecôte. — Le fils aîné du roi, que l'histoire commence à désigner sous le nom d'Henri au *Court Mantel*, envoyé en Angleterre avec sa mère à peu près dans ce seul but, avait donné au nom de son père l'assentiment royal à l'élection de Thomas et reçu avec l'hommage de tous les grands, celui du nouvel archevêque encore chancelier.

A peine Becket fut-il revêtu de sa dignité archiépiscopale qu'il envoya des députés à Alexandre II pour lui demander le pallium. — Le pape, dès le mois de mars de cette année, avait été forcé par le parti d'Octavien de quitter l'Italie et de se réfugier en France; une de ses lettres nous apprend qu'il attendait les évêques d'Evreux et de Bayeux, députés du roi d'Angleterre, à Montpellier, où il était venu vers la mi-août. Il quitta cette ville aux derniers jours de juin pour se rendre en Auvergne.

Peu s'en fallut, à cette époque, que Louis VII entraîné par son beau-frère Henri, comte de Troyes et de Champagne, et par les sollicitations de l'empereur Frédéric Barberousse, ne reconnût Octavien. Alexandre crut même prudent de sortir des États du roi de France, ne s'y croyant plus en sûreté : il choisit une retraite dans l'abbaye de Bourgdieu, près de Châteauroux, en Berry, situé sur les États du roi d'Angleterre ; c'est là qu'Henri II vint le visiter. Cette démarche du roi d'Angleterre, la conduite cavalière tenue par l'empereur envers le roi de France, en manquant au rendez-vous qu'il lui avait donné à Saint-

Jean-de-Lône, où ils devaient régler ensemble le différend papal, rejetèrent Louis dans le parti d'Alexandre, et quelque temps après il allait rejoindre à Touzy-sur-Loire le pape près duquel était Henri II. Les deux monarques rivalisèrent d'empressement pour rendre les plus grands honneurs à Alexandre : ils entrèrent dans la ville de Touzy à pied, et tenant l'un à droite, l'autre à gauche, les rènes de la mule sur lequel il était monté, et il le conduisirent ainsi jusqu'au logement qui lui était destiné.

Après cette entrevue, Louis VII retourna à Paris, le pape rentra dans son abbaye du Bourgdieu qu'il quitta peu de temps après pour s'installer à Tours. Henri II, lui, reprit la route de la Normandie, bien décidé à se rendre en Angleterre où il n'était pas allé depuis longtemps et où sa présence était jugée nécessaire.

Il était prêt à s'embarquer à Barfleur ; le mauvais temps l'en empêcha, il s'arrêta à Cherbourg et y passa les fêtes de Noël avec Éléonore qu'il avait mandée quelque temps auparavant. Ce fut là sans doute qu'il reçut le messager par lequel Becket lui envoyait le sceau royal en lui écrivant que ses fonctions d'archevêque réclamant tout son temps, il lui était désormais impossible d'exercer celles de chancelier et d'instituteur du jeune Henri.

En devenant archevêque de Cantorbéry, Thomas avait compris qu'il lui importait de cesser d'être l'homme du roi, s'il voulait devenir l'homme de l'Église.

Homme du roi, il avait largement, sérieusement rempli tous ses devoirs. C'était alors pour lui le seul moyen d'être le second après le monarque dont il était dépendant et qui, à tout instant, pouvait briser son pouvoir.

A continuer son ministère de chancelier, Becket eût encore été le plus puissant personnage du royaume, mais il

ne l'était qu'après Henri II; il restait toujours son obligé et son serviteur.

Le primat, au contraire, était le plus insigne représentant de la papauté, de ce pouvoir qui abritait sa tête dans le ciel, et comme tel Thomas pouvait marcher l'égal de son ancien maître, et, dans certaines circonstances, lui dicter même des ordres.

Nous voudrions prêter d'autres sentiments que ceux de l'ambition à des âmes comme celle de Becket; nous voudrions pouvoir reconnaître que des hommes tels que lui ne désirent pas la domination pour la domination, et croire que ces natures exceptionnelles sont guidées dans leur conduite par un but tout à fait noble.—Tout au plus pouvons-nous dire que la position du nouvel archevêque lui faisait un devoir, qu'au fond il pouvait croire saint et sacré, de se considérer désormais comme le représentant de Dieu sur la terre; comme le serviteur de cette idée vraie au point de vue sacerdotal, que tout pouvoir temporel devait être subordonné au pouvoir spirituel, et de cette autre dont notre temps a démontré la fausseté, qu'enlever au clergé ses biens ou ses priviléges, c'était porter atteinte à la religion, à Dieu lui-même.

Nous pouvons enfin convenir que Becket fut l'un des vaillants champions de la lutte commencée par Grégoire VII, mais qui, pour le nouvel archevêque comme pour l'un de ses prédécesseurs, Anselme, se résume dans la défense des prérogatives, des priviléges et des biens temporels de l'Église de Kenterbury. Et, en effet, malgré de minutieuses recherches faites dans les biographies contemporaines de Becket, dans la volumineuse correspondance à laquelle donnèrent lieu les divers événements de sa vie, nous n'avons pu trouver un indice prouvant que sa conduite lui

avait été dictée par un de ces grands principes, par une de ces idées grandioses qui touchent aux destinées humaines, au bonheur des peuples, ou par un de ces points de doctrine qui constituent la foi et la religion proprement dites.

Dans ses longues épitres, Becket lui-même ne s'attache qu'à la défense du temporel de son Église, qu'il confond trop souvent avec la religion elle-même ; c'est à le conserver intact avant de le perdre, à le recouvrer quand il l'a perdu, qu'il déploie son habile faconde et toute sa fiévreuse énergie.

En recevant les sceaux du chancelier, Henri II ne s'y trompa pas ; il était assez habile politique pour deviner qu'au lieu de l'auxiliaire qu'il avait espéré trouver dans son ministre préféré, il allait avoir un adversaire décidé. Il venait d'apprendre en même temps que l'archevêque réformait complétement sa manière de vivre et se faisait véritablement le serviteur de l'Église.

Thomas n'avait plus ni chevaux, ni meute, ni meubles somptueux, il s'éloignait des courtisans ses amis.

Le roi, bien qu'il considérât la conduite de Becket comme un acte de profonde ingratitude, et comme une menace, voulut cependant attendre avant de chercher une rupture, et d'abord il persista dans les desseins qui l'avaient porté à faire choix de Becket pour le mettre à la tête du clergé d'Angleterre.

Henri, dès 1153, avait peu à peu et avec la plus grande prudence fait rentrer dans le domaine de la couronne un certain nombre de fiefs que son père Geoffroy avait aliénés, pressé par des besoins d'argent ou par d'autres circonstances. Il se croyait assez fort maintenant pour se faire rendre tout ce qu'il n'avait pu recouvrer jusque-là, et

non-seulement il désirait qu'on lui restituât ses terres, mais encore les revenus et coutumes qui avaient appartenu à ses prédécesseurs : cela devait augmenter considérablement ses ressources financières.

Un recensement consciencieusement fait pouvait seul donner le résultat désiré par Henri; il fut ordonné, et, pour tous les diocèses de Normandie, Rotrou, évêque d'Évreux, et Bernard de Saint-Valeri furent chargés d'y procéder; celui de Bayeux eut lieu à Caen, et les deux délégués prirent pour en assurer l'exactitude les plus sages précautions.

« Sachez, dit Henri II, dans une charte conservée au *Livre Noir* du Chapitre de Bayeux, que quand mes domaines de Bayeux furent reconnus à Caen par le serment d'hommes légaux de Bayeux, il fut entre autres choses reconnu.... »

Et dans une autre du même roi : « Il fut reconnu par mon ordre, devant Robert de Neubourg, Guillaume fils Jean, Godard des Vaux, Pierre de Lacon et Étard Pourin, par serment de jurés qui sont constitués pour jurer, quelles sont mes coutumes et mes domaines du Bessin. »

Cependant il se rendit en Angleterre au mois de janvier 1163, après avoir confié, selon le droit féodal et comme il le dit lui-même dans une lettre datée de Windsor à Louis VII, ses États continentaux à la garde et à la bonne foi du roi de France, son seigneur.

Il reçut à Londres les hommages des grands; quand vint le tour de Thomas, il l'accueillit avec froideur; mais il dissimula ses méfiances et sa haine naissante. Il permit même au primat de quitter l'Angleterre et d'aller à Tours pour y assister à un concile qu'avait convoqué Alexandre III pour l'octave de la Pentecôte. Thomas partit, et comme

sur le continent on ignorait généralement la froideur qui existait entre lui et le roi, on lui fit, par les villes de Normandie qu'il traversa, une réception aussi magnifique qu'on l'eût faite à Henri II lui-même. Lorsqu'il arriva près de Tours, les prélats qui s'y trouvaient vinrent au-devant de lui et les cardinaux allèrent à sa rencontre assez loin hors de la ville. Le pape, enfin, l'accueillit avec les plus grandes démonstrations d'amitié.

Cette assemblée fut très-nombreuse : on y compta dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés. Ce fut Arnoul de Lisieux qui, sur l'invitation du pape, fit l'ouverture du concile par un discours que l'on trouve dans ses œuvres et par lequel il exhorte le clergé à combattre pour l'unité de l'Église contre les schismatiques, pour sa liberté contre les tyrans qui la pillent et l'oppriment, mais qui ne sauraient l'asservir ; car elle possédera toujours sa liberté, puisqu'elle peut les punir par la puissance spirituelle. Le prélat lexovien professa aussi cette doctrine que l'Empereur lui-même ne saurait s'empêcher de reconnaître un jour la suzeraineté de l'Église, puisque c'était par sa grâce que ses prédécesseurs avaient reçu l'Empire.

Le concile excommunia non-seulement Octavien, mais encore déclara nulles toutes les ordinations qu'il avait faites ; il prit en outre, comme le lui avait indiqué Arnoul, diverses mesures contre les usurpateurs et détenteurs des biens de l'Église.

Après ce concile, le pape abandonna Tours et choisit Sens pour sa résidence. Thomas regagna l'Angleterre.

C'est à son retour que les dissentiments entre Henri II et lui devinrent plus graves et que la lutte qui, jusque-là, avait été sourde, prit un caractère public. Tout fut entre

les deux puissants de l'Angleterre matière à division : tantôt c'est un sermon, dans lequel, en présence du roi, Thomas élève le pouvoir ecclésiastique bien au-dessus du pouvoir des rois. Une autre fois, c'est Henri qui veut que les comtes et les barons paient à la couronne, à titre de revenu, 2 sols par *hide* ou charruée de terre (25 hectares) qu'ils avaient payés jusque-là bénévolement et non comme une redevance aux vicomtes ou ministres établis par le roi dans chaque comté pour la bonne administration du pays.

Becket s'oppose, blâme le roi de ses prétentions dans une assemblée de grands et d'évêques. « Par les yeux de Dieu! s'écrie le roi, qui, dans ses emportements, jurait ordinairement ainsi, ces deux sols seront considérés comme un de mes revenus habituels et inscrits comme tels à mes livres royaux, et il est indigne que tu me contredises quand personne n'y trouve rien à redire. »

« Par respect pour les yeux que vous avez jurés tout à l'heure, reprit l'archevêque, ô roi mon seigneur, ces deux sols ne seront point payés sur l'étendue de mes terres, mais du droit de l'Église il ne sera pas même payé un denier. »

Une autre fois l'archevêque veut avoir le patronage des églises, même dans les fiefs qui relèvent immédiatement du roi ; il y nomme, et si les seigneurs, qui les tiennent s'opposent à cette prétention, il les excommunie; enfin, il va jusqu'à menacer la propriété des chefs normands, en réclamant pour son Église tout ce qu'elle avait perdu par la conquête et depuis elle.

La lutte acheva d'éclater à l'occasion des juridictions ecclésiastiques. Un chanoine de Bedford, nommé Philippe de Brois, avait été traduit devant le tribunal épiscopal de

Lincoln sous l'accusation d'avoir violé une jeune fille, dont il avait ensuite assassiné le père, gentilhomme du comté de Worchester; il fut condamné à payer une certaine somme aux parents qui alors le déclarèrent libre, quitte et purgé de l'accusation. A quelque temps de là, le justicier royal cita ce prêtre à son assise pour ce crime. Le clerc, fort du jugement épiscopal, répondit grossièrement au justicier et lui adressa même des injures; le roi exigea que le chanoine fût traduit devant la cour archiépiscopale de Cantorbéry, non-seulement pour l'insulte faite à son justicier, mais encore pour l'homicide. Une discussion eut lieu entre le roi et l'archevêque à ce sujet. A la fin, cependant, croyant que Henri serait calmé par la rigueur d'une sentence, le tribunal archiépiscopal condamna Philippe de Brois à être publiquement battu de verges, suspendu de sa prébende et de la prêtrise pendant deux années. Mais le roi trouva cette condamnation trop douce et exigea que les évêques, membres du Tribunal, jurassent devant lui qu'ils avaient jugé selon leur conscience et qu'ils n'avaient point épargné le coupable à cause de son caractère clérical.

Alors, faisant de cette cause et de quelques autres à peu près semblables, une affaire de législation générale, Henri voulut exiger des évêques que les clercs convaincus de crimes devant les tribunaux ecclésiastiques fussent livrés au bras séculier. L'archevêque et les évêques résistèrent d'abord. Mais le roi leur ayant demandé avec colère s'ils voulaient ou non reconnaître ce droit qui, disait-il, était dans les coutumes du royaume observées au temps de ses prédécesseurs, Thomas, après avoir pris l'avis des autres prélats, répondit en leur nom qu'ils observeraient ces coutumes, *sauf les droits de l'Église*. Le roi crut voir dans cette restriction, *sauf les droits de l'Église*, une conjuration

contre son droit, à lui, et leur reprocha de cacher un venin sous cette clause captieuse. Vainement voulut-il que les prélats promissent simplement d'observer les coutumes, Thomas et les évêques persistèrent. Dès le lendemain, Henri retira au primat toutes les places et tous les fiefs qu'il lui avait donnés pendant qu'il était chancelier.

Cependant il n'abandonna pas ses projets; il avait rédigé en articles ses projets de suprématie du pouvoir royal, de la justice séculière sur le pouvoir et la justice ecclésiastiques. Pour leur donner un caractère de légalité, il voulait les faire sanctionner par une assemblée d'États où se trouveraient les grands barons et les prélats de la Grande-Bretagne; mais comment obtenir l'assentiment des évêques quand le primat lui était si contraire?

Arnoul de Lisieux lui vint en aide. Cet évêque, probablement à cause de la doctrine de suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel qu'il avait professée au concile de Tours, avait perdu les bonnes grâces du roi. Il crut le moment favorable pour se réconcilier: il courut chanter la patenôtre auprès du monarque, puis il lui conseilla de diviser le clergé du royaume. « L'archevêque sera fort, lui dit l'astucieux évêque, tant qu'il se sentira appuyé par ses coopérateurs; le seul moyen d'affaiblir son pouvoir, c'est de l'isoler; il faut pour cela gagner les évêques un à un. »

Henri suivit ce conseil; il s'assura de la condescendance de chaque évêque séparément et individuellement. Becket lui-même, étant venu trouver le roi à Oxford, lui déclara qu'il adoptait ces coutumes en renonçant à la fameuse restriction, « sauf les droits et la dignité de notre ordre, » qu'il avait maintenue jusqu'alors dans toutes ses querelles avec le monarque. Henri n'hésita plus alors; il s'apprêta à

frapper un grand coup. Il y était d'autant plus décidé qu'il avait obtenu l'approbation du pape. Il convoqua donc pour le mois de janvier 1164, à Clarendon, le Grand Parlement d'Angleterre, archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons et chevaliers, pour faire adopter ce qu'il appelait les coutumes du royaume, et leur donner la force du droit écrit et sanctionné par la nation. Tout marcha à souhait : l'assemblée adopta ces coutumes applicables non-seulement à l'Angleterre, mais encore à la Normandie et à tous les États continentaux du roi Henri II.

Le préambule de ce nouveau code, auquel on a donné le nom de *Constitutions de Clarendon*, disait qu'elles avaient été soumises à l'approbation de l'Assemblée pour mettre fin aux dissensions qui s'élevaient souvent entre le clergé, les justiciers du roi et les barons du royaume. Elles comprenaient seize articles, dont voici les principales dispositions :

« Toute discussion relative au patronage d'une église « dans laquelle un laïque était partie devait être portée « devant la Cour du roi.

« Aucune église du fief de la couronne ne peut être « donnée à perpétuité sans le consentement royal.

« Tout clerc cité ou accusé pour un cas quel qu'il soit, « dès qu'il est sommé par le justicier du roi de comparaître « à sa Cour, doit obéir à cet ordre; le justicier doit délé- « guer près de la Cour de l'Église pour voir de quelle ma- « nière l'affaire s'y traitera, et, si le clerc est convaincu, « l'Église ne doit plus le protéger.

« Il n'est permis à aucun prélat ni à aucun dignitaire de « sortir du royaume sans la permission du roi, et, s'ils « l'obtiennent, ils donneront assurance que dans leur

« voyage ils n'entreprendront rien de préjudiciable au « royaume ou au roi.

« Aucun laïque ne peut être traduit devant les cours « épiscopales, si ce n'est par des accusateurs certains et « légitimes, et si le laïque dont on aura à se plaindre est « si puissant que nul n'ose l'accuser, le vicomte requis par « l'évêque fera jurer douze hommes loyaux, ses conci- « toyens, devant l'évêque, qui donneront leur avis en « conscience.

« Aucun tenancier royal en chef, aucun officier royal ne « peut être excommunié, ni sa terre mise en interdit, sans « la permission du roi ou, en son absence, de son justi- « cier, et avant que la Cour du roi n'ait prononcé un « jugement de condamnation.

« Les appels se portent de l'archidiacre à l'évêque, de « l'évêque à l'archevêque, et, au cas de déni de justice, au « roi, par l'ordre duquel l'affaire est terminée dans la Cour « de l'archevêque.

« Tout procès entre clerc et laïque pour savoir si téne- « ment est une aumône ou un fief laïque, est porté devant « douze hommes loyaux sur l'avis desquels le justicier « renverra l'affaire devant la Cour épiscopale si c'est une « aumône, devant la Cour du roi si c'est un fief.

« Tout habitant d'un domaine royal qui, cité devant un « tribunal ecclésiastique pour quelque délit, ne voudra « pas obéir, peut être interdit, mais il ne peut être excom- « munié que dans le cas où l'évêque ou l'archidiacre, « s'étant adressé au principal officier royal du lieu pour « que le délinquant comparaisse, et que l'officier aura « refusé de faire droit à la demande ecclésiastique.

« Tout clerc tenancier du roi en chef relèvera pour son « fief du domaine du roi comme en relèvent les baronnies ;

« il en répondra aux justiciers ou officiers du roi, il suivra « les coutumes et les droits du roi, excepté quand cette « Cour aura à prononcer des sentences de mort ou de « mutilation de membres.

« Tout bénéfice ecclésiastique, archevêché, évêché, ab- « baye, prieuré, du domaine du roi qui viendra à vaquer « restera dans les mains du roi qui en recevra les revenus « comme domaniaux jusqu'à la nomination du nouveau « titulaire; et quand il faudra pourvoir à cette église, le « roi en mandera les principales personnes et l'élection se « fera en sa chapelle, de son consentement et par le conseil « des personnes qu'il y aura appelées. L'élu, avant d'être « sacré, fera hommage-lige au roi, promettant de lui con- « server la vie, les membres et sa dignité temporelle.

« Si un grand du royaume refuse justice à un évêque ou « à un archidiacre, le roi la lui doit lui-même, et si quel- « qu'un dénie au roi son droit, les évêques et les archi- « diacres doivent obliger cette personne à y satisfaire.

« Les enfants des paysans, *natifs,* ne doivent pas être « admis dans les ordres ecclésiastiques sans la permission « du seigneur sur la terre duquel ils sont nés. »

Telles étaient les *Institutions de Clarendon.*

A distance et après l'immense réforme qu'a apportée la Révolution française dans les rapports entre le pouvoir laïque et le pouvoir spirituel, sans que pour cela la foi ait été en rien altérée, sans que les fondements de la religion aient été en rien ébranlés, il nous est bien permis de trouver étrange qu'on ait considéré ces lois comme si terribles, qu'elles aient rencontré tant de résistance de la part du primat d'Angleterre.

Aujourd'hui, de telles coutumes seraient encore sans

doute regardées comme dangereuses, mais dans un sens inverse; elles seraient redoutables, non pas pour le clergé, mais pour le gouvernement d'un État dans lequel on les mettrait en vigueur.

Combien grand était donc le mal, puisque ce que nous regarderions aujourd'hui comme un malheur public, était alors un correctif, un remède, une amélioration, un progrès. Sans doute, le dernier article de ces coutumes fermait en quelque sorte la porte de l'émancipation aux fils de paysans, aux *natifs;* car, pour ces natifs, l'admission dans le clergé était la seule voie d'émancipation; mais, après tout, cette faculté de sortir du vasselage héréditaire par le clergé, à qui profitait-elle? A quelques individualités qui ne pouvaient avoir une famille à laquelle il leur fût permis de transmettre cet affranchissement, à quelque degré d'élévation sociale qu'elles fussent du reste parvenues.

Ce n'était pas là une voie d'affranchissement national, ce n'était pas même un progrès; car, quoi qu'on dise, celui qui était entré dans une corporation libre, devenait partie intégrante d'une corporation féodale qui, quelquefois, souvent même, pouvait avoir pour ses vassaux certains égards, mais qui n'était ni moins entière ni moins despote que la féodalité laïque, et qui, dans certains cas, ceux d'hérésie, par exemple, était plus intolérante qu'elle.

Les Constitutions de Clarendon lues et rédigées, il fallait en jurer l'exécution. Comme primat, Becket devait le premier se prononcer; il demanda un délai qui lui fut accordé. Soit réflexion, soit entraînement, soit pression ou crainte, le lendemain il s'engagea à observer les divers articles des constitutions, de bonne foi et sans faire la réserve « *sauf les droits de l'Église.* » Il prêta serment en conséquence; tous les évêques et tous les seigneurs firent comme lui.

Dès ce moment, les constitutions votées devenaient régulièrement lois de l'État.

Deux jours après, le primat se rétractait et s'accusait de folie et de faiblesse pour avoir donné son approbation aux coutumes de Clarendon, et refusait, disent quelques auteurs, d'apposer sa signature et son sceau au bas de l'acte qui les contenait, tandis que d'autres, comme Guillaume Fitz-Étienne, affirment qu'il avait rempli cette formalité.

Il se suspendit lui-même du service de l'autel jusqu'à ce qu'il eût obtenu du pape une absolution de la faute qu'il croyait avoir commise à Clarendon en prêtant serment. Le pape accorda à Thomas ce qu'il sollicitait et l'engagea à reprendre ses fonctions.

Il ne manqua pas de courtisans pour envenimer la querelle entre Becket et Henri II. Ces gens-là, du reste, voyaient un danger pour la royauté dans la résistance du primat, et mettaient autant de foi à défendre les prérogatives royales que l'archevêque à sauvegarder les immunités ecclésiastiques.

Il était, en effet, inexplicable que l'archevêque revînt ainsi sur ce qu'il avait fait et qu'il refusât de reconnaître une loi votée par une assemblée nationale, une loi régulièrement faite et qui l'obligeait, alors même qu'il ne l'eût pas d'abord approuvée.

Où serait donc l'ordre social s'il était ainsi permis à tout individu de protester, de s'insurger même, contre toute loi qui lui paraît à lui seul mauvaise, parce qu'elle lèse ses intérêts? Une telle conduite est d'autant plus coupable que l'individu qui la tient est plus haut placé dans la hiérarchie sociale et dispose d'une influence plus grande.

Et qu'on ne dise pas que Becket défendait l'Église, la foi, la religion: il savait mieux que personne à quoi s'en

tenir là-dessus, il n'ignorait pas que la loi votée à Clarendon n'était pas nouvelle; il n'ignorait pas que ce vote n'était qu'une confirmation de vieilles coutumes; il les avait fait observer étant chancelier.

L'évêque de Lisieux, Arnoul, dans une lettre qu'il adressait plus tard à Becket, nous fait connaître le jugement que l'on portait sur la conduite du primat et sur les motifs qui la lui dictaient.

« Certaines gens dont la malice a coutume de deviner les intentions d'autrui par ce qu'ils sentent en eux-mêmes, croyaient que, dans votre conduite, vous étiez guidé bien plus par l'orgueil que par la vérité de la vertu et que, dans votre nouvelle dignité d'archevêque, vous affectiez de conserver les habitudes du chancelier, c'est-à-dire que vous vous arrangiez de façon que personne n'osât résister à votre volonté. Ces gens-là disaient encore qu'assis aujourd'hui, non plus au pied du trône, non plus même à son côté, vous pensiez que votre siége vous plaçait au-dessus du diadème et vous donnait une autorité supérieure à celle du chef qui le porte; et que dans ce but, dès que vous vous y étiez vu placé, vous aviez commencé par ne pas obéir aux volontés du roi, afin que chacun fût bien convaincu qu'on ne pouvait résister aux ordres de celui qui résistait au roi lui-même.

« Ces personnes ajoutaient que vous aviez dit parfois à vos amis qu'il ne fallait pas flatter les élans inconsidérés de la bouillante jeunesse du roi, mais qu'il fallait au contraire résister énergiquement à son intempérance, de crainte qu'à ne pas le faire il ne devînt audacieux, et que le trop d'indulgence n'encourageât l'orgueil à ce point qu'on ne pût le maîtriser; que vous connaissiez mieux que personne tous les mouvements de l'esprit du roi, que vous

saviez combien il était léger, ce qu'il était capable d'entreprendre, et que lui-même, de son côté, connaissait la grandeur de votre prudence qui lui avait été si utile et si efficace dans tant d'occasions et de circonstances difficiles. »

Le roi, du reste, avait sur la conduite de Becket la même opinion que ces personnes.

« Car, continue l'évêque de Lisieux, quand on assurait au roi que vous teniez de tels propos, il répondait dans son indignation qu'il lui faudrait user de toutes ses forces, résister de tout son pouvoir et de toute son adresse, parce qu'il s'agissait d'une lutte pour sa dignité, et que tout accord entre vous serait impossible, parce que vous n'étiez pas homme à abandonner vos desseins et que lui-même ne pouvait déroger en rien à sa dignité. »

Cependant Henri II, peut-être par cela même qu'il attaquait les priviléges du clergé de ses États, se montrait favorable à la cause du pape. Ainsi, il permit qu'on fît dans les églises de Normandie des quêtes en faveur d'Alexandre. Nous possédons encore une lettre pastorale de Hugues, archevêque de Rouen, adressée à tous les évêques et abbés de la Normandie, par laquelle le métropolitain les engage à lui envoyer des fonds pour l'entretien de la maison d'Alexandre, dans l'espérance de son prochain rétablissement à Rome.

Le pape de Barberousse, Octavien, était mort le 22 avril 1164, et Rome s'était prononcée pour Alexandre III, mais le parti de l'empereur avait donné un successeur à Octavien dans la personne de Guy de Crème, qui avait pris le nom de Pascal III. Alexandre restait donc encore en France et continuait d'habiter Sens, attendant une occasion plus favorable pour prendre possession du Vatican. Cette situation du pape lui commandait de ménager le roi d'Angle-

terre, et c'est ce qu'il faisait quelles que fussent les excitations de l'archevêque de Cantorbéry; le roi d'Angleterre aurait, en effet, pu empêcher son clergé d'Angleterre et du continent de lui donner les secours dont il avait besoin, l'argent qui lui était nécessaire pour gagner l'Italie à sa cause, qui lui servit, des promesses de liberté aidant, pour continuer à soulever contre l'empereur Venise et les villes de Lombardie.

Cependant, Becket refusait obéissance à la loi de Clarendon. Le grand justicier d'Angleterre avait réclamé des terres que détenait l'Église de Cantorbéry; la Cour archiépiscopale refusa de faire droit à sa demande, alors il assigna l'archevêque à comparaître à la cour du roi. Becket, selon les, uns, demanda quinze jours pour présenter quelques irrégularités sur l'appel fait par le grand justicier; selon d'autres, il se contenta de répondre qu'il ne voulait pas obéir. C'est alors qu'Henri II considéra ce refus ou cette demande de temps comme une révolte ouverte contre la loi, prit une résolution décisive: il convoqua à Northampton une assemblée de barons et de prélats, la constitua en Tribunal et traduisit devant elle l'archevêque qu'il accusa, avec modération pourtant, de mépris envers la loi, par son refus de comparaître à la cour du roi. Becket fut unanimement condamné à la confiscation de ses biens.

Le roi ne s'arrêta pas là: il réclama au primat 500 liv. d'argent que, disait-il, il lui avait prêtées pour la campagne de Toulouse. Henri II avait tort, Thomas répondit que cette somme lui avait été donnée, nous le croyons. D'ailleurs, Becket s'était là libéré de sa dette par les services qu'il avait rendus dans cette campagne; il n'en fut pas moins condamné à donner caution suffisante. Ce n'est pas tout encore: le roi demanda que le primat rendît ses comptes

pour les revenus des bénéfices ecclésiastiques vacants qu'il avait perçus pendant qu'il était chancelier. Henri avait encore tort; car, quand Becket avait pris possession de son archevêché, on lui avait donné quittance de tout ce qu'il pouvait devoir de sa gestion de ministre. Enfin, Henri demanda que Thomas fût jugé pour avoir violé des coutumes qu'il avait votées.

Sur ces deux derniers chefs d'accusation, la lutte fut longue dans l'assemblée; elle se prolongea. Les prélats hésitaient à se prononcer sur le dernier; ils prirent un biais pour ne pas irriter le roi en ne condamnant pas Becket, et, pour n'avoir pas à se reprocher de l'avoir directement condamné, ils arrêtèrent qu'ils appelleraient l'archevêque devant le pape comme coupable de parjure; ils promettaient au roi de faire tout leur possible pour le faire déposer, à condition que le roi les déchargerait de la condamnation dont Thomas était alors menacé. Alors l'un des évêques, Hilaire de Chichester, celui même que nous avons vu si vivement redressé par le roi, dit au primat au nom de tous :

« Nous vous avons reconnu jusqu'ici pour notre chef spirituel et nous vous devions obéissance; mais comme vous avez juré fidélité au roi et promis de conserver sa dignité, ce qui comprend les coutumes, et comme aujourd'hui vous voulez les détruire, nous soutenons que vous êtes coupable de parjure et qu'à cause de cela nous ne devons plus vous obéir; nous vous mettons sous la protection du pape et nous vous appelons devant lui. »

Ces assises n'avaient pas duré moins de six jours. Le primat, condamné comme malversateur, débiteur de mauvaise foi, maintenant traité de parjure et de traître, crut sans doute que sa vie, ou tout au moins sa liberté, étai

menacée, et qu'il n'était plus en sûreté en Angleterre; il s'enfuit donc et vint chercher un refuge sur le continent; il y aborda le 2 novembre 1164.

Quelle différence entre ce voyage et ceux qu'il avait faits précédemment étant ministre d'Henri II! à celui même qu'il avait accompli pour venir au concile de Tours : tout le monde courait alors sur les pas du favori du roi, du dispensateur des grâces royales. Maintenant le prélat en fuite est accompagné seulement de deux pauvres moines; nul ne s'inquiète de son passage.

Il craint au contraire de tomber dans les mains d'un ennemi qui l'arrête et le livre au roi d'Angleterre; il marche la nuit, à pied, en mauvais équipage par les chemins détournés et n'ose se confier longtemps au même asile; il finit enfin par se cacher dans l'abbaye de Saint-Bertin, près de Saint-Omer, mais il est loin de se considérer en sûreté dans ce couvent.

Henri en effet a écrit à Philippe de Flandres et à tous les grands du pays dans lequel se trouve Saint-Bertin, de s'emparer de l'archevêque.

Thomas se réfugiera-t-il en France? Il ne sait, le roi d'Angleterre a expédié des ambassadeurs à Louis VII avec une lettre dans laquelle on lit:

« Sachez que Thomas, ci-devant évêque de Cantorbéry, après un jugement public rendu en ma cour par l'assemblée plénière des barons de mon royaume, a été convaincu de fraude, de parjure et de trahison envers moi; qu'ensuite il a fui de mon royaume comme un traître et à mauvaise intention; je vous prie donc instamment de ne point permettre que cet homme, chargé de crimes ou qui que ce soit de ses adhérents séjourne sur vos terres, ni qu'aucun des vôtres prête à mon plus grand ennemi appui ou con-

seil; car je proteste que vos ennemis ou ceux de votre royaume n'en recevraient aucun de ma part, ni de celle de mes hommes. J'attends que vous m'assistiez dans la vengeance de mon honneur et dans la punition de mon ennemi, comme vous aimeriez que je fisse moi-même pour vous, s'il en était besoin. »

Il aurait pu se réfugier auprès du pape, mais le pape est comme lui sur la terre d'exil.

Cependant Thomas fit une tentative auprès du roi de France et auprès du pape. Il dépêcha les deux moines fidèles qui l'avaient accompagné, à Louis VII et à Alexandre; il les chargea même d'offrir 200 marcs à celui-ci ou à son entourage, ce qui prouverait qu'il n'avait pas quitté l'Angleterre les mains vides.

Louis reçut favorablement les deux envoyés du primat, et les assura qu'il accordait à l'archevêque la paix et la sûreté de son royaume.

« Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France, leur dit-il, que les exilés trouvent dans ce royaume aide et protection contre leurs persécuteurs. »

Le pape qui était à Sens se montra moins empressé pour donner audience aux envoyés de Thomas. Ils attendirent deux jours avant d'être autorisés à se présenter. Ils s'étaient rencontrés avec les ambassadeurs du roi Henri II. Alexandre ne voulut pas se prononcer en l'absence de Thomas, mais en même temps il refusa la lettre d'invitation à sa cour que demandaient pour lui ses deux envoyés. C'était un biais pour ne pas se compromettre,

L'archevêque profita de la protection et de l'asile que lui offrait Louis VII; il quitta Saint-Omer, vint à Soissons où il salua le roi de France qui lui fit le meilleur accueil, puis il se rendit à Sens auprès d'Alexandre; les cardinaux le

reçurent froidement, cependant le pape lui accorda une première entrevue, puis une seconde.

Becket présenta son affaire comme plus grave qu'on ne le croyait.

« Je ne me regarde pas comme un homme très-habile, dit-il, mais j'ai assez de bon sens pour ne pas m'être brouillé avec le roi d'Angleterre à l'occasion de choses peu importantes. Si j'avais voulu faire ses volontés, je serais aujourd'hui l'homme le plus puissant de ses États ; mais on a voulu porter atteinte à l'Église de Cantorbéry, et j'aimerais mieux mourir mille fois que dissimuler les maux dont nous sommes frappés. »

Sans doute, le primat avait raison en avançant que s'il avait voulu faire la volonté du roi d'Agleterre, il eût été l'homme le plus puissant de ses États après le roi ; mais il avait espéré être l'égal et même le supérieur du roi, et cela par conviction, parce qu'il remplissait les fonctions de primat. Une fois engagé dans la voie qu'il avait regardée comme la seule vraie, pouvait-il reculer ? Son orgueil, sa foi même le lui défendaient. Il avait poursuivi sa route ne sachant pas trop où il pourrait être conduit. Aujourd'hui il déclare vouloir la poursuivre dût-il y trouver mille morts. En attendant il a fui le martyre, espérant beaucoup dans l'avenir et croyant que tôt ou tard il doit être vainqueur dans une lutte où Rome elle-même peut lui venir en aide à un moment donné. Il est certain du moins, et sa conduite ultérieure le prouve, qu'il ne se regarde pas comme complétement battu ; aussi va-t-il désormais déployer à combattre tout ce qu'il a d'intelligence et de force.

Il soumit d'abord au pape un mémoire sur la question, puis il lui fit connaître les articles arrêtés dans l'assemblée de Clarendon ; enfin, il s'accusa d'être un intrus sur son

siége qui lui avait été donné par la seule influence de l'autorité royale, et il se démit dans les mains du pape de ses fonctions épiscopales, prévoyant bien qu'elles lui seraient rendues par le Souverain Pontife, si celui-ci comprenait les intérêts de la papauté et voyait qu'à céder à Henri c'était mettre en péril les libertés de l'Église, alors menacées par plus d'un prince, par l'Empereur surtout, que toute concession ne ferait qu'encourager.

Becket avait raisonné juste. Malgré l'opinion de quelques cardinaux, qui entrevoyaient dans la démission de Thomas un moyen de terminer le différend, Alexandre III revêtit à nouveau Thomas de ses fonctions archiépiscopales; il lui donna même la permission d'excommunier tous ceux qui avaient saisi ou qui retenaient des biens de son Église, excepté toutefois le roi qui les avait donnés. De plus, il condamna une partie des coutumes de Clarendon et prononça l'anathême contre ceux qui s'en déclareraient partisans; enfin, après avoir autorisé l'archevêque à recevoir du roi de France des secours en pain et en vivres, le pape lui désigna comme lieu de retraite le monastère de Pontigny, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne. Thomas Becket se rendit dans ce couvent où il prit l'habit de Cîteaux.

Henri ne s'attendait pas à la réception faite à l'archevêque fugitif par le pape et par le roi de France. Il en fut très-irrité.

Le clergé d'Angleterre était avec lui contre Becket; les évêques avaient été ses complices en jugeant le primat à Northampton. Le clergé normand n'allait pas prendre parti pour l'archevêque. On se souvient que l'évêque de Lisieux avait dicté la conduite du roi dans cette affaire; de plus, comme nous le verrons, il était endetté et il espérait bien

se faire libérer par une donation royale. L'évêque d'Évreux, Rotrou, était fils du comte Henri de Warwick et sa famille avait la plus grande partie de ses biens en Angleterre; il devait beaucoup au roi, qui l'avait même obligé de sa bourse. L'évêque de Sens était si dévoué au roi que, plus tard, un des agents secrets de Thomas Becket l'appelle le *bourreau*. L'Église de Bayeux était vacante par la mort de Philippe de Harcourt. L'évêque de Coutances et Richard d'Avranches étaient très-dévoués au roi. Toutes les abbayes, tous les couvents de Normandie avaient des donations en Angleterre. On sait quels biens y possédait l'abbaye Saint-Étienne de Caen dont Henri venait de renuoveler les chartes de donation, en y ajoutant de nouvelles donations. Celles de Sainte-Trinité, d'Ardaine et de Fontenay, pour ne parler que des plus voisines de notre ville, y comptaient des fiefs et des revenus considérables. Mais il n'en était pas ainsi du clergé d'Aquitaine, du Poitou et de l'Anjou. Celui-ci se considérait en quelque sorte beaucoup plus gallican que le clergé normand, qui, cependant, tenait aussi à honneur de faire partie de cette Église que nous avons vue tant et si bien glorifiée par Arnoul, et déjà quelques-uns de ses membres, l'évêque de Poitiers surtout, s'étaient mis en communication avec Thomas.

Si le clergé français, ce qui était à peu près certain, suivait l'exemple de Louis VII, il pouvait arriver que, tôt ou tard, il fût imité par le clergé normand et peut-être aussi, plus tard, par le clergé d'Angleterre, surtout le pape aidant Becket.

Cette prévision du roi était d'autant plus fondée, même en ce qui concernait l'Angleterre que si « les évêques, les suffragants même de Thomas, dit Arnoul de Lisieux, l'avaient lâchement abandonné, en sorte que l'archevêque

fugitif ne peut plus compter sur eux, les membres du clergé d'un moindre rang l'aimaient sincèrement pour la plupart, mais, retenus par la crainte, ils se contentaient de soupirer et de faire pour lui des vœux en secret. »

Si donc il était, jusqu'à un certain point, tranquille sur le présent, il pouvait bien ne pas être complétement rassuré sur l'avenir, non pas qu'alors il n'espérât vaincre toute résistance, mais cette résistance était un combat et pouvait le distraire des projets ambitieux qu'il avait conçus. On comprend donc que Henri fût fortement irrité contre Alexandre III.

Mais il l'était bien plus contre Louis VII; il lui avait envoyé des députés, adressé une lettre dans laquelle il l'avait menacé de refus d'hommage si Becket était reçu par lui, et le roi de France n'avait tenu compte ni de sa lettre ni de ses menaces, il avait fait accueil au fugitif et lui avait promis de le défrayer de sa dépense pendant son séjour en France.

Si la tradition française, selon Louis VII, lui faisait un devoir de ne pas refuser l'asile que lui demandait l'exilé, sa ferveur catholique lui commandait de le protéger.

Louis n'avait pas pu comprendre comment le roi d'Angleterre osait appeler Thomas Becket « le ci-devant prélat. » « Assurément, je suis roi aussi bien que le roi d'Angleterre, s'était-il écrié en lisant le mot *ci-devant*, et toutefois je ne pourrais pas déposer le moindre clerc de mon royaume. » Le monarque qui avait une telle foi, pouvait-il s'empêcher de prêter secours au premier clerc d'Angleterre qu'il considérait comme injustement frappé?

On a été étonné que le roi de France ait agi ainsi, alors qu'il avait à amoindrir l'influence du clergé, les mêmes intérêts que le roi d'Angleterre. On aurait bien dû s'étonner davantage s'il eût suivi une autre ligne de conduite;

car, en même temps qu'il faisait acte de dévot, de bon catholique, il mettait sa foi d'accord avec sa politique. L'émigration de l'archevêque de Cantorbéry allait être présentée comme le résultat d'une persécution et cela pouvait créer des embarras à Henri; tout engageait donc le roi de France à entrer dans une voie diamétralement opposée à celle du roi d'Angleterre.

La conduite de Louis VII dans cette circonstance n'était pas d'ailleurs le seul grief qu'Henri eût contre son rival.

La cour de France venait de cimenter à nouveau son alliance avec les maisons de Blois et de Champagne. Henri, comte de Troyes, venait de reprendre Marie, la fille aînée de Louis VII et d'Éléonore, après une brouille à la suite de laquelle la jeune épouse était rentrée chez son père ; le frère du comte, Thibaut V, épousait en même temps Alix, la seconde des filles du roi de France et d'Éléonore, et, à cette occasion, Louis VII avait nommé Thibaut sénéchal de France, quoique Henri II fût investi de cette charge et qu'elle fût inféodée au titre de duc d'Anjou.

Ce n'est pas tout, le roi de France était allé en Auvergne pour défendre les évêques de Clermont et du Puy, qui avaient réclamé son secours contre les attaques réitérées des comtes de ces villes et contre le comte Pons de Polignac.

C'était, selon Henri, une violation du droit féodal; l'Auvergne était bien un fief de la couronne de France, mais sous la mouvance directe du duc d'Aquitaine et à ce titre il aurait fallû que l'évêque du Puy se plaignît d'abord au roi, duc d'Aquitaine; le roi de France n'avait le droit d'intervenir dans cette querelle qu'au refus du duc de faire justice.

Enfin, un bruit important commençait à circuler: la

nouvelle reine de France était enceinte, donnerait-elle le jour à un héritier?

D'un autre côté, le connétable, grand justicier de Normandie, Richard du Hommet, qu'Henri avait laissé en Normandie, était un bon guerrier et un homme d'État très-recommandable, il avait bien gouverné les États du continent pendant le séjour du roi en Angleterre.

Au mois d'août 1164, à la tête des barons normands, il avait pénétré en Bretagne pour y étouffer une ligue armée des seigneurs bretons contre Conan, outrés de ce que celui-ci avait si facilement cédé le comté de Nantes.

Il avait pris sur Raoul de Fougères, le principal moteur de cette prise d'armes, le château de Combourg et la ville de Dol; mais plusieurs des révoltés, probablement encouragés par Louis VII, se disposaient encore à tenir la campagne. Pour faire face à toutes ces complications, Henri II jugea sa présence nécessaire sur le continent.

Mais, avant de partir, il crut devoir répondre à la bonne réception que le pape et Louis avaient faite à Becket, et en cela il se montra persécuteur, par l'expulsion de tous les parents et amis déclarés du prélat.

Il mit à la voile, et vers le carême de 1165 il toucha terre en Normandie; toutefois, les négociations lui parurent préférables à tout autre moyen; une entrevue fut fixée entre lui et Louis VII.

Sur la nouvelle de cette conférence, on put un instant croire à une réconciliation du roi avec le primat, le bruit s'en répandit même. — Thomas écrivait beaucoup au fond de sa cellule de Pontigny. Il cherchait à intéresser à sa cause tous ceux qu'il croyait avoir quelque influence sur le roi; il avait même adressé à Henri lui-même quelques lettres fort respectueuses aussi. — On disait que l'impé-

ratrice Mathilde, que Thomas avait priée d'employer son crédit maternel auprès de son fils, n'était pas éloignée d'intervenir et qu'elle même avait demandé à Thomas dans quelles dispositions d'esprit il était pour faire sa paix avec Henri; cela semble ressortir des lettres du prélat et de la mère d'Henri (*Hist. de France*, t. XVI); d'autres prétendaient que le pape et le roi d'Écosse, Malcolm, s'étaient entremis.

Un certain Ernulf, que d'aucuns à tort croient être Arnoul de Lisieux, avait même écrit en avril au primat qu'il avait été chargé par le roi de France de chercher une retraite pour lui, Thomas, afin qu'il se trouvât dans le voisinage de l'endroit où devait avoir lieu l'entrevue des deux rois, afin qu'il pût s'y rendre au plus tôt s'il y était appelé; et qu'en conséquence, il avait choisi le val Sainte-Marie, de l'ordre de Cîteaux, près Pontoise. « C'est là que vous resterez, lui dit Ernulf, jusqu'à ce que d'un commun accord vous soyez appelé. »

Que cette lettre soit ou non d'Arnoul de Lisieux, il est certain que Thomas avait envoyé des messagers et une lettre à cet évêque, alors à son manoir de Nonant, qui était une exemption du diocèse de Lisieux, quoiqu'il fût pour ainsi dire aux portes de Bayeux, et celui-ci, convaincu que le moment était favorable, avait fait à l'archevêque une réponse dans laquelle il lui traçait la ligne de conduite à suivre. Cette lettre de l'évêque lexovien, à laquelle nous avons déjà emprunté quelques passages du commencement, résume si bien la situation à cette époque que nous ne pouvons résister au désir de la donner presqu'en entier.

Après avoir exprimé au primat, comme nous l'avons rapporté, tout ce que l'on avait dit jusque-là sur son compte, Arnoul le prévient qu'il s'est opéré un revirement

favorable dans l'opinion à son égard, et il continue ainsi :

« L'ignorance des choses, d'un côté, une maligne envie de l'autre, avaient fait naître des opinions divergentes, mais le temps a dissipé tous les nuages du doute.

« La sainteté de vos intentions éclate par tant de preuves que les gens de bien s'en réjouissent, tandis que vos détracteurs commencent à être couverts de confusion; il est certain pour tous, il est clair comme la lumière du jour que vous avez fait moins de cas des richesses et de votre position élevée que de la justice de Dieu et de la liberté de son Église. Car, si vous aviez préféré la faveur humaine à la faveur divine, si votre autorité avait consenti à justifier les abus de nouveauté profane, vous auriez pu non-seulement vivre avec une parfaite tranquillité, mais encore régner avec le prince bien mieux qu'autrefois; la fortune de votre famille, au préjudice de toute autre, eût été certainement mieux affermie. Mais votre sainteté, sachant les devoirs qui incombent à un évêque, a préféré perdre sa puissance et ses biens, exposer sa personne à toutes sortes d'outrages; vous avez gardé en votre mémoire la parole évangélique et pris pour règle cette parole du Souverain Pasteur et dont il a lui-même donné l'exemple : que nous devons donner nos vies pour nos ouailles et non les faire servir, à leur détriment, de machine à nos intérêts. Le poids d'une telle conduite aurait pu être amoindri si elle eût été tenue par plusieurs, et il l'eût été si une cause commune eût été soutenue d'un commun accord. L'unité d'esprit affermie par la concorde peut, à la vérité, être tourmentée par des vexations, mais aucune improbité n'en peut venir à bout. Il en a été autrement : ceux qui ont cru pour un temps se sont écartés à l'heure de la tentation; ils n'ont pas seulement déserté la bannière de leur chef, mais ils sont

passés à l'ennemi. Si chacun, bravant tout danger, s'était fait un devoir de soutenir ses premières démarches, la violence se serait arrêtée d'elle-même, et le peu d'apparence de réussir aurait étouffé tout mauvais dessein; mais lorsqu'éprouvant le courage de chacun on a vu l'intérêt individuel l'emporter sur l'intérêt commun, l'audace enhardie a donné une plus vive impulsion à ses projets et chacun, tergiversant ou refusant de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël, vous êtes resté seul avec la magnificence de votre courage, pour racheter une seconde fois de votre sang la liberté déjà rachetée une fois par le sang de Jésus-Christ. »

En écrivant ceci, Arnoul ne se souvenait-il plus que cette division du clergé avait été conseillée par lui et qu'elle était en quelque sorte son ouvrage? Il poursuivait :

« Bien que les choses n'en soient pas encore venues jusqu'à l'effusion de votre sang, vous avez déjà le mérite d'une passion dans les menaces et les terreurs que non-seulement vous avez éprouvées, mais auxquelles vous vous êtes volontairement exposé; et quoiqu'il ne soit pas croyable que le prince ait eu sur votre personne des desseins plus cruels, il eût été difficile, au milieu de si grands mouvements de colère, de découvrir en lui quelque bonté cachée, surtout lorsque tout paraissait avoir conjuré votre perte. Si néanmoins il l'eût voulu, il eût certainement empêché votre fuite.

« Si vous étiez demeuré en Angleterre, vous auriez aujourd'hui moins de moyens de lui nuire, et l'envie moins d'occasions pour le décrier; maintenant votre silence parle plus haut que les plaintes les plus amères, et votre fuite est plus éloquente que les combats. Pendant que votre modestie vous concilie les faveurs du public, elle l'accuse bien plus puissamment devant l'opinion. Il aimerait donc

beaucoup mieux, s'il persévère à votre égard dans des dispositions fâcheuses, vous avoir sous sa main et vous affliger que d'être forcé par l'importunité à vous accorder votre grâce. Si, au contraire, il se laisse aller à des sentiments meilleurs envers vous, il aimerait mieux qu'il parût y avoir été entraîné par un effet de sa bonté que céder au triomphe de votre patience.

« Sa gloire est le point le plus sensible pour lui, et cela pourrait être excusable chez un prince s'il la mettait dans la vertu, non dans la vanité et le doux enivrement de l'adulation et de la courtisanerie. Il est grand et le plus grand de tous, parce qu'il n'a ni supérieur qui le domine, ni sujet qui lui résiste, ni voisin qui, par quelque injure, rabaisse sa hauteur; tous ceux qui ont avec lui quelques difficultés s'empressent de conclure avec lui la paix, telle qu'il la dicte ou qu'elle lui convient, plutôt que de mesurer leurs forces contre les siennes; ses richesses, ses troupes, sa puissance, le font partout redouter.

« C'est ce qui a été cause, sans doute, que vos suffragants, sur lesquels vous deviez compter pour vous soutenir par l'action, le conseil et le suffrage, oubliant ce qu'ils devaient être pour vous, ce que leur nom même leur imposait, se sont éloignés de vous.

« Ils devaient, pour votre cause ou plutôt pour celle du Christ, s'exposer à tout; les devoirs de leur ordre, les dangers que couraient les libertés ecclésiastiques, le leur commandaient; cependant, vous avez vu avec quelle foi et quelle charité ils ont marché avec vous et avec Dieu. Ils n'ont, au contraire, rien négligé de ce qui pouvait prouver qu'ils vous haïssaient beaucoup ou qu'ils ne voulaient vous épargner aucun chagrin. Le pontife romain et ceux qui, auprès de lui, partagent le gouvernement de l'Église ro-

maine, ont été frappés d'étonnement en voyant les ouailles armées contre leur pasteur, les enfants contre leur père et contre eux-mêmes; car, s'ils avaient pu réaliser ce qu'ils cherchaient, il ne resterait plus ni le nom, ni même l'espérance de la liberté. Et le gouvernement de l'Église serait aujourd'hui dans une telle confusion qu'il n'y aurait plus ni ordre, ni vérité, et que, par l'anéantissement des anciennes règles, rien ne pourrait être dirigé à une fin désirable; il est donc visible que vous ne pouvez faire aucun fonds sur des hommes de ce caractère, ceux qui ont été la cause de la dissension ne sauraient être propres à la faire cesser.

« Il est vrai que dans le clergé tous ceux qui sont d'un moindre rang vous aiment sincèrement, mais ils se contentent de soupirer en silence et d'invoquer pour vous les secours du ciel. Aucun d'eux n'oserait s'avouer votre ami; ils affectent même de trouver de vieux motifs d'inimitié pour faire croire qu'ils vous haïssent davantage, pour n'être pas proscrits comme les autres, car le soupçon suffit pour encourir une sentence, et la peine est égale pour peu comme pour beaucoup. Il faut cependant leur savoir bon gré de leur attachement; car, encore que les vœux des petits pèsent peu dans la balance des grands, ils fléchissent la majesté divine qui daigne écouter la prière des humbles et qui, considérant plus la cause que la personne, rend tôt ou tard justice à la cause et en sa faveur exauce la personne; leur dévouement pourra bien vous servir auprès de Dieu, mais ils n'ont aucune audace à demander quelque chose en votre faveur.

« Si maintenant vous vous tournez du côté des grands, il est certain qu'ils se sont ligués contre l'Église pour l'empêcher de faire le bien et pour avilir sa dignité, car ils

croient que c'est à leurs dépens et à leur préjudice qu'elle a acquis tout ce qu'elle possède d'honneurs et de richesses; ils trouvent pour l'abaisser l'occasion d'autant plus favorable que l'autorité royale favorise leurs projets. Ils crient bien haut qu'en agissant ainsi ils ne travaillent que pour la prospérité de l'État. Il n'est pas convenable, disent-ils, que le roi règne avec moins de dignité que ses prédécesseurs, dont la force et la puissance étaient loin d'égaler les siennes. Ils attribuent à sa dignité tout ce que la puissance a usurpé jadis contrairement à la foi, à la raison, à la justice, et le roi se laisse séduire par leurs flatteries, prend pour du dévouement ce qui n'est, l'avenir prochain le démontrera, qu'une ruse de leur malice. En captivant sa faveur, ils lui préparent de l'embarras quand il voudra leur imposer sa volonté. Ils mettent tous leurs désirs, ils emploient tous leurs artifices, qu'ils cachent du reste soigneusement, à pouvoir un jour tenir en échec sa force et sa puissance pour recouvrer avec l'ancienne impunité de leurs crimes la licence d'en commettre de nouveaux.

« Et si, après toutes ces choses, vous considérez quels secours vous pouvez attendre de l'étranger, il semble au premier coup d'œil qu'ils s'offrent d'abord avec une rare profusion, mais l'affection s'attiédit avec le temps et la libéralité finit toujours par se lasser. Il ne faut user des bienfaits qu'avec circonspection, et encore il ne faut pas recevoir tout ce qui est offert, de peur qu'une trop grande nécessité ou trop de sans façon à recevoir les présents, ne tarisse la vertu d'autrui.

« Telles sont les considérations que votre sagesse ne doit pas perdre de vue; la conséquence qui paraît en découler et la voie la plus sûre, c'est de tenir un milieu entre la crainte qui vous ferait abandonner le but principal et la

confiance qui, fondée sur la bonté de votre cause, vous rendrait trop tenace. Il faut souffrir tout ce qui peut être souffert sans crime et sans danger pour la foi, et dissimuler pour un temps ce qu'on ne peut corriger. Les choses ne demeurent pas toujours dans le même état, les événements d'aujourd'hui réparent parfois le mal causé par les événements d'hier; les hommes mêmes ne sont pas constants dans leur volonté, force leur est souvent d'obéir à des incidents fortuits, de changer avec eux et de solliciter avec instance ce qu'on n'avait pu obtenir d'eux par les plus humbles supplications. Car tout est soumis à la volonté du Très-Haut : il abaisse à son gré tout ce qui est élevé, les cœurs comme les personnes sont dans sa puissante main ; il lui est également facile d'enlever de ce monde les personnes ou de changer les cœurs. Vous pouvez donc fonder vos espérances en l'avenir : d'un côté, sur la droiture de votre conscience; de l'autre, sur l'instabilité de la fortune. Ce qui vous est contraire aujourd'hui, ne saurait être éternel, et la divine justice ne laisse pas confondre celui qui espère en elle. Dieu, s'il lui plaît, fléchira le cœur du prince et sa bonté le rappellera à des sentiments meilleurs, de manière que la couronne et le sacerdoce réunis se prêtent un appui, un respect et une charité réciproques. L'une des deux puissances ne peut blesser l'autre sans se nuire à elle-même ; l'Église n'aura point de paix si elle n'est soutenue par la puissance royale.

« Entre temps, s'il se présente une occasion favorable, que votre sagesse ne la repousse pas, qu'elle la saisisse au contraire à bras ouverts; et si l'on vous propose un traité d'accommodement, n'en discutez pas les articles avec trop de subtilité, parce que la subtilité peut enfanter la discussion et la discussion excite et allume les feux des haines assou-

pies. N'entrez pas dans les détails, tenez-vous en aux conditions générales; tout sera sauf, pourvu qu'il n'en existe pas de spéciales qui portent atteinte aux libertés de l'Église. Si nous reconnaissons devoir au roi la fidélité, le respect, le service; si nous offrons nos biens et nos personnes pour le maintien de son État et de son honneur; si nous promettons d'observer les dignités royales, les anciennes coutumes en tant qu'elles n'ont rien de contraire à la loi de Dieu, il n'y a là rien qui puisse nous nuire, parce qu'en toutes ces choses il n'est porté atteinte à aucun de nos devoirs. Si donc la divine bonté vous offre la paix, à vous et aux vôtres, sous une telle ou semblable formule, réservez pour un autre temps de plus catégoriques explications. Le roi content de cette déférence vous épargnera peut-être à l'avenir des soucis, et vous, instruit par l'expérience, vous saurez mieux vous y prendre; mais gardez-vous de chercher à triompher devant les hommes; laissez, au contraire, au roi tout l'honneur de la victoire, pourvu que votre conscience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

« Pour moi, je m'emploierai à vous servir avec d'autant plus de zèle que, et Dieu m'en est témoin, je prends plus de part à votre disgrâce, et que je suis plus affectionné à votre personne et à votre cause. Vous offrez l'une et l'autre à Dieu pour vos frères comme un holocauste de suave odeur, afin que votre labeur nous procure le repos, que votre indigence nous conserve nos biens, que votre patience nous assure le peu de liberté qui nous reste. Il me faudra cependant tout d'abord me donner comme votre ennemi ; car si je paraissais votre ami, je ne serais ni cru ni écouté, je n'aurais même aucun moyen de m'approcher du roi, la dissimulation sera un moyen plus efficace de vous être utile; au reste, prenez courage, l'arrivée du roi dans ces quartiers

nous fait bien espérer. Ceux qui vous aiment se verront plus à portée d'employer leur crédit, leurs conseils, leurs prières; il vient, dit-on, plus traitable qu'à l'ordinaire, on voit bien, quelque soin qu'il mette à dissimuler, qu'il est inquiet sur l'avenir et que quelques étincelles qu'il entrevoit lui font craindre un incendie général; il est frappé des mauvaises dispositions de la France, des chicanes que lui suscitent la Flandre, de la mauvaise foi des habitants du pays de Galles, des embûches des Écossais, de la témérité des Bretons, des alliances des Poitevins, des dépenses que fait l'Aquitain, de la légèreté des Gascons; en un mot, de l'agitation qui règne dans tous les pays soumis à sa domination; il se défie du pape qu'il sait avoir offensé, l'état de son royaume est dans une telle confusion par votre absence qu'il n'y a plus d'ordre dans les jugements, que la justice séculière et celle de l'Église n'ont plus de bornes certaines et que, lorsqu'on a un procès, on ne sait à quel tribunal s'adresser. Sur toutes ces considérations il se propose d'abord de s'aboucher avec le roi de France, afin que, tranquille de ce côté, il puisse plus aisément pourvoir à tout le reste : aussi il est, dit-on, disposé à agir avec plus de bonté avec beaucoup de personnes et à traiter de la paix avec plus de douceur pour retourner dompter l'audace des Gallois, avant qu'ils aient fait jonction avec les Écossais et les Bretons, et que l'Albanie, ainsi qu'il est prédit, ait commencé à s'agiter. Il vient donc, en quelque sorte, obéir s'il se trouve quelqu'un qui ose et qui sache commander. Il croit qu'il vaut mieux rabattre pour un temps de sa hauteur que d'attendre pour sa ruine l'événement de tout ou partie de ce qu'il prévoit.

« Que Dieu conserve votre personne saine et sauve et donne à votre adversité une plus heureuse fin. Si vous êtes

amené à montrer cette lettre à quelqu'un, supprimez le nom de l'auteur, car votre expérience n'ignore pas combien il m'importe que tout ceci n'arrive pas à la connaissance du roi. Écrivez-moi plus souvent mais en secret, afin que votre prudence me dicte la conduite à suivre et que la maligne envie ne puisse connaître nos rapports. Recevez mon salut de la main de Milon. »

On voit qu'Arnoul prenait toutes ses précautions pour ne pas se compromettre; au fond du cœur, il était sans doute pour les priviléges de l'Église, mais ses propres intérêts temporels lui dictaient une conduite opposée à ses sentiments; il devait surtout craindre d'irriter le roi, dont il avait en ce moment grand besoin : cela résulte d'une lettre que Nicolas du Mont de Rouen écrivait à Thomas :

« Nous avons porté vos lettres au seigneur évêque de Lisieux, à son manoir de Nonant près Bayeux. Il nous a bien reçu; il a pris vos lettres en secret, et aussi tout ce que vous nous aviez chargé de lui dire..... Il nous a affirmé comme vrai que, quoiqu'en apparence il fût contre vous, il n'en était pas moins pour vous d'esprit et de conseil..., et probablement vous l'auriez pour compagnon dans peu de temps, s'il n'était cousu de dettes. »

Ces dettes il espérait, comme on le verra plus tard, les faire payer par Henri.

L'entrevue de Henri et de Louis VII eut lieu à Gisors. Le roi d'Angleterre ne voulut sans doute se relâcher en rien de ce qu'il exigeait du prélat. Nous savons du reste, par des lettres de Rotrou et même par des lettres d'Henri, qu'à ceux qui lui parlaient de Becket, il répondait: « L'archevêque sait très-bien qu'il a mal agi contre moi et contre mon royaume; qu'il a toujours été ouvertement rebelle et séditieux, qu'il a cherché à rendre infâmes mon nom et mes

opinions et à porter atteinte, en tant qu'il était en son pouvoir, à la dignité de ma couronne; qu'il peut à sa volonté rentrer dans un pays qu'il a quitté de sa volonté, en nous rendant ce qu'il doit à son seigneur et à son prince, mais nous ne croyons pas que ce soit à nous à rappeler celui que nous n'avons pas forcé à sortir de notre royaume. »

Quoi qu'il en soit, la conférence de Gisors n'eût pas de suite sérieuse. Pendant que Louis VII rentrait à Paris, Henri II se rendait à Rouen; quant au pape, il avait quitté Sens pour Paris et Paris pour Bourges. Thomas Becket l'avait même accompagné jusqu'en cette dernière ville.

De Bourges, Alexandre se rendit à Clermont et de là à Montpellier.

Henri II, guidé par la politique qui lui faisait rechercher l'alliance des maisons souveraines, s'était mis en relations avec l'empereur Frédéric Barberousse. Il reçut à Rouen des ambassadeurs que celui-ci lui avait envoyés et qui étaient chargés d'une mission matrimoniale: il s'agissait du mariage de la jeune princesse Mathilde avec le fils même de Frédéric. Regnauld archevêque de Cologne, très-dévoué à Pascal III, faisait partie de cette ambassade; il avait cherché à entraîner le roi dans le parti du nouveau rival d'Alexandre, mais sans y parvenir entièrement.

Pendant que ceci se passait, Henri apprenait qu'en Angleterre les Gallois faisaient des incursions sur les frontières de ses États. D'un autre côté, le roi d'Écosse, Malcolm, venait de mourir et son frère Guillaume était monté sur le trône; on le disait disposé à réclamer quelques comtés que Malcolm avait cédés à Henri et notamment la province de Northumberland. Le roi se hâta de quitter la Normandie pour aller en Angleterre.

De son côté, le pape avait été informé de ces projets de

mariage avant de quitter la France; on lui avait même ... e écrit qu'aussitôt après son arrivée en Angleterre Henri I ... II avait dépêché deux clercs, Jean d'Oxford et Richard d ... e Luci, vers l'Empereur, et que, de plus, dans une assem-blée tenue à Wurtzbourg le 23 mai, il avait été résolu que Frédéric Barberousse ne reconnaîtrait jamais Alexandre, et qu'il demeurerait entièrement et inviolablement fidèle à Pascal III. L'archevêque de Cologne, pour obtenir cett... décision, avait affirmé que les deux clercs envoyés du r... Henri avaient mission d'assurer l'Empereur que l... plupart des évêques d'Angleterre étaient prêts à aban-donner l'obédience d'Alexandre pour passer à celle d... Pascal.

Alexandre écrivit de Clermont au clergé d'Angleterre e... à celui des États continentaux pour se plaindre de la con-duite d'Henri; il s'adressa, en conséquence, à Gilbert ... évêque de Londres (10 juillet. *Hist. de France*, t. XV p. 838) et aux deux archevêques de Rouen et de Bordeaux. Au premier, il recommandait de faire tous ses efforts, con-jointement avec l'évêque d'Hereford, pour faire abandonne... au roi sa liaison avec les schismatiques, pour le ramener ... sa cause et pour le rappeler au respect de l'Église romaine ... en sorte qu'il n'empêchât pas les prélats d'Angleterre d'aller en Cour de Rome ni d'y appeler : « qu'il demeure ferme et inébranlable dans le respect qu'il doit avoir pour le bienheureux Pierre et pour nous, en rappelant et réin-tégrant avec bonté dans son siége notre vénérable Thomas, archevêque de Cantorbéry; qu'au lieu d'opprimer l'Église comme il en était accusé, il la protége, mais s'il ne se corrige pas de ses erreurs au plus vite, qu'il craigne que le seigneur ne se courrouce enfin de tant de fautes; qu'il redoute pour lui et les siens les effets de la vengeance

divine, et qu'il sache que nous-même nous ne pourrions plus longtemps prendre ce mal en patience. »

Le pape continuait sa lettre en chargeant l'évêque de lever le denier de Saint-Pierre et en l'invitant à le lui envoyer même par avance à titre d'emprunt (10 juillet 1165. *Hist. de France*, t. XV, p. 838).

Dans la lettre adressée à l'archevêque de Rouen et à celui de Bordeaux et à leurs suffragants (*Hist. de France*, t. XV, p. 844), il se plaint de ce qu'Henri, par ses députés, a communiqué avec Regnauld de Cologne que, dans un langage peu chrétien, il traite d'homme scélérat, perfide, cruel, maître de schisme et d'erreur; il leur fait les mêmes recommandations qu'à Gilbert.

Gilbert répondit au pape : « Nous sommes allés trouver le roi à son camp dans le pays de Galles, où il était à la tête de son armée pour lui faire part de vos lettres. Il nous a répondu que jamais il n'avait cessé de vous aimer comme père ; que s'il avait été moins respectueux dans ces temps derniers, c'est que, après vous avoir aidé de tout son pouvoir, vous ne lui aviez rien accordé de ce qu'il vous avait demandé ; il n'a empêché et n'empêchera aucun clerc d'aller à Rome, mais il prétend avoir le droit d'empêcher un clerc de sortir du royaume pour cause civile, s'il n'a auparavant essayé de s'y faire rendre justice. Il sait bien que l'Empereur est schismatique, mais il n'a pas su jusqu'ici qu'il eût été excommunié. L'archevêque de Cantorbéry n'a point été chassé par lui, il peut rentrer quand il voudra en satisfaisant au roi et en gardant les coutumes qu'il lui-même jurées. Quant au reproche qu'on lui fait de persécuter l'Église, si quelque clerc se plaint d'être maltraité, il est prêt à y satisfaire au jugement de toute l'Église. »

Gilbert engage le pape à user de modération envers le

roi, « de peur, continue-t-il, qu'en prononçant un interdit ou une excommunication, vous n'ayez la douleur de voir une infinité d'églises renversées et le roi avec un peuple innombrable éloigné de votre obéissance. Je crois bien que beaucoup d'entre nous vous seraient fidèles, mais il pourra se trouver quelqu'un qui reconnaîtra l'anti-pape et recevra de sa main le pallium pour le siége de Cantorbéry; il s'en trouvera qui lui obéiront pour usurper nos siéges, plusieurs déjà forment de tels projets et désirent le trouble pour s'en prévaloir. »

L'évêque Gilbert ajoutait : « Pour ce qui est du denier de Saint-Pierre, nous l'eussions vainement sollicité si le roi n'eût fait une ordonnance à ce sujet. Maintenant la collecte se fera sans difficulté comme autrefois et c'est nous qui l'enverrons à votre sainteté. »

L'archevêque de Rouen, Rotrou, répondit à son tour au cardinal Henri : « Nous nous portons avec toute assurance garant pour le roi d'Angleterre que ni par lui, ni par aucun ambassadeur, il n'a fait serment ou promesse d'abandonner l'Église romaine pour adhérer à l'anti-pape. Nous sommes, au contraire, certain, dit-il, que quelques instances que les envoyés allemands aient faites pendant les trois jours des conférences matrimoniales, le roi n'a jamais voulu rien accorder qu'après avoir mis pour condition qu'il resterait fidèle à l'Église et au roi de France. » Rotrou ajoute que pendant tout le temps que les ambassadeurs de l'empereur restèrent à Rouen, ni lui, ni l'impératrice mère, Mathilde, n'ont communiqué avec eux, qu'ils en ont seulement entendu parler. Comme ils désiraient présenter leur hommage à l'impératrice et qu'ils lui en faisaient demander la permission, elle fit répondre qu'elle n'osait à cause des évêques, et elle ne les vit pas.

Il disait en terminant : « Par le ton même des paroles, vous pouvez juger de la fausseté des bruits répandus; car le roi ne compte pas les cinquante évêques dont il a été parlé. »

Henri II lui-même avait écrit au collége des cardinaux. Dans sa lettre il proteste de son amour et de son respect pour l'Église romaine et de son dévouement au pape. Il se plaint des diffamations de Becket. Il annonce qu'il réglera sa conduite sur celle d'Alexandre : « Nous persévérerons, c'est notre intention, et nous y ferons nos efforts, dans notre amitié et nos bonnes relations avec le pape, pourvu que de son côté il ait pour nous et notre royaume les mêmes égards que les papes, ses prédécesseurs, ont eus pour nos ancêtres. » Henri déclare n'avoir en rien empêché les appellations au pape, pourvu qu'elles fussent faites selon les formes observées au temps de ceux qui se sont assis sur le trône avant lui.

« Quant au fait d'avoir communiqué avec des hérétiques, dit le roi, nous ne pensons pas en cela avoir offensé Dieu ni avoir fait un acte déraisonnable; car, comme nous l'avons entendu dire au pape lui-même, il n'a jamais considéré l'empereur Frédéric comme excommunié, et depuis, que nous sachions, on ne l'a pas déclaré excommunié. Alors même que nous aurions donné notre fille au fils de l'empereur, nous ne croirions pas avoir failli en quoi que ce soit, et nous pensons que cela nous était parfaitement permis, et nous avons en cela un exemple dans notre aïeul Henri, qui donna sa fille en mariage à l'empereur Henri de bonne mémoire. Nous avons aussi traité, après avoir toutefois pris l'avis de nos barons, du mariage de notre fille avec le fils de l'empereur Frédéric. » Henri termine en disant qu'il n'avait pas expulsé l'archevêque de Cantorbéry

et qu'il était libre de rentrer en Angleterre pourvu qu'il suivît les coutumes et qu'il rendît au roi ce qu'il lui devait. Et enfin que sa conscience était parfaitement tranquille sur les reproches et les accusations qui faisaient de lui un persécuteur de l'Église.

Parmi ces accusations, il en était une principale que Thomas Becket avait portée près du pape. Le roi, disait-il, pour jouir des bénéfices du clergé, laisse vacantes un grand nombre d'églises, tant en Normandie qu'en Angleterre; c'est sans doute afin de prévenir les reproches du primat qu'Henri s'empressa de pourvoir aux deux sièges vacants de Rouen et de Bayeux. Hugues, archevêque de Rouen, était mort en 1164; le roi d'Angleterre fit élire Rotrou, évêque d'Évreux. La mort de Philippe de Harcourt laissait l'évêché vacant depuis le 2 février 1163; ce prélat, pour finir plus paisiblement et plus chrétiennement ses jours, avait résolu de se retirer dans l'abbaye du Bec; il avait même fait don à ce couvent de cent quarante ouvrages, chiffre considérable pour ce temps, qui composaient sa bibliothèque; mais la mort ne lui permit pas de réaliser son projet. Cette perte dut être sensible pour l'Église de Bayeux dont il avait rebâti la cathédrale, revendiqué tous les biens aliénés ou usurpés sous ses prédécesseurs, et augmenté considérablement les revenus. Pour remplacer Philippe de Harcourt, Henri fit choix d'un homme éminent du clergé d'Angleterre; il désigna à l'élection Henri, doyen de Salisbury, qui prit le nom d'Henri II.

Le pape se montra satisfait de toutes ces choses; il écrivit d'abord à Gilbert de Londres et à l'archevêque de Rouen: il remercia le premier des soins qu'il prenait de sa cause et l'engagea à persister dans cette voie de concert avec l'ar-

chevêque de Rouen et l'impératrice-mère. Cette lettre du 22 août est datée du Gras-de-Mercure, sur l'une des embouchures du Rhône.

En même temps, il adressait à Thomas la recommandation d'être prudent, de ne rien faire ni contre le roi, ni contre son royaume, qui puisse être regardé par Henri comme une atteinte à sa dignité.

Il le prie d'attendre le résultat des démarches des messagers qu'il envoie au roi pour l'exhorter à rétablir librement et tranquillement le prélat sur son siége: « que si le roi ne veut pas acquiescer à ce que nous lui demandons par nos envoyés, nous ne vous ferons point défaut et nous conserverons votre honneur et votre dignité; enfin, si le roi ne peut être ramené par nous, vous serez libre d'agir, mais nous vous demandons en attendant de tenir tout ceci secret. »

Le roi d'Angleterre, alors occupé à faire la guerre dans le pays de Galles, reçut la nouvelle que la troisième femme de Louis VII venait de lui donner un fils. Cet enfant, qui naquit le 22 août 1165, fut d'abord appelé Philippe-Dieu-Donné, car il venait après vingt-huit ans de mariage. Plus tard il devait s'appeler Philippe-Auguste. Cette naissance détruisait toutes les espérances qu'Henri avait conçues sur la couronne de France.

Peu de temps après (octobre), on annonçait au roi qu'Eléonore, alors à Angers, venait de mettre au monde une princesse qui fut baptisée du nom de Jeanne.

La campagne contre les Gallois n'avait pas été très-heureuse; la rigueur des éléments, des déluges de pluie avaient même forcé Henri à abandonner le pays. Il se vengea cruellement et d'une façon infâme sur les otages parmi lesquels on comptait les enfants des princes du pays: il fit arracher

les yeux à tous les mâles et couper le nez et les oreilles aux filles, puis couvert de cette honteuse et inutile cruauté, il rentra à Londres.

Son intention était de repasser au plus tôt sur le continent pour y reprendre la poursuite de ses projets; il en fut détourné par un nouvel incident de l'affaire du primat.

Le pape était entré en Italie : pressé d'un côté par les importunités des amis du primat exilé qui sollicitaient pour lui le titre de légat en Angleterre, mesure qui, selon Herbert de Bosham, devait donner plus de force et d'autorité aux sentences que le primat pourrait lancer, soit contre le roi, soit contre ses sujets, et voulant d'un autre côté se réserver, quand besoin serait, les moyens de sauvegarder dans le royaume d'Angleterre la suprématie papale que, malgré ses insinuations ou ses menaces, Henri paraissait disposé à secouer, il avait nommé Thomas son légat pour toute l'Angleterre, le diocèse d'York excepté, par la lettre suivante datée d'Anagni, à quelques lieues de Rome, selon les uns le 9 octobre et selon d'autres le 7 décembre 1165 :

« La sainte Église romaine a coutume d'accorder une plus vive affection, de combler de plus d'honneur et de gloire les personnes de votre mérite et qu'elle connaît être distinguées par la prudence, la science et la vertu. Aussi, tenant compte du dévouement et de la fidélité avec lesquels vous avez comme une inébranlable colonne résisté pour l'Église de Dieu, et considérant aussi la vertu, la science et l'éminente sagesse que tous voient briller en vous, nous avons cru devoir marquer notre affection à votre personne recommandable par d'aussi belles qualités en l'honorant d'un privilége spécial et d'une prérogative singulière, nous occupant de ses intérêts avec une profonde solli-

tude. C'est pourquoi nous vous instituons gracieusement légat pour toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'York, afin qu'en notre nom vous corrigiez ce que vous trouverez blâmable, et que vous puissiez pour la gloire de Dieu et pour la sainte Église romaine, établir, édifier et planter selon qu'il en sera besoin. Nous avertissons donc Votre Fraternité et lui mandons de faire toutes choses avec la sagesse et la discrétion que Dieu vous donnera, pour extirper les vices et pour travailler à la propagation des vertus dans la vigne du Seigneur. »

Toutefois, il ménageait encore Henri II dont il n'avait pas encore cessé d'avoir besoin :

« Parce que les temps sont mauvais, écrivait-il vers le même temps à Thomas, et qu'il faut accorder quelque chose à la difficulté des circonstances, nous vous avertissons, conseillons et supplions d'agir en tout ce qui regarde votre cause et celle de l'Église avec la prudence et la circonspection la plus grande, d'éviter toute précipitation, de ne rien entreprendre sans y avoir nettement réfléchi, afin de n'épargner ni effort, ni travail pour rentrer dans les bonnes grâces et l'amitié du roi d'Angleterre, en tant que la liberté de l'Église et la dignité de votre ministère n'auront point à en souffrir. Supportez tout jusqu'à Pâques, et avant cette époque, n'entreprenez absolument rien contre le prince ou son royaume ; alors Dieu nous enverra des temps meilleurs et nous pourrons, vous et nous, adopter sans crainte des mesures plus efficaces. »

Le pape comptait-il sur les événements politiques ? Croyait-il que la révolte des Gallois n'était pas tellement apaisée qu'elle ne donnât encore des soucis à Henri II ; pensait-il que des embarras allaient lui être suscités par les réclamations du nouveau roi d'Écosse ? Était-il informé

d'une prise d'armes des Manceaux et des Bretons; savait-i
que cette révolte était fomentée par le roi de France
espérait-il qu'au milieu de toutes ces complications,
serait facile d'obtenir du roi d'Angleterre la réconciliatio
qu'il avait opiniâtrement refusée jusque-là? ou bie
n'avait-il pas encore touché la collecte du denier de Sain
Pierre et avait-il promesse que le roi d'Angleterre le l
ferait tenir avant Pâques, pourvu toutefois que Thom
Becket n'exerçât point avant cette époque la dignité de lég
dont il était investi, et qu'il ne compromît pas par un ac
trop précipité les intérêts d'Alexandre?

Cela est très-possible, d'autant plus qu'Alexandre ne cr
devoir en donner avis aux évêques d'Angleterre q
quelques mois après, par une lettre datée de Latran le 7
mars 1166.

Mais il avait compté sans le fougueux Thomas Becke
A peine revêtu d'un titre qu'il croyait devoir l'aider
puissamment à reprendre possession de son siége, Thoma
Becket s'empressa de prendre le langage qu'il croyait con
venir à ses nouveaux pouvoirs. Jusque-là il avait écrit au roi en termes respectueux pour l'inviter à lui restituer son archevêché avec les biens qui en dépendaient et à rendre toutes ses libertés à l'Église d'Angleterre; mais maintenant il change complétement de ton, il prend celui du commandement, il devient fier, hautain et menaçant.

« Que mon seigneur, écrit-il au roi, écoute s'il lui plaît le conseil de son fidèle, l'avertissement de son évêque et les reproches de son père. Qu'à l'avenir il n'ait avec les schismatiques ni liaison, ni communication et qu'il ne contracte avec eux aucune alliance...... Si vous avez à cœur le salut de votre âme, gardez-vous de ravir sous aucun prétexte ce qui appartient à l'Église et de lui faire aucune injustice;

accordez-lui la même liberté dont elle jouit dans les autres royaumes. Souvenez-vous de la profession de foi que vous avez faite, souvenez-vous que le jour où vous fûtes oint et sacré à Westminster, par mon prédécesseur, vous avez fait le serment que vous avez ensuite déposé écrit sur l'autel, de maintenir les libertés de l'Église de Dieu. Rétablissez l'Église de Kenterbury qui vous a sacré, dans le même état et la même dignité dont elle jouissait sous vos prédécesseurs et les nôtres ; restituez-lui et restituez-nous intégralement toutes les possessions, terres, châteaux, métairies qui lui appartenaient à elle et à nous, que vous distribuez à votre gré ; enfin, tout ce qui a été dérobé, soit à nous, soit à nos gens, clercs et laïques. Laissez-nous, s'il vous plaît, rentrer dans notre siége, librement en paix et avec sécurité, et exercer notre ministère comme nous le devons et comme la raison l'exige....... Sinon, tenez pour certain que vous n'échapperez pas à la rigueur des vengeances divines. »

Thomas Becket, malgré les recommandations d'Alexandre, profitant d'une lettre papale antérieure à sa nomination comme légat, et par laquelle il était autorisé à exercer la censure contre les détenteurs des biens de l'Église, avait interdit Joscelin, évêque de Salisbury, parce qu'il avait donné le doyenné de cet évêché à Jean d'Oxford, clerc de la chapelle royale, l'un des députés à l'empereur, qui avait été doté par le roi de biens appartenant à l'archevêché de Cantorbéry. Cela ne lui suffit pas.

Le roi ne s'était pas laissé intimider par la lettre que Thomas lui avait écrite, il n'avait montré que de la colère ; c'est alors que le primat crut devoir faire connaître qu'il était le légat du Saint-Siége.

Un de ses émissaires partit pour l'Angleterre. Le 25 jan-

vier 1166, jour de la Conversion de saint Paul, pendant que l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, était à l'autel, cet homme inconnu lui remit la lettre de légation accordée à l'archevêque de Kenterbury.

Gilbert avait bien d'abord résisté au primat; puis il avait demandé au roi d'être déchargé du soin des églises de Cantorbéry, puis il avait, par mesure de précaution, prévenu Becket qu'il en appelait au pape au cas où le primat voudrait le frapper d'excommunication, lui ou ses suffragants de Cantorbéry, et il avait fait cette démarche malgré les défenses des coutumes de Clarendon qu'Henri II laissait parfaitement violer toutes les fois qu'il s'agissait d'entreprendre quelque chose contre l'archevêque ou de le paralyser.

L'évêque fut tout troublé à la réception de cette lettre, il crut même devoir annoncer cette nouvelle au roi: « Quand le pape commande, lui disait-il, il n'y a ni appellation ni remède, il faut se soumettre si l'on ne veut encourir le reproche de révolte. Comme j'étais à l'autel, dans Londres, le jour de la Conversion de saint Paul, j'ai reçu, par un homme qui m'est tout à fait inconnu, une lettre du seigneur pape, accordant et confirmant d'autorité apostolique, au seigneur archevêque de Cantorbéry, la légation pour toute l'Angleterre, le diocèse d'York excepté. »

Gilbert engageait ensuite le roi à laisser le clergé obéir aux prescriptions apostoliques, à faire acquitter le denier de Saint-Pierre, à remettre les clercs en possession de leurs biens et à ordonner à tous les évêques d'en appeler au pape ou aux légats qu'il enverrait, s'il se trouvait dans les lettres de l'archevêque quelque chose qui portât atteinte aux coutumes du royaume.

Henri répondit à cette lettre par des mesures sévères

qu'un historien du temps appelle sacriléges : il décréta que toute personne qui oserait introduire en Angleterre des lettres d'excommunication ou d'interdit, soit du pape, soit de l'archevêque, serait punie comme coupable de haute trahison ; et pour s'assurer l'obéissance des prélats, il exigea des otages pris dans leur famille. (Jean de Poitiers, *Hist. de Fr.*, t. XVI, 241.)

Henri crut pouvoir alors quitter l'Angleterre et se rendre sur le continent; il aborda en Normandie pendant le carême de 1166.

Un de ses premiers actes fut de voir le roi de France; les deux monarques eurent donc à Gisors une de ces entrevues dans lesquelles on réglait bien quelques difficultés, mais qui n'avaient jamais eu de conclusion sérieuse. Toutefois, il y fut question d'une nouvelle croisade, dont le dessein remontait à 1162, mais tout cela s'était réduit à des secours en argent; en conséquence et en exécution d'une décision du pape, prise dans un concile tenu à Reims en 1164, le roi de France avait décrété la levée d'un impôt spécial. Henri ne voulut pas rester en arrière, il ne se contenta pas comme Louis de prélever un denier par 20 sols de biens laïques et ecclésiastiques. « Le roi magnanime, dit Robert du Mont, ordonna que, pour la première année, cette contribution serait levée double. » Cette décision fut prise au Mans, la troisième semaine après Pâques, dans une assemblée où se trouvaient les archevêques de Rouen, de Tours, de Bordeaux, les évêques de Bayeux, Lisieux, du Mans, d'Angers, de Vannes, de Poitiers, d'Angoulême, d'Agen, de Périgueux et plusieurs barons des États continentaux d'Henri Plantagenet.

Cette assemblée était à peine dissoute qu'Henri se voyait dans la nécessité d'en convoquer une autre. Thomas

Becket ne cessait d'écrire des lettres menaçantes à quiconque approchait le roi, à l'Impératrice-mère, que d'après son invitation, Nicolas, prieur du Mont-aux-Malades devait avertir qu'au premier jour le primat se proposait d'excommunier le roi et le royaume d'Angleterre. Il écrivait même aux prélats d'Angleterre, près desquels arrivaient ses lettres, malgré les précautions les plus minutieuses, les défenses et les peines les plus sévères. Henri avait déployé une grande énergie contre le prélat; il cherchait tous les moyens de le paralyser, il voulut l'entraver dans la nouvelle dignité que le pape venait de lui conférer et annihiler ses foudres, si toutefois il lui prenait fantaisie de les lancer au nom du pape, comme il en faisait la menace.

Il tint donc un conseil de nobles et d'évêques à Chinon. Voici comment ce qui s'y passa est raconté dans une lettre adressée peu de temps après à un évêque d'Angleterre par Jean de Salisbury, un des partisans les plus fidèles de Thomas, un des défenseurs les plus intrépides des priviléges ecclésiastiques :

« Là le roi s'est plaint avec des gémissements et des soupirs de la conduite de l'archevêque, il a dit ensuite, les yeux pleins de larmes, comme nous l'ont rapporté des témoins, que cet archevêque voulait lui enlever à la fois le corps et l'âme ; et enfin il a traité ses familiers de ramas de traîtres, manquant de zèle pour le débarrasser d'un homme qui lui causait tant de tourments. L'archevêque de Rouen reprocha ce mouvement au monarque, mais en employant, selon son caractère et sa coutume, beaucoup de formes et un grand esprit de douceur, bien que la cause de Dieu demandât un langage plus sévère. Ce qui aigrissait surtout le prince, c'était la crainte que lui inspiraient les

lettres adressées à lui-même et à sa mère par l'archevêque; il appréhendait, non sans raison, que l'interdit ne fût jeté sur son royaume et l'excommunication lancée sur sa personne sans délai ultérieur avec la sanction formelle du pape. Comme il était dans ces perplexités, l'évêque de Lisieux lui a suggéré comme dernière ressource de prévenir la sentence imminente par la voie de l'appel au pape, et le monarque, tout en prétendant que les appellations étaient contraires aux vieilles coutumes du royaume, se voit forcé d'y recourir pour sa propre sauvegarde. »

Henri suivit le conseil que lui avait donné Arnoul, cet Arnoul qui écrivait quelque temps auparavant à Thomas la lettre que nous avons donnée plus haut. Bien plus, cet évêque et celui de Séez se chargèrent de signifier à l'émigré de Pontigny cet appel qui devait suspendre toute sentence jusqu'aux Pâques de 1167. L'archevêque de Rouen se joignit à eux, non pour appuyer l'appel, dit Jean de Salisbury, mais pour amener, s'il était possible, une réconciliation.

Cet appel au pape devait être porté à Rome par des ambassadeurs qui, pour cela, prendraient la route d'Allemagne. Henri écrivit à l'archevêque de Cologne qui était en même temps chancelier de l'Empereur, la lettre suivante:

« Il y a longtemps que je cherche une juste occasion de me séparer du pape Alexandre et de ses perfides cardinaux qui défendent contre moi le traître Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéry. De l'avis de mes barons et du consentement du clergé, j'ai résolu de députer à Rome l'archevêque d'York, l'évêque de Londres, l'archidiacre de Poitiers, Jean d'Oxford et Richard de Luci, pour dénoncer de ma part et au nom de mon royaume et de toutes les contrées qui sont sous mon obéis-

sance, tant au pape qu'à ses cardinaux, qu'ils n'aient plus à défendre le traître et qu'ils me délivrent de lui, de telle façon que je puisse en instituer un autre à sa place. Ils demanderont aussi que le pape ait à casser tout ce que Thomas a fait, et que lui-même jure publiquement que lui et ses successeurs me conserveront inviolables, à moi et aux miens, en tant qu'il sera en eux, les coutumes de Henri, mon aïeul; ils lui déclareront aussi que, s'il refuse, ni moi, ni mes barons, ni mon clergé, ne lui rendrons plus aucune obéissance; qu'au contraire, nous le détruirons partout et tous ceux qui seront à lui, et que dans mes États, s'il se trouve quelqu'un qui lui demeure attaché, il en sera banni. Pour cet effet, nous vous prions comme notre bon ami de nous envoyer au plus tôt le frère Ernaud ou le frère Raoul, hospitaliers, qui, de la part de l'Empereur et de la vôtre, puissent conduire mes envoyés par les terres de l'empire. »

Henri, en même temps, envoyait en Angleterre Gautier de l'Isle, homme très-habile, pour informer les Anglais de son appel, pour faire surveiller soigneusement les côtes et les ports, et empêcher que les ordres de l'archevêque n'arrivassent au clergé.

Aussitôt les évêques d'Angleterre écrivirent au pape une lettre dans laquelle, comme l'avait antérieurement fait Gilbert Foliot, ils expriment la crainte que si le nouveau légat prononce quelque sentence d'excommunication, on ne voie rompre le lien qui tient Rome et l'Angleterre réunies. « Que devons-nous attendre, s'écrient-ils, sinon d'aller errants, nous et notre clergé, sur quelque terre étrangère, ou, ce qu'à Dieu ne plaise, de ne plus vous obéir et de nous jeter dans l'abîme du schisme. Pour que notre roi et ses peuples ne se retirent pas de votre obéissance, et que le

primat ne puisse rien contre nous de ce que sa passion remuée par des conseils étrangers pourrait attenter, nous en appelons à Votre Grandeur. »

D'après cette lettre, il ne paraît pas qu'Henri redoutait alors Thomas et le pape autant que le dit Jean de Salisbury. Au reste, chose qui ne doit pas paraître étrange, car c'était alors comme aujourd'hui une habitude des gens d'Église, et Jean de Salisbury lui-même en fait foi, tout échec, toute guerre suscitée à Henri était regardé comme une punition du ciel. « Quel pouvoir, quels succès, écrivait-il à l'évêque d'Exeter, lorsque petit à ses propres yeux, le roi d'Angleterre ne donnait à l'Église de Dieu que des marques de respect et de fidélité! Toutes ses entreprises lui réussissaient ; il ressemblait à un lion couché sur sa proie ; les princes voisins lui obéissaient, les plus éloignés recherchaient ses bonnes grâces, il jouissait de toutes choses en abondance et n'avait de craintes que celles que cause l'extrême bonheur ; mais depuis qu'il a levé sur toutes les églises, pour la guerre de Toulouse, une contribution forcée, la fortune l'a abandonné et le cours de ses triomphes s'est ralenti. Les Gallois, les Bretons qui se prosternaient à ses genoux le combattent maintenant avec acharnement. »

Hélas! le ciel ne favorisa pas précisément les Bretons révoltés ; mais bien les projets d'ambition que depuis longtemps le monarque avait conçus sur la Bretagne et que la révolte lui permit de mettre à exécution, et il n'est pas bien certain qu'Henri lui-même ne l'eût pas secrètement et habilement fomentée.

Un assez grand nombre de seigneurs bretons, honteux de voir Conan reconnaître la suzeraineté de l'Angevin, formèrent contre le duc une ligue dans laquelle entrèrent quelques seigneurs du Maine et d'Anjou et notamment le

comte de Thouars. Conan, incapable de réprimer la révolte qui se préparait, fit appel à Henri qui se hâta de saisir l'occasion, déjà trop attendue, de réaliser ses desseins ; il entra en Bretagne, à la tête d'une armée, porta le fer et la flamme sur les terres des mécontents, puis il courut attaquer, dans sa propre ville, Raoul de Fougères, l'âme de cette conjuration. Après un siége opiniâtre, il s'empara de Fougères, l'abandonna d'abord au pillage et en fit raser le château (Raoul était tombé entre ses mains); puis il alla droit au comte de Thouars qu'il eût bientôt réduit à l'impuissance.

« Dieu visitait enfin cette terre ; après des temps malheureux, il y rétablissait l'ordre par le secours, le conseil et la puissance du très-pieux roi d'Angleterre. »

Le roi d'Angleterre ne vit plus d'obstacle à l'accomplissement de projets poursuivis avec ténacité depuis dix ans. Pour assurer à sa famille des droits réels sur la Bretagne, il résolut de marier le troisième de ses fils, Geoffroy, âgé de huit ans, avec Constance, l'une des filles de Conan, âgée de quatre ans. Conan, par l'acte qui consacrait cette union, s'engageait à reconnaître son gendre comme son héritier du duché de Bretagne ; mais il devait conserver pendant sa vie le gouvernement du duché, moins cependant celui du comté de Nantes qui appartiendrait à Geoffroy. Un grand nombre de seigneurs bretons vinrent à Thouars faire hommage au roi et le reconnaître suzerain pour son fils.

Louis VII s'inquiéta de ce traité, et pour empêcher l'union qui en était la source, il s'adressa au pape afin qu'il eût à défendre le mariage de Geoffroy et de Constance pour cause de consanguinité. Les fiançailles eurent lieu cependant et le roi d'Angleterre ne se contentant plus des stipulations arrêtées d'abord, réclama pour son fils, non la succession

seulement, mais le droit présent de suzeraineté sur tout le duché, ce que n'osèrent refuser ni Conan ni la majorité des barons de la Haute-Bretagne, qui se rendirent à Rennes pour faire hommage à l'époux de Constance dans la personne de son père ; le clergé se hâta de complimenter le très-pieux roi des Anglais que le Dieu de miséricorde envoyait enfin consoler la Bretagne.

Henri se prépara cependant à faire échouer les demandes que Louis VII avait adressées au pape relativement à cette union.

En quittant Rennes il visita Combourg et Dol, puis il rentra en Normandie par le Mont-Saint-Michel. Il passa la nuit à Genets, et là il reçut le nouveau roi d'Écosse qui était venu lui faire hommage et réclamer sans doute le Northumberland ; on pense avec quelle énergie le roi dut repousser cette revendication.

Du Mont-Saint-Michel, Henri vint à Caen. De cette ville il se rendait soit à Bayeux, soit à Rouen, ou dans une localité voisine dont les Historiens de France impriment le nom *Toyacum*, Toucane, Touques, et l'éditeur de la *Patrologie* (t. CXC, col. 712) *Toycam*, qui serait Touques, et que nous croyons être *Tornacum*, Tournay-sur-Dive près Argentan.

Thomas Becket avait des affidés un peu partout ; ils pénétraient en Angleterre et y apportaient ses lettres malgré l'active surveillance organisée dans les ports. Il en comptait même auprès du roi, et qui lui rendaient un compte fidèle de tout ce que faisait Henri II.

A Lisieux, le trésorier de l'évêché s'était chargé de cette besogne ; à Rouen, c'était un certain Thomas du Mont-aux-Malades ; à Caen, c'était un clerc très-prudent qui gardait l'anonyme. Était-ce un clerc de la ville ou un clerc à la suite du roi ? Nous pensons qu'il était de la suite du roi.

Quand donc Henri fut de retour dans Caen, après sa campagne contre les Bretons, le correspondant anonyme, ami du primat, lui rendait ainsi compte d'une scène qui s'était passée à Caen :

« Je n'ai pas vu ici, disait-il, le messager que vous avez envoyé à Thomas du Mont-de-Rouen ; mais j'ai vu le messager que Thomas nous envoyait, et je l'ai retenu pour me le donner à vous porter quelques nouvelles intéressantes.

« J'ai appris que le roi, un jour qu'il était à Caen et qu'il s'occupait avec sollicitude de ses affaires touchant le roi d'Écosse, s'emporta en paroles ignominieuses contre Richard du Hommet et qu'il alla même jusqu'à le qualifier de traître devant tout le monde, parce qu'il paraissait parler en faveur de ce roi. Puis, en proie à sa fureur habituelle, il arracha et lança violemment sa coiffure, déboucla et ôta son baudrier, se débarrassa et jeta loin de lui ses habits, enleva de sa propre main la couverture de soie de son lit, et, assis comme sur un tas de fumier, il commença à mâcher la paille que d'habitude on étend à terre.

« Le lendemain, comme le roi était dans la prairie auprès de la chapelle, Richard de Poitiers voulut s'avancer vers lui. Les Templiers allèrent au-devant de lui tête nue ; ils lui eussent même donné le baiser si le roi ne les eut repoussés, disant qu'il ne voulait pas qu'ils donnassent le baiser à un excommunié. » Nous avons dit que Richard de Welcestre avait été excommunié par Thomas Becket ; le même correspondant anonyme prévenait le primat que le roi avait donné de l'argent à l'évêque de Lisieux. « Pendant que le roi était à Bonneville-sur-Touques (ou à Tournay-sur-Dive), l'évêque de Lisieux, dit-il, vint le trouver et le supplier de lui permettre de quitter sa terre, prétextant sa pauvreté et ses dettes ; qu'il lui suffirait d'une

année d'absence et d'économie pour les payer; que, ce temps écoulé, il pourrait respirer à l'aise et vaquer plus facilement aux devoirs de sa charge. Le roi, le regardant, lui dit : « Vraiment votre visage est changé plus que vous « croyez et vous ne pouvez supporter plus longtemps le « poids de vos travaux. Cependant vous ne sortirez pas de « mes terres à cause de votre pauvreté; je parlerai à vos « créanciers et trouverai bien quelque moyen de vous venir « en aide et de vous délivrer de vos vexations et de vos « fatigues. » Toutefois, il ne lui promit rien du sien, mais bien de le faire aider par d'autres.

« Cependant Henri est rentré à Caen; Arnoul l'a de nouveau supplié pour obtenir la permission de s'absenter. Le roi lui a demandé très-sérieusement combien il devait et quelle somme il lui fallait. L'évêque ayant dit que s'il restait, il avait besoin de deux cents marcs, Henri a répondu qu'il n'avait pas une si grosse somme. Toutefois, dans la nuit, il a envoyé à l'évêque de Lisieux soixante marcs. Plût à Dieu qu'il n'eût pas accepté cette somme du roi, qui, par là, croit avoir acheté celui qui en avait besoin et se l'être attaché comme un nouvel instrument dont il se servira pour accomplir la malice de son iniquité. Le roi, en effet, croit peut-être plus en Arnoul, et lui-même, dans son infidélité à votre cause, sera, je le crains, plus fidèle à celle du roi. »

Dans cette lettre nous apprenons bien d'autres choses qui jettent même un peu de jour sur l'ordre des faits.

Nous voyons encore qu'à Touques on arrêta un émissaire du pape et qu'on le jeta en prison; qu'un certain Heribert, envoyé de Thomas, probablement Herbert de Bosham, échappa par miracle aux gens du roi, et qu'enfin eut lieu une entrevue avec le comte de Flandres et avec Matthieu de

Boulogne, auquel il promit de donner 1,000 livres par an.

MM. Augustin Thierry, Michelet et autres, en citant la scène de colère à laquelle avait donné lieu le langage tenu par le connétable Richard du Hommet en faveur du roi d'Écosse, disent qu'elle avait été occasionnée par la nouvelle de ce que Thomas Becket avait fait dans l'église de Vézelai le jour de l'Ascension; or, voici ce qui s'était passé :

L'archevêque de Rouen, les évêques de Lisieux et de Séez, qui s'étaient chargés de communiquer au primat l'appel au pape résolu à Chinon, s'étaient rendus à l'abbaye de Pontigny; ils n'y avaient pas trouvé le prélat, il en était sorti bien décidé à user de la latitude que lui avait laissée le pape de prendre des mesures sévères après les fêtes de de Pâques (1166). Il s'était dirigé vers Soissons pour aller, dit Jean de Salisbury, comme un homme qui se prépare à la bataille, invoquer saint Drausin à qui recourent les champions la veille d'un combat, et qui, selon la croyance générale de la France et de la Lorraine, accorde la victoire à ceux qui passent la nuit devant ses reliques.

Puis il alla à Vézelai, non le jour de l'Ascension, mais bien le jour de la fête de Sainte-Marie-Magdeleine, le 22 juillet, ainsi que le témoigne Herbert de Bosham, son compagnon d'émigration, et qui, ce jour-là même, était avec le prélat.

Il n'avait prévenu aucun des siens de ses intentions. Une foule immense se rendait ce jour-là dans l'église de Vézelai. Thomas monta donc au jubé et, après un discours éloquent, il excommunia les défenseurs des constitutions de Clarendon, les détenteurs des biens de l'Église de Cantorbéry et ceux qui tenaient des clercs ou des laïques emprisonnés pour sa cause; puis il excommunia nominativement Jean d'Oxford pour avoir communiqué avec les envoyés schisma-

tiques de Cologne et usurpé le doyenné de l'église de Salisbury; Richard, archidiacre de Poitiers, Richard de Luci. Joscelin de Bailleul, Renouf du Broc, Hugues de Saint-Clair et Thomas Fitz-Bernard, ces derniers attachés à la personne du roi. Il envoya en même temps au pape une copie de sa sentence pour qu'elle fût confirmée de sa part, et il lui apprit qu'il s'était abstenu de rien prononcer contre le roi, pour l'attendre encore à pénitence pour tous les outrages qu'il avait déversés sur l'Église.

En apprenant la conduite du primat, Henri fit bien autre chose que jeter son chapeau et déboucler son ceinturon.

Il est probable que le frère hospitalier qu'il avait demandé à Renaud, archevêque de Cologne, n'était point arrivé en Normandie. Il se hâta de faire partir pour Rome des ambassadeurs, parmi lesquels se trouvait encore l'excommunié Jean d'Oxford, chargés de présents et d'or pour ceux qui environnaient le pape : « Et leurs besoins sont si grands, dit Jean de Salisbury, l'avarice et l'improbité de ces Romains sont si effrayantes que le pape est quelquefois obligé de songer beaucoup plus aux intérêts de l'État qu'à ceux de la religion. »

Le roi se montra intraitable vis-à-vis de ceux qui favorisaient sciemment ou par leur négligence les correspondances du primat. C'est ainsi que sur la seule nouvelle de certaines lettres reçues par des prélats, il enleva les sceaux à Gautier de Lisle qu'il avait quelque temps auparavant nommé pour surveiller les côtes.

Puis le roi s'attacha à poursuivre le primat jusque dans sa retraite ; il adressa au chapitre général des moines de Cîteaux une lettre menaçante par laquelle il se plaint d'abord, de ce qu'ils ont donné asile à son ennemi personnel, et leur enjoint ensuite de ne pas le garder davantage, les

menaçant, s'ils refusent de faire droit à sa demande, de confisquer tous les biens que l'ordre de Cîteaux possède dans ses États, tant dans l'île que sur le continent. Cette lettre fut lue dans une réunion des moines, qui eut lieu en septembre, les négociations durèrent pour cela près de deux mois. Enfin, du 11 au 18 novembre, le primat quitta Pontigny qu'il habitait depuis deux ans.

Le roi de France lui offrit une demeure dans ses États ; il envoya au devant de lui un des seigneurs de sa cour et trois cents hommes pour lui faire un cortége d'honneur. Thomas se retira en conséquence dans le monastère de Sainte-Colombe de Sens que lui et les siens avaient choisi. L'archevêque Hugues, le clergé et le peuple de cette ville lui firent une magnifique réception.

Le primat, vers cette époque, commit un acte qu'il serait difficile de qualifier de la part d'un membre du haut clergé, d'un prélat qui tenait tant aux prérogatives et aux immunités ecclésiastiques, si toute individualité quelle qu'elle soit n'était sujette à erreur et à contradiction. Cet acte cependant tendrait à faire croire que, dans sa lutte contre Henri, le primat agissait bien plus par intérêt personnel que par dévouement aux libertés et aux immunités de l'Église.

Il y avait en Sicile un roi en bas âge qu'Henri II projetait de marier avec une de ses filles. La mère du jeune roi, Marguerite de la maison du Perche, pour faire l'éducation de cet enfant, avait demandé un instituteur et quelques clercs à l'archevêque de Rouen. L'archevêque lui avait envoyé un certain nombre de clercs normands, parmi lesquels se trouvait un Étienne, fils lui-même des comtes du Perche et cousin de la reine.

Étienne n'eut pas de peine à se créer une position ; il

devint, comme avait été Thomas en Angleterre, précepteur du jeune prince, puis chancelier du royaume ; et en cette année même 1166, ses vertus, sa capacité l'avaient fait élever évêque de Palerme. Il y avait beaucoup de rapport jusque-là entre la fortune d'Étienne et celle de Thomas. Étienne, en qualité de Normand, devait favoriser et favorisait en effet le mariage projeté par Henri. Quand les proches et les partisans de Thomas Becket furent obligés de quitter l'Angleterre, un certain nombre d'entre eux avait gagné la Sicile. Ils avaient été fort bien reçus par la reine grâce à l'intervention du chancelier, aussi Thomas Becket l'avait remercié dans les termes les plus chaleureux et les plus hyperboliques. « C'est Dieu, selon Thomas, qui l'a élevé dans sa haute position pour subvenir à ceux qui souffrent ; c'est l'ange consolateur envoyé de Dieu pour ramener l'âge d'or ; c'est une nouvelle étoile de Vénus qui brille au ciel d'orient et dont les rayons vibrent jusqu'au ciel d'occident pour le bonheur de tous. »

Eh bien ! à moins d'un an de là, tout ce beau feu était parfaitement éteint. Thomas, après avoir reçu les secours du roi de France et après avoir sans doute appris combien serait désagréable à Louis VII l'union projetée du roi de Sicile avec une princesse de la maison des Plantagenets que pouvait favoriser Étienne, Thomas, disons-nous, écrivait à Richard, évêque de Syracuse, qu'il devait du reste maltraiter aussi un peu plus tard : « Il y a une chose que je veux déposer dans le plus profond de votre oreille, que je vous conseille, que je vous demande vivement, que je désire obtenir, c'est que vous fassiez tous vos efforts auprès du roi et de la reine pour qu'ils révoquent la nomination d'Étienne, évêque élu de Palerme. Faites cela pour des motifs que je dois vous taire aujourd'hui, mais soyez cer

tain que par là vous acquerrez l'éternelle reconnaissance du roi de France et de son royaume. »

Ainsi Thomas, pour servir le roi de France et nuire à Henri II, faisait taire les plus simples lois de la reconnaissance. Il oubliait que, provoquer de la part du roi et de la reine la révocation d'Étienne, c'était demander pire que n'avait fait Henri contre lui-même, car Henri n'avait pas révoqué Thomas. C'était enfin pousser jusqu'aux dernières limites du mépris les immunités ecclésiastiques qu'il revendiquait avec tant de bruit et tant de ténacité quand il s'agissait de lui-même.

Si sa résistance à Henri eût été seulement dictée par un principe, il n'eût pas demandé que le roi de Sicile se conduisît envers un évêque comme le roi d'Angleterre l'avait fait envers lui.

Cette lettre de Thomas fut peut-être le signal de la conspiration devant laquelle deux ans après Étienne fut d'abord forcé de fuir après avoir été assiégé dans son église, puis d'aller mourir en exil.

Henri, cependant, ne négligeait aucun des soins qu'exigeaient et ses intérêts et le gouvernement de ses États.

C'est ainsi que, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée de protéger ses sujets contre les exactions des grands, ce qui, du reste, était tout profit pour lui, il occupait Alençon et la Roche-Mabile en les enlevant à Guillaume Talvas, comte de Séez, à Jean, son fils, et à Jean, son neveu, à cause des exactions que cette famille commettait sur ses vassaux.

Ainsi se passa le reste de l'année 1166. Henri avait célébré les fêtes de Noël à Poitiers. Avant de retourner en Normandie, il avait eu, au couvent de Grandmont, dans le Limousin, une entrevue avec Raymond de Toulouse, qui

s'était séparé de sa femme Constance de France. Sans doute, il avait espéré avoir bon marché de ce comte privé du secours de Louis VII, être plus heureux que dans sa campagne de 1158 et pouvoir se faire reconnaître comme suzerain de ce comté. Il se garda toutefois d'y porter la guerre ; il suscita à Raymond une ligue des principaux princes du Midi, dans laquelle entrèrent Alphonse II d'Aragon, les seigneurs de Baux, Humbert III de Savoie, Raymond Tremavel, vicomte de Carcassonne, Hugues II, comte de Rhodez, et Guillaume VII, seigneur de Montpellier.

Quand vint le carême, Henri conduisit une armée en Auvergne, sous prétexte de protéger le dauphin Guillaume, que son oncle, Guillaume VIII, avait dépossédé; mais en réalité pour surveiller de plus près le comté de Toulouse et être prêt à tout événement.

Cependant, la collecte des deniers ordonnée l'année précédente par Louis et par Henri en faveur du royaume de Jérusalem avait été faite, elle était conservée dans le tronc des églises. Le roi de France demanda que ceux de Tours fussent mis sous sa garde, parce que cette Église lui appartenait, quoique le comté de Tours fût compris dans les États de Henri; le roi d'Angleterre avait la prétention contraire. — Pour vider cette question, l'archevêque de Tours avait appelé dans cette ville les deux monarques ; ils ne purent s'entendre : au fond, les prétentions de Henri sur la Bretagne et sur l'Auvergne, sur le comté de Toulouse, son ambition enfin étaient des motifs graves de discorde, que Becket et ses partisans fomentaient de toutes leurs forces. Les deux rois se séparèrent, on courut aux armes de part et d'autre, et cette fois encore ce fut sur la frontière normande et française qu'éclatèrent les hostilités. Le Vexin et les environs de Chaumont furent le théâtre des exploits

des deux armées qui exerçaient bien plutôt le brigandage qu'elles ne faisaient la guerre. Pendant quarante jours on incendia, on pilla, on ravagea de part et d'autre quelques châteaux, de nombreuses fermes et métairies.

Pendant ces hostilités, Philippe de Flandres et son frère Matthieu, comte de Boulogne, avaient joint leurs armes à celles de Louis VII contre Henri II.

Au mois d'août, les deux rois signèrent une trêve qui devait durer jusqu'aux fêtes de Pâques 1168. Comme gage de cette trêve et d'une paix future, il fut projeté de fiancer la jeune princesse, Alix de France, avec Richard, le troisième fils du roi d'Angleterre, qui fut plus tard Richard Cœur-de-Lion.

Fort d'une ligue qu'ils avaient faite avec les Manceaux et avec le roi de France, les seigneurs de la Basse-Bretagne ne voulaient pas reconnaître la cession faite par Conan. Henri profita de la trêve qu'il venait de conclure pour entrer dans ce pays où il enleva successivement Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Auray et un grand nombre de châteaux; les vicomtes du Léonais, de Porhoët et tous les chefs de l'insurrection furent obligés de se soumettre et de donner des ôtages; parmi eux se trouvait la fille d'Eudes de Porrhoët.

Après cette courte campagne le roi rentra en Normandie où l'appelait la mort de sa mère.

L'impératrice Mathilde venait d'expirer à Rouen (septembre 1167). Elle fut enterrée dans l'abbaye du Bec. Par son testament, Mathilde légua presque toutes ses richesses aux églises, aux monastères et aux hôpitaux.

Vers le même temps, le roi apprenait qu'Éléonore, en ce moment en Angleterre, venait de lui donner un fils qui fut nommé Jean et qui plus tard fut Jean-sans-Terre.

Enfin, cette année se termina par le départ d'une brillante escorte donnée à Mathilde, fille d'Henri II et d'Éléonore, qui allait épouser Henri qui fut dit le Lion, mais qui n'était encore que duc de Saxe et de Bavière.

Le roi léva pour le mariage de sa fille un impôt, les barons, les évêchés, les abbayes furent taxés à une somme dont on possède encore le compte pour l'Angleterre, nous dit M. Depping; nous n'avons pas les Rôles de la Normandie et nous ignorons ce que ce mariage lui coûta.

Cependant, l'ambassade du roi d'Angleterre près du pape, à la tête de laquelle se trouvait Jean d'Oxford, avait réussi dans sa double mission. Alexandre III n'avait pas fait opposition au mariage de la fille de Conan avec Geoffroy, le troisième des fils d'Henri, l'opposition que sollicitait le roi de France. En outre, il avait consenti à envoyer les légats demandés par Henri et le clergé; ce n'est pas tout encore. Jean d'Oxford avait obtenu la levée de l'excommunication prononcé par Thomas Becket, mais encore la confirmation du doyenné de Salisbury. On disait tout haut à la cour de France que les cardinaux avaient été gagnés par l'or de l'Angleterre, et l'on y nommait tout haut ceux qui devaient en avoir reçu. Il est plus probable que le pape se détermina par suite des craintes du schisme que témoignaient les évêques d'Angleterre et par suite des menaces en ce sens qu'avait faites le roi lui-même en écrivant à l'archevêque de Cologne. Henri d'ailleurs avait donné les ordres les plus rigoureux contre tout porteur de lettres venant de la cour de Rome, et étant soit à Caen, soit à Touques, il en avait fait arrêter plusieurs.

Quoi qu'il en soit, le pape délégua ses pouvoirs à Guillaume, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, et à Othon, cardinal-diacre, du titre de Saint-Nicolas,

« Nous les avons nommés légats, écrivait-il à Thomas Becket, auprès de notre très-cher fils Henri, illustre roi des Anglais, afin qu'ils s'occupent spécialement de rétablir la paix et la concorde entre vous et le monarque par une amiable composition.... Nous vous prions, et par ce rescrit apostolique, nous vous conseillons et prescrivons d'observer et de songer mûrement que le présent état de choses est dangereux, et que l'Église confiée à votre sollicitude a besoin de votre direction et de votre présence; il faut donc vous appliquer avec bonne volonté à ramener la paix entre le monarque et vous, en sauvegardant votre honneur et celui de l'Église, et si toutes choses ne vont pas comme vous le voudriez, ayez patience, vous les remettrez sur l'ancien pied avec le temps et l'aide de Dieu..... Plus tard vous pourrez, en usant de prudence, faire disparaître graduellement ce dont vous ne parleriez pas aujourd'hui sans exciter de vives réclamations..... Vous pouvez vous confier entièrement à ces deux cardinaux. N'ayez aucun soupçon sur Guillaume de Pavie, car nous lui avons fait la plus formelle injonction de travailler de tout son pouvoir à vous rendre la paix, et il nous l'a promis de manière à ne nous laisser aucun doute. »

Le pape, enfin, finissait sa lettre par une demande de fonds: « Nous vous demandons et nous vous supplions de vous adresser de notre part à notre cher fils, le comte de Flandres, et de l'exhorter avec instance à venir en aide à nos besoins et à ceux de notre Église par quelque libéralité. »

La mission des deux cardinaux-légats était donc de chercher à ramener la paix entre Thomas et le roi; le pape avait aussi écrit à Henri II et à Louis VII sur le même sujet.

Le primat, mécontent de la décision papale, réclama auprès d'Alexandre et de certains cardinaux contre cette nonciature; il refusa même de reconnaître les deux légats et prit des mesures pour infirmer leur décision si elle venait à lui être défavorable. C'était surtout contre Guillaume de Pavie qu'il s'inscrivait d'avance, malgré ce que lui avait écrit le pape sur ce cardinal. Ses protestations étaient basées sur des commérages qui lui arrivaient de diverses parts.

« Jean d'Oxford, disait-il, et les autres envoyés du roi qui sont revenus de Rome fiers comme des dieux, se vantent d'avoir obtenu de la cour pontificale tout ce qu'ils désiraient..... Selon eux, le roi serait exempt de toute autorité épiscopale, le pape seul aurait des droits à le frapper des foudres de l'Église. On aurait accordé à Henri II Guillaume de Pavie, notre ennemi déclaré, avec pleins pouvoirs dans tous les États du roi pour édifier et planter, surtout pour déraciner et arracher sans appel possible, et particulièrement pour décider la cause pendante entre le prince et nous, et pour prononcer même sur les incidents à la suite desquels pourraient se produire des moyens d'exception..... Si tout ce qu'on raconte est vrai, continuait Thomas Becket, dans une de ces lettres que celui auquel il écrivait avait mission de communiquer au souverain pontife, le seigneur pape a étouffé et étranglé non-seulement notre personne, mais lui-même et les deux Églises de France et d'Angleterre..... Les autres monarques s'autoriseront du précédent du roi d'Angleterre pour extorquer des priviléges, des exemptions semblables, que l'Église le veuille ou non, et ainsi périront la liberté ecclésiastique, la juridiction et le pouvoir des évêques, puisqu'il n'y aura plus personne pour punir et réprimer les crimes des tyrans..... »

Enfin, dans cette même lettre, Thomas Becket récusait en termes peu convenables, comme ceux du reste qu'il employait presque toujours complétement, ce qu'avait décidé son chef spirituel. « Que le pape sache que nous n'acceptons pas pour juges nos ennemis, et surtout Guillaume de Pavie, *qui est altéré de notre sang* et qui n'aspire qu'à se délivrer de nous, afin de monter sur notre siége qui lui a été promis, comme on nous l'a rapporté. »

Nous ne savons, en vérité, ce qui doit le plus étonner de cette révolte de Beckel contre une décision du pape, ou d'une accusation aussi peu chrétienne, aussi coupable que celle qu'il lance contre le cardinal Guillaume de Pavie, quand il dit que le cardinal était « altéré de son sang » pour avoir son évêché. D'ailleurs, toutes les lettres qu'écrit le primat à l'occasion de cette nonciature, de celle de Guillaume de Pavie, sont pleines d'amertume, d'orgueil, d'indiscipline et d'accusations insensées, et elles ne sont pas plus mesurées dans le fond que la forme; et encore il en a été conservé quelques-unes que, sur le conseil de son entourage, de Jean de Salisbury surtout, il consentit à ne pas envoyer et à les remplacer par d'autres dans lesquelles il avait mitigé son style plein de fiel et de morgue.

Le pape, sans se rendre complétement aux réclamations et aux diatribes de l'archevêque, croyant cependant à une irritation du roi et des seigneurs de France, causée, selon Thomas, par les vanteries de Jean d'Oxford et par celles de Henri II, qui aurait dit tenir le pape et les cardinaux dans sa bourse, écrivit une première fois à ses légats de consoler l'archevêque, de lui ôter tout soupçon; en outre, il les engagea à ne pas entrer en Angleterre, alors même que le roi le demanderait (mai 1167). Il leur réitère cette défense dans une autre lettre d'août, leur interdit de se mêler

des affaires de ce royaume, principalement de la consécration des évêques, avant que Thomas n'eût été réconcilié avec le roi; et comme Louis VII et Henri II étaient alors en guerre, il les engage à se faire médiateurs de la paix entre les deux monarques.

Les deux légats qui allaient lentement à leur but, reçurent ces lettres vers le mois de septembre. Ils se rendirent à Sens et conférèrent d'abord avec Thomas. Herbert de Bosham, le plus fidèle des compagnons de l'archevêque, leur rend cette justice qu'ils étaient des hommes propres à exercer un ministère de réconciliation, gens de beaucoup de cœur et de beaucoup d'éloquence.

« Ils nous firent connaître le motif de leur mission, puis (vers la fin d'octobre ou dans le commencement de novembre) ils allèrent en Normandie trouver le roi d'Angleterre. Il était alors à Caen. » Plusieurs chartes datées de 1167 et parmi elles une en faveur de Saint-Désir de Lisieux, sont datées de cette ville et de cette année.

Voici comment les légats racontent au pape leur entrevue avec Henri : « Nous avons trouvé la querelle entre Henri et Thomas plus aggravée que nous n'aurions voulu. Le roi et les siens assuraient que l'archevêque avait excité contre lui le roi de France et le comte de Flandres, son parent, avec lequel il vivait auparavant en bonne intelligence, et qu'il l'avait si bien diffamé auprès de Louis VII et du comte Thibaut, que ceux-ci lui avaient déclaré la guerre et que tout cela lui était prouvé par des indices certains. Admis auprès du roi d'Angleterre, à Caen, dans un premier entretien, nous lui avons remis les lettres de Votre Paternité. Après les avoir lues jusqu'à la moitié, comme elles contenaient moins que celles que vous lui aviez déjà adressées à ce sujet et qu'elles en différaient sur plusieurs

points, il est entré dans une grande colère et dans une indignation d'autant plus vive qu'il savait que l'archevêque Thomas avait depuis notre départ reçu des lettres de vous, qui le rendaient entièrement exempt de notre jugement et qui le dispensaient de répondre devant nous. Le roi affirmait que tout ce qu'on vous avait rapporté des Coutumes de Clarendon avait été falsifié pour la plus grande partie. Vous ne pouviez les connaître, ce qui était affirmé de vive voix par les évêques. Il offrait aussi de supprimer par votre avis toutes coutumes contraires aux statuts ecclésiastiques et qui se seraient introduites de son temps. Après nous être adjoint un certain nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés de ses terres, nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour que le roi ne nous enlevât pas tout espoir de raccommodement, et nous avons obtenu qu'il nous permît de parler de la paix avec l'archevêque. »

A la suite de cette entrevue royale, les prélats écrivirent de Caen à Thomas de Cantorbéry pour lui demander un rendez-vous où l'on pût traiter d'un arrangement. Ce lieu fut fixé entre Gisors et Trie.

Le primat, les légats et le roi de France s'y réunirent à la Saint-Martin.

Mais des évêques et abbés d'Angleterre et de Normandie, l'archevêque de Rouen fut le seul qui s'y rendit.

Les légats demandèrent à l'archevêque de Cantorbéry, et c'est lui-même qui le raconte, de montrer du dévouement, de la modération et de l'humilité pour fléchir le roi, et en outre d'indiquer les moyens à prendre pour apprivoiser cette nature farouche. A cela Becket répondit qu'il était prêt à rendre au roi l'obéissance la plus complète et la plus respectueuse, « sauf l'honneur de Dieu et du siége

apostolique, sauf la liberté de l'Église, la dignité de sa personne et les biens ecclésiastiques. »

Les légats, et nous empruntons ce détail à la lettre qu'ils écrivirent au pape, demandèrent à Thomas s'il accepterait leur jugement comme y consentaient le roi et les évêques présents. Thomas répondit qu'il n'avait reçu à cet égard aucune instruction du pape, mais que si tous ses biens lui étaient intégralement restitués, il agirait sur ce point selon les ordres du Saint-Siége.

Les légats demandèrent encore au prélat s'il consentirait à promettre au roi d'observer toutes les coutumes jadis observées par les archevêques de Cantorbéry. Thomas répondit que cette promesse n'avait jamais été exigée de ses prédécesseurs et qu'il ne prendrait jamais l'engagement d'observer de prétendues lois qui détruisaient les libertés ecclésiastiques, anéantissaient les priviléges du Saint-Siége et combattaient ouvertement la loi de Dieu. Guillaume de Pavie fit observer au primat qu'il serait plus avantageux de céder que d'exposer l'Église à tant de maux, Thomas répondit que rien ne le ferait céder; enfin il ne voulut accepter aucune des propositions, aucun même des atermoiements qui lui furent soumis, et la conférence fut rompue sans résultat.

Le primat, dans une lettre qu'il écrivit au pape, disait : « Pour en finir, nous n'acceptons d'autre juge que vous. »

Les légats se rendirent auprès du roi, qui était alors à Argentan, et non à Argences, comme le disent les historiens de France, en passant par le Bec, Lisieux et Saint-Pierre-sur-Dive. C'était le dimanche de l'octave après la Saint-Martin. Le roi fit deux lieues pour aller au-devant d'eux et, les accueillant avec un visage gai, il les conduisit au logis qui leur était préparé. Le lundi, d'assez bonne

heure et aussitôt après la messe, raconte à Thomas Becket un de ces confidents qui se trouvaient à la cour et qui le tenaient au courant de ce qui s'y passait, il fit appeler les légats dans sa chambre pour y tenir conseil avec les archevêques, évêques et abbés, et parmi lesquels se trouvaient ceux de Rouen et de Bayeux. Après environ deux heures d'entretien, les cardinaux sortirent et le roi les accompagna jusqu'à la porte de la chapelle, et là il dit publiquement et de manière à être entendu des légats eux-mêmes : « Plaise à Dieu que mon œil ne voie plus désormais de cardinaux! » Il les congédia si promptement qu'alors que leur logis fût tout près de là, on n'attendit pas qu'on allât chercher leurs chevaux, on leur en donna qui par hasard se trouvèrent dans la cour. Les légats sortirent accompagnés de quatre personnes au plus. Ceci se passait le 23 novembre.

De nouvelles réunions eurent lieu les 28 et 29 novembre pour se rapprocher des légats, mais surtout pour amener le pape à prendre parti contre Thomas; c'est là du moins ce que raconte au primat l'anonyme qui se charge de lui rendre compte de ce qui s'est passé dans ces réunions.

L'évêque de Londres, Gilbert Foliot, avait dit dans cette réunion : « Parce que l'archevêque agit en tout avec précipitation; qu'il frappe avant de menacer; qu'il suspend et excommunie avant de faire aucune monition, nous prévenons par un appel sa sentence brusque et prématurée. Cet appel déjà interjeté nous le renouvelons aujourd'hui, et toute l'Angleterre s'y associe. » Tous les prélats présents demandèrent ensemble aux cardinaux des lettres d'appel, qui leur furent accordées, à ce que l'on croit.

Cet ami officieux prévient encore le prélat que les légats, et il ne paraît pas par là qu'ils lui aient gardé rancune du

propos qu'il lui attribue au début de sa lettre, quittèrent le roi le mardi après le dimanche de l'Avent ; que, dans ce moment, le roi les supplia humblement d'intercéder auprès du seigneur pape pour qu'il le délivrât de l'archevêque, et aussitôt, ajoute-t-il, il se mit à pleurer et le cardinal Guillaume parut pleurer aussi, tandis que le cardinal Othon put à peine s'empêcher de rire..... Ce correspondant anonyme terminait sa lettre ainsi : « Les légats vous ont envoyé Jocelin de Chichester et le chantre de Salisbury, pour vous dénoncer l'appel interjeté contre vous par les évêques. Ils ont une lettre des légats qui, après vous avoir, dans la formule de salutation, traité de légat, vous défendent, par l'autorité pontificale, de lancer l'interdit sur le royaume d'Angleterre ; le cardinal Othon mande secrètement au pape qu'il ne sera ni l'auteur ni le fauteur de votre déposition, bien que *le roi semble en vouloir même à votre vie.* »

De quelque façon qu'on interprète ces lettres, on ne saurait excuser ni l'entêtement du primat, ni la duplicité des agents de la cour de Rome et de cette cour elle-même.

Ainsi, au roi, demandant que le pape lui rendît justice comme à un simple particulier, les légats répondaient qu'ils n'avaient pas reçu pouvoir de juger l'archevêque ; à l'archevêque, qui de son côté dénonçait et menaçait le roi, ils enlevaient ses pouvoirs de légat sur l'Angleterre et relevaient de leur excommunication tous ceux qui en avaient été frappés par Thomas, à la condition qu'ils satisferaient aux ordres du pape.

Aussi Henri et Thomas se plaignaient-ils tous deux auprès du souverain pontife.

Les lettres de Thomas se font toujours remarquer par l'emportement ; le roi, les détenteurs de biens de l'Église de Canterbery, les prélats d'Angleterre, sont toujours l'objet

de ses plaintes amères, mais il se plaint aussi des cardinaux légats et fait tout ce qu'il peut pour obtenir leur remplacement. Guillaume de Pavie, surtout, est le point de mire de ses accusations et de ses colères ; il lui écrit à lui-même dans les termes suivants :

« Je ne croyais pas que vous viendriez me mettre à prix et trafiquer de mon sang avec iniquité, pour en tirer du renom et de la gloire..... L'abaissement de ma situation présente vous aura sans doute donné du courage, mais les choses ont des vicissitudes; après le succès obtenu, la chute est facile, on peut aussi remonter. Il y a des abîmes à côté de la grandeur et des abaissements d'où on s'élève. C'est en résistant aux princes et non en leur cédant, c'est en troublant, au péril de ses jours, la paix des impies, que Pierre a mérité sa renommée et la gloire du ciel ; c'est ainsi que l'Église a trouvé sa force là même où il semblait qu'elle dût périr. »

Thomas Becket avait été accusé, par Henri, auprès des légats, d'avoir suscité la dernière prise d'armes du roi de France et la défection de Philippe de Flandres et de Matthieu de Boulogne, dans la conférence avortée qui avait eu lieu entre Gisors et Trie.

Il avait été lavé de ce reproche, par Louis VII lui-même; néanmoins, Gervais d'Orobern nous apprend que ses nombreuses correspondances avaient excité les prédications des prêtres et des moines et que ceux-ci avaient rendu Henri odieux dans quelques-uns de ses États continentaux, notamment en Aquitaine. Plusieurs barons, tels que les comtes de la Marche et d'Angoulême, Émery de Lusignan, Robert et Hugues de Silly, comptant sur cette haine et prétextant une violation des franchises du pays, avaient pris les armes

et refusé hommage, après s'être mis sous la protection du roi de France, auquel ils avaient même donné des otages; Henri accourut pour réprimer cette rébellion: les barons, qui en étaient les fauteurs, virent leurs châteaux, puis leurs terres dévastées ; ils désiraient faire leur paix, mais ils ne le pouvaient sans avoir retiré leurs otages des mains du roi de France.

Henri se chargea lui-même d'en faire la demande, après avoir mis garnison dans plusieurs places et châteaux, laissé le gouvernement d'Aquitaine à sa femme Éléonore et au comte de Salisbury, qui fixa sa résidence à Poitiers; il partit pour aller trouver Louis VII. Les deux rois eurent une entrevue entre Pacy-sur-Eure et Mantes; Henri ne put obtenir que Louis lui remît les otages, mais la trêve fut prolongée jusqu'à une nouvelle conférence, qu'on aurait à la Ferté-Bernard, le jour de l'octave de la Saint-Jean-Baptiste.

Pendant que ceci se passait, les Poitevins se révoltaient et tuaient, dans Poitiers même, le lieutenant du roi en Aquitaine, le comte de Salisbury. D'un autre côté, Henri avait été accusé d'avoir abusé contre le droit des gens et contre toute morale, de la fille du vicomte Eudes de Perhoët, qu'il avait en otage. A la voix du père, qui, à ce juste titre, se croyait outragé dans la personne de son enfant violée par le monarque luxurieux, plusieurs barons bretons levèrent l'étendard de la révolte et se mirent aussi sous la protection du roi de France, auquel ils envoyèrent des otages, comme avaient fait les Aquitains. Les tierns Bretons furent souvent battus, et Henri qui, pendant les deux mois de mai et de juin, dévasta leurs terres, eût soumis tout le pays, s'il n'eût été rappelé à la Ferté-Bernard, par son rendez-vous avec le roi de France. Des députés bretons, quoique les voies fussent fermées, parvinrent jusque-là. Eudes

Porhoët y vint et révéla à l'assemblée la conduite honteuse et criminelle du roi envers sa fille. Comme on le pense bien, on ne put s'entendre; on se sépara plus irrité qu'avant la conférence et l'on recommença les hostilités, non pas en Bretagne, cette fois, mais sur la frontière franco-normande. Ces hostilités ne furent encore qu'une suite d'incendies et de pillages; c'est ainsi qu'Henri brûla quarante villages dans le Vexin, pour se venger du comte de Ponthieu, qui avait refusé de donner passage aux troupes de Matthieu de Boulogne, avec lequel le roi venait de se réconcilier, après avoir obtenu qu'il lui cédât, moyennant une pension annuelle, le comté de Mortain, dont Matthieu avait hérité comme gendre du roi Etienne d'Angleterre. La mauvaise saison seule mit fin à cette guerre. Vers l'Avent, les troupes, de part et d'autre, se reposèrent.

Le roi d'Angleterre alla passer les fêtes de Noël à Argentan; il y reçut le duc Henri de Saxe, non-seulement comme son gendre, mais comme le chef d'une ambassade qu'envoyait Frédéric Barberousse, et dont faisaient aussi partie les archevêques de Mayence et de Cologne et l'évêque de Liége. Ces députés avaient mission d'annoncer au roi que le pape schismatique Pascal III était mort et qu'on avait nommé à sa place Jean, abbé de Strum, évêque d'Albane, qui avait pris le nom de Calixte III, et d'inviter Henri II à abandonner l'obédience d'Alexandre, pour entrer dans celle du nouvel anti-pape. Frédéric lui offrait l'appui d'une nombreuse armée allemande contre Louis VII, l'âme et le moteur de toutes les insurrections du continent, le protecteur avoué de Thomas.

Henri avait de nouveaux motifs de mécontentement contre la cour d'Alexandre, dont la conduite dans l'affaire de l'archevêque de Cantorbéry devenait de plus en plus

ambiguë. Néanmoins, il ne crut pas devoir suivre les conseils de Frédéric; il resta fidèle au pape comme en apparence il restait le féal de son suzerain le roi de France. Il commença par se rapprocher de Louis VII. Il lui demanda donc et en obtint qu'il se rendît à une conférence à Montmirail dans le Maine, le jour des Rois 1169.

Au fond, cette conduite lui était dictée par son intérêt : l'affaire de l'archevêque était la plus épineuse qu'il eût sur les bras; que pourrait désormais ce remuant adversaire si Henri pouvait lui enlever ses deux plus fermes appuis, le pape et la cour de France?

Cette cour, en effet, s'était montrée excessivement favorable au prélat : la reine elle-même s'était mêlée à la querelle, et comme son mari, comme les membres du clergé français, elle avait écrit au pape pour l'exhorter à sévir contre Henri II.

Le roi d'Angleterre vint donc à Montmirail avec ses trois fils, Henri, Richard et Geoffroy. Le roi de France, de son côté, vint suivi d'une brillante cour.

Des États du roi d'Angleterre, de ceux du roi de France étaient accourus des archevêques, des évêques, des abbés et d'autres religieux. Thomas Becket lui-même, sur les conseils de ses amis, sur ceux du roi de France, se rendit aussi à Montmirail dans l'espoir d'une réconciliation que tout le monde désirait.

Les deux rois arrêtèrent de nouvelles conventions de paix.

Henri fit hommage à Louis VII dans les termes les plus affectueux de ses États continentaux; il se mit, dit Jean de Salisbury, lui, ses enfants, ses terres, ses forces, ses trésors entre les mains du roi de France pour qu'il en usât ou abusât, les gardât et distribuât à plaisir et volonté.

Puis il déclara qu'il cédait l'Anjou et le Maine à son fils aîné, Henri au Court-Mantel; que celui-ci, qui avait fait hommage à Louis de la Bretagne, cédait cette province à son frère Geoffroy à titre d'arrière-fief et qu'il léguait l'Aquitaine à son troisième enfant, Richard. Les trois fils firent hommage chacun pour leur fief respectif. Louis VII rendit à Henri au Court-Mantel la dignité de sénéchal attachée au duché d'Anjou et qui, nous l'avons vu, avait été quelque temps auparavant enlevée à son père. Celui-ci en prit même possession à Paris, un mois après, à la Purification de la Vierge, en portant en cérémonie les plats sur la table du roi son beau-père. Quant au nouveau duc d'Aquitaine, Richard, son union avec Alix, fille de Louis, fut à nouveau stipulée; enfin, le roi de France mit en liberté les otages poitevins et bretons et les émigrés de ce pays, sous la condition que Henri les reprendrait en grâce et leur rendrait leurs biens.

Vint ensuite le tour de Thomas Becket, l'archevêque fut admis devant les deux rois en audience publique. Il était résolu à faire des concessions, « sachant, dit son confident et ami, Herbert de Bosham, que l'humilité réussit mieux que tout le reste à toucher les cœurs durs et qu'elle est plus agréable que toute autre vertu aux gens orgueilleux. » Il se prosterna aux pieds du roi d'Angleterre. Henri le releva; alors le primat implora sa clémence pour son Église, et s'adressant à lui, il termina ainsi :

« Ici donc, seigneur roi, en présence de notre suzerain le roi de France, des évêques, princes et de tous ceux qui nous entourent, je remets à votre indulgence et à votre discrétion tout le sujet de notre différend... sauf l'honneur de Dieu. » Ces mots *sauf l'honneur de Dieu*, prononcés con-

traitement à l'attente du roi, des négociateurs de la paix, des amis même de l'archevêque et de tout le monde, furent mal reçus par Henri, qui fit de grands reproches à Thomas, le traitant d'orgueilleux et d'ingrat. Il alla même jusqu'à accuser le primat d'avoir, étant chancelier, en deçà comme au delà du détroit, reçu l'hommage et le serment de fidélité pour dépouiller son maître et son roi de qui il avait reçu tant de faveurs pour se mettre à sa place. C'est dans cette intention même, dit-il, que, chancelier, il se montrait si magnifique et si prodigue; puis, se tournant vers le roi de France, il ajoute pour terminer : « Seigneur, examinez l'extravagance de cet homme qui a délaissé son Église, sans que nous ni aucun autre l'ait chassé du pays, mais qui s'est échappé furtivement. Il veut maintenant faire croire que sa cause est celle de l'Église et qu'il souffre pour la justice; par ce moyen, il fait illusion à beaucoup de monde, même à des personnes considérables. Pour moi, je veux qu'il garde et gouverne son Église avec autant de liberté que ses prédécesseurs ont pu en avoir. Savez-vous ce qui arriverait si j'acceptais sa réserve *sauf l'honneur de Dieu*? Il prétendrait que tout ce qui ne lui plaît pas est contraire à l'honneur de Dieu, et avec ces mots seuls il m'enlèverait tous mes droits. Et cependant voici ce que je lui offre pour montrer que je ne veux en rien déroger à l'honneur de Dieu : qu'il m'accorde ce que le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moins puissant de mes ancêtres, et je me tiendrai satisfait. »

A ces paroles chacun dans l'assemblée de s'écrier que le roi s'humiliait, que c'en était bien assez, et comme Thomas Becket ne répondait rien, le roi de France lui dit à son tour : « Prétendez-vous, seigneur archevêque, être meilleur

qu'un saint, qu'attendez-vous ? Voilà la paix entre vos mains. » Becket ne fut point ébranlé par cette parole de Louis VII, qui, en la prononçant, avait un air agressif. Hommes honorables, princes de Sicile, prélats français, anglais, normands, bretons, poitevins, aquitains et même des religieux pressaient le prélat de supprimer et de taire ce mot : « sauf l'honneur de Dieu. » Thomas resta sourd à toutes les sollicitations et maintint ce mot avec inflexibilité. Alors chacun se retira de lui, attribuant à son arrogance l'insuccès de leurs efforts. Un des comtes présents s'écria même : « Il a quitté l'Angleterre, eh bien ! qu'il ne trouve ni aide, ni protection en France. » Les deux rois partirent en toute hâte sans le saluer et on attribua ce propos à Henri : « Aujourd'hui je me suis bien vengé de mon traître. »

Le double but que le roi d'Angleterre s'était proposé en venant à Montmirail paraissait atteint. Il avait fait sa paix avec le roi de France et il avait isolé l'archevêque en lui enlevant son principal protecteur.

Thomas put se croire un instant perdu. Il se disposait déjà à quitter Sens où il était rentré pour aller en Bourgogne, quand quelques jours après l'entrevue de Montmirail le roi de France le manda ; le primat se rendit à cette invitation. Lorsqu'il fut arrivé auprès de Louis VII, celui-ci se leva, puis tombant à ses genoux : « Pardonnez-moi, mon père, lui dit-il, vous seul entre nous avez vu clair, nous avons été des aveugles et des insensés quand nous vous avons conseillé de sacrifier l'honneur de Dieu au caprice d'un homme ; je m'en repens, donnez-moi l'absolution, je mets mon royaume à votre disposition, je vous soutiendrai de tout mon pouvoir et n'agirai que par vos conseils. »

Que s'était-il donc passé depuis la cordiale entrevue de Montmirail, depuis qu'au jour de la Purification de la

Vierge, Henri au Court-Mantel était venu servir son beau-père à table, pourque le roi de France prît ainsi de nouveau le parti de l'archevêque contre Henri II? Était-ce que le roi d'Angleterre avait déjà violé le traité de Montmirail en emprisonnant les otages bretons, aquitains et poitevins, qui avaient été rendus à la liberté? Était-ce que déjà Louis VII soupçonnait Henri II de vouloir entreprendre une nouvelle campagne dans le Midi, et vit-il là des motifs politiques suffisants pour ne pas abandonner la cause du primat qui servait si bien ses intérêts? Louis VII obéissait-il à un remords de sa conscience timorée, se reprochait-il sa conduite à Montmirail, comme un acte de faiblesse? ou bien cédait-il aux remontrances de sa cour, de son clergé, de la reine? Peut-être l'ensemble des faits l'entraîna-t-il de nouveau vers l'archevêque. Toujours est-il que, dans l'entrevue de Thomas et de Louis, il fut résolu que roi, clergé, médiateurs de la paix, écriraient au pape pour lui faire connaître l'insuccès de leurs tentatives, qu'ils en rejetteraient toute la faute sur l'opiniâtreté du roi Henri et qu'on prierait le Saint-Père d'intervenir avec plus de rigueur qu'auparavant.

On comprend que cette entrevue et l'appui du roi de France durent rehausser le courage de Thomas Becket; aussi reprit-il énergiquement sa plume pour intéresser à sa cause le monde chrétien et pour regagner le terrain perdu dans l'entrevue de Montmirail: il l'eut bientôt reconquis et sa victoire s'étendit non-seulement en France, mais même à Rome.

Déjà les légats, Othon et Guillaume de Pavie, dont la mission venait d'expirer sans avoir eu de résultat, avaient repris la route d'Italie. Thomas même, à ce qu'il paraît, s'était réconcilié avec ce dernier que lui et les siens avaient

injustement accusé de s'être laissé gagner par l'or du roi ; car il lui écrit de prendre avec courage la défense de l'Église de Cantorbéry. « Ainsi que vous me l'avez promis à votre départ, lui dit-il, et ainsi qu'il convient à votre honneur, ne craignez pas de combattre pour la liberté de l'Église et pour notre personne qui vous est dévouée. » Après le départ d'Othon et de Guillaume de Pavie, l'archevêque crut que la suspension de ses pouvoirs de légat du Saint-Siége en Angleterre, cessait tous ses effets, et il excommunia plusieurs évêques, parmi lesquels Gilbert Foliot de Londres et Jocelin de Salisbury ; puis plusieurs comtes et clercs, parmi lesquels quelques-uns étaient familiers du roi ; ceci se passait en mars. L'archevêque menaçait d'autres personnages de ses foudres pour le jour de l'Ascension, s'ils ne se rendaient à la citation qu'il leur adressait de comparaître à son tribunal archiépiscopal pour y répondre sur l'accusation de s'être emparé des biens de l'Église de Cantorbery, d'avoir excité le roi à persécuter et à bannir des innocents.

Le primat circonvenait la papauté à sa façon. Il sème sur le roi les bruits les plus graves : il l'accuse des méfaits les plus criminels, d'avoir assassiné ou empoisonné les prêtres de Jésus-Christ, et, nouvel Hérode, proscrit des suspects sans égard pour l'âge et le sexe ; d'avoir surpassé Hérode en prolongeant les tourments d'enfants voués à l'exil. « Vous aurez peine à trouver dans les anciens tyrans un bourreau qui, comme celui-ci, se soit attaché avec tant d'art à perdre un grand nombre d'innocents pour faire souffrir sa victime. »

Selon Thomas, Henri veut le perdre dans l'esprit du pape qu'il cherche à corrompre ; il excite contre lui les habitants de Milan, de Parme, de Crémone, ceux de Pavie

et même les docteurs de Bologne; il a gagné Richard, cet évêque de Syracuse, auquel nous avons vu Becket faire des confidences si étranges à propos de l'évêque élu de Palerme. Henri a promis à ce Richard l'évêché de Lincoln. Le roi de Sicile est circonvenu; le tyran anglais promet au pape qu'il lui fera obtenir la paix avec l'empereur et le serment de fidélité de tous les Romains dont un grand nombre est encore dans le parti de Calixte III. Enfin, Thomas Becket déclare ne pas vouloir entreprendre le voyage de Rome, « parce que, dit-il, les habiles serviteurs du roi, car je ne veux pas faire peser un tel soupçon sur le roi lui-même, pourraient empoisonner les tables où nous recevrions l'hospitalité. »

Henri, de son côté, cherchait à lutter contre un si rude antagoniste; il cherchait à se rallier de nouveau avec le roi de France, il lui députait Froger, évêque de Séez, avec Geoffroy, archevêque de Cantorbéry, pour le pousser à bannir le primat du royaume. Il est vrai que Louis refusa, répondant que c'était le droit héréditaire de sa race et le privilége de la couronne d'offrir un asile à tous ceux qui sont exilés pour la justice et de leur rendre les devoirs d'une hospitalité généreuse, et qu'il ne répudierait jamais cet héritage noble et sacré. En outre, s'il fallait en croire Thomas, les motifs qui dictaient au roi ses paroles et sa conduite étaient d'une nature toute politique : « Le roi disait, écrit Thomas à Hubald, évêque d'Ostie, que ma cause lui donnait lieu d'éprouver la sincérité et la vigueur de l'Église romaine et la loyauté du seigneur pape. »

Néanmoins, les évêques fidèles au roi, excommuniés par Thomas en appelaient au pape. Henri lui-même écrivait au souverain pontife et lui envoyait des députés pour l'inviter à trancher la question et à dépêcher des légats qui, cette

fois, eussent mission expresse de mettre fin à la querelle. Il paraissait disposé à céder, non pas à Thomas lui-même, mais à la papauté. Il aurait bien voulu que celle-ci le délivrât du primat :

« Votre Altesse, écrivait-il à Alexandre III, sait bien quels désagréments me cause, ainsi qu'à mon royaume, ce Thomas de Cantorbéry, mon ennemi juré, et de quels outrages il m'abreuve, encore que ma conscience ne me fasse aucun reproche et que je n'aie pas mérité ces traitements violents et injurieux. Vous n'avez pas oublié, je pense, que dans votre bonté vous m'aviez accordé pour juges plusieurs cardinaux qui devaient connaître cette affaire ; mais Votre Sainteté a cru devoir soustraire mon adversaire à leur juridiction, en sorte que vos mesures n'ont pas permis de faire éclater mon innocence dans tout son jour. Souvent ou, pour mieux dire, sans cesse, je me suis montré prêt à obéir au jugement de l'Église et à donner toutes les satisfactions raisonnables, si j'ai eu des torts, ce dont je n'ai aucun souvenir ; en un mot, j'ai toujours été prêt à faire bien plus que mes prédécesseurs, les plus puissants, n'ont fait pour l'Église de Cantorbéry. C'est pourquoi je m'étonne que votre sagesse souffre qu'un fils dévoué de l'Église romaine, ne réclamant que son droit, se trouve opprimé, comme il semble, au mépris de toute justice et soumis aux outrages les plus injurieux. Voilà que l'archevêque, qui ne laisse pas un moment de repos à l'innocence, vient d'ajouter une nouvelle injustice à toutes les injustices précédentes ! appuyé, dit-il, sur votre autorité, il a frappé d'un nouvel anathème deux fils soumis de l'Église romaine, les évêques de Londres et de Salisbury, malgré leur appel à votre tribunal et leur résolution d'accepter une juste sentence, et cela sans les

avoir ni cités, ni appelés, ni convaincus, ni avertis d'aucune façon. Il menace même de lancer sur quelques-uns de mes amis une excommunication semblable, encore bien qu'il n'ait rien à leur reprocher, et cela m'est aussi odieux que s'il me frappait moi-même.

« Votre prudence apprécie combien c'est insupportable, injurieux et blessant, pour votre honneur et pour le mien. Il semble que Votre Paternité m'abandonne et me repousse, puisqu'elle n'a nul souci des injures qu'on fait à son fils ; mais que, laissant croître sa honte et ses affronts, elle le livre aux attaques d'un ennemi furieux, sans même réprimer l'insulteur, par la douce correction d'un père. Je prie donc et supplie Votre Altesse de donner à son fils, comme il est juste, une marque effective de sa tendresse et de faire réparer sans retard et extrajudiciairement les torts causés à mon royaume, à mes officiers et à moi-même. Je vous conjure également, avec les plus vives instances, de casser et d'annuler tout ce que Thomas, mon ennemi, a fait d'illégal après l'appel au Saint-Siége, contre mes sujets, clercs et laïques. »

Le pape fit droit aux demandes du roi d'Angleterre ; il lui envoya, pour tenter une nouvelle médiation entre les parties, deux légats, Gratien et Vivien, auxquels il donna la formule de la paix, telle qu'ils pouvaient l'arrêter ; il leur fit promettre par serment de n'en pas excéder les termes ; leur négociation devait être terminée à la Saint-Michel 1169.

Les excommunications de Thomas ne laissaient pas de chagriner le roi, malgré son appel et celui de ses évêques au pape. En plusieurs circonstances même, il se voyait obligé d'éloigner de lui les gens frappés des foudres ar-

chiépiscopales; le primat connaissait du reste toutes les irrésolutions du roi :

« Malgré toutes ses menaces, écrit-il à l'évêque d'Ostie, le roi est très-effrayé de voir les évêques contumaces et les autres complices de ses crimes, les satellites de ses iniquités, livrés à Satan par l'excommunication; car dès qu'ils seront abattus, on aura facilement raison de lui, et ses orages finiront par un peu de pluie, croyez-m'en, car je connais le caractère de cet homme. »

Et il avait raison ; car, de guerre lasse, Henri avait déjà diminué de ses prétentions : au principe, il exigeait que Thomas lui rendît l'argent qu'il prétendait lui avoir prêté pour la campagne de Toulouse; maintenant, c'était l'archevêque qui exigeait la restitution de tous les revenus de l'archevêché, avec toutes les terres, tous les biens, tous les priviléges.

De plus, Henri continuait à offrir au pape de sacrifier celles des coutumes de Clarendon, que celui-ci trouverait contraires à l'Église. Toutefois, jusqu'ici il paraissait devoir se montrer intraitable sur les mots : « *Sauf l'honneur de l'Église et l'honneur de notre ordre,* » que voulait conserver Thomas.

Cependant, les légats Vivien et Gratien arrivèrent promptement en France. Ils étaient chargés de deux lettres, l'une pour le primat, par laquelle le pape lui conseillait et ordonnait de ne porter aucune sentence contre le roi, le royaume ou les personnes distinguées, jusqu'au départ des légats, et s'il en avait porté quelqu'une, de la suspendre jusqu'à la même époque; l'autre pour le roi, par laquelle il lui était enjoint de rétablir l'archevêque dans son Église et de lui rendre ses bonnes grâces.

Les deux légats étaient partis d'Italie vers le milieu du mois de mai. Henri était en Gascogne, où il forçait les comtes de la Marche et d'Angoulême à lui donner de nouveaux gages de soumission. Dès qu'il fut de retour en Normandie, les légats s'y rendirent aussi ; le 24 août, ils arrivèrent à Domfront ; le roi était à la chasse ; quand il entra et qu'il eut appris leur arrivée, il alla descendre à leur logis et les saluer.

Le lendemain, commencèrent les débats sur les préparatifs de la paix ; on présenta au roi la lettre du pape, qui lui enjoignait de recevoir Thomas en ses bonnes grâces.

Le roi demanda préalablement que les excommuniés fussent absous ; les légats consentirent à donner cette absolution, pourvu que les excommuniés prêtassent serment de rendre, avant la Saint-Michel, à l'archevêque et aux siens, tout ce qui leur appartenait. Le roi ne voulut pas qu'ils prêtassent ce serment. Il se plaignit beaucoup du pape, disant qu'il ne l'écouterait jamais en rien. « Par les yeux de Dieu, dit-il, j'aviserai à faire autre chose ! » Mais alors Gratien lui dit : « Seigneur, pas de menaces, nous ne les craignons pas ; nous sommes d'une cour qui a coutume de commander aux empereurs et aux rois. » Henri s'adoucit et promit de donner une réponse à huitaine, dans la ville de Bayeux.

Tel est du moins le récit que fait à l'archevêque un de ses affidés.

On se rendit à Bayeux le dernier jour d'août ; les archevêques de Rouen et de Bordeaux et tous les évêques de Normandie y étaient. « Les nonces, continue le correspondant anonyme de Becket, présentèrent au roi les lettres qui le priaient de vous restituer votre archevêché et de faire sa paix avec vous ; mais le roi, après vous avoir accusé, selon

l'ordinaire, ajouta: « Si je fais quelque chose pour cet homme, à cause des prières du pape, le pape doit m'en savoir beaucoup de gré. » Le lendemain matin, une réunion eut lieu à Bures-le-Roi (Noron), aux portes de Bayeux; le roi pria les nonces Vivien et Gratien d'absoudre ses clercs, sans qu'ils eussent à prêter serment. Les légats refusèrent de se relâcher de cette clause. Alors le roi courut à son cheval; il le monta, jurant que de sa vie il n'écouterait ni le seigneur pape, ni quiconque viendrait lui parler de votre rétablissement sur le siége de Cantorbéry. Archevêques et évêques intervinrent et prièrent les légats de faire ce que demandait le roi; ceux-ci se rendirent avec peine à ces prières. Le roi revint aussitôt vers eux, eut un nouveau conseil, convoqua tous ceux qui se trouvaient dans le parc et leur apprit qu'il vous rendait intégralement votre archevêché, à vous, et ensuite la paix, à vous et à vos compagnons sortis pour vous d'Angleterre; cette concession de paix fut faite vers les neuf heures (*circa horam nonam*); puis, l'air beaucoup plus gai, il traita d'autres affaires. »

Le même correspondant raconte enfin à Thomas, que le roi demanda aux légats que l'un d'eux, sinon tous deux, allât en Angleterre pour absoudre les excommuniés, ce que Vivien et Gratien refusèrent. Le roi se retira alors fort en colère, en leur disant: « Faites ce qu'il vous plaira; pour moi, je ne fais aucun cas de vous et de vos excommunications, et je m'en soucie comme d'un œuf. » Puis il monta à cheval, pour s'éloigner; archevêques et évêques coururent après lui, et sur leur invitation il descendit de cheval et tint avec eux un conseil dans lequel il fut décidé qu'ils écriraient tous au pape, pour lui dire qu'il avait offert la paix à l'archevêque et qu'il était prêt à faire tout ce que le pape ordonnerait. Toutefois, les archevêques et évêques lui ob-

jectèrent un mandat du seigneur pape, qui leur enjoignait de faire tout ce que les nonces ordonneraient. « Je sais, répondit le roi, je sais, ils mettront ma terre en interdit ; mais est-ce que moi, qui puis prendre chaque jour un château fort, je ne pourrai pas prendre un clerc, s'il interdit ma terre ? » Cependant, comme on promit de faire quelques-unes de ses volontés, la tempête se calma et Henri dit : « Si vous ne faites pas la paix cette nuit, ne venez plus me parler sur ce point ; » et comme les personnes présentes insistaient, il finit par leur dire : « Je dois faire beaucoup pour le pape, qui est notre seigneur et père ; je rends donc à Thomas son archevêché et ma paix à lui et à tous ceux qui sont sortis du royaume pour sa cause. » Les nonces et toute l'assistance rendirent grâces au roi, qui ajouta : « Si j'ai oublié quelque chose, j'y suppléerai dans notre conseil de demain. »

Le lendemain, 1er septembre, on s'assembla donc vers midi ; on traita longtemps la question du serment des excommuniés. Il fut convenu que Geoffroy Ridel, Nigel de Sarqueville et Thomas fils de Bernard, excommuniés tous trois et présents, prêteraient sur les Évangiles le serment d'exécuter les ordres des nonces. Ils jurèrent et furent absous. Il ne restait plus qu'à formuler les conditions de la paix ; le roi voulut que les évêques chargés de les rédiger y insérassent cette clause : *Sauf la dignité de notre royaume.* Le légat Gratien s'y refusa et déclara qu'il n'accorderai cette restriction pour aucune raison ; là-dessus on se sépara, à trois heures de nuit, et l'on convint seulement de se retrouver à l'octave de la Nativité de la Vierge (7 septembre).

Les légats se rendirent donc à Caen au jour indiqué (15 septembre 1169). Les archevêques de Rouen et de Bordeaux, les évêques de Lisieux, de Bayeux, de Séez, de

Rennes, de Worcester, les archidiacres de Caen et de Salisbury, ainsi que les principaux officiers du roi, s'y trouvèrent. Henri était à Rouen pour y recevoir le comte de Flandres, mais il était représenté par ses commissaires; ceux-ci demandèrent, comme l'avait fait le roi à Bayeux, que les nonces voulussent bien admettre dans le traité à intervenir la clause: « *Sauf la dignité du royaume.* » Qu'on mette donc aussi, demandèrent les légats : « *Sauf les libertés de l'Église;* » ce que les commissaires refusèrent à leur tour. Cependant, on convint, et c'est l'archevêque de Rouen qui nous l'apprend dans une lettre qu'il écrivit au roi, de ne faire mention ni de l'une, ni de l'autre clause, et d'insérer que le roi permettrait à l'archevêque de Cantorbéry de retourner en Angleterre et que son archevêché lui serait rendu tel qu'il était avant sa sortie. Mais le roi auquel on en référa ayant tenu ferme pour l'insertion de la clause, la conférence de Caen fut rompue comme les précédentes.

On écrivit au pape de part et d'autre. Henri lui envoya de nouveaux députés : « Je vous ai souvent prié, lui disait-il dans la lettre qu'il lui écrivait, de mettre un terme aux discussions que fait naître l'archevêque de Cantorbéry. Vous m'aviez envoyé des légats avec l'autorité nécessaire pour y parvenir; cependant, quoique je me fusse soumis à leur décision, l'archevêque refusa de s'y soumettre. Nous vous en instruisîmes, et vous mîtes également ma terre et les personnes hors de son autorité jusqu'à ce qu'il fût rentré en grâce auprès de moi. D'où est donc venu le changement qui s'est opéré? »

Le roi se plaint ensuite que les nouveaux nonces, Vivien et Gratien, avaient plutôt favorisé, étendu les excommunications, qu'ils ne les avaient arrêtées et annulées. Il se plaint surtout de ce qu'ils ont manqué à la parole donnée;

que l'un d'eux, Vivien, passerait en Angleterre avec le roi; tandis que l'autre, Gratien, irait annoncer à l'archevêque de Cantorbéry son rétablissement; qu'ils y ont manqué subitement sans qu'il sache pourquoi; il annonce enfin au pape que les deux ecclésiastiques chargés de lui porter sa lettre l'instruiront de vive voix de ce qu'il désire obtenir.

Parmi ces choses que désirait Henri, il faut placer sans doute la demande de la permission de faire couronner son fils Henri au Court-Mantel roi d'Angleterre.

Toutefois, il prit de nouvelles mesures de rigueur pour empêcher la communication de l'archevêque avec l'Angleterre, et comme il n'ignorait aucune des démarches que faisaient contre lui auprès du saint siége Thomas et le clergé de France, il résolut de se rapprocher de Louis VII et de renouer avec l'archevêque. Il ne restait plus en France qu'un légat; voyant l'insuccès des négociations, sitôt que le terme fixé par le pape avait été passé, Gratien avait repris la route d'Italie. Henri manda le légat Vivien, il lui annonça qu'il devait avoir une conférence avec Louis VII à Saint-Denis, puis faire un pèlerinage à Montmartre; il lui promit avec serment de suivre son conseil et l'ordre du pape pour faire la paix avec le primat.

Vivien invita donc Thomas à se rendre à Montmartre, et celui-ci promit, non pas de se rendre à Montmartre, mais à Corbeil, pour conférer avec le légat.

Après de nombreuses hésitations, l'archevêque de Cantorbéry parut céder aux prières de Rotrou, archevêque de Rouen, de l'évêque de Séez, Froger, et de quelques autres; il alla donc à Montmartre attendre le roi au passage après la conférence des deux monarques. Cette fois il ne devait plus être question des deux clauses: « *Sauf l'honneur de*

Dieu et de l'Église, et *sauf l'honneur et la dignité du royaume*. »

Thomas, et c'est dans une de ses lettres que nous puisons ces renseignements, pria le roi de lui rendre à lui et aux siens la paix, ses bonnes grâces et les biens qui lui avaient été enlevés. Le roi déclara qu'il oubliait volontiers tous les griefs qu'il pouvait avoir contre l'archevêque; quant aux griefs que l'archevêque pourrait avoir de son côté contre sa personne, il s'en rapportait pour les juger à la cour de France ou à l'Église gallicane ou à l'école de Paris. Thomas dit alors qu'il aimait mieux régler l'affaire à l'amiable avec le roi lui-même. Il réclama donc la restitution de la moitié des meubles pour payer ses dettes et réparer son Église, et demanda que le roi lui donnât la marque de réconciliation usitée en ces temps et qui était un gage aussi certain que le serment sur les reliques, l'admission au baiser de paix. Henri refusa cette dernière clause, quelqu'instance que mît l'assemblée à la lui faire accepter, disant qu'étant en colère il avait fait le serment de ne jamais donner le baiser de paix à l'archevêque et qu'il ne pouvait violer son serment; tels sont du moins les motifs que prêtent au roi les écrivains favorables à la cause de Thomas. L'entrevue de Montmartre fut tout aussi inutile que celles qui l'avaient précédée.

Vivien, pensant qu'il n'avait plus rien à faire, imita son collègue Gratien et repartit pour la cour papale.

Cette fois encore on rendit compte au souverain pontife de ce qui s'était passé. Louis VII envoya même des ambassadeurs à Alexandre pour l'inviter à ne plus donner de délai au roi d'Angleterre.

Alexandre, en l'absence de légat, envoya une commission à Rotrou, archevêque de Rouen, à Bernard, évêque de

Nevers, auxquels il joignit ensuite l'archevêque de Sens; il leur ordonnait d'aller trouver le roi, dans un mois après la réception de sa lettre, pour le sommer de rendre la paix et la sûreté à Thomas, de le recevoir au baiser de paix, de lui restituer son Église et de lui rendre à lui et aux siens tous leurs biens. Un délai de six jours était accordé au roi, à partir du moment où il aurait reçu ses monitions; s'il n'obéissait pas, ses États continentaux devaient être mis en interdit, de telle sorte qu'on n'y fît aucune fonction ecclésiastique, sauf le baptême et la pénitence des mourants; après la paix, le roi devait être sommé d'abolir les coutumes. Le pape avait en outre écrit à l'évêque de Nevers que si l'archevêque de Rouen se trouvait empêché par un motif quelconque dans l'accomplissement de cette mission, il eût à procéder seul.

Henri, cependant, s'occupait toujours d'accroître ses domaines et d'organiser ses États; ainsi, à la fin de l'année 1169, il acheta du seigneur de Gien les terres de Montmirail et de Saint-Aignan sur lesquelles Thibaut de Chartres avait des prétentions. Il protégea la frontière de Normandie du côté de la France, en faisant creuser un profond fossé sur la limite de la Normandie et de la France; et du côté de la Bretagne, en y élevant le château de Beauvoir près la Haye-Malaffre. Pour préserver les plaines de la Loire des inondations de ce fleuve, il fit construire sur ses bords des digues considérables, il établit de nombreux moulins et deux pêcheries.

Il passa les fêtes de Noël à Nantes où il reçut la foi des barons bretons, au nom de son fils Geoffroy. Au commencement de 1170, il visita les baronnies et les places fortes de la Bretagne et enleva ses terres à Eudes de Porhoët par sentence judiciaire. Le 2 février, il était à Séez qu'il quitta

peu de jours après pour visiter les châteaux et les places fortes de la Normandie. Tout paraissait tranquille dans les États de la domination continentale d'Henri.

Les crimes étaient peu nombreux; cependant, malgré la sévérité de l'administration et des lois, il se passait encore parfois de ces événements tels qu'on en avait vu au commencement du règne et dans les temps de trouble. Ainsi des meurtriers avaient tué le père d'un certain moine nommé Guillaume, camérier de l'abbaye Saint-Étienne de Caen. A cette nouvelle le moine Guillaume sort du couvent et va trouver le meurtrier; attaqué à son tour, il se défend, tue son adversaire et venge ainsi la mort de son père. Un tel fait était inouï jusque-là. Le moine qui l'avait accompli était justiciable des tribunaux ecclésiastiques. La grande charte accordée à l'abbaye par Guillaume-le-Conquérant et qui déférait la justice à l'abbé avait-elle reçu des modifications? Il le faut bien, puisque l'évêque de Bayeux se saisit de cette affaire. Le camérier avait pris la fuite hors de la Normandie, il s'offrait néanmoins à faire telle satisfaction qu'on exigerait de lui; l'évêque Henri de Bayeux ne voulut rien entendre. Guillaume alors s'adressa au roi et en obtint avec des lettres de grâce l'autorisation de rentrer en Normandie, d'autant plus aisément que l'opinion publique s'était fortement prononcée pour le moine. L'archidiacre de Bath, Pierre de Blois, et Arnoul de Lisieux intervinrent. « On s'étonne, écrivait le premier à l'évêque de Bayeux, que vous vous montriez inexorable envers Guillaume lorsque, repentant au fond de l'âme, il offre en toute humilité de faire pénitence. Qu'il ait tué, on n'en saurait douter et il ne le nie pas lui-même; mais comme il n'a fait cela que sur la provocation de ses ennemis et pour sa légitime défense et pour venger la mort de son père, cela diminue beaucoup

son action. Le roi qui se montre impitoyable pour de pareils crimes, et qui les punit terriblement, quels qu'en soient les auteurs, lui a pardonné et l'a autorisé à rentrer dans sa patrie. Quand le glaive matériel se montre miséricordieux, il ne faut pas que le glaive spirituel soit inhumain. On dit publiquement, et vous l'ignorez sans doute, que quelques-uns des vôtres ayant jeté un œil de convoitise sur les biens héréditaires de Guillaume, ils cherchent à troubler votre esprit contre lui ; il est plus facile de pêcher en eau trouble, dit le proverbe, et ces gens espèrent bien, par suite du trouble où ils vous auront mis, s'emparer de la succession ; mais comme ni Dieu ni l'Église ne jugent deux fois le même crime, il paraît absurde à beaucoup de personnes qu'après avoir donné satisfaction de pénitence, Guillaume soit puni par la privation de ses biens patrimoniaux. » Enfin, Pierre de Bath invoquait les plus fortes autorités de l'Écriture pour engager l'évêque de Bayeux à pardonner ; Henri céda, le camérier Guillaume reçut l'absolution et rentra dans ses fonctions à l'abbaye de Saint-Étienne. Ces faits se passaient en 1170.

Depuis longtemps le roi avait formé le projet de faire couronner l'aîné de ses enfants, Henri au Court-Mantel, roi d'Angleterre. A cela il pouvait bien y avoir un péril, celui d'exciter l'ambition du jeune prince qui avait atteint sa quinzième année ; mais le roi y trouvait comme compensation de porter une atteinte capitale à la primatie de l'archevêché de Cantorbéry dont le sacre des rois était un privilége, en faisant sacrer le jeune roi par un autre prélat ; un tel acte mettait ensuite l'Angleterre à l'abri d'une interdiction ecclésiastique. Henri II frappé d'excommunication, le roi d'Angleterre restait toujours dans la communion en la personne du nouveau roi, Henri au Court-Mantel.

Mais pour donner suite à une semblable entreprise, Henri voulut avoir l'autorisation du pape. Ce conseil lui avait été donné par Renaud fils de l'évêque de Salisbury que Thomas Becket appelle « misérable enfant du crime, impie ennemi de la paix de l'Église. » Et ce Renaud fut chargé de négocier l'affaire en cour de Rome. Le bruit d'un tel projet ne tarda pas à transpirer. Thomas Becket en ayant été informé écrivit dès le mois de février à deux de ses clercs, Jean et Alexandre, qui se trouvaient à Rome, et les invita à faire auprès du pape toutes les démarches nécessaires pour faire avorter la mission de Renaud.

Les clercs de l'archevêque réussirent. Le pape adressa deux lettres à l'archevêque d'York, à l'évêque de Durham et à tous les évêques d'Angleterre; nous lisons dans l'une datée du 26 février : « Nous savons par le témoignage de plusieurs personnes que le couronnement et la consécration des rois d'Angleterre sont réservés à l'archevêque de Cantorbéry, d'après l'ancienne coutume et à cause de la dignité de son Église. C'est pourquoi, si l'illustre roi des Anglais veut faire couronner et consacrer son fils pendant que notre vénérable Thomas de Cantorbéry est en exil, d'autorité apostolique et par les présentes lettres nous vous défendons expressément d'accomplir cette cérémonie et d'y prendre aucune part. Si quelqu'un d'entre vous osait contrevenir à cette disposition, il s'expose à perdre son office et son ordre, et en ce cas nous sommes déterminés à n'admettre aucun appel et à n'entendre aucune explication. »

L'autre lettre à la date du mois d'avril portait : « Nous vous défendons à tous de prêter les mains à cette cérémonie, si ce n'est avec l'autorisation de l'archevêque ou de ses successeurs dans l'Église de Cantorbéry; » et cette dernière est datée de Latran le jour des nones d'avril.

Le roi était parti pour l'Angleterre dès la première semaine du Carême et il y était arrivé le 3 mars 1170. Il s'occupa des préparatifs du couronnement dans l'ignorance où il était de ces défenses apostoliques, car elles ne durent arriver que dans le mois de mai à Thomas qui devait à son tour les faire parvenir en Angleterre; alors même qu'Henri les eût connues, il ne se serait probablement pas arrêté, car lui aussi avait des lettres qui l'autorisaient à donner suite à ses projets. Le pape, en effet, probablement à la demande de Renaud de Salisbury, avait accordé à Henri pour ce même archevêque d'York la lettre suivante, qui est un des exemples les plus inexpliqués de la versatilité et de la duplicité de la cour de Rome :

« A l'archevêque d'York, etc...

« Parce que l'Église de Dieu a reçu de notre très-cher fils Henri, noble roi des Anglais, les services et les bienfaits les plus précieux dans la crise où nous sommes, parce que à raison de son dévouement inébranlable nous lui portons une grande affection et lui sommes attachés du fond de nos entrailles, par ces motifs nous avons vivement à cœur tout ce qui peut contribuer à son honneur, à son agrandissement, à sa prospérité. C'est pourquoi, de l'autorité de saint Pierre et de la nôtre, après en avoir conféré avec nos frères, nous lui avons accordé sur sa demande de faire consacrer en Angleterre le prince Henri son fils aîné : puis donc que cet office est le vôtre, nous mandons à Votre Fraternité, par le présent rescrit, de couronner le jeune prince en vertu de l'autorité du Saint-Siége, quand vous en serez requis par notre cher fils le roi. Pour nous, ce que vous ferez nous le ratifions et le confirmons; pour vous, rendez et faites rendre au jeune prince l'obéissance et le respect qui lui sont dus, sauf en toutes choses les droits de son père. »

C'est muni de cette autorisation que le roi était parti pour l'Angleterre dans la première semaine du Carême ; sa traversée se fit difficilement, cinq bâtiments chargés de quatre cents personnes périrent corps et biens.

Le roi avait laissé à Caen le jeune Henri et sa fiancée, Marguerite de France, avec la reine Éléonore et le grand justicier de Normandie, Richard du Hommet. Quand tout fut prêt pour le couronnement, il appela son fils dans les premiers jours de juin ; les évêques Henri de Bayeux et Froger de Séez devaient l'accempagner. Il convoqua ensuite à Londres pour le 18 juin, mais sans leur donner de motifs, les nobles et les évêques de son royaume, parmi lesquels était Roger de Worcester, fils du comte Robert de Glocester et par conséquent parent du roi. Cet évêque était alors à Caen.

Ignorant que le roi fût en possession d'une autorisation papale et confiant dans les deux bons billets d'Alexandre, Thomas, affirme Herbert de Bosham, s'était contenté de les faire parvenir à leur destination. C'était là une mesure préventive, une défense à tout événement ; mais à coup sûr Thomas ne savait pas quand le couronnement aurait lieu, il devait penser même qu'il n'y serait pas procédé.

Il fut informé du jour de la cérémonie par la lettre suivante que lui adressa un de ses affidés alors à Caen et admis auprès de la reine. Cette lettre est écrite après le 5 juin, et le couronnement devait avoir lieu le 14 :

« Le roi doit être à Londres dimanche prochain ; il y a convoqué pour ce jour l'archevêque d'York, tous les évêques et barons de toutes les parties de ses terres. Sans doute le Yorkois couronnera ce jour-là le fils du roi ; sa femme, fille du roi de France, a été laissée à Caen et pour

ainsi dire répudiée, ce qui est une injure et un acte de mépris envers son père. Il est certain que l'enfant dont je parle sera couronné au jour que je dis, à moins que Dieu ne ferme la mer à celui qui veut naviguer, ne paralyse la main du Yorkois, à moins que le roi de France ne l'empêche d'une façon quelconque; par ordre du roi les évêques de Bayeux et de Séez accompagnent l'enfant. Richard *de Humez* n'ira point à Londres; la reine demeurera à Caen jusqu'à ce qu'elle ait reçu la certitude de cette joie. Les lettres du seigneur pape concernant la défense de cette consécration ont traversé la mer depuis longtemps; mais elles sont inutiles dans les mains de celui à qui elles ont été confiées, elles ont péri, n'ont été montrées à personne et n'ont reçu aucune publicité. A quoi servent ces lettres ainsi cachées par ceux qui sont tout disposés à imposer la couronne ou à donner l'onction? car, sachez-le bien, cela sera fait très-certainement sans retard aucun; et si le Yorkois n'osait pas, le bourreau de Séez y mettrait sa cruelle main. Tout ceci se fait contre vous, pour qu'il ne nous soit plus permis désormais d'espérer la paix. Richard de Welcestre (archidiacre de Poitiers), qui est venu l'autre jour à Caen pour hâter le départ du fils du roi et en est reparti presqu'aussitôt avec lui, nous a dit que votre paix sera différée par tous les moyens possibles, et que, s'il le fallait, le roi désobéira non-seulement au seigneur pape, mais à Dieu lui-même et qu'il mourra sans avoir fait la paix avec vous.

« N'ayez aucun espoir dans l'iniquité; ne croyez pas à ces prêtres qui ne marchent pas dans la simplicité et qui dévoués beaucoup plus au roi qu'à vous, prêts à faire sa volonté plutôt que la vôtre, ne vous apportent pour vous tromper que des mensonges de la part du roi et du père du mensonge, car toute négociation du roi avec vous est ruse ou méchanceté.

« Mais, permettez-moi de le dire, il trompe un sot par de vaines paroles pour avoir le temps de mieux préparer ses embûches. Que feriez-vous alors, ô le plus malheureux des hommes ! si en quelques instants il vous ravissait ce après quoi vous soupirez depuis si longtemps, si celui qui ne devait régner que par vous est sacré par un autre; que ferez-vous si votre ennemi consacre un roi votre ennemi, de telle sorte que pour le malheur de la patrie il élève contre vous une main d'autant plus forte qu'elle sera plus jeune; que fera à son tour le roi de France dont la fille est ainsi méprisée, à laquelle on enlève ainsi la royauté et dont les enfants, si elle en a, sont ainsi condamnés d'avance? Comment, en effet, son fils pourrait-il être appelé au trône quand elle-même est jugée indigne de la couronne? Peut-être ce roi trop juste n'en sera-t-il pas ému, peut-être ne vengera-t-il ni l'affront fait à sa fille, ni son propre affront.

« Je parle modérément de l'oint du Seigneur, celui qui enlève si facilement la couronne d'Angleterre lui abandonnerait-il pour rien la couronne de France?

« A tout cela il n'y a qu'un remède, et pour le roi de France et pour vous, c'est qu'il envoie des messagers sans aucun retard à la reine et à Richard du Hommet, qui défendent de sa part le couronnement; et cela fait, qu'ils se retirent. Richard et la reine dépêcheront au roi et sa volonté sera alors entravée, car un envoyé du roi de France ou de vous ne pourrait pénétrer jusqu'à notre roi, et, s'il portait des lettres du pape, il serait mis en prison. Venant de la part du roi de France, il sera traité honnêtement, mais il ne sera reçu que lorsque l'affaire parviendra aux oreilles du roi. Courez donc auprès du roi, appelez l'archevêque de Sens pour qu'il soit apporté obstacle à cette œuvre, parce-

qu'il s'agit autant d'une insulte faite au roi que d'un préjudice porté à votre cause.

« Sachez du reste que Thomas, le nouvel archidiacre de Bath, a été envoyé par le roi à l'archevêque de Rouen et qu'il a obtenu un sauf-conduit pour l'évêque de Nevers (Bernard), jusqu'au dimanche suivant.

« Ce Thomas crie bien haut et d'autres le crient aussi que le roi doit venir prochainement, ce qui est parfaitement faux. Le Nivernais s'en va à pas de fourmi par les évêchés, les abbayes, les maisons royales jusqu'au Mont-Saint-Michel, et celui qui sur sa terre se contente de quinze chevaux, en a trente-six ; aussi dit-on qu'il a plus soif de l'argent du roi que de la paix du royaume, de son bénéfice que de vos intérêts, et la chose se manifeste assez clairement. Il est en effet venu à Caen le 5 juin. Le fils du roi venait d'en sortir, et s'il l'eût voulu l'évêque de Nevers eût pu partir avec lui, mais il lui fut dit que le roi viendrait aussitôt, ou qu'un navire royal viendrait à cause de lui ; et cet homme, ignorant parfaitement les mœurs de votre nation, se laisse prendre à ces fallacieuses promesses et la parole de Dieu prospère peu dans ses mains. Si cependant il comprenait toutes ces ruses, s'il se hâtait de gagner la mer, il faudrait que l'archevêque de Rouen le précédât et qu'il attendît la réponse du roi, et s'il était bien résolu à passer la mer, il trouverait un navire et à coup sûr tous les gréements d'un navire, mais aucun pilote n'apparaîtrait, tous fuiraient, en effet, ou diraient qu'ils ne savent rien ou que les vents sont tout à fait contraires. Celui-là a été donc un grand sot qui a eu la volonté de venir parmi nous ou d'aller en Flandres.

« Hâtez-vous donc d'envoyer les lettres du roi, les lettres de l'archevêque de Sens et votre envoyé au Nivernais, et

qu'il s'empresse de venir à Caen auprès de la reine, afin qu'elle lui prépare les moyens de traverser la mer. Que si, par impossible, elle ne veut point que cet évêque retourne vers vous pour faire au plus vite ce qu'il doit faire, n'épargnez rien ; du reste, employez tout votre esprit, dégaînez entièrement votre glaive, parce que jamais l'œil du roi ne vous regardera, mais l'œil de la pitié divine sera sur vous et sur vos ouailles, et qu'il convient mieux de placer la gloire d'une victoire des princes pour son Église, que la paix des princes. Portez-vous bien et si vous succombez à l'adversité, ne craignez rien, parce que Dieu vous soutiendra de sa main puissante. »

Quelque diligence que mît Thomas Becket à suivre les conseils de son affidé de Caen, il n'eût pu faire qu'une personne allât à Paris, à Sens, revînt à Caen, puis arrivât en Angleterre à temps pour entraver le couronnement. L'évêque de Nevers qui se promenait à pas de fourmi par les couvents de Normandie, attendant pour remplir la mission dont le pape l'avait chargé, que le roi fût de retour en Normandie, comme il avait mandé que c'était son intention, eût été un fort mauvais messager.

L'évêque de Worcester auquel, paraît-il, Thomas avait cependant donné ses lettres, fut empêché de partir au moment où il allait s'embarquer à Dieppe. La reine et Richard du Hommet soupçonnèrent peut-être qu'il était porteur des protestations de l'archevêque, mais à coup sûr ils étaient convaincus l'un et l'autre qu'en se rendant à Londres sur l'invitation du roi, il croyait aller assister à un couronnement régulier et qu'il ne consentirait jamais à se prêter à cette cérémonie; qu'il ferait même tout son possible pour l'empêcher dès qu'il saurait qu'elle ne serait pas

présidée par Thomas de Cantorbéry. Aussi la reine et le justicier lui écrivirent de Caen en toute hâte pour lui défendre de s'embarquer, et, de plus, ils envoyèrent au prévôt et aux marins du port de Dieppe, l'ordre non-seulement de ne pas le transporter en Angleterre, mais même de lui refuser les moyens de passage.

Les évêques convoqués à Londres s'étaient bien montrés indécis, mais ils furent bientôt entraînés et le couronnement du jeune prince eut lieu le jour indiqué, le jour des saints Vit et Modeste, 18 juin, dans l'église de Westminster; l'archevêque d'York officia, assisté des évêques de Londres, de Salisbury, en présence d'un grand nombre d'autres, parmi lesquels étaient ceux de Bayeux et de Séez.

Le lendemain, tous les grands du royaume prêtèrent serment au jeune roi. Guillaume, roi d'Écosse, et son frère en firent autant; il y eut à cette occasion de brillantes fêtes et dans le banquet qui suivit, dit Thomas dans une de ses lettres, le père daigna servir le fils à table, disant, dans l'effusion de la joie paternelle, « qu'à compter de ce jour, la royauté cessait de lui appartenir. » Parole imprudente qui devait lui coûter bien cher plus tard.

Aussitôt après que la nouvelle du couronnement fut arrivée à Caen, un autre des affidés de Thomas s'empressa de lui écrire de cette ville, une lettre dans laquelle on lit :

« Dimanche dernier, le roi a armé son fils chevalier et cet enfant a été sacré par l'archevêque d'York; le roi a ensuite distribué ses domaines à ses enfants. Il fait annoncer son retour en Normandie pour y être plus craint; mais il ne s'y rendra point, car il a ordonné que la fille du roi de France, aujourd'hui à Caen avec la reine, mît ses habits, ses chevaux et sa maison montée, en état de passer

la mer aussitôt qu'il l'appellerait. Ceci a été fait pour que son père, le roi de France, en entendît parler et qu'il fût moins indigné de l'injure faite à sa fille, en ne l'admettant pas au couronnement, comme son époux. »

Les correspondants de Becket ou calomniaient le roi, ou étaient mal informés ; et en effet Henri, moins de dix jours après la cérémonie, vers la Saint-Jean, passa en Normandie, vint à Caen. Il y séjourna à peine quelques jours ; Willaume Fitz-Étienne nous le montre peu de temps après son arrivée à Falaise, où il eut avec l'évêque de Worcester une scène étrange :

« Je vois bien que vous êtes un traître, lui dit le roi ; je vous avais enjoint de venir au couronnement de mon fils et vous n'y êtes pas venu. Vos faveurs sont pour mon ennemi et votre haine pour moi, mon fils et les miens ; je vous ôterai vos revenus, vous êtes indigne de l'épiscopat et de tout bénéfice. Vous ne pouvez être le fils de mon oncle Robert de Caen, cet excellent comte qui vous a élevé dans son château. »

Roger expliqua ce qui s'était passé et comment il avait été empêché de s'embarquer, par la reine et Richard du Hommet.

« Je me félicite de ne pas avoir assisté à ce couronnement, dit-il, car si j'eusse été là, je m'y fusse opposé. A voir votre reconnaissance, on ne se douterait pas que mon noble père, le comte Robert, fut votre oncle, qu'il vous éleva, que pour vous il fit seize ans la guerre au roi Étienne. » Le roi ne se fâcha pas de cette verte sortie.

Un chevalier présent à l'entretien ayant, pour faire acte de courtisan, adressé à l'évêque des reproches graves, le roi le reprit en ces termes :

« Est-ce que tu crois que si je parle à l'évêque, mon parent, comme il me plaît, cela donne à toi et à d'autres le droit de l'insulter et de lui faire des menaces ? prends garde que je ne te fasse arracher les yeux. Toi et les autres, que je ne vous entende pas dire un mot contre l'évêque. »

Le monarque et l'évêque eurent ensuite un entretien secret, où il fut question de faire enfin la paix avec Thomas Becket.

Quelqu'irrité qu'il fût contre le primat, Henri avait des motifs pour désirer que cette affaire fût enfin terminée. Louis VII, outré de voir que sa fille n'avait point été couronnée avec le jeune Henri au Court-Mantel, charmé de trouver une nouvelle occasion de satisfaire sa jalousie contre son puissant rival, menaçait déjà la Normandie.

En outre, il avait écrit au pape qu'il était lassé de sa conduite astucieuse et lui avait posé cet ultimatum : « J'entends que vous ne prolongiez pas plus longtemps vos démarches dilatoires et trompeuses. »

Ce n'est pas tout, l'époque fixée à l'archevêque de Rouen et à celui de Nevers par le pape allait expirer, et le roi craignit sans doute que l'un de ces deux prélats n'exécutât les ordres du pape, et que si son royaume d'Angleterre n'était pas interdit à cause de son fils, ses terres du continent, et notamment la Normandie, le fussent.

Le roi, soupçonnant peut-être ce qui eut lieu, que Rome, placée ainsi que le disait le pape lui-même, entre deux marteaux, ne se prononçât pour le marteau de France, se hâta de faire sa paix avec le roi Louis VII d'abord, avec Thomas ensuite.

« Vous serez plus maître de lui en Angleterre que partout ailleurs, avait dit un courtisan au roi pour l'engager à faire sa paix avec Thomas. » Aussi faut-il peut-être joindre ce

motif aux autres qui dictaient la détermination du roi. Rotrou de Rouen et l'évêque de Nevers allèrent à Sens inviter l'archevêque à une entrevue ; on choisit un emplacement, entre La Ferté et le château de Freteval, dans la Touraine. Les deux rois s'y rendirent, et leur conférence se tint les 20 et 21 juillet. Il y fut arrêté que la jeune reine Marguerite irait retrouver son époux, et, en effet, au mois d'août suivant, elle partit pour l'Angleterre.

L'entrevue avec le primat eut lieu le 22 juillet. Thomas lui-même, dans une lettre adressée au pape Alexandre, rend compte de ce qui s'y passa.

« Dieu, dit-il, a regardé son Église d'un œil de pitié et remplacé la tristesse par la joie, et il n'est plus douteux, maintenant, que si nous eussions été écoutés dès le premier moment, on eût coupé les cornes à ceux qui faisaient tant de blessures à l'Église.

« Voici donc que le roi ayant appris par vos dernières lettres, que vous ne pourriez lui pardonner plus longtemps, sachant bien que vous n'aviez pas pardonné à l'empereur Frédéric, et que, malgré tout subterfuge, sa terre serait mise en interdit ; que si, parmi ses évêques, quelques-uns refusaient de vous obéir, ils seraient suspendus et excommuniés, il a bien voulu faire la paix avec nous, et comme nous l'espérons, à l'honneur de Dieu et à la plus grande utilité de l'Église ; car des coutumes qu'il revendiquait avec tant d'opiniâtreté, il n'a pas été question le moins du monde ; il n'a exigé de nous ni des nôtres aucun serment. Quant aux biens de notre Église, qu'il nous avait enlevés à cause de nos discussions, il nous les rendra tels que nous les avons indiqués dans un mémoire que nous lui avons remis ; enfin, il nous a promis paix, sécurité et retour. Seulement, pour ne pas paraître vaincu sur tous les points

et ne pas être accusé de parjure par ceux qui l'avaient entendu jurer qu'il ne nous donnerait pas le baiser de paix, il a déclaré que pour cela il ne nous donnerait pas ce baiser. »

En ces temps chevaleresques, le baiser de paix était une si puissante garantie de réconciliation, que pas un chevalier, fût-il roi, n'eût osé le violer.

Cependant, tout ne fut pas fini; les négociations furent d'abord interrompues par une maladie qui atteignit le roi, à Cerni, près de Domfront, et qui le retint alité pendant une partie des mois d'août et de septembre; le mal fut si grave que, se croyant en danger de mort, Henri fit son testament, divisa de nouveau ses États entre ses fils, et fixa même jusqu'au lieu de sa sépulture; il choisit le couvent de Grandmont. Il guérit et fit, à la Saint-Michel, un pèlerinage à Notre-Dame-de-Rocamadour, dans le Quercy; enfin, le mariage d'une de ses filles, Éléonore, avec Alphonse, roi d'Aragon, mariage d'où naquit Blanche de Castille, mère de saint Louis, entrava la conclusion de l'affaire de Thomas Becket.

Cependant, le primat avait déclaré qu'il attendrait en France l'entière restitution de ses domaines. De nouvelles entrevues eurent encore lieu entre le roi et lui à Tours et à Chaumont entre Blois et Amboise; des correspondances nombreuses furent échangées. Thomas semblait avoir oublié tous ses sujets de plainte passés contre Henri; il n'en était pas de même de ceux qu'il croyait avoir contre les prélats et seigneurs anglais qui, après tout, n'avaient fait qu'exécuter les ordres du roi; il ne pratiquait pas précisément envers eux le pardon des injures; il entendait maintenir les sentences d'interdit et d'excommunication lancées contre eux. Arnoul de Lisieux, qui était présent,

prévoyant les conséquences de ces censures, pressa vivement l'archevêque d'absoudre les excommuniés. Thomas refusa; il fit plus, alors qu'il se plaignait au pape que les clauses et les promesses du 22 juillet n'avaient pas été tenues par le roi, il lui écrivait aussi pour le prier de se montrer de bonne composition avec Henri : « De peur qu'une parole vive ne blesse l'oreille susceptible de ce personnage puissant et ne fasse obstacle à la paix convenue, nous supplions Votre Sainteté de ne pas mentionner ni les excès du monarque, ni le serment coupable qu'il a fait, ni les coutumes perverses qu'il revendique, ni l'illégalité commise dans le couronnement de son fils, mais de maintenir seulement la sentence portée contre l'archevêque d'York et les évêques qui l'ont assisté, parce qu'ils ont eu l'audace de faire ce couronnement dans notre province pendant notre exil..... Écrivez au roi une lettre affectueuse..... Vous ne devez pas dissimuler les torts et les fautes du clergé..... Remettez-moi le soin de suspendre ou d'excommunier les évêques..... Nous vous demandons, sur les conseils du très-chrétien roi de France, une lettre spéciale frappant de suspense l'archevêque d'York..... Ordonnez à l'évêque de Meaux et au pieux abbé de Saint-Crespin de Soissons d'aller demander au roi qu'il restitue à l'Église ses biens, qu'il répare les dommages causés à nous et aux nôtres, en lui faisant savoir que, s'il désobéit à ces ordres, la sévérité de l'Église tombera sur lui et sur son royaume; et si ces menaces sont sans effet, confiez-nous les pouvoirs qu'ont eus l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers ou même de plus grands encore; car plus le monarque est puissant et orgueilleux, plus il est besoin d'une verge dure et de liens forts pour le dompter et l'enchaîner. »

Thomas, ainsi qu'on le voit, faisait provision d'armes contre Henri, qu'il ne frapperait qu'à la dernière extrémité, bien que tout se fût fait par ses ordres, mais il se montrait implacable pour ceux qui les avaient exécutés.

C'est dans cette disposition d'esprit que quelque temps après l'entrevue de Chaumont, près de Blois, il se décida à partir pour l'Angleterre. Il alla prendre à Paris congé de Louis VII, qui l'avait accueilli quand tout le monde l'abandonnait; il se rendit ensuite à Rouen pour saluer le roi d'Angleterre, qui lui avait donné rendez-vous dans cette ville ; mais il y reçut de la part d'Henri une lettre écrite de Loches, par laquelle on lui apprenait qu'informé d'une attaque des troupes françaises en Auvergne, le roi était obligé de s'y rendre et qu'il ne pouvait être à Rouen. « Je vous envoie Jean, doyen de Salisbury, ajoutait le roi, qui vous amènera en Angleterre; je le charge de mes ordres pour mon fils, afin que vous soyez mis en paisible possession de tous vos biens et honneurs, et comme il revient à mon fils et à moi des propos peut-être inexacts sur la prolongation de votre séjour en France, je crois que vous feriez bien de retourner en Angleterre le plus tôt possible. »

Qu'avait à demander de plus l'archevêque? biens et honneurs allaient lui être rendus, il pouvait maintenant partir.

Les préparatifs du départ furent hâtés, et, le 3 décembre, Thomas s'embarqua avec sa suite à Wissant. Il aborda à Sandwich; une multitude de pauvres, dont beaucoup étaient en armes, le reçut à son débarquement, en le saluant du verset *Benedictus qui venit in nomine Domini*, « béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » et en se prosternant à terre pour recevoir sa bénédiction. Plusieurs gentilshommes, qui n'étaient pas de ses amis, l'attendaient

à Douvres; apprenant son arrivée, ils accoururent à Sandwich, ils étaient armés. Jean d'Oxford leur défendit de la part du roi de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens; ces paroles et l'attitude de la population servit à maintenir la haine de ces barons et de ces chevaliers.

Le lendemain le primat fit dans Cantorbéry une entrée solennelle au milieu d'un concours immense du peuple et du clergé venu processionnellement au devant de lui.

Cependant, vers le 23 novembre, à la Saint-Clément, Henri, comme il l'avait annoncé à l'archevêque, venait de quitter l'Anjou pour conduire une armée dans le Berri, et il se disposait à attaquer Bourges, prétendant que cette ville ne relevait pas directement de la France, mais appartenait à l'Aquitaine. Toutefois, prévenu par le roi de France, il consentit à faire une nouvelle trêve qui devait durer jusqu'à la Saint-Hilaire (14 janvier 1171); après cet acte, Henri reprit la route de la Normandie pour aller passer les fêtes de Noël à Bures-le-Roi.

C'est là que vinrent le trouver l'archevêque d'York, les évêques de Londres, de Salisbury et Richard de Welcestre, archidiacre de Poitiers; Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry, fatigué par la mer, était resté en route. A son arrivée en Angleterre, le primat avait été sollicité par des officiers royaux, mais peut-être avec des formes trop raides, pour obtenir ce qu'on demandait de lui, d'absoudre les prélats rejetés de l'Église. Il s'était retranché derrière les dispositions de la loi ecclésiastique et avait répondu que la sentence émanant du pape, le pape seul pouvait la lever; que, toutefois, il présumerait le consentement du souverain pontife et absoudrait les coupables, s'ils promettaient d'obéir au jugement de l'Église. C'était là un subterfuge, car c'était Thomas qui avait obtenu du pape l'excommu-

nication contre l'archevêque d'York, les évêques de Durham, de Rochester, de Londres, de Salisbury, les archidiacres de Poitiers et de Cantorbéry; c'était à lui qu'avait été envoyée la bulle d'excommunication avec pouvoir de la lancer ou de ne pas en user. Or il en avait usé même avant de s'embarquer : « Qu'allez-vous faire en Angleterre, avait dit à Herbert de Bosham, sur le port de Wissant, un capitaine de navire qui arrivait d'Angleterre? Insensés!... tout le pays est excité contre l'archevêque, surtout le parti du roi, qui prétend que vous avez déjà répandu le trouble au loin en excommuniant et en suspendant les évêques en ce temps de l'année qui eût dû vous rappeler à des pensées pacifiques, puisque c'est l'Avent de Notre-Seigneur. » D'ailleurs, Thomas adressa les mêmes réponses à Hugues, comte de Norfolk, à Guillaume, évêque de Norwich, qui le suppliaient humblement de lever l'interdit lancé sur de pauvres prêtres de leur comté ou de leur diocèse : « S'il faut être bon pour la misère qui est humble, il faut aussi traiter sévèrement la misère qui est orgueilleuse..... Si ce n'était votre gracieuse intervention, les arbres mutilés seraient déjà abattus, mais rien ne sera changé à votre situation jusqu'au jour où nous espérons vous visiter. »

L'archevêque d'York et les évêques de Londres et de Salisbury étaient donc venus en Normandie trouver le roi pour lui exposer la conduite de Thomas dans l'espérance qu'il leur viendrait en aide. Henri était déjà informé de plusieurs faits qui l'avaient fortement indisposé : il savait que l'archevêque, auquel l'irritation des seigneurs royaux commandait la réserve et une grande prudence, voyageait avec faste et que les populations se levaient sur son passage, et que, dans un voyage qu'il avait fait à Londres pour

rendre visite au jeune Henri, on remarquait que trois mille écoliers et clercs attachés à l'Église de cette cité l'avaient triomphalement reçu, qu'on avait été obligé de parcourir ainsi la contrée et il put croire un instant que le prélat avait, comme on l'en accusait, l'intention de déposer son fils.

Admis avec ses compagnons auprès du roi, qui se trouvait au château royal de Bures près Bayeux, l'archevêque d'York prit la parole : « Seigneur, lui dit-il, je suis le seul des prélats qui puisse ouvrir la bouche et m'adresser à Votre Majesté ; mes deux collègues sont excommuniés et personne n'ose converser avec eux de peur d'être enveloppé dans la sentence que cet ingrat, oubliant qu'il vous doit son retour, a fulminée contre tous ceux qui ont pris part au couronnement de votre fils. Maintenant qu'il est rentré dans sa patrie, il se prépare pour l'avenir ; il marche entouré d'une armée, et tente de pénétrer dans les forteresses et les châteaux du pays.

« Par les yeux de Dieu! s'écria Henri, si tous ceux qui ont consenti au couronnement de mon fils sont excommuniés, je suis donc de ce nombre?

« Patience, seigneur, reprit l'archevêque d'York, si l'on ne peut maintenant détourner l'orage, on peut du moins le supporter avec calme et prendre l'attitude des offensés ; mais alors il faut dissimuler et laisser faire l'insulteur comme s'il n'avait rien à craindre.

« Que voulez-vous donc que je fasse ? » demanda le roi.

« Ce n'est pas à nous qu'il appartient de vous conseiller, c'est à vos barons, » dit l'un.

« Oui, reprit un autre, tant que Thomas vivra, vous n'aurez pas un jour de tranquillité. »

A ces mots, le roi entra dans un de ses accès de colère fu-

rieuse. « Hé quoi ! s'écria-t-il, un homme qui est venu à ma cour sur une jument boiteuse pour tout bien, vilipende toute ma famille, et foule impunément aux pieds tout mon royaume ; je ne nourris donc à ma table que des gens lâches et ignobles, puisque tous ensemble ne peuvent me venger d'un prêtre seul qui m'insulte si grossièrement ? »

Puis il réunit son conseil et il y fut décidé que Richard du Hommet, avec les chevaliers, passerait le détroit pour arrêter le prélat.

Mais les choses allaient bien plus vite en Angleterre.

Les paroles du roi avaient été ramassées par quatre de ces courtisans qui ont l'habitude de pousser à leurs dernières limites les désirs du maître.

Dès le soir même, ces quatre hommes résolurent de partir pour l'Angleterre et de délivrer leur roi, fût-ce par le meurtre, des tourments dont il venait de se plaindre. C'étaient Hugues de Morville, Richard-le-Breton, Renaud fils d'Ours et Guillaume de Tracy.

Les quatre courtisans partirent donc en secret pour l'Angleterre. Ils arrivèrent le 29 décembre au château de Saltwood, occupé par Renouf de Broc, un des ennemis les plus prononcés de l'archevêque. Le château de Saltwood avait été un fief de l'archevêque avant son départ d'Angleterre, l'archevêque le réclamait ; de Broc saisissait toutes les occasions de se montrer hostile à l'archevêque. Ainsi, il tendait des embûches sur le chemin du primat, chassait son gibier, tuait ses cerfs, emmenait ses chiens ; quelques jours avant Noël même il avait fait couper la queue à une des bêtes de somme de l'archevêque, qui, de la mer, portait du vin que celui-ci avait acheté en France. Thomas Becket venait d'excommunier Renouf de Broc.

Ils allèrent en la demeure archiépiscopale, entraînant

avec eux douze cavaliers, qui consentirent à leur prêter main-forte, croyant obéir à un ordre du roi ; leur escorte garda les portes, ils entrèrent seuls dans le palais. Thomas venait d'achever son dîner, quelques-uns de sa maison étaient encore à table ; il s'était retiré avec quelques intimes dans sa chambre pour parler d'affaires ; averti que quatre chevaliers désiraient lui parler au nom du roi, il consentit à les recevoir.

Introduits, ils s'assirent sans saluer.

« Nous venons, dit Renaud fils d'Ours, qui paraissait être le chef, apporter des ordres du roi ; voulez-vous les entendre en public ?

« En public, répondit Thomas... » On fit entrer les clercs.

Renaud voulut exiger alors au nom du roi que les prélats suspendus fussent rétablis et que lui-même rendît compte de ses desseins contre le jeune prince. Thomas repoussa leurs demandes. « C'est le souverain pontife, dit-il, qui a lancé les excommunications, c'est donc lui seul qui a le droit d'absoudre. Quant au prince, je n'ai jamais eu l'intention de lui enlever la couronne, je lui en souhaiterais plutôt trois! »

Les chevaliers devinrent alors menaçants. « Quiconque, répondit Thomas, violera les lois du Saint-Siége et les droits de l'Église du Seigneur et refusera satisfaction, je le frapperai et je n'hésiterai pas à lui infliger les censures canoniques, et, quant à vous, je m'étonne de votre conduite quand je songe aux liens qui existent entre nous. »

En parlant ainsi, Thomas faisait allusion aux engagements pris envers lui par Renaud fils d'Ours, Hugues de Morville et Guillaume de Tracy, qui avaient fait acte de vasselage envers Thomas en le reconnaissant pour leur seigneur, alors qu'il était chancelier.

Les chevaliers se levèrent vivement, s'approchèrent de l'archevêque : « Nous vous déclarons, lui dirent-ils, que vos paroles tomberont sur votre tête.

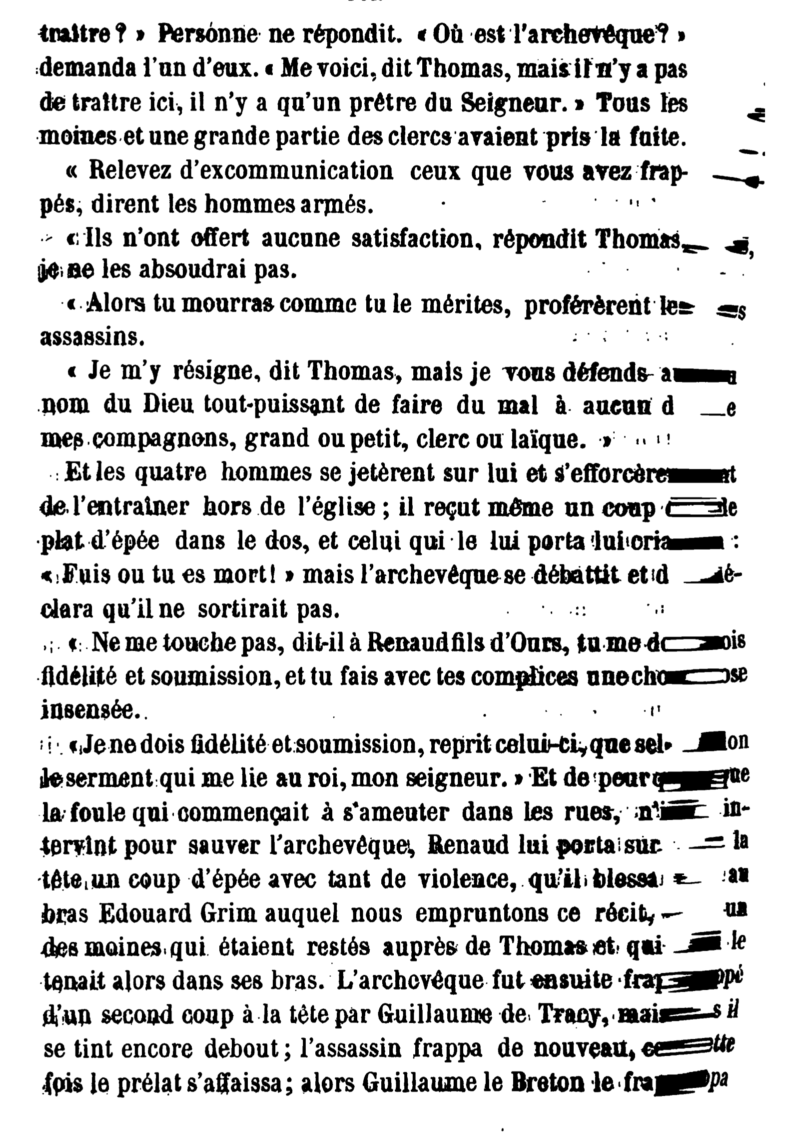
« Êtes-vous donc venus pour me tuer? répondit Thomas. Vous êtes moins prêts à frapper que je ne le suis à souffrir le martyre. »

Les chevaliers sortirent donnant l'ordre aux clercs et aux moines de garder le primat prisonnier. Thomas les suivit jusqu'à la porte : « Ici même vous me retrouverez, » leur dit-il.

Les chevaliers n'étaient sortis que pour revêtir leurs cottes de mailles. La porte avait été fermée sur eux. Renaud fils d'Ours revint armé d'une hache, il attaqua la porte; ne pouvant la briser, il passa avec les siens dans le verger et fit voler en éclats une cloison qui se trouvait devant eux. Les clercs épouvantés pressèrent l'archevêque de se retirer dans l'église; il refusa d'abord, puis il consentit parce qu'on lui fit observer que c'était l'heure de vêpres. « Puisque c'est l'heure de mon devoir, je me rendrai à l'église; » et, il se mit en marche précédé par la croix. Il marchait lentement, les chevaliers étaient sur ses traces; Thomas fut alors entraîné avec effort, presque porté dans l'église, malgré sa résistance et ses réclamations. Il se dirigea vers l'autel; il en avait franchi quatre marches, quand Renaud fils d'Ours parut à la porte, l'épée nue, criant : « A moi, à moi les hommes du roi! » Les trois autres le suivaient de près.

Les gens qui étaient avec le primat voulurent fermer la grille du chœur, il s'y opposa; ils le conjurèrent de se réfugier dans la crypte et de gagner par là le faîte de l'édifice, il refusa.

Pendant ce temps, les chevaliers s'écriaient : « Où est le



traître ? » Personne ne répondit. « Où est l'archevêque ? » demanda l'un d'eux. « Me voici, dit Thomas, mais il n'y a pas de traître ici, il n'y a qu'un prêtre du Seigneur. » Tous les moines et une grande partie des clercs avaient pris la fuite.

« Relevez d'excommunication ceux que vous avez frappés, dirent les hommes armés.

« Ils n'ont offert aucune satisfaction, répondit Thomas, je ne les absoudrai pas.

« Alors tu mourras comme tu le mérites, proférèrent les assassins.

« Je m'y résigne, dit Thomas, mais je vous défends au nom du Dieu tout-puissant de faire du mal à aucun de mes compagnons, grand ou petit, clerc ou laïque. »

Et les quatre hommes se jetèrent sur lui et s'efforcèrent de l'entraîner hors de l'église ; il reçut même un coup de plat d'épée dans le dos, et celui qui le lui porta lui cria : « Fuis ou tu es mort ! » mais l'archevêque se débattit et déclara qu'il ne sortirait pas.

« Ne me touche pas, dit-il à Renaud fils d'Ours, tu me dois fidélité et soumission, et tu fais avec tes complices une chose insensée.

« Je ne dois fidélité et soumission, reprit celui-ci, que selon le serment qui me lie au roi, mon seigneur. » Et de peur que la foule qui commençait à s'ameuter dans les rues, n'intervînt pour sauver l'archevêque, Renaud lui porta sur la tête un coup d'épée avec tant de violence, qu'il blessa au bras Edouard Grim auquel nous empruntons ce récit, un des moines qui étaient restés auprès de Thomas et qui le tenait alors dans ses bras. L'archevêque fut ensuite frappé d'un second coup à la tête par Guillaume de Tracy, mais il se tint encore debout ; l'assassin frappa de nouveau, cette fois le prélat s'affaissa ; alors Guillaume le Breton le frappa

avec tant de violence qu'il lui emporta la partie supérieure du crâne et que l'épée se brisa sur le pavé, le sang et la cervelle jaillirent de la blessure. Hugues de Morville aidait ses complices en se tenant à la porte et en empêchant la foule d'entrer.

Un cinquième assassin, que les uns disent être Robert de Broc et les autres un certain Guillaume Mautrait, chose monstrueuse, posa le pied sur le cou de la victime, répandit sur le pavé le sang et la cervelle en s'écriant : « Il n'en reviendra pas, partons ! » Et les cinq assassins sortirent de l'église en criant : « Laissez passer les gens du roi. »

Ainsi, Thomas, à cinquante-trois ans, périssait d'un crime horrible et qu'on ne saurait flétrir trop énergiquement. Il est impossible d'admettre aucune excuse, aucune circonstance atténuante en faveur des hommes qui en furent les auteurs. Ce n'en est pas une que celle qu'on a invoquée souvent : le dévouement chevaleresque des vassaux pour leur seigneur, le fanatique amour que les courtisans professaient pour le roi et le désir que ces hommes avaient de procurer la paix à leur maître et au royaume ; ce fut le contraire qui arriva, l'attentat fut fatal au roi et à la patrie.

Quant à Thomas Becket, l'historien impartial ne saurait encore une fois le considérer comme un martyr de la foi chrétienne : il mourut pour avoir trop défendu les priviléges temporels de son Église. Il fut une des victimes de cette grande lutte du pouvoir sacerdotal contre le pouvoir civil, de ce long combat de la tiare contre la couronne, qui s'est perpétuée sous des formes diverses, dont nous sommes encore les témoins, dans laquelle ni le dogme ni la foi ne sont engagés, car il s'agit seulement de savoir qui des deux possédera les biens et la puissance de ce monde.

La nouvelle de ce meurtre eut bientôt passé la mer ; elle

stupéfia et révolta le continent, elle aurait même produit, s'il fallait en croire certaines lettres, le plus grand effet sur Henri.

« Nous étions dernièrement, écrivait au pape l'évêque de Lisieux, Arnoul, réunis au conseil chez le roi, pour y traiter, croyions-nous, des grandes affaires de l'Église et de l'État, quand tout à coup la nouvelle relative à l'archevêque de Cantorbéry vint nous plonger dans une profonde tristesse, changeant notre calme en une véritable stupeur, et nos délibérations en sanglots..... La rumeur a porté cette nouvelle à la connaissance du monarque; on ne pouvait pas lui cacher ce crime, puisque c'est à lui surtout qu'il appartient d'en tirer vengeance. Aux premiers mots de ce funèbre message, il poussa des cris et des lamentations, et changea les insignes de la dignité royale contre le cilice et la cendre, se montrant plutôt l'ami que le souverain de la victime. Il passa des cris à la stupeur, et de la stupeur aux plus vives démonstration d'amertumes. Il demeura trois jours enfermé dans sa chambre, refusant toute nourriture et toute consolation : on eût dit qu'écrasé sous le poids d'un tel malheur, il se préparait à n'y pas survivre.

« La situation était alarmante, et nous avions un double sujet d'inquiétude ; après avoir pleuré le trépas de l'archevêque, nous commençions à craindre pour la santé du roi ; un même coup paraissait devoir nous les enlever tous les deux. Cependant, comme les amis du prince et surtout les évêques lui reprochaient de ne savoir surmonter sa douleur, il répondit qu'il craignait que les auteurs et les complices du meurtre ne se fussent promis l'impunité, à cause de sa vieille querelle avec l'archevêque, et que ses ennemis ne couvrissent son nom de calomnies et d'opprobres, en re-

pendant le bruit que les choses ne s'étaient pas passées à son insu. Puis il prit Dieu à témoin que cet abominable forfait n'avait été ni commis avec son consentement ou même à sa connaissance, ni surtout préparé par aucun artifice de sa part. »

« Le malheur qui est arrivé chez vous, disaient, quelques jours après l'événement, des clercs envoyés par le roi aux moines de la cathédrale de Cantorbéry, a tellement affligé le roi que pendant trois jours il s'est abstenu d'entrer dans l'église et n'a pris d'autre nourriture que du lait d'amandes; il n'a voulu ni paraître en public ni recevoir de consolation. Il sait le tort que fera à sa réputation cette cruelle action des siens ; il pense qu'on ne se persuadera pas aisément qu'il n'a pas désiré la mort d'un homme dont il s'est plaint si souvent, comme du seul qui s'opposait à ses volontés. »

Cependant Henri avait raison de craindre que ses rivaux exploiteraient toutes les circonstances de ce déplorable événement. Ils se réunirent, en effet, pour l'accuser de trahison, de parjure et pour insinuer qu'il était l'instigateur ou tout au moins le complice de l'assassinat de Thomas Becket.

La papauté, quand elle était bien assise elle-même, était le grand juge des rois, l'arbitre du sort des nations ; ce fut à la papauté que s'adressèrent les ennemis du roi Henri.

Thibaut de Blois, dont l'ambition convoitait la Touraine et qui espérait peut-être l'obtenir, si Henri était excommunié, écrivait au pape : « Le sang du juste a été versé ; les chiens de cour, les familiers, les domestiques du roi d'Angleterre se sont faits les ministres de son crime. Que le Tout-Puissant, Très-Saint-Père, vous inspire le courage et vous accorde les moyens de tirer, d'un si mons-

trueux attentat, une vengeance sévère, éclatante et qui satisfasse le monde épouvanté. »

« Qu'une justice plus sévère s'éveille, mandait Louis VII à Alexandre III, que le glaive de Saint-Pierre sorte du fourreau pour venger le martyr de Cantorbéry. »

Les gens d'Église, en France surtout, provoquaient et lançaient l'anathème sur le roi, et excitaient l'esprit des populations.

L'archevêque de Sens écrivit aussi deux lettres au pape; dans l'une d'elles il disait : « Couvrez d'ignominie celui qui s'est fait le sanguinaire persécuteur de Dieu, car il a frappé son propre père entre les bras de sa mère; il l'a frappé avec perfidie et cruauté par les mains de je ne sais quels sacriléges et vils bourreaux. Son crime l'emporte sur celui de tous les scélérats fameux, sur la perversité de Néron, l'apostasie de Julien et la perdition sacrilége du traître Judas. »

Puis ce prélat, qui se prétendait primat des Gaules, devançant les désirs de Louis VII, et en cela il servait autant les intérêts de la France que ceux de la religion, lança un arrêt d'interdit sur les provinces continentales soumises à Henri. Cet interdit pouvait être dangereux et susciter des révoltes en Aquitaine, en Anjou, dans le Maine, la Bretagne et la Normandie; heureusement pour Henri, le clergé normand n'acceptait pas la primatie que voulait s'attribuer l'archevêque de Sens. Rotrou, archevêque de Rouen, qui, de son côté, tenait à être considéré comme primat des provinces soumises au roi d'Angleterre, défendit aux prêtres et aux évêques d'obéir à l'interdit de son collègue de Sens, avant qu'il eût été ratifié par le pape.

Les accusations et les sourdes menées des ennemis du roi Henri, qui ne négligeaient aucune circonstance pour attaquer son pouvoir, produisaient les plus déplorables effets.

En France, on avait appelé Pré-du-Traître le lieu où s'était tenue la dernière conférence entre le roi et Thomas Becket. Le prieur de Grandmont, près de Limoges, qu'affectionnait Henri et dont il rebâtissait l'église à ses frais, lui écrivait : « J'ai renvoyé les ouvriers qui bâtissaient l'église à vos frais, pour qu'il n'y ait point rien de commun entre vous et nous. »

Thomas commençait à être regardé comme un saint et on répandait le bruit qu'à son tombeau, sur ses reliques, il s'opérait des miracles. « Et parce qu'après le trépas du martyr, disait au pape l'archevêque de Sens, Dieu a opéré des merveilles, nous ne voulons pas passer sous silence ce que nous avons appris par la rumeur publique : on dit et on affirme qu'il est apparu à plusieurs, répétant qu'il était vivant et non mort, montrant non pas des plaies, mais des cicatrices de ses blessures. »

En somme, l'interdit de l'archevêque de Sens qui avait pris sur lui de concentrer en ses mains les pouvoirs donnés à l'archevêque de Rouen, à l'évêque de Nevers et subsidiairement à lui ; l'interdit de cet archevêque, arrivant dans de semblables circonstances, pouvait, s'il était approuvé par le pape, produire les plus déplorables résultats pour la puissance continentale d'Henri. Une sentence d'excommunication pouvait enfanter l'invasion des États normands et angevins par le roi de France, allié à la maison de Blois et Champagne, et il était douteux que les barons de ces deux pays osassent prendre les armes pour leur maître frappé des foudres de l'Église. Ce n'est pas tout, cette sentence pouvait réveiller les feux mal éteints qui couvaient dans la Guyenne, dans le Poitou et surtout en Bretagne, où Conan IV venait de mourir et où l'on parlait déjà d'insurrection contre Geoffroy.

Henri, qui de Caen s'était retiré à Argentan, comprit le danger; il prit promptement une résolution. Il dépêcha à Rome, pour arrêter la sentence, une ambassade composée des évêques d'Évreux et de Worcester, Richard, abbé de Wallace, des archidiacres Réginald de Salisbury et Richard de Lisieux, de Richard Barre et de Maître Henri, et de cinquante autres. L'archevêque de Rouen, Rotrou, devait la conduire; mais, fatigué par l'âge, il fut obligé de renoncer à cette mission dont le but est résumé à la fin de la lettre qu'Arnoul de Lisieux écrivait au pape et dont nous avons donné plus haut le commencement : « Après mûre délibération, il a été convenu que le roi s'en rapporterait à la sagesse, à l'autorité du siége apostolique, en qui toute la chrétienté vénère un esprit de prudence consommée et la plénitude du pouvoir, et qu'au reste, il aurait soin d'établir son innocence par les voies légitimes et canoniques. Nous vous en supplions donc, avec cet esprit de conseil et de force que vous avez reçu d'en haut, que votre justice inflige aux assassins un châtiment digne d'un si monstrueux attentat, et que votre bonté apostolique reconnaisse et proclame l'innocence du monarque. »

Quant au roi, voici ce qu'il écrivait lui-même au pape Alexandre :

« J'en prends Dieu à témoin, c'était par respect pour l'Église romaine et par amour pour vous que, selon votre demande, j'avais accordé à Thomas évêque de Cantorbéry, la paix et la pleine possession de ses biens, et que je lui avais permis de retourner en Angleterre avec un cortége honorable; mais à son entrée dans mes États, au lieu des joies de la paix, il a porté avec lui le glaive et l'incendie ; il a compromis mon royaume et ma couronne, il a excommunié sans cause mes serviteurs. L'audace de cet

homme a lassé cependant ceux qu'il avait frappés et d'autres encore en Angleterre ; ils se sont jetés sur lui, et ce que je ne puis dire sans douleur, ils l'ont tué. Je crains que la colère que j'avais tout récemment conçue contre lui, n'ait été la cause de ce forfait ; aussi, j'atteste Dieu que je me sens gravement troublé, mais je suis plus inquiet pour ma renommée que je ne redoute ma conscience. Dans cette perplexité, je demande à Votre Sérénité de m'assister par un conseil salutaire (*Hist. de Fr.* t. XVI, p. 470). »

En attendant la décision du pape, de grandes précautions avaient été prises contre l'introduction de toute bulle d'interdiction ou d'excommunication ; les peines les plus sévères, celles de la corde et du fouet furent prononcées contre les prêtres qui oseraient invoquer le nom de Thomas comme celui d'un saint, et contre ceux qui visiteraient le lieu de sa mort.

Cependant, Henri comprenant que les finances sont le nerf véritable de la politique, songeait à accroître les siennes. Il compléta la mesure du recensement des revenus et coutumes de la couronne, ordonné en 1162 et dont avaient été chargés Rotrou évêque d'Évreux et Renaud de Saint-Valery, mais les sommes qu'ils produisaient étaient insuffisantes pour faire face à toutes les éventualités ; car elles ne s'élevaient pas, dit Girald le Cambrien, au-dessus de 12,000 marcs (environ 1 million de francs).

Il rétablit et multiplia les droits de toute espèce, de telle sorte qu'au lieu de former comme auparavant une source accessoire du revenu de l'État, ils en devinrent la principale ; dès ce moment les recettes furent presque décuplées.

Les bruits d'insurrection en Bretagne devenaient plus consistants, et, de fait, quelques chefs bretons parmi les-

quels le comte de Cornouailles et de Vannes, cet Eudes de Porhoët, dont le roi avait séduit la fille, et le vicomte de Léon, Guy O'Mark, s'apprêtaient à lever l'étendard de la révolte. Dans les circonstances où il se trouvait, Henri avait le plus grand intérêt à arrêter l'explosion. Il rassembla donc des troupes considérables et vint camper à Pontorson. Cette marche seule suffit à contenir les rebelles, dont le premier se réfugia auprès du roi de France, tandis que le second lui donnait des gages de soumission.

Cependant, un grand projet occupait l'esprit du roi. Depuis 1156, la bulle par laquelle le pape anglais Adrien IV l'avait autorisé à conquérir l'Irlande, était enfouie dans les archives royales. Henri l'en retira, puis il convoqua à Argentan ses barons du continent, pour leur apprendre qu'il avait résolu de donner suite à cette bulle ; et pour entreprendre la campagne, il demanda, comme il fit en Angleterre, des secours en hommes et en argent. Cette campagne pouvait avoir pour but de détourner l'attention de la mort de Becket, et si elle était heureuse de se rendre favorable en deçà, mais surtout de l'autre côté du détroit, des peuples de tout temps trop enclins à tout pardonner aux victorieux, d'apaiser la papauté en lui faisant hommage comme suzerain de ce pays d'Irlande, dont elle avait autorisé la conquête.

Henri en fit durer les préparatifs ; mais avant de partir, pour parer à tout événement et empêcher que ses États fussent troublés par une sentence papale, il fut donné ordre aux justiciers et baillis royaux en Normandie, surtout dans les ports de mer, de ne laisser partir aucun étranger pour l'Angleterre, sans qu'il eût donné une caution suffisante. Les mêmes formalités étaient exigées de ceux qui d'Angleterre voulaient se rendre en Normandie : tout porteur de

bulle du pape, arrêté, devait être jugé comme perturbateur du repos public. Enfin, il fut défendu des deux côtés du détroit, sous les peines les plus sévères, d'annoncer dans les chaires des églises ou dans d'autres lieux qu'il s'opérait des miracles sur la tombe de Thomas Becket.

Au mois d'août, le roi quitta la Normandie et donna rendez-vous à toutes ses troupes dans le pays de Galles; il laissait le gouvernement des États continentaux à son fils Henri au Court-Mantel. Sa jeune femme, Marguerite de France, et la reine mère Éléonore, habitaient tantôt Caen, tantôt Bayeux.

Aux fêtes de Noël 1171, le jeune roi, qui venait d'entrer en sa dix-septième année, tint dans cette dernière ville, au château de Bures-le-Roi, son premier parlement ou, comme disent les historiens du temps, sa première cour.

Il voulut imprimer à cet acte de souveraineté un cachet de grandeur et de magnificence : tous les seigneurs, évêques et abbés des provinces soumises aux Plantagenets furent invités à s'y rendre et peu y manquèrent. Le prince Geoffroy y vint avec une nombreuse suite de barons bretons. Depuis longtemps, on n'avait vu réunion plus nombreuse et surtout plus brillante; le jeune prince fit de grandes largesses et donna des fêtes superbes, « d'autant plus agréables, observe Depping, qu'on était encore sous l'impression d'événements graves et fâcheux résultant de la mort de Becket, qui avait eu lieu juste un an auparavant. » Robert du Mont, voulant montrer combien de seigneurs étaient accourus à la voix du jeune et brillant Henri, raconte que Guillaume de Saint-Jean, procurateur de Normandie, et Guillaume fils Hamon, sénéchal de Bretagne, qui avait accompagné Geoffroy frère d'Henri, ayant eu la bizarre idée de n'admettre à leur table, dans une salle spéciale, que les chevaliers qui

comme eux portaient le nom de Guillaume, il s'en trouva cent dix, et encore en restait-il plusieurs de ce nom qui n'y étaient pas, parce qu'ils mangeaient à la table du roi.

Cependant, le roi Henri II était débarqué en Irlande vers le 1er novembre, et il soumit avec la plus grande rapidité cette nation qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, a lutté avec une constance malheureuse contre ses conquérants ; chez laquelle subsiste encore comme une passion native, la haine du gouvernement anglais, et qui, chose étrange, conserve une fidélité et un dévouement opiniâtre à la papauté, quoiqu'elle ait, pour l'impôt appelé *denier de Saint-Pierre*, vendu son indépendance et sa liberté à l'Angleterre.

Cependant, vers Pâques 1172, le roi était encore en Irlande quand il apprit que deux légats du pape arrivaient en Normandie.

Voici ce qui s'était passé à la suite de l'ambassade qu'il avait envoyée à Rome, et nous empruntons ce récit à une lettre collective adressée au roi par des membres de cette députation, qui étaient arrivés jusqu'à Rome ; car les auteurs de cette lettre nous apprennent que les évêques de Worcester et d'Évreux et Robert de Neubourg n'avaient pu arriver à Rome en même temps qu'eux. — Ils crurent néanmoins devoir agir comme si l'ambassade eût été au complet, car le Jeudi-Saint 1171 approchait, et c'est ce jour que le pape lance ses absolutions et ses excommunications.

Après avoir raconté les traverses et les difficultés de leur voyage, les premiers refus du pape de les admettre au baiser de paix, de les recevoir même et la façon peu courtoise avec laquelle ils avaient été accueillis par les cardinaux, qui daignaient à peine leur adresser la parole, ils finirent par obtenir une audience pour l'abbé de Wallace et

pour l'archidiacre de Lisieux, les moins suspects d'entre eux tous. « Mais, écrivent-ils au roi Henri, dès que prononçant votre nom, comme celui d'un très-dévoué fils de l'Église romaine, ils saluèrent de votre part la cour assemblée, elle se mit tout entière à crier : Assez ! assez ! comme si le seigneur pape n'eût entendu votre nom qu'avec horreur. L'abbé de Wallace et l'archidiacre de Lisieux se retirèrent ; mais le soir ils eurent une nouvelle audience et, de notre commun avis, ils remplirent la mission que Votre Majesté leur avait donnée, exposant en détail vos bienfaits envers l'archevêque et les injures de toutes sortes commises à votre égard. Ces choses furent d'abord dites en particulier, puis devant le pape, les cardinaux et deux clercs de Thomas qui défendirent la cause de leur maître. »

Cette démarche n'aboutit pas à grand'chose, car ces ambassadeurs apprirent que le pape devait le Jeudi-Saint, jour où il prononce les absolutions et les excommunications, jeter l'interdit contre Henri nommément, contre tous ses États du continent et d'outre-mer, et confirmer l'interdit déjà lancé par l'archevêque de Sens. Ils redoublèrent d'efforts pour empêcher cette excommunication ou obtenir au moins un délai.

« N'ayant pu y réussir, écrivent-ils au roi, et regardant comme un devoir de prévenir à tout prix une chose si déshonorante pour vous et pour votre royaume, nous consultant tous ensemble avec les cardinaux, nous pûmes découvrir un moyen sûr d'échapper au péril imminent, et nous prîmes sur nous la responsabilité de l'expédient dans la ferme espérance que nous conduirions les choses à la seule issue que vous devez vouloir et que vous voulez sans doute. Nous fîmes dire au pape par l'entremise de quelques cardinaux :

« Nous avons pour instruction de jurer en votre présence, que le roi s'en tiendra à votre commandement et qu'il en fera le serment en personne. »

Le Jeudi-Saint, en effet, ils prêtèrent ce serment; le pape se contenta d'excommunier en termes généraux les assassins de l'archevêque et tous ceux qui avaient concouru au crime, par conseil, aide ou consentement et tous ceux qui sciemment les recevraient dans leurs États.

Le pape n'aurait pas persisté longtemps dans cette résolution, car les évêques d'Évreux et de Worcester avec Richard de Neubourg, étant arrivés à Rome après Pâques, voulurent terminer l'affaire. Ils furent quinze jours sans recevoir audience, et quand au bout de ce temps ils furent admis auprès d'Alexandre, bien contrairement à toutes leurs espérances, ils apprirent que faisant un retour sur lui-même, le pape confirmait la sentence d'interdit lancée par l'archevêque de Sens sur les possessions continentales d'Henri et la sentence d'excommunication contre les prélats d'Angleterre. Il voulut que le monarque s'abstînt d'entrer dans l'église, ajoutant qu'il enverrait des légats. Cependant, par l'intervention de quelques cardinaux et moyennant beaucoup d'argent, à ce qu'on dit, raconte Richard, archidiacre de Poitiers, les messagers royaux obtinrent que le pape écrirait à l'archevêque de Bourges et à l'évêque de Nevers, de lever l'excommunication lancée par Thomas contre les évêques de Londres et de Salisbury. Aussi, Alexandre écrivit-il aux prélats de Bourges et de Nevers; « Vous n'ignorez pas que l'archevêque Thomas de Cantorbéry de sainte mémoire, a lancé par mes ordres une sentence d'excommunication contre les évêques de Londres et de Salisbury, que nous avons ratifiée et confirmée de notre autorité apostolique; comme ces évêques sont accablés de

vieillesse et d'infirmités, que l'un est malade et qu'ils ne peuvent se présenter devant nous, nous vous confions la charge de les absoudre selon la demande qu'ils nous en ont faite par leurs envoyés. Si donc un mois après que ces messagers seront de retour en leur pays vous n'apprenez pas que les légats chargés par nous de faire une enquête sur le crime et de négocier la réconciliation du prince, ont enfin passé les Alpes, vous exigerez des deux évêques, sous la foi du serment, qu'ils se soumettent à notre autorité et vous lèverez l'excommunication qui pèse sur eux, la peine de suspense toutefois maintenue. »

Cette affaire avait déjà coûté 500 marcs d'argent donnés aux cardinaux par Jean Cumin, envoyé de l'archevêque d'York. Les nouveaux cadeaux arrêtèrent l'excommunication; déjà même on ne craignait plus l'interdit. C'est ce qu'indique du moins Richard, archidiacre de Poitiers, à la fin de la lettre qu'il adresse à l'un de ses amis : « Du reste, le pape, quoiqu'on ait eu beaucoup de peine à l'y décider, écrit au roi pour l'exciter au repentir. »

Les légats durent être nommés beaucoup plus tard; car ils n'arrivèrent en Normandie que vers les fêtes de Pâques 1172. Ils étaient deux, Théodwin, cardinal du titre de Saint-Vital, et Albert, cardinal du titre de Saint-Laurent.

En apprenant leur arrivée, le roi quitta précipitamment l'Irlande où il se proposait d'exécuter les clauses stipulées dans la bulle du pape Adrien; il avait même par la convocation d'un synode commencé l'œuvre de la reconnaissance de la suzeraineté papale sur l'Irlande.

Henri débarqua avec sa cour à Barfleur. Ce voyage se fit si rapidement que le roi de France, en apprenant l'arrivée du roi d'Angleterre, s'écria : « Henri ne voyage ni à pied, ni à cheval, ni sur un navire, il vole avec la rapidité d'un

oiseau ; un instant le transporte d'Irlande en Angleterre et un autre instant d'Angleterre en France. »

A peine Henri eût-il touché terre qu'il désira s'aboucher avec les légats.

Nous avons plusieurs récits de ce qui se passa alors.

On ne saurait être mieux renseigné que par celui que nous ont laissé d'une part les légats, dans deux lettres, l'une adressée à Guillaume, archevêque de Sens, et l'autre à Gilbert, archevêque de Ravenne, et de l'autre par le roi lui-même, dans une lettre à Barthélemy, évêque d'Exeter, en Angleterre.

« Sachez, disent les légats aux deux archevêques de Sens et de Ravenne, que lorsque l'illustre roi des Anglais sut à n'en plus douter que nous étions, tous les obstacles de retard surmontés, venus dans ses États, il quitta l'Irlande toute affaire cessante pour se rendre en Angleterre, et d'Angleterre en Normandie, et qu'aussitôt il nous dépêcha plusieurs députés et des hommes considérables pour nous demander en quel lieu nous voudrions lui donner rendez-vous et conférer avec lui. Nous désignâmes enfin le monastère de Savigny comme très-convenable pour une conférence, car nous pourrions y être aidés par les prières des religieux. Nous nous y rendîmes ; le roi s'y trouva, et avec lui un grand nombre de personnages, clercs et laïques de ses États. Nous traitâmes avec tout le soin possible de tout ce qui regardait son salut, et l'obéissance qui nous était enjointe ; mais, comme nous ne pûmes nous entendre sur tous les points, le roi se sépara de nous comme s'il eût dû repartir pour l'Angleterre. Nous attendîmes le lendemain, nous disposant à aller à Avranches ; mais, le surlendemain, l'évêque de Lisieux et deux archidiacres vinrent nous trouver, et tout ce que nous demandions nous étant accordé,

nous partîmes pour Avranches; nous y entrâmes le dimanche où l'on chante *Vocem jucunditatis*, accompagné de plusieurs personnes et le roi avec nous, et le roi accomplit ce qui avait été convenu avec tant d'humilité, qu'il faut croire sans aucun doute que cela a été l'œuvre de Celui qui regarde la terre et la fait trembler, de Celui qui touche les montagnes et les fait fumer *(fumigat)*. Nous ne pouvons, et ce n'est pas le lieu dans un récit aussi succinct, vous apprendre combien il se montra craintif envers Dieu et obéissant avec l'Église; mais les actes du roi nous l'ont montré et nous le montreront encore davantage dans l'avenir, comme l'espoir nous en a été donné.

« Et d'abord, en ce qui concerne la mort de Thomas, de sainte mémoire, jadis archevêque de Cantorbéry, de son propre mouvement, et sans que nous l'ayons exigé, il purgea sa conscience, la main sur les Évangiles saints et sacrés, jurant qu'il n'avait ni ordonné ni voulu cette mort, et que lorsqu'il l'avait apprise il avait éprouvé une douleur profonde. Mais parce qu'il craignait que ce qui est arrivé eût été fait, occasionné par sa faute, il prêta le serment suivant pour donner satisfaction.

« Il jura d'abord qu'il ne romprait ni avec notre seigneur pape Alexandre, ni avec ses successeurs, tant qu'ils le regarderaient comme un roi catholique et chrétien, et il fit jurer ceci à son fils aîné. Il jura encore que pendant un an il donnerait tant d'argent aux templiers que, pour la défense de la terre de Jérusalem, ils pourraient entretenir deux cents chevaliers; qu'à partir de Noël suivant, il prendrait la croix pour trois ans.

« L'été suivant il ira à Jérusalem, à moins qu'il n'obtienne du pape ou de ses catholiques successeurs la permission de rester: s'il est obligé d'aller en Espagne contre les Sar-

rasins, son voyage de Palestine sera reculé de tout le temps qu'il aura passé en Espagne. Il a abjuré toutes les coutumes qui, sous son règne, ont été introduites contre l'Église. Il n'empêchera pas les appellations des causes ecclésiastiques au seigneur pape. Si cependant une personne lui est suspecte, il pourra exiger d'elle des gages de sûreté qu'elle n'entreprendra rien de préjudiciable à sa personne ou à son royaume. Il restituera à l'église de Cantorbéry ses biens tels qu'elle les possédait un an avant que l'archevêque sortît de ses terres. Il rend aussi à ceux qui se sont exilés pour la cause de l'archevêque tous leurs biens, ses bonnes grâces et sa bonne volonté ; il promit encore d'autres choses qu'il ne faut pas confier sitôt à l'écriture. Nous vous écrivons ces choses pour que vous sachiez qu'il est obéissant à Dieu, et qu'il est disposé à faire pour le respect divin beaucoup plus qu'il n'a fait jusqu'ici.

« Certes, ce qu'il a fait ici, il a résolu, afin qu'il ne reste de doutes dans l'esprit de personne, de le renouveler publiquement à Caen, devant une plus grande assistance de personnages. Il a relevé les évêques du serment qu'ils lui avaient fait d'observer les coutumes, et il a promis de ne plus les observer à l'avenir. Le lendemain, les cardinaux ont tenu un grand concile avec l'archevêque, les évêques et le clergé de Normandie ; ils y arrêtèrent leurs décrets et ordonnèrent à tous de s'y conformer fermement et inviolablement. »

Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques*, nous a conservé un récit fait par un anonyme, qui, s'il est exact, renfermerait plus de détails :

« Le roi et les légats, dit ce récit, se virent le mardi avant les Rogations, d'abord à Gorha (aujourd'hui Gorron, chef-lieu de canton de la Mayenne, où était un château des

seigneurs de Mayenne, pris par Guillaume-le-Conquérant, en 1060); là on se donna le baiser de paix. Le lendemain, ils se rendirent à Savigny, cette abbaye, fondée par saint Vital, dans un lieu charmant, entre deux petites collines, au milieu d'une forêt; il s'y trouva beaucoup de seigneurs et d'évêques, ayant à leur tête l'archevêque de Rouen. Il y fut longuement conféré de la paix, et comme le roi refusait absolument de prêter le serment demandé par les légats, il s'éloigna d'eux avec indignation en disant: Je m'en retourne en Irlande, ou de nombreuses et pressantes affaires m'appellent; vous autres, allez partout où il vous plaira sur mes terres, remplissez votre nonciature comme il vous plaira! Mais les cardinaux, après avoir délibéré avec Arnoul, évêque de Lisieux, et les archidiacres de Poitiers et de Salisbury, obtinrent que le roi conférerait de nouveau avec eux le vendredi suivant, à Avranches. Là, il les écouta et consentit, accepta tout ce qu'ils lui proposaient; mais comme il voulait que son fils fût présent pour jurer ce qu'il jurerait, on prit délai jusqu'au surlendemain, qui était le dimanche avant l'Ascension. »

Ici le récit de l'anonyme est, aux termes près, conforme à celui des légats; il raconte comment le roi se purgea de toute participation directe au meurtre de l'archevêque, comment il se soumit à la réparation prescrite par les légats pour la participation indirecte qu'il y avait prise par ses colères, qui avaient été cause que les meurtriers, ses amis et ses serviteurs, n'avaient pu voir l'altération de ses traits et entendre ses plaintes sans chercher à le venger; l'auteur énumère ensuite les conditions imposées par les légats, et il ajoute les détails suivants :

« Enfin les légats prescrivirent en secret au roi des jeûnes, des aumônes et d'autres choses, dont le public n'eut

pas connaissance. Le monarque consentit à tout avec une grande soumission en disant : « Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains, et je ferai tout ce que vous m'enjoindrez ; j'irai à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques-de-Compostelle, si vous m'en donnez l'ordre. » Toute l'assemblée fut émue, quand elle entendit l'expression d'un semblable repentir. La chose ainsi réglée, les légats conduisirent le roi de son plein gré hors la porte de l'église, et là il se mit à genoux et reçut l'absolution, sans avoir cependant dépouillé ses habits et être battu de verges, puis on le fit rentrer dans le temple. »

Pour donner connaissance de ces faits à quelques personnes du royaume de France, on arrêta que l'archevêque de Tours et ses suffragants recevraient l'ordre de se présenter à Caen, devant le roi d'Angleterre et les légats, le mardi après l'Ascension.

La conférence d'Avranches fut donc tenue le 22 mai. Y fit-on autre chose que ce que racontent les légats dans leurs lettres ? Henri II fut-il vraiment conduit hors de la porte de l'église et subit-il les mêmes humiliations qu'on imposait aux excommuniés pénitents, en lui faisant grâces toutefois des épaules nues et des coups de verges, comme le veut le récit de l'anonyme conservé par Baronius ?

C'est une ferme croyance à Avranches que le récit de l'anonyme est vrai de tout point ; quelques savants de cette ville prétendent qu'il est confirmé par un manuscrit Cottonien, attribué à Jean de Salisbury, mais qu'on ne connaît que par une copie qui a été donnée par M. le baron de Pirch, et conservée dans la bibliothèque du musée d'Avranches.

On sait qu'avant la Révolution, la vieille cité des Abrincates était le siége d'un évêché qui n'existe plus aujour-

d'hui, et qui a été réuni à celui de Coutances ; la cathédrale, sous le vocable de Saint-André, dans laquelle aurait eu lieu la réconciliation d'Henri II avec l'Église, a aussi disparu sous les injures du temps, pour faire place à une esplanade. De l'antique et bel édifice, de ses magnifiques tours en granit, il ne reste plus qu'une pierre, une seule ; on la conserve comme étant celle sur laquelle se serait agenouillé Henri II ; c'est une pierre tombale, incrustée d'un calice, parce qu'elle recouvrait sans doute la dépouille mortelle d'un prêtre. On l'a placée, entourée de bornes reliées par des chaînes, sur l'esplanade même où fut l'église de Saint-André.

Un assez grand nombre d'historiens anglais ont nié la fin de l'acte dont ce petit monument tend à rappeler le souvenir. Ils ont reproché à Baronius d'avoir fait ou produit un faux en ajoutant au récit de l'anonyme la scène de pénitence hors l'église, ce qui ne serait selon eux qu'un faux de plus à joindre aux huit mille dont l'a convaincu Luc Holstenius.

Ils disent encore qu'aucun autre écrivain contemporain n'a parlé de la pénitence publique du roi ; ils se trompent ; car alors même qu'ils n'ajouteraient aucune foi au récit du manuscrit de la bibliothèque d'Avranches, il reste toujours Guillaume de Neubrige, qui renchérit sur l'anonyme en parlant de cette scène plus empreinte d'humiliation que d'humilité.

Le gouvernement anglais lui-même parut du reste la considérer comme telle il y a quelques années, quand on voulut élever cette prétendue pierre d'expiation à la valeur d'un monument.

En effet, le consul britannique en résidence à Granville écrivit à son ambassadeur à Paris et lui présenta le petit monument avranchin comme portant atteinte à la mémoire

du roi d'Angleterre. Par suite, il s'engagea sur ce point des négociations diplomatiques dont on trouverait peut-être des traces dans les registres de correspondance de la préfecture de Saint-Lo, de la sous-préfecture d'Avranches et aussi dans ceux de la Société archéologique de cette dernière ville.

Que, cependant, le roi Henri II se soit ainsi humilié, cela n'aurait rien d'étonnant, quand on connaît le caractère, la versatilité, l'astuce et l'habileté de ce monarque; quand il est à peu près incontestable que, moins de deux ans plus tard, il se fit frapper de verges par les moines de Cantorbéry, auprès du tombeau de Thomas Becket.

Il se peut que, se croyant acculé dans une impasse d'où il lui était difficile de sortir sans faire sa paix avec l'Église, il ait de son plein gré poussé les choses à l'extrême, comme c'était son habitude, et qu'il ait fait une de ces démonstrations qui lui coûtaient si peu quand sa politique les commandait.

Dans tous les cas, on ne considéra pas ce qui avait été fait à Avranches comme assez décisif.

Les prélats et Henri II lui-même dans leurs lettres, annoncent qu'une conférence devait avoir lieu à Caen le 30 mai; l'anonyme le dit aussi, mais il ne nous apprend rien de ce qui s'y passa.

Les actes d'Alexandre disent que le roi vit les légats à Caen pour la seconde fois.

Henri, dit à son tour Robert-du-Mont, vit les légats d'abord à Savigny, puis à Avranches et, en troisième lieu, à Caen. Or, Robert, comme on sait, était abbé du Mont Saint-Michel; il fut le témoin de tous ces faits et notamment de ceux qui se passèrent pour ainsi dire aux portes de son abbaye, à Savigny, à Avranches.

L'assemblée fut plus nombreuse, plus grande, plus importante à Caen, le 30 mai, qu'elle ne l'avait été à Savigny et à Avranches.

Où se tint cette réunion? Dans la salle des États du palais ducal, attenant à l'abbaye Saint-Étienne, a-t-on dit.

Comme il ne nous reste là-dessus aucun renseignement contemporain, nous nous garderons de rien préciser sur ce point.

Que se passa-t-il à Caen ?

« Le lendemain de la conférence d'Avranches, disent les légats, ils célébrèrent un grand concile avec l'archevêque, les évêques et le clergé de la Normandie, et là ils arrêtèrent leurs décrets et ils enjoignirent à tous de les observer fidèlement et inviolablement. » Ce sont les légats eux-mêmes qui annoncent ce fait à l'archevêque de Ravenne. Si donc le lendemain de la conférence avec le roi, les légats avec l'archevêque de Rouen et ses suffragants arrêtèrent les conditions de la paix, elles n'avaient pas encore de sanction écrite de la part du roi qui les avait jurées.

A n'en pas douter, le roi et son fils renouvelèrent à Caen, verbalement, les serments et les engagements prêtés à Avranches; mais de plus ces serments et ces engagements reçurent une sanction écrite et devinrent des pièces officiellement diplomatiques, scellées du sceau de chacun des intéressés, les deux rois et les deux légats.

Ce sont ces pièces qui ne devaient laisser de doute à personne.

Nous citerons les trois qui sont les plus connues :

Et tout d'abord vient une prétendue cédule qui se trouve dans les actes d'Alexandre III et qui, outre les serments prêtés par Henri et par son fils, contiendrait de leur part l'engagement de se reconnaître les vassaux du saint-siége :

« Nous jurons, mon fils aîné et moi, lit-on dans cet acte, que nous recevons et tenons le royaume d'Angleterre du seigneur pape Alexandre et de ses successeurs légitimes, que nous et nos successeurs à perpétuité nous ne nous reconnaîtrons véritables rois d'Angleterre qu'autant que les papes nous tiendront pour rois catholiques. »

Cette déclaration de vassalité a été niée par de nombreux historiens. Ceux qui ont voulu prouver qu'elle avait été souscrite alléguaient que l'année suivante Pierre de Blois, secrétaire du roi, demandant au nom du roi secours et intervention au pape dans la guerre qu'il avait avec ses enfants, reconnaissait cette vassalité par ces paroles: « Je me jette à vos genoux pour vous demander conseil, le royaume d'Angleterre est de votre juridiction; quant au droit féodal, je ne relève que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant, ce que peut le souverain pontife, puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel! »

Si un acte aussi grave que celui qui contenait cette déclaration fut signé, il dut faire partie des engagements secrets que, selon les légats, il n'était pas bon de confier au papier. Henri n'eût pas osé le faire connaître à ses barons, les actes qui furent rendus publics ne contiennent rien de semblable.

L'un d'eux même contredit cette première pièce. C'est la lettre des légats, scellée de leur sceau et du sceau royal, donnée au roi, et qui contient les diverses clauses de son serment et les conditions auxquelles il reçut l'absolution de ses péchés :

« Vous et votre fils avez juré de n'abandonner jamais l'obédience du seigneur pape Alexandre et de ses successeurs tant qu'ils vous tiendront pour roi catholique comme vos prédécesseurs. »

Il y a loin de cette clause à celle qu'on lit dans la cédule classée parmi les actes d'Alexandre III.

C'est certainement à Caen que furent rédigées et signées les diverses pièces relatives à la réconciliation du roi avec l'Église. C'est à Caen qu'eut lieu le dénoûment de ce long et terrible drame, dans lequel périt Becket, cet homme si puissant, si redoutable pendant sa vie, mais qui le devint bien plus par sa mort.

Le roi avait obtenu par sa soumission aux légats ce premier avantage politique, qu'ils interviendraient pour le réconcilier avec le roi de France ; une entrevue fut donc ménagée sur la frontière de Normandie et de France entre Louis VII et Henri, la paix fut replâtrée.

L'une des conditions en fut que Henri au Court-Mantel serait sacré de nouveau roi d'Angleterre, mais cette fois avec Marguerite, sa femme, fille de Louis VII, qui avait alors quatorze ou quinze ans. Les deux jeunes époux se rendirent en Angleterre, et, comme l'église de Cantorbéry était vacante, Rotrou, archevêque de Rouen, assisté de l'évêque d'Évreux, fut chargé de procéder à la cérémonie ; le sacre eut lieu à Winchester le 27 août.

Rotrou et son acolyte revinrent immédiatement sur le continent, ils y débarquèrent le 8 septembre ; le jeune roi, par ordre de son père, resta en Angleterre et ce fut encore par ordre de son père qu'il revint en Normandie. Plusieurs chroniqueurs contemporains, entre autres Gervais de Cantorbéry et Benoît de Peterborough lui-même, disent qu'il aborda en Normandie vers la fête de tous les saints, 1er novembre ; à la Saint-Martin, 11 novembre, dit Robert-du-Mont. Ce dernier auteur nous apprend même ce qui fut fait à Avranches le 27 septembre : « Vers la Saint-Michel, dit-il, le roi convoqua les évêques de Normandie et de Bre-

tagne à Avranches et il s'y rendit lui-même avec les légats, *pour y traiter d'affaires ecclésiastiques*, mais le roi étant malade on y fit peu de choses........ A l'occasion de cette assemblée, ajoute-t-il, un grand nombre de personnes honorables vinrent nous visiter au Mont Saint-Michel. »

Le récit de Benoît de Peterborough présente donc déjà des doutes en ce qui concerne le lieu où furent conclus les derniers actes du meurtre de Thomas Becket; mais ces doutes commencent à s'évanouir devant le récit des actes d'Alexandre III: « Henri, y lisons-nous, parut pour la seconde fois devant les légats à Caen (écrit même *Chan* dans le texte), prêt à obéir à leurs ordres, comme cela avait été convenu antérieurement. Les évêques et les barons étaient présents, et, comme il ne se présentait personne qui l'accusât du crime qu'on lui attribuait, il se purgea par le serment suivant, devant une multitude d'évêques, de barons, de clercs et de laïques:

« Moi, Henri, etc... » (suit la cédule du serment dont nous avons parlé plus haut.)

Les actes d'Alexandre constatent au moins ce point, que Caen fut témoin des serments et des engagements pris par le roi en public.

Robert-du-Mont enfin dit : « Le roi vit les légats d'abord à Savigny, puis à Avranches; en troisième lieu, à Caen, où cette affaire fut terminée, ainsi que cela résulte des lettres publiques qui y furent faites et qui sont dans les mains de plusieurs personnes qui étaient présentes. »

Les actes scellés à Caen terminaient cette grande affaire. Quelles causes avaient déterminé Henri à subir les dures transactions qui lui avaient été imposées? Son esprit avait-il baissé avec l'âge? Ce n'est guère croyable, car il n'avait encore que trente-neuf ans. Voulait-il en

finir avec tous les embarras que lui suscitait le meurtre de Thomas Becket et cela à tout prix, sauf à ne pas exécuter ses promesses? On serait tenté de le croire ; car, malgré les engagements du roi, les Coutumes continuèrent à être invoquées. Ce ne fut que quatre ans après (1176) que, dans une assemblée réunie à Northampton, en présence d'un cardinal légat, Petro Leone (Pierre de Léon), on en mitigea quatre articles :

Les ecclésiastiques ne pouvaient jamais être forcés à donner des gages de bataille ou plutôt à fournir preuve par duel.

Les meurtriers des clercs, après jugement par les justiciers royaux, en présence de l'évêque ou de son délégué, outre les peines ordinaires, encouraient la confiscation de leurs héritages à toujours.

Aucun archevêché, évêché ou abbaye, ne devait plus rester entre les mains du roi plus d'un an, à moins de motif évident et de nécessité urgente.

Et enfin aucun ecclésiastique ne pouvait être traduit devant aucun juge royal pour aucun crime ou délit, sauf les délits de forêts et de fiefs laïques.

On doit servage laïque au roi ou à tout autre seigneur laïque ; de telle sorte que, ce que l'on ne faisait pas pour le meurtre d'un homme, on le décrétait pour un cerf, pour un lapin tué dans les forêts du roi !

Au fond, ces changements aux Coutumes n'étaient pas très-importants.

Le roi continuait à laisser vacants divers évêchés, dont il percevait les bénéfices : le siége même de Cantorbéry resta trois ans inoccupé après la mort de Becket. La liberté des élections fut promise dans les conférences, elle ne reçut guère de sanction en fait ; ce n'est pas que les chanoines

de l'Église ne demandassent cette liberté. Odon, leur prieur, travailla même pendant deux ans à l'obtenir, mais le roi, pour éviter que la succession de Thomas, tombât dans les mains d'un homme ferme, reculait toujours l'élection. Il avait même proposé Henri, évêque de Bayeux, considéré comme ayant un esprit simple et un caractère peu ferme; mais les chanoines n'ayant pas accepté, il les laissa faire choix, en février 1173, de Roger, abbé du Bec, qui, à son tour, refusa la dignité archiépiscopale et qui fut déchargé de ses fonctions dans l'église de Sainte-Barbe, en Auge, au mois d'avril suivant. Ce fut avec l'agrément du roi ou plutôt avec sa permission que le chapitre de Cantorbéry choisit pour archevêque Richard, prieur de Douvres.

Ce n'est pas tout, les meurtriers de Thomas Becket ne furent pas même recherchés. Morville, le Breton, Renaud et de Tracy, après avoir tué Becket, s'étaient retirés à Knaresborough, dans un château royal : ils y vécurent en sûreté, poursuivis seulement par l'opinion publique. Plus tard, ils se rendirent à Rome où le pape leur commanda de se croiser pour l'expiation de leur crime. Guillaume de Tracy ne put suivre ses trois complices, il mourut en Sicile et Herbert de Bosham a fait de sa mort un récit propre à effrayer ses lecteurs en disant que son corps s'en était allé en lambeaux.

Ce Guillaume de Tracy était à coup sûr le sire de Tracy-Bocage; nous voyons, en effet, par le rôle de l'Échiquier de 1200, aux comptes de Vire, qu'un certain Guillaume Pyreu donne au roi Jean-Sans-Terre 1,200 livres d'Anjou pour avoir en entier la terre de Guillaume de Tracy telle qu'il la possédait le jour de sa mort.

Cependant, en Angleterre, en France surtout, Thomas Becket était vénéré comme un martyr, comme un saint;

Rome elle-même se vit presque forcée de le mettre dans son Panthéon et de le sanctifier. Le 2 février 1173, le pape Alexandre, après un conseil tenu à Ségni, célébra une messe avec grande pompe en l'honneur de l'archevêque ; la bulle de canonisation adressée au clergé d'Angleterre dut être lue dans les églises et sur les places même où naguère on infligeait la peine du pilori et celle du fouet à quiconque osait appeler crime l'assassinat de l'ennemi du roi.

La ferveur alors redoubla ; on dressa des autels au nouveau saint en France et en Angleterre, on lui consacra des églises. C'est peu de temps après cette canonisation qu'il faut placer tout ce qui se fit dans les diocèses de Bayeux et de Lisieux pour rappeler aux populations la mémoire de l'archevêque.

A Lisieux, à l'abbaye du Val-Richer, on conserva, comme des reliques, des vêtements sacerdotaux dont il s'était probablement servi, non pas après son émigration, mais sans doute, comme nous l'avons déjà dit, pendant le voyage qu'il fit à Tours pour assister au grand concile qui reconnut Alexandre III. A Bayeux, on fit sculpter sur le tympan du portail du sud les sept principales scènes du drame dans lequel il trouva la mort.

La ville de Caen, depuis le jour où elle avait été témoin de la réconciliation du roi avec l'Église, fut près de quinze mois sans le revoir. Henri, après cette réconciliation, dut croire qu'il lui serait permis de jouir enfin du repos et de s'occuper sans dérangement sérieux de réformes gouvernementales et de projets depuis longtemps rêvés; il ne tarda pas à être désillusionné.

Il comptait sur la trêve conclue avec le roi de France, et voulant dissiper tout nuage de ce côté, il avait fait venir

d'Angleterre Henri au Court-Mantel et sa jeune femme, et les avait autorisés à aller rendre visite à Louis VII, qui avait du reste témoigné le désir de les voir. Toutefois ayant appris qu'à cette cour on excitait son fils à exiger le gouvernement de l'Angleterre ou de la Normandie, il le rappela.

A peine le jeune prince fut-il de retour qu'il fit à son père la demande que lui avait suggérée le roi de France, dérogeant ouvertement à la loyauté, une de ses principales vertus, et foulant aux pieds tous les droits paternels. Henri II refusa net, comme avait fait autrefois Guillaume-le-Conquérant; le fils dissimula probablement; pour le mieux surveiller, Henri II l'emmena dans une campagne toute politique qu'il avait préparée. Il allait en Auvergne, où il avait donné rendez-vous à Humbert, comte de Savoie, de Maurienne et de Piémont; il s'agissait de fiancer Alix, la fille du comte, avec le quatrième des enfants de Henri II, Jean-Sans-Terre. Humbert n'avait pas de fils; dans le cas où il ne lui en viendrait pas, sa fille apportait en dot, au plus jeune des Plantagenets, la Savoie, la Maurienne et le Piémont; dans le cas contraire, elle aurait les seigneuries de Chambéry, de Turin et d'autres places meilleures de la province; le monarque anglais s'ouvrait les portes de l'Italie, étendait par là son influence dans la partie de la France qui appartenait à l'empereur et enserrait de plus en plus les États de Louis VII. Il avait déjà terminé par une transaction ses démêlés relatifs au comté de Toulouse.

Raymond était un prince de mœurs fort déréglées; il s'était brouillé avec sa femme, sœur de Louis VII, et, celle-ci s'était retirée auprès de son frère qui menaçait Raymond. Celui-ci, pour avoir un appui contre son beau-père s'il venait à être attaqué, brisant les liens féodaux qui le rattachaient à la France, oubliant les services que lui avait jadis

rendus Louis, consentit à se reconnaître vassal du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, à condition que celui-ci renoncerait aux prétendus droits sur Toulouse, qu'il disait tenir du chef de Philippe, aïeul d'Éléonore.

Ce n'est pas tout, Henri venait de contracter une étroite alliance avec Alphonse II, roi d'Aragon, qui, déjà maître du comté de Barberousse, des comtés de Septemanie et du comté de Provence, venait d'hériter du Roussillon.

Alphonse et Raymond étaient alors en mauvaise intelligence; Henri II avait pris à tâche de les réconcilier, il leur avait assigné Limoges comme rendez-vous.

Le projet de mariage entre Jean-Sans-Terre et Alix de Savoie avait été conclu dans les premiers jours de février à Clermont-Ferrand ; le roi y était arrivé le 2; en compensation de la dot de la jeune princesse, Jean n'apportait aucune terre. Henri au Court-Mantel n'avait non plus rien apporté pour sa dot quand il avait été fiancé à Marguerite de France.

Henri II avait seulement promis au comte de Savoie six mille marcs d'argent, payables en divers termes.

Humbert et Henri s'étaient ensuite séparés, et Henri était déjà, le 12 février, à Limoges où se trouvaient Alphonse d'Aragon et Raymond de Toulouse; il venait même de les réconcilier quand survinrent des événements importants.

Raymond devait faire à Henri hommage de vassal; or, d'après la loi féodale, le vassal prêtait serment à son seigneur de lui révéler tout complot formé contre lui qui viendrait à sa connaissance. Raymond, lorsqu'il fit ce serment, révéla au roi Henri une conspiration dans laquelle il avait été sollicité de prendre part, et il l'engagea à fortifier ses places et ses châteaux de Poitou et d'Aquitaine, et à se défier de sa femme et de ses fils.

Le plan était vaste, la reine Éléonore en était réputée l'âme. On sait de quelles galanteries elle avait été accusée alors qu'elle était la femme de Louis VII ; mariée à Henri, elle tint des cours d'amour et fut, dit-on, complaisante envers plusieurs soupirants, parmi lesquels on cite le troubadour limousin Bernard de Ventadour qu'Henri fut obligé d'éloigner de la cour ; mais à son tour son époux, moins âgé qu'elle de douze ou treize ans, lui donna de fréquents sujets de jalousie. Outre le rapt et le viol, qu'il employait pour satisfaire ses désirs effrénés, il eut de nombreuses maîtresses dont la plus célèbre fut la belle Rosemonde Clifford. Pour la dérober à la colère de la reine, qu'il savait capable de tout, il avait fait construire en forme de labyrinthe le château de Woodstock, mais Éléonore y pénétra et poignarda ou empoisonna sa rivale; une haine profonde sépara dès lors les deux époux.

La reine ne devait plus maintenant espérer de retour de la part d'Henri ; elle touchait à sa cinquante-quatrième année, tandis qu'il avait à peine quarante et un ans.

Elle avait eu huit enfants de son mariage avec Henri : Guillaume, 1153. — Henri au Court-Mantel, 1155. — Mathilde, 1156.—Richard, 1157.—Geoffroy, 1158.—Éléonore, 1161. —Jeanne, 1165, et Jean, 1167.

Ne pouvant plus compter sur l'amour de son époux, elle résolut de lui arracher le pouvoir. C'est dans ce but qu'elle avait contribué de toutes ses forces à ourdir le complot révélé par le comte de Toulouse et dans lequel elle avait entraîné ses trois fils Henri, Richard et Geoffroy, et dans lequel entrèrent le roi de France, Philippe de Flandres, son frère Matthieu, le comte de Ponthieu, Thibaut comte de Champagne, les Bretons, les Poitevins, un grand nombre de seigneurs de tous les États continentaux, le roi d'Ecosse,

les comtés de Chester et de Leicester et plusieurs autres puissants barons d'Angleterre.

Le second événement qui se passa à Limoges, fit éclater cette conspiration. Après la conférence de Montferrand, les signataires du contrat dotal de la jeune Alix de Savoie, s'aperçurent que le roi d'Angleterre n'avait donné ni terre ni château à son fils Jean, qu'il restait toujours « *Lackland*, » comme on l'appelait en Angleterre, « Sans Terre, » comme on disait en France. Ils vinrent à Limoges, et là ils présentèrent des observations à la suite desquelles il fut convenu que Henri II donnerait à Jean les trois châteaux de Chinon, Loudun et Mirabel. Ces châteaux ne devaient pas être donnés, le mariage ne devait pas être conclu, la jeune Alix de Savoie mourut en effet l'année suivante.

Cependant, Henri au Court-Mantel voyant qu'on donnait par avance des châteaux à son plus jeune frère à peine âgé de huit ans, quand lui qui en avait dix-huit, qui était époux et roi couronné et sacré, n'avait encore rien, renouvela avec plus d'insistance et en termes dont il espérait pouvoir assurer la hardiesse, la demande qu'il avait adressée naguère à son père, et cette fois encore le père refusa.

On était au 23 mars, le jeune prince quitta Chinon de nuit, s'enfuit à Alençon d'abord, puis à Argentan ; poursuivi par son père qui comprit tout le danger, il se retira à la Cour de France où l'on avait prévu son arrivée.

C'était sans doute le moment qu'attendaient tous les conjurés. La reine Éleonore était en Aquitaine, elle envoya Richard et Geoffroy rejoindre leur frère à Paris : elle s'apprêtait à s'y rendre elle-même, déjà elle s'était mise en route sous un déguisement d'homme, lorsqu'elle fut arrêtée et emprisonnée par ordre de son mari, cela n'empêcha pas le complot d'éclater. Henri fit cependant tout ce qu'il put

pour en prévenir l'explosion et éviter la guerre ; il envoya des députés au roi de France, pour lui porter des paroles de paix, et lui demander au nom du droit paternel de renvoyer ses enfants. Louis VII les reçut presque insolemment.

« De quelle part venez-vous, leur avait-il demandé ?—Nous sommes envoyés par le roi d'Angleterre, avaient répondu les envoyés.—C'est faux, reprit le roi ; car voici, ajoutait-il en désignant le jeune Henri, le roi des Anglais assis près de moi, qui ne vous a chargé d'aucune mission. Mais si c'est du père de celui-ci, du ci-devant roi que vous entendez parler, sachez qu'il est mort depuis le jour où son fils a été couronné ; et s'il se prétend encore roi après avoir à la face du monde appelé son fils sur le trône, c'est à quoi il sera avisé au plus tôt. »

Ces ambassadeurs étaient Rotrou archevêque de Rouen et Arnoul évêque de Lisieux, les deux prélats écrivirent au roi le résultat de leur ambassade.

« Louis, lui disaient-ils, parle de votre caractère avec sévérité, et prétend qu'il a été longtemps dupe de vos artifices, et de votre hypocrisie ; que vous avez souvent et sous le prétexte le plus léger violé vos engagements, et que, d'après l'expérience qu'il a de votre duplicité, il est déterminé à ne plus ajouter foi à vos promesses. Pardonnez-nous, royal sire, si nous croyons de notre devoir d'écrire ce qu'il nous a été si pénible d'écouter. » Henri n'avait rien à attendre de ce côté. Cependant, Rotrou écrivit au jeune prince Henri, à la reine mère, au pape ; le jeune prince, la reine mère, restèrent insensibles aux conseils de l'archevêque, et le pape, dont Henri lui-même avait invoqué l'intervention par une lettre dont nous avons déjà parlé et dans laquelle il reconnaissait la suzeraineté de Rome sur l'Angleterre, ne répondit pas.

Le jeune prince avait écrit aussi à Alexandre III, au pape pour excuser sa révolte : « Les indignes scélérats qui ont massacré dans le temple même mon père nourricier, le glorieux martyr du Christ, saint Thomas de Cantorbéry, demeurent sains et saufs; ils ont encore racine sur terre, aucun acte de la justice royale ne les a poursuivis pour un attentat aussi inouï, aussi atroce. Je n'ai pu souffrir une pareille négligence et telle a été la première et la plus forte cause de la discorde entre mon père et moi.........Mais je crains peu d'offenser un père quand il s'agit de la dévotion au Christ pour lequel c'est un devoir d'abandonner son père et sa mère. Voilà l'origine de nos dissensions; écoutez-moi, Très-Saint-Père, et jugez ma cause; car elle sera vraiment juste si elle est justifiée par votre cause apostolique. »

Le pape aurait dû trouver une telle doctrine bien étrange. Entre le père qui se reconnaissait comme son vassal et le fils rebelle, Rome n'eût pas dû hésiter; mais Henri le jeune avait un parti nombreux; il pouvait l'emporter sur son père, il était d'ailleurs protégé par le roi de France. Le pape ne répondit pas cependant, ignorant comment les choses tourneraient, il promit seulement d'envoyer un légat.

Henri écrivit enfin à tous les princes et monarques qui étaient pères de famille; il ne recevait d'appui de personne.

Il ne négligeait cependant aucune des mesures militaires que lui commandait la situation : aussitôt après le départ de son fils, il avait donné l'ordre de mettre en bon état de défense ses places et ses châteaux d'Angleterre et du continent. Il avait lui-même visité et ravitaillé ceux de ses États continentaux et notamment Gisors, puis il était revenu à Rouen. Mais Henri le jeune faisait de si brillantes pro-

messes à ceux qui embrassaient son parti : au roi d'Écosse il avait promis le Northumberland, à Philippe de Flandres le comté de Kent, à Matthieu le comté de Mortain. Entre chacun de ceux qui venaient à lui, il avait dépécé les États paternels, anglais ou continentaux, comme jadis Guillaume avait distribué l'Angleterre à ses compagnons de conquête. Aussi, et c'est le roi lui-même qui l'écrit au pape, ses amis, ses serviteurs l'abandonnaient chaque jour pour s'unir à ceux qui conspiraient : « ils aiment mieux, dit-il, servir des fils ingrats que d'exercer auprès de moi d'éminentes dignités. » Il voyait passer l'un après l'autre à ses ennemis, dit Gervais de Cantorbéry, les gardes de sa chambre et de son corps, ceux à qui il avait confié le soin de sa sûreté et de sa vie, car presque chaque nuit il en partait quelqu'un dont on découvrait l'absence. Ce fut sans doute en voyant ce délaissement général que l'évêque de Lisieux, Arnoul, abandonna la cause du père pour embrasser celle des fils. Arnoul avait mal calculé les chances de succès que ceux-ci pouvaient avoir. Il ne tarda pas à se repentir de sa détermination; car, quoiqu'il fît, il ne put jamais rentrer dans les bonnes grâces du roi.

L'isolement même qui se faisait chaque jour autour d'Henri II lui apprenait qu'il ne fallait pas faire foi sur les hommes qu'il avait nourris auprès de lui dès leurs jeunes années, sur ceux qu'il avait comblés de bienfaits et d'honneurs.

Toutefois, il avait à son service des forces qui devaient manquer à ses enfants.

On comptait parmi ceux qui étaient restés fidèles au roi les évêques, les pauvres et les *communes* des villes et des places fortes qui se défendaient par son conseil et sa puissance. L'appui du clergé était une puissance redoutable,

celui des pauvres ne pouvait avoir d'autre efficacité que celle du nombre, il ne pouvait être que moral. Celui des communes devait être plus considérable. Il est probable, en effet, qu'elles étaient armées, puisqu'elles étaient en position de se protéger et de se défendre en vertu des conseils et du pouvoir du roi ; elles étaient capables d'opposer une résistance aux conjurés qui avaient à conquérir les domaines promis par les enfants du roi à ceux qui avaient embrassé leur parti.

Le roi avait encore, de plus que les conjurés, son trésor bien garni ; aussi montrait-il, malgré toutes ces défections, une grande tranquillité. Il se livrait à la chasse plus vivement que de coutume et accueillait avec un visage plus gai, plus affable ceux qui venaient à lui; c'est qu'avec l'argent de son trésor il négociait l'engagement de vingt mille de ces Brabançons dont il avait purgé l'Angleterre au commencement de son règne, et qu'à l'aide de ces troupes mercenaires et des seigneurs et des communes restés fidèles, il espérait bien vaincre tous ses ennemis.

Les hostilités avaient été commencées par les confédérés après Pâques, ils attaquaient Henri de tous côtés. Philippe de Flandres et Matthieu de Boulogne avaient déjà pris Aumale et Driencourt, ils assiégeaient Arques. Matthieu y fut tué et cette mort arrêta la marche de Philippe qui se retira dans son comté et dès cet instant cessa de prendre une part à la conjuration. Rassuré de ce côté, Henri II, que les Brabançons venaient de rejoindre, se lança sur Louis VII qui, avec Henri le jeune, était devant Verneuil depuis un mois. Cette place avait offert de se rendre au roi de France le 9 août, si elle n'était pas secourue par le roi d'Angleterre; à l'approche de Henri II, Louis offrit de négocier, c'était une ruse déloyale pour atteindre le jour fatal stipulé pour

la reddition de la place. Au jour dit, la garnison de Verneuil en effet en ouvrit les portes à Louis VII qui y mit le feu et l'abandonna ensuite. Il fut poursuivi par Henri qui, ne pouvant atteindre que son arrière-garde, la tailla en pièces; puis après avoir donné des ordres pour la construction de la ville incendiée, le roi d'Angleterre rentra à Rouen. De là, il expédia une partie de ses Brabançons en Bretagne où Geoffroy son fils, Raoul de Fougères et la comte Hugues de Chester avaient levé l'étendard de la ligue ; les révoltés battus par les troupes royales allèrent s'enfermer dans le château de Dol, le roi lui-même accourut devant cette place, la força, 26 août, et fit prisonniers le comte Hugues et cent autres chevaliers qu'il fit enfermer dans le château de Caen.

Du 8 au 14 septembre, Henri tint sa cour au Mans. La rapidité avec laquelle il avait défait quelques-uns de ses ennemis inspira probablement des réflexions au roi de France, il craignit d'avoir à faire trop de dépense en hommes et en argent ; il engagea les jeunes princes à faire leur paix et il les entraîna à la conférence qu'il devait avoir avec leur père entre Gisors et Trie, « dans la vaste plaine dit M. Aug. Thierry, où se trouvait le grand et bel orme dont les branches retombaient jusqu'à terre, et près duquel avaient lieu, de temps immémorial, les congrès diplomatiques entre les ducs de Normandie et les rois de France.

Les deux rois y vinrent accompagnés des évêques et seigneurs de leurs terres, la paix était sur le point d'être conclue. Henri consentait envers ses enfants de grandes concessions en châteaux et en revenus; ces arrangements pouvaient convenir au roi de France, mais la plupart des seigneurs qui étaient entrés dans la ligue, voyant leurs espérances déçues, durent les accepter avec peine. Ils firent

tous leurs efforts pour empêcher les négociations d'aboutir; l'un des plus puissants ligués, Roger de Beaumont comte de Leicester, après avoir dit des injures au roi, alla jusqu'à porter les mains à la garde de son épée. On intervint pour arrêter ce mouvement, mais un grand tumulte suivit, et les deux partis en vinrent aux mains; tout accommodement était impossible, les hostilités recommencèrent. Le comte de Leicester pensa qu'il serait plus en sûreté en Angleterre, il devait se joindre à Hugues Bigot, un des plus zélés partisans de Henri le jeune; il débarqua le 29 septembre à Walton dans le comté de Suffolk, avec un corps de Brabançons, mais dans sa marche il tomba au milieu de l'armée royale commandée par Renauld de Cornouailles, oncle du roi. Ses Brabançons furent battus par les Anglais qui, par ressentiment contre ces mercenaires, en firent un grand carnage; le comte lui-même et son épouse, femme au courage viril, demeurèrent prisonniers; ils furent expédiés au roi, qui les envoya d'abord rejoindre à Caen le comte de Chester et les autres prisonniers faits en Bretagne, et qui les fit conduire ensuite à Falaise.

Pendant que ses fidèles arrêtaient la révolte en Angleterre, Henri soumettait les rebelles d'Anjou, puis ceux du Poitou, (novembre, décembre); il vint ensuite passer les fêtes de Noël à Bur, disent les uns, à Caen selon d'autres.

De là, il conclut avec le roi de France une trève qui devait durer du 14 janvier au 15 avril 1174.

Les deux partis employèrent ces trois mois à se créer des ressources, afin de mieux tenir la guerre au printemps. Henri prévint ses ennemis, dès le 13 avril la veille de l'expiration de la trève il se rendait au Mans; il parcourut ensuite l'Anjou et le Poitou, où des ferments de révoltes se manifestaient, puis la Saintonge et l'Angoumois que son fils

Richard avait soulevés; la soumission et l'ordre furent promptement rétablis dans ces contrées.

Le roi en laissa le gouvernement à des hommes sûrs, et revint en Normandie où l'appelait une affaire plus grave. Il venait d'apprendre que le roi d'Écosse, Guillaume, au mépris d'une trêve conclue quelque temps auparavant, venait de reprendre les armes, qu'il avait fait irruption dans le nord de l'Angleterre, et qu'il s'était emparé de plusieurs châteaux; que les partisans du comte de Leicester, soutenus par Hugues Bigot, Roger de Mowbrey et Roger comte de Ferrière, avaient déjà commencé les hostilités, qu'ils attendaient avec impatience l'arrivée du jeune Henri au Court-Mantel et du comte de Flandres qui, soutenus par Louis VII, armaient une flotte à Gravelines, et qui avaient déjà envoyé aux conjurés un corps de troupes éprouvées.

Henri II, voyant qu'on en voulait à sa couronne souveraine, et qu'on avait résolu de l'attaquer au cœur de sa puissance, sentit la nécessité de faire avorter promptement ce plan si hardi. Après s'être entretenu à Bonneville avec ses justiciers d'outre-mer et ses fidèles de Normandie, il se rendit en toute hâte à Barfleur, où il s'embarqua le 24 juin : il préférait, dit Benoît de Peterborough, laisser ses États continentaux que son royaume. Toutefois, il prit des précautions pour sauvegarder les premiers, et dans ce but il enmena avec lui les deux reines, Éléonore et Marguerite qu'il avait prises à Caen, où il avait fixé leur résidence ; ses enfants Jean et Jeanne, Alix de France, la promise de Richard et la femme de Geoffroy, et les comtes de Leicester et de Chester, et quelques-uns des principaux prisonniers faits dans les dernières campagnes, et qu'il avait fait venir de Falaise; le 8 juillet il abordait à Southampton.

Le roi n'ignorait pas que les révoltés, unis cette fois avec

les moines et le clergé, avaient accrédité le bruit parmi le peuple, que le fils aîné du roi, comme il l'avait écrit lui-même au pape, n'avait pris les armes contre son père, que pour venger la mort de Thomas de Cantorbéry. On allait jusqu'à prêcher, et la plupart des historiens ecclésiastiques même de nos jours l'ont répété, que cette rébellion était une punition du ciel, comme si le ciel pouvait punir et venger un crime par le plus horrible et le plus anti-social de tous les crimes, la révolte armée des fils contre leur père.

Au fond, cette guerre était dictée par des intérêts tout politiques, tout humains : la reine conspirait par haine, le roi de France, pour susciter des embarras à son rival et s'agrandir si faire se pouvait, le roi d'Écosse pour recouvrer ses provinces perdues, les fils du roi pour secouer le joug paternel et devenir leurs maîtres ; les barons qui avaient pris parti pour eux, espéraient enfin profiter de la jeunesse des fils, pour reprendre une liberté que leur avait ravi le père ; la Bretagne, mais surtout le Poitou, l'Aquitaine où les poëtes excitaient le peuple, croyaient pouvoir reconquérir une autonomie perdue.

Henri II résolut de reconquérir dans l'opinion publique la place qu'on lui avait fait perdre ; avant de rien entreprendre contre les rebelles, deux jours après son débarquement, le vendredi 10 juillet, il entra dans Cantorbéry, et, dit le moine Gervais qui assistait à cette scène, revêtu seulement d'une robe de laine, pieds nus, il partit de l'église de Saint-Dunstan, bâtie assez loin de la ville, pour se rendre au tombeau du saint martyr.

Quand il passa sous les portes de la ville archiépiscopale, les spectateurs remarquèrent que les traces de ses pas étaient teintes de sang ; il entra dans la cathédrale *Christ-*

Church, descendit dans la crypte où étaient les restes de l'archevêque, et il se prosterna dévotement sur la tombe, tandis que l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, l'un des plus énergiques antagonistes de Thomas vivant, montait en chaire et suppliait l'assistance de croire aux assertions d'un prince qui en appelait aussi solennellement au ciel pour prouver son innocence. Le roi, continuait ce prélat, affirme n'avoir ni ordonné, ni voulu, ni causé sciemment la mort du saint martyr, mais comme les meurtriers s'étaient prévalus pour tuer l'archevêque de quelques paroles prononcées imprudemment par lui, Henri demandait l'absolution des évêques présents, et soumettait sa chair nue à la discipline des verges; et, en effet, le roi se rendit aussitôt au chapitre où les évêques, les moines et les abbés étaient réunis au nombre de quatre-vingts ; il commença par confesser son offense à genoux, puis, continue le moine Gervais, qui avait lui-même appliqué ces coups de discipline, il fut battu de verges par tous ceux qui étaient présents.

Henri resta tout ce jour et toute la nuit suivante en prières, il ne prit point de nourriture et ne sortit de l'église pour aucun besoin de la nature; tel il était venu, tel il resta, sans permettre qu'on mit sous ses genoux ni tapis, ni aucune chose de ce genre; lorsqu'enfin le soleil du samedi commença à luire, il demanda et entendit la messe, puis ayant bu de l'eau bénite du martyr, et en ayant rempli son flacon, il s'éloigna joyeux de Cantorbéry, non sans avoir honoré le tombeau de présents précieux, il alla même jusqu'à assigner un revenu de 40 livres, destiné à entretenir des cierges autour du tombeau.

Que cette scène eût été dictée à Henri par un remords sincère, qu'elle ne fût qu'un calcul politique, elle réussit au delà de ses espérances à lui réconcilier les esprits.

Cinq jours après, le roi apprenait qu'au moment même où il faisait pénitence publique, le roi d'Écosse, tombé entre les mains de quelques-uns de ses barons du nord, était prisonnier à Newcastle. « Henri profita de cette circonstance pour achever de détruire toute fâcheuse impression dans l'esprit des Anglais. En communiquant cette importante nouvelle à ses courtisans, il fit remarquer avec joie que cet événement avait eu lieu le matin même du jour où il avait quitté, repentant et réconcilié, le tombeau de Thomas de Cantorbéry. »

La prise du roi d'Écosse déconcerta les ligueurs d'Angleterre, ils firent tous leur soumission et dès lors le parti royal reprit tout son ascendant. Cependant, voyant l'expédition d'Angleterre avortée, Henri le jeune et le comte de Flandres avaient quitté Gravelines, où ils se trouvaient pour surveiller la mise en mer de leur flotte ; ils s'étaient unis à Louis VII et, changeant de plan, ils avaient fait irruption en Normandie et étaient venus mettre le siége devant Rouen (21 juillet).

Il semblait que l'activité d'Henri II fût doublée par le danger; tranquille sur l'Angleterre, il repasse promptement la mer, débarque à Barfleur avec un corps de Gallois, conduisant toujours à sa suite Éléonore, Marguerite et Alix, qu'il retenait prisonnières, malgré l'ordre que le pape avait envoyé au clergé d'Angleterre de faire relâcher et rendre à leurs époux ces deux dernières princesses sous peine d'interdit. Ses enfants et ses prisonniers, auxquels il avait joint le roi d'Écosse, étaient du cortége; il dépose ceux-ci d'abord à Caen, puis il les envoie à Falaise. Il court à Rouen, où il pénètre, enseignes déployées au son des instruments de guerre, malgré les assiégeants (11 août). Ceux-ci deviennent bientôt eux-mêmes assiégés; au bout

de trois jours, les troupes de la coalition commencèrent [illegible] leur retraite après avoir mis le feu à leurs machines de [illegible] guerre, et reprirent la route de France. Toutefois [illegible], Louis VII, fatigué des grands frais de cette guerre, avait [illegible] fait demander une conférence à Henri pour le 8 septembre [illegible], pour qu'on traitât de la paix. Le roi d'Angleterre y con- [illegible] sentit.

Les deux monarques se virent au jour indiqué à Gisors [illegible], mais ne pouvant s'entendre on fixa une nouvelle entrevue [illegible] pour la Saint-Michel. Henri profita de ce temps pour aller [illegible] en Poitou soumettre son fils Richard, qui n'avait pas [illegible] déposé les armes. Le résultat de cette campagne ne pouvait être douteux; abandonné par le roi de France, par la plupart de ses partisans, dont le roi avait pour ainsi dire à l'improviste enlevé les châteaux, Richard accourut au devant de son père, se jeta à ses pieds et implora son pardon, le roi le lui accorda et lui donna même mission d'aller trouver ses frères encore à la Cour de France et de les amener à la conférence qui devait avoir lieu.

Le génie et la fortune d'Henri II venaient de sauver sa couronne. Il eût pu parler en maître et se montrer sévère; mais comme il l'avait écrit au pape au commencement de cette coalition parricide, l'affection paternelle l'emportait dans son cœur sur les sentiments que devaient lui inspirer la conduite de ses enfants. Il faut rendre cette justice à Henri, que le roi victorieux, que le père outragé, dans la conférence qui eut lieu à Montlouis le 30 septembre et où parurent avec Louis VII ses trois fils rebelles, fit tous les sacrifices pour les ramener à lui et pour obtenir une paix durable.

Les conditions de la paix arrêtées dans cette conférence furent signées à Falaise quelques jours après; les trois

jeunes princes renonçaient aux pactes qu'ils avaient faits entre eux, dégageaient de leurs promesses les seigneurs qui, pour suivre leurs bannières, avaient abandonné le roi.

Le roi leur pardonnait, pourvu qu'ils lui jurassent fidélité.

Henri le jeune, de son côté, promettait par serment de ne jamais entamer d'enquête sur la conduite de ceux qui avaient suivi la bannière paternelle et de ne jamais leur faire de tort. Tous ceux qui, en se rendant chez son fils avaient forfait sur la terre du roi pouvaient rentrer chez eux sans rendre le butin qu'ils avaient fait, mais ceux qui s'étaient rendus coupables de meurtres ou mutilations de membres, demeuraient responsables suivant le jugement et la coutume de la terre.

Moyennant, Henri devait avoir deux châteaux en Normandie et 15,000 liv. d'Anjou par an; Richard tiendrait aussi dans le Poitou deux châteaux et la moitié des revenus en deniers de ce comté ; Geoffroy aurait la Bretagne et la dot de la fille de Conan, s'il venait à l'épouser ; les châteaux fortifiés depuis le commencement de la guerre seraient remis en l'état où ils étaient avant ; le roi fils s'engageait à respecter toutes les donations faites par son père aux hommes de son service, ainsi que celles faites à son frère Jean et qui consistaient en 1,000 liv. d'Angleterre, le château et le comté de Nottingham et le château de Malborough, deux châteaux en Normandie, un dans l'Anjou, un autre en Touraine et enfin un dans le Maine, ce qui aurait dû faire cesser le nom de Sans-Terre qu'on donnait à Jean.

D'après un article spécial, ce traité ne devait pas concerner les prisonniers qui, comme le roi d'Écosse, les

comtes de Leicester, de Chester, Raoul de Fougères et leurs otages, avaient fait leurs conventions avec Henri II; quant aux autres, le roi se réservait de traiter séparément avec eux et de se faire donner telles sûretés qu'il jugerait convenables par ceux à qui il voudrait rendre la liberté. Enfin, Richard et Geoffroy devenaient les hommes du roi pour les donations qu'ils recevaient de lui. Le traité portait enfin cette clause que le roi n'avait pas voulu recevoir l'hommage de son fils Henri, parce que celui-ci était roi, qu'il s'était contenté de recevoir de lui des sûretés. Par suite de ce traité, neuf cent soixante-neuf chevaliers, faits prisonniers par le parti royal et dont un grand nombre étaient probablement à Caen, furent remis en liberté.

Le roi d'Écosse fut retenu à Falaise; les conditions qu'on lui faisait étaient fort rudes, il n'osait prendre sur lui d'y souscrire. Cependant, une députation de prélats et de barons de son royaume obtint la permission de le voir, elle l'engagea et le décida même à les accepter et, au mois de décembre, Guillaume fut autorisé à rentrer en Écosse; de son côté, Henri le jeune avait relâché aussi sans rançon cent chevaliers que lui avait livrés le sort des armes.

Henri avait passé les fêtes de Noël à Argentan. Il avait visité l'Anjou, le Poitou, le Maine, pour veiller, conformément au traité signé à Falaise, au ravitaillement de ses châteaux et à la destruction de ceux qui lui étaient hostiles. Au commencement de mars, il revint à Caen; il rêvait de grandes réformes dans ses États, en Angleterre surtout, et son intention était d'y aller, mais il ne voulait pas laisser son fils Henri sur le continent. « Comme il était à Caen, dit Benoît de Peterborough, il manda à son fils, qui était resté à Rouen, de venir promptement le retrouver pour

passer avec lui en Angleterre ; mais Henri ne se rendit pas à cette invitation, des messagers du roi de France allaient souvent le visiter et ils lui conseillaient de ne pas suivre son père, parce que, disaient-ils, une fois dans l'Ile le roi le ferait emprisonner. » D'un autre côté, Henri le jeune avait remarqué qu'à Falaise son père n'avait pas voulu recevoir son hommage ; or, l'hommage, comme le baiser de paix, étaient une garantie de protection. « Mais le roi, continue Benoît de Peterborough, lui prodigua tant de caresses qu'il se décida à venir le trouver à Bur, où il était allé ; là, devant l'archevêque de Rouen, les évêques de Bayeux, d'Avranches et de Séez, le comte Guillaume de Mandeville et Richard du Hommet, il se jeta aux pieds de son père, le suppliant, pour que sa position ne fût plus ambiguë, de le recevoir comme son homme-lige, et il ajouta qu'un refus lui ferait croire qu'il ne l'aimait pas. » Le roi père, sur les prières des assistants, reçut donc son hommage et, sans doute pour lui prouver toute sa confiance, il l'envoya à Paris, chargé d'une négociation auprès de Louis VII, tandis qu'il se rendait lui-même à Cherbourg pour y activer sans doute ses préparatifs du départ. »

Sa mission terminée, Henri au Court-Mantel vint rejoindre son père dans cette ville.

Ils se seraient probablement embarqués s'ils n'eussent appris que Philippe de Flandres venait d'arriver en Normandie. Ce comte avait pris la croix, mais avant de partir pour la terre sainte, il voulait régler ses affaires avec le roi d'Angleterre. Henri et son fils retournèrent à Caen, où ils rencontrèrent Philippe. Le monarque anglais confirma la donation faite avant la guerre au comte de Flandres, de 1,000 marcs de revenu annuel à toucher sur l'Échiquier d'Angleterre. Philippe tint le fils aîné du roi quitte des

promesses auxquelles il s'était engagé envers lui, pour l'entraîner dans la ligue ; il rendit même au père la charte dans laquelle elles étaient stipulées. Il y eut à Caen de brillantes fêtes pour célébrer la venue et la présence du comte ; les plus grands honneurs lui furent rendus.

Avant de commencer son pèlerinage, il devait néanmoins rentrer dans son comté. Après son départ pour la Flandre, les deux Henri allèrent s'embarquer à Barfleur le 9 mai 1175, et firent voile pour l'Angleterre.

L'entrevue à Caen du comte de Flandres, d'Henri II et de son fils, l'arrangement qui en avait été la suite, semblaient devoir effacer jusqu'à la trace de la guerre des enfants avec leur père. Le roi put un instant croire impossible le retour de révoltes semblables à celle qu'il venait d'étouffer ; il avait vaincu tous ses ennemis, désormais ils étaient divisés ; s'il leur prenait encore fantaisie de se soulever, il devait espérer d'en venir plus facilement à bout, et c'est ce qui arriva, du moins pendant plusieurs années ; il prit du reste toutes ses précautions.

En Angleterre, il avait fait raser les châteaux des seigneurs qui s'étaient ligués contre lui dans la dernière guerre ; sur le continent, il employa le même moyen, et dans toutes les forteresses qui restaient debout, il remplaça les troupes des comtes et des barons par des troupes royales.

La reine, âme de la dernière coalition, était toujours prisonnière ; nous n'oserions avancer avec l'abbé de La Rue que ce fût dans le château de Caen, car nous n'avons pu trouver aucune preuve à l'appui de cette assertion ; les chroniqueurs de cette époque se contentent de dire qu'elle était détenue dans une forteresse, sans autre indication. Ce qui est plus certain, c'est que son époux songea un instant à faire dissoudre son mariage par le cardinal légat Hugo-

tion, que l'on accusa de s'être laissé gagner par les prévenances, les cadeaux et l'or du roi. Henri n'avait encore que quarante-trois ans ; homme à passions violentes, il était encore dans toute sa force virile ; voulait-il, comme on l'a dit, épouser une autre femme, Alix de France, la promise de son fils Richard ? Ce n'est pas prouvé. Toutefois, il fut sinon accusé, du moins fortement soupçonné d'avoir séduit cette jeune princesse, qui, née en 1160, achevait à peine sa quinzième année. Mais, soit que le cardinal Hugotion n'osât prendre l'initiative d'une pareille négociation, soit que les projets d'Henri eussent été entravés par Louis VII auprès du saint siége, soit enfin que le roi lui-même craignît de perdre la portion de ses États qu'Éléonore lui avait apportée en dot, le divorce n'eut pas lieu. Henri tint néanmoins sa femme sous bonne garde pendant quatre ans ; il ne lui rendit la liberté, à la suite d'une réconciliation, qu'en 1179.

Les fils comme la mère avaient été mis dans l'impuissance de nuire ; la paix était à peine signée, que Henri II compromettait Richard et Geoffroy en leur ordonnant de réduire et de raser les châteaux des barons naguère leurs complices, auxquels ils avaient prêté leur nom, qu'ils avaient commandés dans la dernière révolte, Richard en Aquitaine, Geoffroy en Bretagne (1175).

Quant à l'aîné, le plus dangereux, il avait commencé par le garder auprès de lui. Impatient de cette surveillance paternelle, désireux de courir de nouvelles aventures, sous prétexte de faire un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostel, auquel il s'était engagé par un vœu sacré, Henri avait obtenu une permission accordée à contre cœur pour retourner sur le continent ; mais, dans sa méfiance, le roi avait placé près de lui, à titre de vice-chancelier, un clerc

nommé Adam Kirkedon, qui avait mission secrète de le surveiller et de rendre compte à son père de toutes ses démarches ; ce n'était pas là une précaution inutile.

L'Aquitaine, que Richard traitait d'autant plus durement qu'il voulait faire oublier sa complicité dans la dernière révolte, frémissait sans cesse. Le sire de Hautefort, Bertrand de Born, guerrier et poëte, servait cette contrée de ses chants et de son épée. Bertrand de Born, après Thomas Becket, avait pris soin de l'éducation de Henri le jeune. Sa politique, qui avait pour but de rendre plus facile le retour à la liberté et à l'autonomie de son pays en jetant des brandons de discorde dans la famille des Plantagenets, était partagée par ses compatriotes ; il espérait se servir de son élève pour s'opposer à Richard. Tout semble démontrer qu'Henri au Court-Mantel avait agréé ses ouvertures, car aussitôt après son arrivée sur le continent, il s'était en toute hâte rendu avec sa femme près du roi de France, son beau-père. Louis VII avait probablement, selon son habitude, pris des engagements avec les confédérés du Midi, parmi lesquels étaient Wulgrin, ses frères, Guillaume IV d'Angoulême, leur père, les vicomtes de Chabanais, de Turenne, de Ventadour, et Aymar de Limoges. Ces nouveaux ligueurs avaient pris à leur solde un grand nombre de Brabançons.

Richard, qui avait reçu de son père ses meilleures troupes, qui en avait lui-même recruté d'excellentes, entra en Poitou, marcha à la rencontre des rebelles, les battit entre Bretteville et Saint-Megrin (Pentecôte 1176), prit plusieurs châteaux dans le Limousin, s'empara de Limoges, y fit prisonnier le vicomte Aymar. A la fin de juin, il se rendit à Poitiers ; son frère Henri s'y trouvait, et comme il avait reçu de son père l'ordre d'accompagner Richard dans son expé-

dition, il fut obligé de le suivre dans l'Angoumois, d'assiéger avec lui Angoulême; cette ville fut prise, et Guillaume IV et ses enfants furent dans la nécessité de se rendre à discrétion. Les prisonniers furent envoyés en Angleterre; le roi se croyant assez puissant, ou pensant peut-être que la clémence lui réussirait mieux que la rigueur, se hâta de les rendre à la liberté aussitôt après leur arrivée (septembre 1176).

Cette courte campagne avait contrarié les projets d'Henri au Court-Mantel; il abandonna Richard, qu'il laissa continuer seul heureusement cette guerre si bien commencée, il se retira à Poitiers, où il s'entoura de mécontents et de factieux. Adam de Kirkedon, l'espion placé près de lui, crut devoir rendre compte au roi de ses menées, mais une de ses lettres fut interceptée. Henri le jeune, furieux de voir ses projets dévoilés, voulait faire pendre l'émissaire de son père. Heureusement Adam de Kirkedon était clerc, et à ce titre il n'était pas justiciable d'un tribunal laïque; il fut réclamé et sauvé par l'évêque de Poitiers, mais le jeune prince exigea qu'il fût conduit dans les prisons d'Argentan, où il resta quelque temps; de là il fut dirigé par Caen sur Barfleur. L'ordre avait été donné de lui lier les mains derrière le dos et de lui administrer le fouet sur les épaules nues, dans toutes les villes par où il passerait, et ainsi fut fait. Le malheureux rentra en Angleterre, où il est fort douteux que le roi l'ait jamais indemnisé des humiliations et des souffrances qu'il avait endurées.

Henri le jeune ne pouvant plus ourdir de nouveaux complots, ou plutôt ne croyant pas à leur réussite, abandonna les Aquitains et se retira en Normandie. Il fit plus, il se mit par ordre de son père à la tête d'une armée, pour reprendre la fille de Raoul de Dol, qui, comme vassale

d'Henri II, devait être sous sa tutelle, ou, comme on disait alors, sous la garde noble du roi, et qu'on avait enlevée et conduite en Berri. A la vérité, il ne put parvenir à se faire rendre l'enfant, mais il se fit livrer l'héritage de Raoul, les châteaux d'Issoudun et de Tournon. Enfin, son père étant lui-même venu sur le continent pour achever de soumettre le Berri, il se vit forcé de marcher avec lui ; mais la campagne heureusement terminée, il quitta les États soumis aux Plantagenets, et alla dans les Cours étrangères, en France, en Provence, en Lombardie, courant les fêtes et les tournois, où il acquit un brillant renom de joûteur adroit et de chevalier magnifique (1177-1181).

Le roi de France était plus à craindre pour Henri que sa femme et ses fils, non parce qu'il fût militairement en état de conquérir quelques-unes des provinces soumises au roi d'Angleterre, mais il pouvait lui susciter des embarras politiques ; et en effet, sensible aux bruits qui couraient sur sa fille Alix et Henri II, et on allait jusqu'à dire que cette princesse s'étant trouvée enceinte s'était enfuie à la Cour de son père, il avait d'abord dépêché l'évêque de Bayeux, qui revenait d'Italie, au monarque anglais, pour l'engager à presser le mariage d'Alix et de Richard. Henri n'avait pas refusé ; il avait renvoyé l'évêque de Bayeux accompagné de ceux de Coutances, de Winchester, et de l'archevêque de Rouen à Louis VII, pour s'entendre avec lui sur les conditions auxquelles se ferait ce mariage, donnant comme base des siennes la cession du Vexin à son fils aîné Henri, et celle du Berri à Richard ; puis, pour appuyer au besoin ses prétentions, il avait donné des ordres pour qu'une armée s'assemblât à Winchester (mai, juin, 1177), mais Louis VII avait prié le pape d'intervenir pour faire cesser le scandale et ordonner le mariage, et le pape était intervenu. Il avait

envoyé un légat chargé de mettre tous les États d'Henri en interdit, s'il ne faisait procéder au plus tôt à l'union désirée. Le roi d'Angleterre demanda comme délai le temps qu'il lui faudrait pour avoir une entrevue avec Louis. Les deux monarques se virent à Ivri, le 21 septembre. Il y fut question de beaucoup de choses, excepté de l'objet principal qui paraissait avoir motivé la conférence, du mariage d'Alix et de Richard; du moins il n'en est pas même parlé dans le traité de paix qui fut signé à Ivri.

Par ce traité, qui eut pour témoins les évêques de Bayeux, Séez, Évreux, Chartres, Winchester, le jeune Henri, les comtes Thibaut, de Blois, Guillaume du Hommet et beaucoup d'autres clercs et laïques, les deux rois s'engagèrent à partir pour la croisade et à se prêter mutuel secours, à faire jurer par ceux auxquels ils laisseraient la garde de leurs États pendant leur absence, de se défendre aussi réciproquement contre leurs ennemis. Une clause de ce traité aurait pu, en ces temps où chaque contrée, chaque ville, chaque baronnie possédait ses barrières, avoir les plus heureuses conséquences économiques si elle eût été exécutée. Les marchands et les voyageurs en général, tant clercs que laïques, pouvaient passer librement des terres de l'un des rois sur celles de l'autre.

Enfin il fut stipulé que pour tous les sujets restant en litige, et notamment pour la rectification des frontières, entre autres celles de l'Auvergne, on s'en rapporterait à la décision d'un jury composé de douze arbitres, six évêques et six barons, que chacun des deux rois désignerait par moitié.

Louis VII ne fit aucune observation sur la campagne d'Henri et de Richard, pas même sur celle du roi d'Angleterre, dans le Berry et en Auvergne; il le laissa même ache-

ter la terre du comte de la Marche, qui avait résolu d'aller finir ses jours en Terre-Sainte, pour 15,000 livres d'Anjou (354,600 fr.), vingt palefrois et vingt mulets. Comment eût-il fait acte d'opposition? Henri II paraissait de si bonne composition! il allait, en retournant en Angleterre, jusqu'à mettre ses États du continent sous la garde du roi de France. — Il s'associait à lui pour étouffer dans le midi l'hérésie des Bons-Hommes, plus connus sous le nom d'Albigeois (1178). C'était beaucoup. Il y eut mieux encore : Louis VII touchait à sa soixante-quatrième année, sans s'effrayer beaucoup du funeste exemple qu'avaient donné les fils du roi d'Angleterre, révoltés pour avoir été associés trop tôt à la couronne, il avait résolu de faire sacrer son fils Philippe qui touchait à sa quatorzième année; il avait même fixé le jour pour cette cérémonie. Mais Philippe s'étant égaré à la chasse, ayant passé la nuit dans une forêt, saisi de peur à l'aspect d'un bûcheron qui l'avait retrouvé, fut en proie à une maladie violente. Son père désespéré résolut, pour obtenir son rétablissement, d'aller en pèlerinage au tombeau de Thomas de Cantorbéry; vainement voulut-on lui faire croire à un danger s'il allait en Angleterre se mettre à la discrétion de son rival, de son ancien ennemi et de celui de Becket. Il partit, il fut reçu avec la plus grande cordialité et la plus éclatante magnificence.

De retour en France, ayant trouvé son fils en convalescence, il attribua cette guérison à l'intercession de celui que l'on révérait partout comme un saint. Hélas! ce voyage ne lui fut pas profitable à lui-même; car, avant d'arriver à Paris, il fut frappé de paralysie.

Le couronnement de Philippe, que nous appellerons désormais Philippe-Auguste, fut hâté; il eut lieu à Reims, le 1er novembre 1179. « Henri au Court-Mantel, dit la chro-

nique anonyme du chanoine de Laon, réclama au banquet de cette cérémonie la charge de sénéchal, *dapifer*, se fondant sur les droits du roi Kaïus qui avait fondé la ville de Caen et sur ceux de Beducnus, comte d'Anjou, qui avait été échanson de Charlemagne. »

Nous avons fait justice dans notre préambule des raisons données par le chanoine de Laon pour motiver la demande de Henri le jeune. Il n'en est pas moins vrai que, pendant la procession qui précéda le sacre, Henri le jeune porta la couronne d'or qu'on allait poser sur la tête de Philippe, tandis que le comte de Flandres marchait devant lui avec l'épée nue.

Louis VII ne put assister à cette brillante cérémonie, ce roi n'était plus que l'ombre de lui-même ; il était déjà mort au gouvernement de la France depuis plusieurs mois.

Philippe avait à peine quinze ans et déjà il voulait être roi, tiraillé par deux factions, l'une composée de la maison de Flandres et l'autre de la maison de Champagne à la tête de laquelle était sa mère. Le comte de Flandres l'emporta dans cette lutte d'intrigues. La manière hautaine et peu filiale dont Philippe-Auguste traita sa mère et ses oncles, les comtes de Blois, de Champagne, de Sancerre et l'archevêque de Reims. Le nouveau roi de France avait épousé, sans même les consulter, Isabelle, fille de Marguerite, comtesse du Hainaut, sœur du comte de Flandres ; ce mariage avait été célébré en Artois et la jeune reine avait été couronnée et sacrée par l'archevêque de Sens, au lieu et place de l'archevêque de Reims, oncle du roi.

Tout cela avait été fait par le conseil de Philippe de Flandres qui, n'ayant pas d'enfants, avait promis de faire Philippe-Auguste son héritier. Ce mariage était politiquement avantageux, mais il fut loin de paraître tel à la mère

du jeune roi et à ses frères; il y eut un mécontentement général et des protestations, à la suite desquelles le roi priva sa mère de ses places et de ses revenus; la femme de Louis VII et ses quatre frères se retirèrent en Normandie. Henri II était alors dans son royaume, son fils Henri vint l'y rejoindre et lui exposer la situation. Le roi Henri se hâta de passer sur le continent, et au lieu de profiter de la circonstance pour jeter dans la maison de France le trouble que celle-ci avait jeté dans la sienne, il se calma, et après une entrevue qui eut lieu à Gisors, le 28 juin, il réconcilia Philippe-Auguste avec sa mère et ses oncles et ménagea aux uns et autres une pacification honorable.

Quelques mois après, 18 septembre, Louis VII rendit le dernier soupir.

Comme Louis VII et son fils Philippe, comme les enfants de Henri, comme Éléonore, Philippe de Flandres n'était guère capable de nuire au roi d'Angleterre; il se tenait non-seulement tranquille, mais il obéissait encore facilement à Henri II.

Ainsi, il veut partir pour la Terre-Sainte, il retarde son voyage sur l'invitation du roi d'Angleterre.

Louis VII songe à marier son fils Philippe avec l'aînée des filles de Matthieu de Boulogne, tué à Driencourt, en 1173, au début de la dernière guerre. Il désire faire épouser la cadette à un fils de son beau-frère, le comte de Blois; Philippe de Flandres, leur oncle, chargé à ce titre de la tutelle des deux comtesses, se refuse à disposer de leur main sans avoir obtenu l'agrément de Henri II. Enfin, le comte de Flandres et le roi d'Angleterre sont si amis que celui-ci, après avoir payé à Philippe une partie des 500 marcs d'argent dont la promesse avait été renouvelée à Caen, lui confie 1,000 marcs à porter en Terre-Sainte et à

distribuer par égales portions aux frères du Temple et aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1177).

Le mariage d'Isabelle de Hainaut, nièce du comte, avec Philippe-Auguste, n'avait pas produit les résultats attendus; le roi de France n'avait pas tardé à s'éloigner de la famille de sa femme. Il avait en outre rompu de nouveau avec sa mère et ses oncles, les comtes de Blois, de Sancerre et l'archevêque de Reims et la veuve d'Henri II, comte de Champagne qui venait de mourir, 7 mars 1181, laissant son héritage à Henri III encore enfant. Les hostilités avaient même éclaté et la guerre avait commencé dans le Berry. Philippe-Auguste était aidé par Henri au Court-Mantel et ses Brabançons. Le roi d'Angleterre crut devoir intervenir de nouveau; il commença par le comte de Flandres, puis entraîna le roi de France et fit conclure un nouveau traité à toutes les parties belligérantes.

A agir ainsi, Henri II avait probablement un intérêt, car cette conduite était en opposition avec celle qu'il avait tenue jusque-là; il avait ses motifs pour se montrer vassal fidèle du roi de France et pour défendre les droits de la féodalité que parfois il avait foulés aux pieds. C'était probablement un exemple qu'il voulait donner à ses enfants toujours prêts à secouer le joug; mais quel que fût le motif qui le guidât, il est certain qu'à ce moment il était l'arbitre des destinées non-seulement des provinces françaises, mais d'une partie de l'Europe.

Pendant près de six années 1175-1181, à part quelques nuages aussitôt disparus que montés à l'horizon, l'étoile d'Henri II semble resplendir de nouveau de tout son éclat.

Pour assurer la suzeraineté sur la Bretagne dans sa famille, il avait marié son fils Geoffroy (1181) avec Constance, fille de Conan.

De l'autre côté du détroit, tout était tranquille, le roi d'Écosse avait prêté serment de vassalité et en 1177 il avait conduit à Winchester une armée respectable pour accompagner le roi en France. Les derniers petits rois d'Irlande, celui de Connaught même, le plus récalcitrant, avaient fait leur soumission, s'étaient reconnus tributaires et Henri II avait pu dépécer l'Irlande entre ses fidèles, et donner avec le consentement du pape, à son fils Jean, la couronne de ce pays.

Il avait joint au domaine royal les biens de son oncle, le comte de Glocester, qui, n'ayant que des filles, avait pris Jean-Sans-Terre pour son héritier, et pour que personne ne vînt réclamer la possession des immenses domaines du comte, il avait été convenu que le jeune prince épouserait une de ses filles, si toutefois le pape ne s'y opposait pas à cause de leur parenté.

Depuis longtemps (1168) l'aînée de ses filles, Mathilde, était l'épouse d'Henri-le-Lion, duc de Saxe, et cette union ouvrait au Plantagenet les portes de la maison impériale. Il avait aussi un pied en Espagne par le mariage d'Éléonore avec Alphonse d'Aragon, et un autre en Italie par celui de Jeanne avec Guillaume roi de Sicile. Cette dernière princesse, âgée seulement de onze ans, quitta la cour au mois de septembre 1176 avec une suite nombreuse, dont faisaient partie Rotrou archevêque de Rouen, Gilles évêque d'Évreux et Henri évêque de Bayeux. Ce dernier prélat avec d'autres députés fut chargé d'accompagner Jeanne jusqu'à sa destination; et, en effet, il la suivit jusque-là, et fut présent à son mariage et à son couronnement qui, selon le *Chronicon Fossæ Novæ*, eut lieu au mois de décembre. Notons qu'au moment où ce mariage fut décidé entre Henri et les députés de Guillaume, le roi renvoya libres les prisonniers faits par Richard en Limousin et en Angoumois (1177).

Henri ne négligeait rien de ce qui pouvait lui affectionner ses peuples. L'hiver de 1175-1176 avait été rude ; le roi fit à ses frais, pour nourrir les populations du Maine et de l'Anjou, des envois de denrées qui durèrent depuis la mi-avril jusqu'à la moisson.

Enfin, la réputation du roi d'Angleterre s'étendait si loin qu'il fut choisi pour arbitre dans une contestation territoriale entre Sanche V roi de Navarre et Alphonse VII roi de Castille.

Henri profita du calme qui régnait dans ses États pour entreprendre et réaliser des réformes depuis longtemps projetées.

Pendant les dernières guerres, Caen n'avait pas cessé de se montrer fidèle au chef de la dynastie des Plantagenets.

Comment cette ville eût-elle pris parti pour les enfants contre le père ? alors qu'elle n'eût pas été dominée par le Château, alors qu'il eût été dangereux pour elle d'abandonner la cause royale, ses intérêts lui commandaient d'être dévouée à Henri II.

Ce monarque était si souvent venu dans ses murs accompagné de sa cour et sa cour comptait tant et de si brillants seigneurs ! Sa présence y attirait souvent d'illustres étrangers; le faste qu'il déployait, celui de ses barons, celui de ces personnages, ambassadeurs, légats, visiteurs venus des diverses cours d'Europe, occasionnait des dépenses qui devaient tourner au profit des habitants.

La présence de tous ces grands favorisait certainement le développement de l'industrie et du commerce. Les seuls besoins de la cour procuraient un mouvement continuel d'affaires, le roi avait fait du château de Caen le principal entrepôt des choses nécessaires soit à ses dépenses, soit à ses plaisirs.

Il existait de nombreux vignobles dans le pays; ceux du Bessin étaient considérables, puisque dans les comptes de recettes de 1180, il reste à percevoir sur les droits qu'ils rapportent une somme de 214 liv. (4,950 fr. 42 c.), et ces mêmes comptes mentionnent les vignobles de l'Avranchin et de la baillie de Vire. On connaît ceux d'Argences, de Moult, de Bavent et même du territoire de Caen; cependant les vins qu'ils fournissent ne suffisent pas aux rois-ducs, ils en font venir d'autres contrées de France et d'Anjou. Or, c'est à Caen que se trouve un de leurs principaux celliers et c'est là que sont emmagasinés tous ces vins, c'est de là qu'on transporte dans les autres résidences royales celui dont on a besoin. Le budget des dépenses de 1180 ne laisse aucun doute à ce sujet: nous y lisons qu'il avait été payé pour achat de quinze tonneaux de vin et pour leur transport de Dieppe à Caen, 52 liv. 4 sols (1,204 fr. 05 c.), pour achat de vin destiné à remplir les tonneaux du roi et pour le transport dudit de Rouen à Caen, 6 liv. 8 sols 4 deniers, pour conduire vingt tonneaux de vin de la rivière d'Orne au château de Caen et les placer dans le cellier 38 sols 2 deniers.

Il est regrettable que nous ignorions la contenance des tonneaux et l'endroit de l'Orne où stationnaient les bateaux sur lesquels ils étaient venus; car si nous savions cela, nous pourrions nous rendre compte non-seulement du prix de transport de Rouen à Caen, et même approximativement de celui du cammionage du port au château. Enfin, le vin emmagasiné au château est ensuite porté dans les diverses résidences royales: « Pour sept tonneaux de vin de France à porter de Caen à Bur, 28 sols; pour transport de dix tonneaux de vin de Caen à Valognes et à Cherbourg, 60 sols 11 deniers. »

Il existait encore au Château pour le roi de vastes écuries, des jardins, une vénerie, une oisellerie, un garde-meuble et toutes les institutions réunissant un grand personnel d'employés.

Le Château comptait une nombreuse garnison et conséquemment des officiers de tous grades. On se souvient que le gouvernement de cette forteresse et celui de la ville avaient été donnés à Robert Fitz-Hamon. Celui-ci n'avait pas laissé d'héritier direct, mais une de ses filles avait épousé Robert de Caen, fils naturel d'Henri Ier, qui fut comte de Glocester ; soit qu'elle lui ait apporté le gouvernement de Caen en dot, soit qu'Henri Ier le lui ait donné, Robert de Caen en fut pourvu, et il le garda jusqu'en 1147.

L'abbé de La Rue veut non-seulement que le fils de Robert, Guillaume, ait eu cette succession, mais encore que Jean-Sans-Terre qui, comme on l'a vu plus haut, avait été désigné comme héritier de Guillaume de Glocester, eût de ce chef le gouvernement de Caen et de son château.

Il est très-douteux à notre avis que Guillaume l'ait jamais eu. On peut affirmer avec certitude qu'il ne l'avait pas en 1176; et, en effet, cette année-là le roi avait fait démolir les forteresses de ses ennemis, fortifié les siennes ; il avait mis garnison royale dans toutes celles qui étaient restées debout, tant en Angleterre que sur le continent, il n'avait pas même épargné les plus dévouées.

Guillaume de Glocester mourut en 1183, le 23 novembre. Or, en 1180, quatre ans après qu'il avait fait Jean son héritier, la garde du château de Caen est confiée au premier des officiers royaux, au sénéchal de Normandie, Guillaume fils de Raoul.

Et en effet, en cette année 1180, il est compté à ce dignitaire la somme de 300 livres (6,919 fr.) d'appointements

pour la garde du château de Caen, et en outre les foins des prairies royales de Caen lui sont accordés. Les comptes de l'Échiquier ne laissent aucun doute sur le nom du gouverneur du château en 1180 ; il faut donc rectifier sur ce point les assertions de l'abbé de La Rue.

La somme que devait produire au sénéchal la vente des foins de la prairie, jointe aux 300 livres d'appointements, formait un total assez considérable, et donnerait déjà une idée de l'importance de la place, si on ne se l'était faite par la position élevée du gouverneur, qui est le sénéchal de Normandie, c'est-à-dire le premier officier de la Cour du roi-duc, celui qui le remplace en son absence.

Il était du reste veillé avec le plus grand soin à l'entretien de cette place et à celui des bâtiments qu'elle contenait ; les mêmes comptes nous offrent en effet, pour l'année 1180, une dépense de 37 livres 7 sols 2 deniers, pour divers travaux faits aux maisons, au donjon, au château, à la petite chapelle, à la cour et aux murailles. Nous apprenons aussi par les mêmes rôles qu'il existait au château un guetteur de nuit auquel on donnait par an 60 sols et 10 deniers (68 fr. 50), et un portier de ville ayant 4 livres 11 sols 3 deniers (104 fr. 37).

Il est à présumer que si les portes étaient bien gardées pour empêcher l'introduction de l'ennemi dans la place, elles ne l'étaient pas aussi bien pour retenir les prisonniers que le roi y avait envoyés. Les rôles nous apprennent qu'un certain Thomas Porterier, le Portier, *Portarius*, qui avait le fief de la Geôle, avait été condamné, pour avoir laissé des prisonniers s'évader, à une somme de 500 livres, somme énorme pour ce temps, mais dont on comprend facilement l'importance, quand on sait que les évadés étaient des prisonniers de guerre, et que presque toujours on exigeait

d'eux une rançon pour leur rendre la liberté. En 1195, ce Thomas ne devait plus que 300 livres.

L'importance civile de la ville avait grandi comme son importance militaire ; de simple bourg du Bessin qu'elle était sous les premiers ducs, elle était devenue le chef-lieu d'une circonscription administrative et judiciaire qui prit le nom de vicomté, de baillie, comprise sans doute entre l'Orne et la Seulle, et dont la vallée de Saint-Georges formait les bornes au midi.

Mais ce qui lui donnait plus de relief que toutes ces institutions, c'est qu'elle était devenue vers cette époque, mais sans que nous puissions en préciser l'année, le siége de l'Échiquier.

On a beaucoup disserté sur ce nom ; on a recherché d'où il tirait son origine et à quelle époque il avait été donné soit à la Cour des comptes, soit à la Cour de justice du roi-duc. On s'est encore demandé si l'Échiquier des comptes avait précédé l'Échiquier de justice, si l'un ou l'autre avaient été transplantés de Normandie en Angleterre, ou d'Angleterre en Normandie.

P. Pithou et Ragueneau, Chopin, Bodin, Basnage, et après eux Ménage, etc., ont fait dériver le mot *Scacarium*, Échiquier, de l'allemand *schicken* ou *schichen* ou *skecken*, qui signifie *envoyer*, parce que les membres de cette institution étaient envoyés dans le pays comme les *missi Dominici*, du temps des Carolingiens. Spelman et Wagius font venir *scacarium* de *schatz* ou de *scata*, qui signifie *trésor*. Somners veut qu'il tire son origine de *schaen*, *ravir*, ce qui, dit-il, est le propre du *fisc*. D'autres enfin prétendent qu'il faudrait attribuer l'origine de ce mot à l'habitude qu'on avait de plaider devant la Cour les uns contre les autres en bataille rangée, comme au jeu de l'Échiquier. Ducange

penche cependant à croire que le mot vient de ce que le pavé de la salle où se tenaient les séances de cette institution était en forme d'échiquier, ou que la table autour de laquelle s'asseyaient les fonctionnaires était couverte d'un tapis composé de divers carreaux. L'abbé Lebeuf cite un passage de la vie de saint Thomas Becket, par Jean de Salisbury, d'après lequel il résulterait clairement que le nom d'échiquier a pris naissance dans ce fait « que pour calculer sur la table carrée de la salle on se servait de jetons de deux couleurs, » apparemment l'une pour marquer les livres et l'autre les sols. L'abbé Lebeuf déclare n'avoir lu cette explication que dans un manuscrit de Jean de Salisbury, mais qu'elle n'existe pas dans les éditions publiées jusqu'alors de la vie de saint Thomas, par cet auteur.

Depuis l'abbé Lebeuf, la vie de saint Thomas par Jean de Salisbury a été de nouveau éditée. Or, nous n'avons pas trouvé le passage qu'il dit avoir lu dans le manuscrit qui de son temps appartenait à M. Mazanger, ni dans l'édition de A. Gilles, ni dans celle de Migne. D'ailleurs l'abbé Lebeuf (*Hist. lit. de Fr.*, t. XIV), met en doute l'authenticité de ce document.

On sait ce que veut dire paraître à la barre ; pour désigner le tribunal des eaux et forêts et de l'amirauté, on disait la table de marbre; que le plus célèbre tribunal de Rome, la Rote, tire son nom de *rota*, roue.

En France, le mot *bureau* avait autrefois la même signification que *bure*, pièce d'étoffe de couleur noire :

Mieux vault vivre soubz gros *bureaux*
Pauvre, qu'avoir été seigneur
Et pourrir soubz riches tumbeaux,

dit Villon, et Boileau s'exprime ainsi :

> Damon, ce grand auteur, dont la muse fertile
> Amusa si longtemps et la cour et la ville,
> Mais qui n'était vêtu que de simple *bureau.*

La table autour de laquelle on travaillait, soit au Parlement, soit à la Cour des comptes, était recouverte de *bureau* ; on commença probablement par dire de poser des pièces sur le bureau, puis travailler, se réunir autour du bureau et peu à peu on a fini par appeler ainsi l'échoppe dans laquelle travaille l'écrivain public et le lieu d'où sortent les plus hauts calculs astronomiques, la baraque en planches où se tient sur les chantiers la comptabilité des entrepreneurs et les réunions des plus hautes administrations et des premiers corps de l'État.

Nous pensons avec Ducange, avec Ménage, Madox, avec MM. de Lamorinière, Floquet et autres, que l'Échiquier, comme le Bureau, a tiré son nom du drap à petits compartiments carrés, de deux couleurs, comme les casiers d'un échiquier qui recouvrait la table autour de laquelle se réunissaient les membres qui faisaient partie de cette institution.

Nous croyons que c'est la seule étymologie admissible, et ce qui doit confirmer cette opinion, c'est que, selon M. de Lamorinière, il existe à la Tour de Londres des actes concernant l'acquisition des draps fournis à l'Échiquier du temps de Henri II, Richard Cœur-de-Lion et Jean-Sans-Terre; c'est qu'au couronnement de Richard, six comtes et six barons portent le drap appelé *Scacarium*, sur lequel étaient posés les emblèmes de la royauté ; c'est qu'au temps de Madox, qui adopte cette opinion, le tapis bariolé de l'Échiquier existait encore, et que de nos jours on se sert

d'un drap distribué en échiquier pour couvrir les bancs et la table de la salle où s'assemble l'Échiquier d'Angleterre.

Jusqu'ici on n'a pas trouvé d'acte public qui permette de faire remonter l'appellation d'Échiquier plus haut que le règne d'Henri Ier. L'abbé de La Rue prétend avoir vu des titres datant des premières années du XIIe siècle, de 1106 par exemple, dans lesquels ce mot est prononcé, mais il ne cite aucun texte à l'appui de son assertion.

La plus ancienne charte connue, dans laquelle on rencontre le nom d'Échiquier, est non pas d'Henri Ier, mais de Robert de Leicester, qui donne plusieurs rentes sur ses fiefs d'Angleterre à Saint-Léger de Préaux. On peut fixer la date de cet acte aux environs de l'année 1125 : « Je donne à l'église de Saint-Léger de Préaux en rentes annuelles à prendre sur mon *Échiquier*. »

Quant à l'Échiquier royal, on cite trois actes où ce mot est employé au temps de ce prince ; deux sont à date indéterminée. Par l'un il donne à l'abbaye de Cluni plusieurs rentes à prendre sur les revenus des villes de Londres et de Lincoln : « Les préposés à la ferme de ces deux villes apporteront ces rentes en mon Échiquier à la fête Saint-Michel et les délivreront au messager de Saint-Pierre de Cluni ; et s'ils ne le font, ma justice de l'Échiquier leur fera même justice qu'ils feraient pour ma ferme. »

Dans l'autre, Henri fait connaître à Roger, évêque de Salisbury, et à ses barons de l'Échiquier, un don fait à l'église de Sainte-Trinité de Londres. Enfin, le troisième acte est une lettre d'Henri Ier à Richard, évêque de Londres, par laquelle il lui ordonne de faire plein droit à l'abbé de Westminster d'individus qui avaient envahi de nuit et en armes l'église du couvent : « et, si vous ne le faites, est-il dit dans cette lettre, que mes barons de l'Échiquier fassent que

cela soit fait pour que je n'entende point clameur qu'il n'a pas été fait droit. »

M. Léopold de Lile donne la date de 1138 à cette lettre.

Il résulte de ces documents que non-seulement les membres de l'Échiquier étaient chargés de tout ce qui concernait les finances, qu'ils veillaient aux opérations et aux comptes de recettes et à la dépense des revenus, mais encore qu'ils étaient chargés de rendre la justice.

Ainsi, la justice de l'Échiquier et ce nom de justice signifie ici justiciers, feront justice aux moines de Cluni de la rente que leur donne Henri Ier. Ce prince fait connaître aux barons de l'Échiquier la donation faite à la Sainte-Trinité de Londres: voilà pour les questions de fiscalité et d'enregistrement des chartes.

Les barons de l'Échiquier feront justice à l'abbé de Westminster des individus qui ont envahi le monastère à main armée : voilà pour les délits et conséquemment pour la justice. L'Échiquier était donc à la fois une Cour judiciaire et une Cour des finances.

Il dut en être ainsi dès les premiers temps de cette institution dont nous ne pouvons faire remonter l'origine, sous le nom d'Échiquier, au-delà des années fixées par les chartes que nous venons de citer.

Quant à savoir si l'Échiquier a été transplanté d'Angleterre en Normandie ou de Normandie en Angleterre, il faut convenir que l'Angleterre a la primeur du nom, et rien, dans les documents publiés jusqu'à ce jour relatifs aux finances et à la justice, ne permet de la lui enlever.

L'acte le plus ancien connu, dans lequel se trouve le mot Échiquier appliqué aux affaires de la Normandie, est à la date de 1176. C'est une charte par laquelle Philippe du Rosel fait à l'abbaye d'Ardaine plusieurs concessions en

terrains sur son domaine de Grouchy, moyennant prières, sépulture dans l'abbaye et finances, dont une partie, est-*il* dit dans la charte, a été acquittée à *l'Échiquier du roi.*

On lit à la fin de cette charte : « Fait en la cour du roi, dans le château de Caen, devant les juges *(judicibus)* du seigneur-roi, *siégeant à l'Échiquier*, l'an de l'Incarnation 1176.

Et sur cet acte sont témoins le seigneur S... Richard, évêque de Winchester, qui, en ce temps, était justicier en chef, Roger d'Arre, Maître Hugues de Gaiet, Richard, le Chapelain de Falaise, et des laïques, Simon de Tournebu, Geoffroy le Moine, Gilbert Pipart, Richard Giffart, Renouf de Granval, Guillaume de Caliz, Simon d'Escures et plusieurs autres.

L'Échiquier de Normandie, en 1176, a des fonctions identiques à l'Échiquier d'Angleterre; il reçoit et enregistre les chartes et comme lui il a ses juges.

Les rôles qui nous ont été conservés et dont nous avons déjà fait connaître plusieurs extraits, prouvent qu'à l'Échiquier on tenait la comptabilité des revenus publics et qu'il était la trésorerie et le ministère des finances de nos ducs.

Mais si nous ne trouvons pas en Normandie le nom d'Échiquier avant 1176; il est incontestable que sous les premiers ducs, dès le temps de Guillaume, cette cour qui se tenait là où était le duc ou le roi-duc et à laquelle siégeaient les évêques, les principaux officiers de la couronne, la princesse Mathilde elle-même, jugeait les procès civils et autres et donnait son approbation à certaines chartes; que, sous Henri I[er], les grands vassaux, chargés de la levée des revenus de Caen, devaient en rendre compte devant elle, et que pour ne l'avoir pas fait Robert de Bellême est traduit devant elle et condamné (1113).

Que sous ce même roi-duc, les membres qui composent cette cour sont appelés justiciers (*justicia mea*).

Que le nom d'Échiquier ait pris naissance en Angleterre, c'est possible ; mais l'institution qui fut ainsi appelée, avait son origine en Normandie, c'est de là qu'elle fut portée en Angleterre. Richard, fils de Néel, évêque de Londres, trésorier de Henri II, ne laisse pas de doute à ce sujet : « Cette institution, dit-il, passe pour avoir été établie lors de la conquête par le roi Guillaume qui en avait pris la raison dans l'Échiquier d'outre-mer. »

Nous ne pensons pas que, sous Henri II, l'Échiquier ait eu, comme cour judiciaire, la suprématie qu'on a voulu lui prêter ; la réforme apportée dans l'administration de la justice, à la suite du Parlement de Falaise, et qui semble avoir été le modèle de la réforme opérée en Angleterre très-peu d'années après et dont Glanville nous a transmis le code, ne devait pas laisser à l'Échiquier une grande prépondérance sur les autres tribunaux.

On se rappelle que les juges se rendaient dans les localités qui leur étaient assignées pour contrôler et réformer au besoin les jugements des prévôts et juges inférieurs ou pour juger eux-mêmes.

Au-dessus de tous ces juges, de tous ces justiciers, de ces justices, comme on disait alors, existait un justicier en chef. Ces fonctions sont le plus souvent dévolues au sénéchal de la Normandie ; mais ce n'est pas là une règle constante : ainsi Richard de Winchester, qui fut nommé grand justicier, en 1176, et qui garda ce titre environ dix-huit mois, n'était point sénéchal ; il fut même un moment où il y eut deux grands justiciers en Normandie. En effet, Richard de Winchester succède à Guillaume de Courci, que Robert-du-Mont appelle procurateur de Normandie et qui avait

pour collègue, comme grand justicier de la Normandie, Guillaume de Saint-Jean, ainsi que cela résulte du passage suivant d'une charte de 1171 : « Devant les justiciers du roi, Guillaume de Saint-Jean et Guillaume de Courcy. »

Ces justiciers ne rendaient pas toujours la justice à l'Échiquier : la Coutume réformée de Normandie dit que le sénéchal, à titre de justicier supérieur, parcourait la Normandie pour corriger les fautes des autres justiciers ; d'un autre côté, la cour du roi, tribunal suprême, ne tenait pas ses assises à poste fixe, on la trouve, sous Henri II et sous ses successeurs, Richard Cœur-de-Lion et Jean-Sans-Terre, dans plusieurs villes de la Normandie.

Les barons et justiciers de la ville où se trouve cette Cour viennent y siéger ; c'est à ce titre que l'on y voit admis les magistrats de l'Échiquier ; en somme, les membres de l'Échiquier ne font pas partie de droit de l'Échiquier, il fonctionne sans eux, ils n'en font partie que lorsque la Cour du roi vient s'établir dans la ville où est l'Échiquier.

Toutes ces causes devaient diminuer l'importance de l'Échiquier comme Cour de justice, mais il n'était pas ainsi comme Cour des comptes, ministère des finances, trésorerie et chancellerie ; c'est devant lui que les comptables de revenus publics de toute la Normandie et souvent des particuliers débiteurs envers le trésor, venaient régler ou solder leurs comptes. Or l'Échiquier siégeait à Caen et non ailleurs.

A quelle époque y fut-il fixé ?

Nous avons dit que pour la Normandie le nom d'Échiquier apparaît pour la première fois en 1176, quelques mois après que Richard de Winchester fut nommé grand justicier de Normandie. Raoul de Diceto nous apprend qu'il mit parfaitement en ordre les finances du duché, et que le

rôle qu'il fit établir en 1176 était consulté en Angleterre comme un modèle du genre et comme un document certain où l'on pouvait trouver la justification de certaines mesures administratives.

Si de ces rapprochements il était permis de tirer une conjecture, ne pourrait-on pas avancer que l'évêque Richard de Winchester obtint, en 1176, que le siége de l'Échiquier de Normandie fût établi à Caen, dans le Château ? Car, quoique l'abbé de La Rue dise, mais sans en fournir aucune preuve, que l'Échiquier des comptes était dans la rue Saint-Jean, nous croyons, nous pour qui les justiciers de l'Échiquier de justice ayant même droit de siéger à la Cour du roi, sont aussi les comptables de l'Échiquier des finances, que l'Échiquier, soit comme Cour financière, soit comme Cour judiciaire, tenait ses séances au Château.

C'est du reste ce qu'a établi, à l'aide de documents, Stapleton, dans ses *Observations sur les grands rôles*. Ce savant anglais croit même avoir découvert, et un grand nombre d'antiquaires se sont ralliés à son opinion, qu'un édifice existant encore aujourd'hui au nord-ouest du Château était la grande salle de l'Échiquier ; qu'à cet édifice était annexée une chapelle dont il est question dans plusieurs actes, placée sous l'invocation de saint Georges, distincte de l'église paroissiale de ce nom, et dans laquelle étaient rendus les comptes.

C'est probablement de cette chapelle que Renouf Zuchet ou Zochet est nommé chapelain par Jean Sans-Terre :

« Nous avons accordé et donné à notre cher et féal Zochet la chapellenie de la chapelle dans laquelle sont comptés les deniers, » lisons-nous dans une charte de ce roi.

Outre l'Échiquier, le trésor des revenus publics, *thesaurum*, qu'il ne faut pas confondre avec le trésor particulier du prince, *camera*, était aussi dans le château de Caen.

Toutes ces institutions devaient attirer dans la cité un grand concours d'étrangers ; les préposés aux fermes de toute la Normandie, des îles de Jersey et de Guernesey s'y rendaient pour y apporter leurs recettes et régler leurs comptes, probablement même en dehors de la Saint-Michel, époque fixée pour cela ; de simples particuliers qui, n'ayant pas payé leurs taxes ou leurs amendes aux préposés, venaient eux-mêmes les verser devant l'Échiquier.

D'autres personnes au contraire venaient à Caen, pour y toucher ce qui leur était dû pour travaux, fournitures, faits soit au compte du prince, soit à celui de l'État. Les foires continuaient à donner à la ville un mouvement commercial considérable. On peut s'en faire une idée par ce que rapportaient au trésor public les droits de la ferme de la foire du Pré, qui se tenait toujours au commencement du mois d'octobre, et dont Richard II avait donné la dîme à l'abbaye de Saint-Wandrille de Rouen, en 1180 ; ils sont portés à 100 livres (14 ou 15,000 fr. de notre monnaie).

Le rôle de l'Échiquier de 1180, auquel nous avons emprunté la plupart des renseignements qui précèdent, en contient d'autres non moins curieux.

Le premier de tous est celui de l'imposition à laquelle était taxée la vicomté de Caen ; quoique l'abbé de Saint-Étienne et l'abbesse de Sainte-Trinité possédassent sur son territoire chacun leur bourg, et dans la prévôté de nombreuses terres exemptes des droits envers le domaine, quoique le duc n'eût en propre que le tiers de la ville, l'impôt de la prévôté s'élevait à une somme assez considérable ; il était fixé à 1,000 livres (23,640 fr.), valeur intrinsèque ; le fermier devait compte en outre de 10 marcs d'or, chaque marc évalué à 20 livres, soit (4,728 fr.), valeur intrinsèque, plus de 10 coupes d'argent, chaque coupe éva-

luée à 5 marcs d'argent, représentant ensemble une valeur de 62 livres 10 sols (1,477 fr. 50), et enfin de 20 aunes de drap écarlate.

Sans compter le prix de ces vingt aunes de drap qui probablement était fabriqué à Caen, ces sommes formaient un total de 29,845 fr. 50 c. qui aujourd'hui auraient une valeur six fois plus grande et représenteraient 180,000 fr. à 200,000 fr.

Les rôles de l'Échiquier ont une certaine étendue quand il s'agit des recettes éventuelles provenant des échoites, reliefs, fins, promesses, mercis et autres droits seigneuriaux, qui sous Henri II avaient pris un accroissement considérable et étaient même la principale source des revenus publics, mais ces rôles sont moins explicites en ce qui concerne les recettes, produits de l'impôt sur les domaines ou sur le commerce.

Caen ne porte encore que le nom de *villa*, de *burg* et ses habitants sont appelés bourgeois ; les villes archiépiscopales ou épiscopales conservent l'ancienne qualification de *civitas*, cité, et leurs habitants sont appelés citoyens.

Les détails sous ce rapport sont très-restreints, et c'est très-regrettable; car, s'il en était autrement, nous pourrions refaire pour ainsi dire l'état matériel et moral de la ville; continuons cependant d'user des renseignements que nous offre le compte du bailliage ou de la prévôté.

La ville ducale ne s'est point agrandie, elle est toujours dans les limites que nous avons déterminées. Les revenus publics comme ceux du duc devaient s'être amoindris; car des concessions et des donations avaient été faites dans son sein à des établissements religieux, à divers seigneurs, à des employés de la couronne et même à de simples particuliers.

Aussi les bourgeois de Caen possèdent des maisons non-seulement dans l'enceinte du bourg ducal et même dans le Château ; mais ils sont tenus de payer pour ces possessions une rente appelée cens et regardée en quelque sorte comme a reconnaissance du droit seigneurial du duc. Cependant au duc appartiennent toujours en propre des champs, des prés, des vignes sur le territoire de la ville; et dans son intérieur, des maisons, des étuves, des ateliers, des moulins, des fours, confisqués pour crime ou tombés en déshérence, qu'il fieffe quelquefois soit pour une rente en argent ou pour une redevance en nature, et le plus souvent ces redevances sont un hommage de féodalité plutôt qu'un objet de revenu public.

Ces possessions s'augmentent des héritages des débiteurs insolvables, des confiscations de biens des criminels; parmi ces derniers nous remarquons le fief d'Adam, tonnelier: il avait été divisé entre plusieurs personnes, Geoffroy, l'orfèvre, en avait une maison située en Darnetal et devait pour elle 40 sols, Thomas de Perriers devait 100 sols pour le même fief et Alexandre Le Couteiller 23 liv. 12 sols 4 deniers pour deux années d'impôts de la même terre pendant qu'elle était restée en échoite ou autrement dans la main du roi.

On se souvient peut-être que sous Henri Ier on avait donné le nom de Jardin-des-Traîtres au terrain situé sur l'emplacement du Palais de Justice actuel; or nous trouvons que la terre et la maison des Traîtres paient 18 sols 11 deniers de cens.

Celle de Henri de Hoston ou Honton, famille dont les biens avaient été confisqués, 24 sols.

Celle de Fergant, 9 sols 6 deniers.

Celle de Roger Cointille paie une livre de poivre évaluée à 22 deniers; Richard Le Petit, qui tient par bref du roi la

masure et le pré des Bernards ou employés du chenil royal, doit un cens que l'on retrouve assez souvent à cette époque, qui consistait en poires dites de Saint-Règle ou de Saint-Rieul, nom du premier évêque de Senlis, au premier siècle, probablement en l'honneur duquel on l'avait donné à ce fruit. Richard en devait deux cents pour la maison et le pré des Bernards.

Les redevances payées pour cette masure et pour ce pré, en 1180, l'étaient encore en 1195. Les comptes de cette année fournissent même un plus grand nombre d'exemples de cette espèce de cens; nous en reproduisons quelques-uns, autant pour ne plus y revenir que pour donner des renseignements curieux sur la ville à cette époque.

Le fief des Hoston ou Honton était toujours confisqué. La maison de Henri Honton était passée dans les mains d'un personnage assez important de cette époque, Geoffroy de Rapendon, qui payait pour elle un cens de 24 sols; le même Geoffroy payait pour une maison et place sise Grande-Rue, une livre de poivre ou plutôt 2 sols qui en étaient l'équivalent; la maison de Guillaume de Honton dans le Château, celle d'Alix de Honton près le fenil du roi, aussi dans le Château, payaient chacune la même somme de 2 sols pour une livre de poivre. Cette redevance de 2 sols pour une livre de poivre est assez commune. Le couvent de Sainte-Barbe en Auge possédait une maison sur l'Orne à cette condition. La maison et le pré des Bernards n'appartenait plus à Richard Le Petit : elle avait été donnée à un certain Guillaume Torpin qui les tenait pour une redevance de dix poires de Saint-Rieul, au lieu de deux cents. Robert Lefèvre devait deux anneaux de fer à la prison du Château pour une maison qui était située dans l'enceinte de la forteresse, et Raoul Lefèvre devait un épieu de chasse pour une masure située dans le *Valgoie* ou Vaugueux,

Ce mot de *Valgoie* ne donnerait-il pas la véritable étymologie de Vaugueux? De Bras, Huet ont attaché, ce nous semble, à ce nom des explications peu satisfaisantes.

L'abbé de La Rue a-t-il été plus heureux?

Gwal, dit-il, signifie *rempart* en celtique : on peut donc dire que Vallis-Gwal signifie le *vallon du rempart* ; mais, à notre avis, ce nom pourrait être aussi bien donné à la vallée des rues de Geôle et aux Lisses. — On fabriquait, dit encore cet auteur, des lainages dans le Vaugueux, et le celtique Gwe se traduit par *toile* et Guea par *tisser* ; Vallis-Gwe, Vallis-Guea est donc le *vallon où l'on tisse*. — Le vallon du Vaugueux conduisait à un gué sur l'Orne, situé vers la poissonnerie actuelle, c'est donc le vallon du Gué ; enfin, ajoute l'abbé de La Rue, Jean Sans-Terre, par une charte en date de 1203, donne à Garin de Glapion, qui les lui avait demandés, les revenus du Vaugueux qu'il appelle Gwag-Cadomi, et c'est ce mot que l'auteur des *Essais historiques sur la ville de Caen* a pris pour base de ses recherches. L'abbé de La Rue a commis ici une erreur presque aussi grossière que le singe de la fable. Il existait au XIIe siècle et au commencement du XIIIe siècle, dans notre ville, un revenu appelé revenu de l'eau, *Aquagium* ; en 1180, Richard, fils de Henri, rend compte de son produit qui s'élève à 43 liv. ; en 1195, il n'est que de 23 liv. C'est ce revenu que Jean-Sans-Terre donne au sénéchal Garin de Glapion ; seulement, le clerc, chargé de faire la charte de la concession, avait francisé le mot *Aqua*, qui signifie *eau*, et écrivit *ewa*, *ewagium*.

De toutes ces explications, la seule acceptable serait celle de *Vallis Vadii* ou *Guadii*, Val-du-Gué ; mais le mot *Goie*, joint au mot *Val*, et qui souvent est ainsi écrit, ne nous permet pas d'adopter cette étymologie. Le plus ancien titre

dans lequel il soit question du Vaugueux est une charte de Robert Courte-Heuse, par laquelle il donne à l'abbaye de Sainte-Trinité et à sa sœur Cécile, alors religieuse de Sainte-Trinité, tout le Vaugueux, *Vallem-Gue* et non *Vallem-Vadii*, le mot *Val-Goie* explique celui de *Vallis-Gue;* or, que signifie ce mot? Goie, en vieux français, en langue romane, signifie *faux*, *serpette*, et le Vaugueux, le *Val-Gué*, le *Val-Goie*, encadré dans les coteaux du Château et du Sépulcre, a par sa configuration beaucoup de cet instrument. Cette étymologie de *val de la faux*, *val de la serpette*, est-elle inacceptable?

Mais retournons aux comptes de l'Échiquier. Nous voyons par les recettes de 1180 que Caen possédait alors un marché au pain et un autre au poisson; Richard fils Henri rend, en effet, compte d'une somme de 11 liv. que produisaient les étaux du pain et du poisson; Geoffroy, l'orfèvre, touche sur cette somme 8 liv. par bref spécial du roi; lui avait-il fait des fournitures? En 1195, le même Geoffroy est en possession de tout l'impôt. — Outre les étaux pour le pain et pour le poisson, situés, à ce que l'on croit, au pied du Château, sur la place actuelle du Marché-au-Bois, Caen avait au XIIe siècle une halle au blé, *blueria*, affermée pour dix besans.

Les mêmes comptes nous apprennent que l'on prélevait sur les bateaux, les filets et instruments de pêche appelés *quideaux* et sur les moulins à foulon une redevance produisant au total une somme de 15 sols, 850 à 900 fr. — La pêche était pratiquée en grand et ses produits, en harengs surtout, sont nombreux; les chanoines prébendés du roi sont exempts de tout droit pour trois mille de ces poissons qui leur sont donnés en aumône.

Le port de notre ville continue à compter parmi les plus

importants de la Normandie : il appartient au duc, et un prévôt spécial en prélève tous les droits. Il en est de même d'Ouistreham, dont probablement quelque successeur de Guillaume s'était réemparé, puisque ce duc avait donné Ouistreham et toutes ses dépendances à Sainte-Trinité, et l'abbesse y entretenait encore, à ce que nous apprend l'historien de Bras, « une pescherie, qui s'appelle Bateaux et Quiteaux ; » ce port servait souvent à l'embarquement de personnages, de troupes, de prisonniers qui se rendaient ou qu'on envoyait en Angleterre. — De ces comptes et d'autres documents de la même époque, on peut induire qu'il existait à Caen des manufactures de drap, des tanneurs, des foureurs, de nombreux ouvriers travaillant l'or, le fer et les divers métaux et que le duc possède des forges, des ateliers ; la ville doit au roi 20 aunes de drap écarlate, et nous venons de voir qu'il existait dans le bailliage un impôt sur les moulins à foulon ; le roi portait des habits fourrés avec des peaux d'écureuil et de menu gris. *Pro tribus pelliciis de escurellis de fur... et parva penna grisia.* Le tout estimé 8 liv. 6 sols, environ 1,200 liv. de notre monnaie.

Les noms ou surnoms de *Faber* et *Aurifaber*, *Scutellarius*, donnés à certains de ses habitants, ne laissent pas de doute sur leur profession.

Bien que dans les rôles on trouve des sommes portées en compte pour le transport des vins, des trésors, de la garde-robe, des animaux nécessaires à la chasse, dont le roi avait besoin pendant son séjour à Bur-le-Roi, à Cherbourg, à Valognes, à Argentan, à Rouen et dans d'autres localités, il est probable que les habitants da Caen étaient sujets à faire ces transports, comme aussi à réparer les châteaux et les parcs du roi, à faire le gué dans ses châteaux et dans les villes royales. Nous voyons, en effet, de nombreuses exemp-

tions de ces corvées et de ces tributs; la grande charte donnée par Henri II à Saint-Étienne de Caen en délivre les individus dépendant de cette abbaye ou habitant sur ses terres à Caen, à Rots, à Cheux; il fallait donc que cette charge pesât sur la généralité des habitants du bailliage et de la ville pour que les rois en fissent la matière d'une exemption spéciale.

ICI FINIT LE MANUSCRIT DE L'HISTOIRE DE CAEN.

DES SPECTACLES

DES

JEUX ET DU THÉATRE

A CAEN

PAR BARTHÉLEMY PONT

CAEN

É. ALLIOT ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE SAINT-JEAN, 26

MDCCCLXVI

L'auteur de cet opuscule ne s'est pas proposé de faire une œuvre littéraire. Il n'est membre d'aucune académie, d'aucune société artistique ou lettrée, et nulle Faculté ne lui a délivré de brevet; encore moins a-t-il la prétention de publier un travail d'antiquaire : il n'a jamais déchiffré le moindre hiéroglyphe, quoiqu'il ait vu planter l'obélisque de Louqsor.

Il a lu et noté ce qui est relatif aux jeux, aux spectacles, au théâtre dans la ville de Caen. Il a interrogé les vieilles gens et les vieilles banquettes, fouillé un peu dans les cartons, les mémoires et les registres des établissements publics ou des collectionneurs particuliers, et comme chaque monument, chaque pierre, chaque institution de cette cité ont eu leur historien et leur histoire, il s'est demandé pourquoi les jeux, les spectacles, les théâtres, ces miroirs des mœurs nationales, n'auraient pas le leur.

Sans vouloir combler la lacune, il s'est mis à lier et à relier, tant bien que mal, ses lectures, les sou-

venirs d'autrui, les siens propres, tous les renseignements qu'il a pu assembler.

Ce n'est pas pour instruire le public, mais pour le distraire qu'il a édité les pages suivantes. Il prie donc que l'on veuille bien considérer cette esquisse, non comme une leçon historique, mais comme un passe-temps d'entr'acte.

DES SPECTACLES

DES JEUX & DU THÉATRE A CAEN

PREMIÈRE ÉPOQUE

SOUS LES ROMAINS. — EXCURSION A VIEUX

Caen est une ville née d'hier, pas un de nos concitoyens ne l'ignore; c'est à peine si elle compte mille ans d'existence historique. Nous n'avons pas à nous enquérir ici de sa fondation. Les savants se sont exercés bien souvent et de la plus étrange façon sur le problème de son origine. C'est surtout quand ils ont voulu expliquer d'où viennent les noms sous lesquels Caen est connu que les étymologistes se sont laissés aller à la dérive de toute sorte d'excentricités. Un des plus anciens auteurs qui parlent de cette ville, Guillaume-le-Breton, dit : « Elle fut fondée par Kaius, sénéchal d'Arthus, qui, en conséquence, l'appela gracieusement la maison d'Arthus. » Il n'y a pas longtemps, un savant en *us*, venu du Danemark tout exprès pour rechercher des documents sur les faits et gestes des peuples du Nord en notre contrée, a, de son côté, soutenu que Caen ne signifiait autre chose que « Trou-au-Chat, » et qu'il avait été ainsi baptisé par les conquérants barbares de la Neustrie.

Entre ces deux opinions, émises à six ou sept cents ans de distance et aussi éloignées l'une de l'autre que le sont les siècles où elles ont paru, pourquoi en placerions-nous d'autres? Pourquoi, surtout, en émettrions-nous une qui

nous fût propre, nous dont les répugnances sont invincibles quand il s'agit de se livrer à des recherches originelles ou à des interprétations impossibles, nous enfin dont le cerveau racorni par l'âge ne sait plus se livrer aux fantaisies de l'invention ?

Peu nous importe donc de savoir si les médailles qu'on a dit avoir été possédées par M. de Belleforêt, et appartenant aux premiers empereurs romains, ont été véritablement recueillies à Caen, comme on le prétendait. Peu nous importe encore qu'on ait ou non trouvé des Tetricus et des Constantius dans les fondations de la chapelle du château ou de la ville ; nous nous contentons de constater qu'avant, comme sous la domination romaine, Caen est complètement inconnu dans l'histoire ; qu'il l'est presque autant sous la domination franke, et que, sous les premiers ducs normands, s'il est cité dans plusieurs chartes, s'il possède un port, un marché, des chapelles, ce n'est encore qu'un bourg sans importance historique, et qu'il faut descendre dans l'histoire jusqu'au temps de Guillaume-le-Conquérant, ou tout au moins jusqu'à Richard III, pour trouver dans son sein les grands établissements qui constituent et caractérisent une cité.

Avant la conquête romaine, les habitants du territoire où sont aujourd'hui situées la ville et la commune de Caen faisaient partie de cette confédération puissante composée de Lexoves, de Sessuviens, de Baïocasses, d'Unelles et de Viducasses. Toute la Basse-Normandie de nos jours, qui se plia difficilement au joug étranger, et qui à peine conquise fit contre le lieutenant de César, Quintus Titurius Sabinus, une levée de boucliers terminée par une campagne malheureuse dans laquelle la trahison joua un rôle aussi puissant que le courage et la tactique des Romains. Cette vic-

toire, qui fit dire à César : « Comme par caractère le Gaulois est ardent et prêt à courir aux armes, de même son âme est sans vigueur et sans fermeté pour se raidir contre le malheur ; » cette victoire, disons-nous, assura la domination romaine sur ce pays. Il devint dès lors une région gallo-romaine en conservant cependant ses divisions territoriales antérieures ayant chacune leur capitale.

A laquelle de ces divisions, à quel district, à quel peuple appartenait la population qui se trouvait alors sur le territoire actuel de Caen ? Evidemment ce n'était pas aux Unelles : les peuples de l'Avranchin et du Cotentin désignés sous ce nom étaient trop éloignés; la même raison s'opposait à ce qu'elle fît partie de ceux de Séez ou des Sessuviens. Elle n'était pas lexove : *Noviomagus*, *Neomagus*, notre Lisieux, n'étendait pas son ressort au delà du fleuve d'Orne. Tout au plus, les habitants qui se trouvaient sur l'emplacement des quartiers de Vaucelles, de Branville, de Sainte-Paix en auraient-ils pu dépendre : vieille séparation fluviale, matérielle, peut-être source d'une séparation morale non encore complétement éteinte, quoique la réunion ait traversé déjà bien des siècles.

On a pu longtemps croire que l'*Augustodurum* des Baïocasses étendait sa juridiction jusqu'à l'Orne et que les habitants du territoire de Caen dépendaient de Bayeux ; mais il est aujourd'hui incontestable qu'entre l'Orne et les Baïocasses existait un autre peuple, les Viducasses, et que ce peuple avait sa capitale, *Aregenus*.

C'est donc, sans aucun doute, aux Viducasses qu'appartenait la population du territoire caennais.

Après la conquête, les Romains introduisirent promptement leurs mœurs et leur langage dans les Gaules ; de nombreux et vastes théâtres s'élevèrent dans plusieurs

cités. C'était donc dans ces cités qu'accouraient les habitants du district lorsqu'ils voulaient assister à quelque représentation de scène ou de jeux publics; or, ces velléités devaient être souvent éveillées, car les représentations étaient, le plus souvent gratuites, offertes aux jours de fête par les grands de la contrée, Romains ou Gaulois romanisés; parfois même elles devaient être obligatoires quand elles avaient lieu en l'honneur des Dieux.

La population du territoire de Caen se rendait donc, pour assister aux spectacles, dans la ville d'*Aregenus*, capitale des Viducasses.

Où donc était située cet Argène? Tout le monde érudit le sait : vous le savez vous-même, lecteur; mais, quoiqu'il ne soit qu'à une enjambée de Caen, à 10 kilomètres environ, y êtes-vous allé quelquefois en pèlerinage? Non: tant pis, car c'est une charmante excursion à faire.

Si, par une belle journée d'automne, alors que les champs sont dépouillés de leurs moissons, que les arbres n'ont plus de fruits, mais conservent encore leur feuillage, vous désirez visiter l'emplacement de l'antique capitale des Viducasses, prenez une barque au bout du Cours, remontez l'Orne encaissé ici dans de riants coteaux, dans des collines du flanc desquelles on arrache tous les jours de superbes édifices; là, dans ces admirables prairies qui font l'orgueil de la cité et l'admiration des étrangers; — dépassez le joyeux Louvigny; ramez toujours jusqu'au ravissant paysage d'Étaveaux. Presque en face, vous trouverez une gorge étroite, un de ces accidents merveilleux de la nature qui, sur la face de la terre, nous forcent, malgré nous, à en lire les prodigieuses révolutions. Après avoir amarré votre barque aux saules du rivage, montez cet escaladier des bouleversements diluviens, et vous aurez atteint le village de Feuguerolles.

Arrivé là, prenez la route à votre gauche. Voici à quelques pas l'église du village, piètre monument du XIVe siècle, plusieurs fois remaçonnée, adornée en ces derniers temps d'un grand éteignoir en pierre auquel on donne orgueilleusement le nom de clocher, enrichi lui-même d'un cadran qui marque toujours trois heures ; traversez le village qui pourrait bien s'enrichir un jour, grâce au pavage à la Mac-Adam, s'il avait des moyens plus puissants et plus économiques pour extraire et broyer ses grès, et des voies de communication plus rapides et moins coûteuses pour les transporter.

Poursuivez votre route : au sortir de Feuguerolles, encore quelques pas et vous serez à l'entrée du village de Vieux.

Vieux, voilà le survivant d'Argène, de la vieille cité des Viducasses ! Où sont les portiques, les temples, les palais, les mosaïques, les statues qui décoraient toute cité gallo-romaine ? Où sont ces marques de la grandeur et de la civilisation ? N'en existe-t-il ici aucuns vestiges hors du sol ? Une église bien modeste, cinq ou six cents habitants, voilà tout ce qu'aperçoit le voyageur qui ignore en quel lieu était la ville gauloise. Et l'habitant de Vieux, lui-même, a-t-il l'œil plus clairvoyant ? Il nomme ici le *Champ de la Bataille*, plus loin le *Camp de César*, sans plus s'enquérir. En suivant la *Voie Haussée*, ce vieux certificat des étapes romaines, il en oublie l'antiquité. En fouillant le sol pour bâtir ses demeures actuelles, il a déterré des briques, des poteries, des armes, des débris de statues et de monuments; du soc de sa charrue, il a, dans ses champs, soulevé les mortiers, les corniches, les pierres, et, à quelques exceptions près, il n'a fait aucun cas de ces vieilles reliques; bien pis, il les a peut-être maudites à cause des embarras qu'elles lui ont parfois causés et de la stérilité

dont elles sont cependant innocentes. Toutefois, en les rencontrant, a-t-il eu la pensée d'en tirer profit ou conçu l'espoir de trouver quelque trésor caché. Pendant plus de douze cents ans, en bouleversant ces terrains, les générations n'ont jamais eu une pensée artistique, une pensée de respect, pas même de curiosité. Et comment le paysan, avili, dégradé par les conquêtes successives, accablé par la dureté des temps et des hommes puissants, aurait-il songé à regarder dans le passé et à recueillir des souvenirs pour la postérité ?

Argène semblait donc perdu dans la tradition et dans l'histoire, lorsqu'un jour le hasard plaça sous les yeux d'un homme au nom historique, ami des lettres et des livres, fort curieux des choses antiques, les débris d'un monument qui, désormais, sera la clef à l'aide de laquelle on pénétrera dans la ville souterraine et on en reconstruira d'importantes parties.

En 1580 ou vers ce temps, on découvre à Vieux une pierre ou plutôt un marbre du pays, car il y a du marbre à Vieux, sur lequel figurent plusieurs inscriptions. Jacques de Matignon, alors gouverneur de la Basse-Normandie, l'apprend ; il achète le marbre ou s'en empare et le fait transporter à Thorigny, dont le château est une de ses propriétés.

Matignon meurt ; la trouvaille de Vieux est oubliée. A près de cent ans de distance, un prêtre, M. Petite, official de Bayeux, a connaissance de l'existence de ce marbre ; il en copie tant bien que mal les inscriptions, mais ce simple travail suffit à en faire connaître la destination. Ce marbre avait été le piédestal ou, comme on dit, le stylobate d'une statue érigée par les trois provinces des Gaules à un prêtre dans la cité des Viducasses, dont il était originaire.

Depuis, de nombreux et célèbres savants s'occupent de cette antiquité. Spon, dont tout homme un peu lettré connaît, par le titre du moins, les *Mélanges d'Antiquités*; Galland, dont chacun a lu et relu les *Mille et une Nuits;* Huet, dont les *Origines de Caen* sont dans toute bibliothèque normande, si modeste qu'elle soit; Foucault, l'intendant de la Province, qui, s'il fut atrocement cruel aux protestants, aima les lettres et les arts; le *Mercure de France*, par la plume de l'abbé de Longuerue; le *Journal de Trévoux*, Ducange, Scipion Maffei, D. Martin Bouquet, Muratori, l'abbé Lebeuf, l'abbé de La Rue, la Société des Antiquaires de France, celle des Antiquaires de Normandie, la Société royale de Leipzig, enfin Léon Renier, envoyé du Gouvernement comme missionnaire épigraphiste dans la Normandie et la Bretagne, ont depuis deux cents ans, les uns publié, les autres expliqué les inscriptions du marbre de Vieux ou édité des observations sur cet objet.

Les uns et les autres ont eu raison, car ce piédestal, outre son antiquité, offre des renseignements historiques du plus haut intérêt sur les mœurs de la Gaule à l'époque où fut érigée la statue que supportait le stylobate.

Mais, hélas! comme tant d'autres choses de ce monde, la science paléographique a ses petites vanités. Les savants de toute sorte ont de grands amours-propres; aussi, il arrive presque toujours que le second venu accuse le premier de quelque infidélité, si ce n'est de quelque ignorance; le troisième fait les mêmes reproches au second, et le dernier en date n'épargne ordinairement aucun de ses prédécesseurs. Ceci est arrivé presque à tous ceux qui se sont occupés du marbre de Vieux.

Un homme, dont la réputation d'érudit est faite depuis longtemps, M. Ed. Lambert, après avoir vu ce monument

de ses propres yeux, s'aidant des travaux de ses devanciers, en avait complétement refait les inscriptions, et la publication qu'il en a faite était si satisfaisante que pendant près de vingt-cinq ans personne n'avait songé à y trouver à redire ; le travail de M. Lambert était considéré comme la meilleure explication de ces inscriptions jusqu'à lui soupçonnées, mais non complétement devinées.

Que disaient, selon lui, les épigraphes placées au nombre de trois sur trois côtés du marbre de Vieux ?

L'une d'elle, la principale, celle qui indiquait la destination de cette pierre, était ainsi conçue :

A TITUS SENNIUS SOLEMNIS FILS DE SOLEMNINUS

. . . . (1).

Sans nous demander si, d'une part, il n'y avait pas eu exaction ou concussion, et de l'autre trop grande complaisance, prenons les faits incontestés que constatent les épigraphes du marbre de Vieux. Il est constant que sur l'emplacement de Vieux existait, comme l'avait si bien démontré Galland contre le savant évêque d'Avranches Huet, et comme l'ont prouvé toutes les découvertes amenées depuis par des fouilles successives, une ville et non un camp. Il résulte maintenant du monument recueilli par M de Matignon que cette ville, chef-lieu des Viducasses, avait un ordre de municipaux ; qu'elle élisait un député à l'assemblée générale des Gaules, et qu'en l'an 238 de notre ère, sous Gordien, elle avait vu élever dans son sein, à la porte de quelque temple peut-être, en l'honneur d'un de ses

(1) Les trois inscriptions du marbre de Vieux se trouvant citées en entier dans le premier volume de cet ouvrage, pages 55 et 56, on n'a pas jugé à propos de les reproduire ici.

enfants, une statue pour l'érection de laquelle elle avait concédé vingt-neuf pieds de terrain.

Mais ce prêtre, ce député, ce Solemnis, avait-il, comme le dit la première épigraphe reconstruite par M. Ed. Lambert, donné des spectacles en l'honneur de Diane? Et s'il les donna, furent-ils représentés dans la cité des Viducasses ces jeux, ces spectacles qui durèrent quatre jours et qui coûtèrent 25,000 sesterces (de 5 à 6,000 fr.) ? une année de revenu fiscal actuel de la commune de Vieux.

Oui, certes, ce fut à Argène que durent être célébrés les spectacles en l'honneur de Diane, si Solemnis y employa 25,000 sesterces. Solemnis était originaire de la capitale des Viducasses, il était le député des Viducasses; les Viducasses rappelaient au pied de sa statue qu'il avait donné des jeux en l'honneur de Diane, ils lui en faisaient honneur. Quel intérêt eussent-ils eu à agir ainsi si leur compatriote, leur prêtre, leur député, l'homme auquel ils érigeaient une statue, eût fait célébrer ces spectacles dans toute autre localité?

Mais ces spectacles ne sont-ils pas une invention des lettrés modernes?

Il est aujourd'hui certain qu'Argène possédait un emplacement où l'on pouvait représenter, non-seulement des spectacles de cette sorte, pour lesquels il fallait un amphithéâtre, mais encore de véritables pièces scéniques.

Toutes les fois qu'on s'est occupé de l'explication des épigraphes du piédestal viducassien, on a cherché à faire de nouvelles découvertes dans le sol où il avait été trouvé; chaque fouille en a amené d'importantes. Celles qui ont été opérées de 1852 à 1854 par la Société des Antiquaires de Normandie, ont eu un résultat bien décisif; on leur doit d'avoir retrouvé les fondations à l'aide desquelles on a pu

rebâtir le théâtre et l'amphithéâtre de la capitale des Viducasses.

Si vous êtes tenté d'entreprendre un jour l'excursion à laquelle nous vous invitions dès les premières pages de cet opuscule; dès que vous serez arrivé à Vieux, pénétrez dans le premier champ qui se trouve à gauche de l'entrée du village, faites quelques pas en avant, opérez ensuite ce mouvement que dans l'art militaire on appelle ***par le flanc droit :*** vous aurez alors devant vous une légère dépression de terrain qui permet à l'œil de plonger dans un riant vallon où coule un frais ruisseau, la Guine; du sommet du champ où vous vous trouvez, vous découvrez un admirable panorama dont le plantureux versant d'Amayé forme le premier plan et paraît à vos regards émerveillés comme le premier degré de nombreux et riches coteaux, qui, superposés à distance, semblent dans un horizon lointain escalader le ciel.

Si vous pouvez vous distraire de ce spectacle merveilleux, jetez un regard sur le sol déprimé qui est à vos pieds, et malgré les nombreux pommiers qui le couvrent, s'il est dépouillé de ses récoltes, vous remarquerez facilement à la surface de cet humus, que le vivifiant fumier a rendu presque noir, une ligne à peu près circulaire d'environ 300 mètres comme saupoudrée d'une matière d'un blanc roussâtre. Examinez de plus près et vous reconnaîtrez là des débris de murailles, d'édifices, des briques, des cailloux brisés par le feu, par le marteau, par le soc de la charrue. Cette ligne indique qu'il exista un assez vaste édifice en ce magnifique point de vue ; en ce lieu, le commencement ou la fin de l'antique ville, un de ses faubourgs; que cet édifice était ou le premier ou le dernier d'Arigène; car, derrière vous, dans cet autre champ où j'ai vu pousser le

vigoureux colza, richesse du pays, était peut-être le champ de repos des anciens Viducasses et des soldats légionnaires, car, on n'y a, dit-on, trouvé que des tombeaux.

C'est ce monument, dont vous voyez la trace à fleur de sol, qui fut jadis consacré aux jeux et aux spectacles. J'ai visité trop tard le lieu où avaient été faites les fouilles, de 1852 à 1854, pour voir de mes yeux les vieilles et curieuses ruines qu'elles mirent à découvert, j'ai profondément regretté qu'elles ne fussent pas restées à nu; je me suis même demandé si la commune de Vieux ne retirerait pas avantage à les laisser découvertes, et si les visites des touristes ne compenseraient pas et au-delà l'achat et le revenu du champ où elles se trouvent.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais faire connaître de ma propre vue le résultat des fouilles de la Société des Antiquaires de Normandie ; si vous désirez en lire la description en entier, consultez le XXe volume des *Mémoires* de cette Société, vous y trouverez un rapport de M. Charma, qui vous intéressera autant par le style que par les savantes recherches. Je ne puis qu'y puiser les renseignements sur l'édifice subterranéen d'Argène, en laissant à l'auteur, si jamais il s'élève contre lui quelque Léon Renier, la responsabilité des ingénieuses reconstructions du théâtre viducassien,

Ce qui a été découvert des ruines de l'édifice, auquel il ne manquerait absolument que celles du portique adossé à la scène, et sous lequel les spectateurs s'abritaient en cas d'orage, présente un contour de 236 mètres. L'espace réservé aux spectateurs était ici, comme dans les édifices destinés aux mêmes usages, divisé en *podium* et *cavea*. Le podium, au plus près de la scène, réservé aux magistrats et aux principaux du pays, présentait une surface d'environ

55 mètres de tour sur 5 de profondeur. En y établissant cinq rangs de siége contenant chacun quatre-vingt-quatre places de deux pieds, on pouvait admettre au podium 400 spectateurs fort à l'aise. Le reste de l'espace où s'étageaient les gradins sur lesquels se plaçait le commun du public pouvait offrir en moyenne une hauteur de 20 mètres sur un circuit d'environ 80. On y était moins largement qu'au podium ; on pouvait y placer vingt-quatre bancs de 250 pieds chacun, et, par conséquent, 3,000 spectateurs. Enfin, en admettant debout sur les escaliers qui divisaient les gradins les personnes n'ayant pas de siége, n'ayant pas même le droit d'en avoir, et qu'on appelait pour cela *excuneati*, le théâtre viducassien pouvait contenir de 3,500 à 3,550 spectateurs.

Il est probable que les siéges du podium et des *caveæ* du théâtre d'Argène n'étaient pas en pierre comme dans les théâtres de Rome : les débris de charbon qui en jonchaient l'emplacement nous porteraient à croire qu'ils étaient en bois ; avec de tels siéges on pouvait se passer des coussins qui furent adoptés à Rome sous Caligula.

Quant à la scène et aux constructions qui en dépendaient, elles avaient 60 mètres de long sur 16 de profondeur ; le plus grand axe était de 35 mètres et le plus petit de 30 mètres de longueur.

Le théâtre d'Argène aurait été d'abord construit pour les représentations scéniques, c'est-à-dire pour qu'on y jouât la comédie, la farce et la tragédie, car la construction du *proscenium* ou du *pulpitum*, scène proprement dite, paraît plus ancienne que tout le reste. Les tragédies de Sénèque, de Pomponius Secundus, Cernutus, furent-elles appelées à émouvoir nos pères, comme les comédies de Plaute, Terence, Cecilius, Statius, à exciter leur hilarité?

Y aurait-il trop de témérité à avancer que les œuvres de ces auteurs tragiques ou comiques furent représentées tantôt sur le *thymélé*, tantôt sur le *pulpitum* d'Argène ?

On a mis en doute la représentation de pièces latines dans le nord des Gaules ; mais alors à quoi eût servi le *proscenium* qu'on trouve dans les théâtres ?

Les finesses de la langue latine ne pouvaient, a-t-on objecté, être comprises par le peuple gaulois ; mais alors quelle langue eût-on parlé sur le théâtre ? Le gaulois ? Il nous reste quelques bribes de chansons celtes, mais nous n'avons jamais entendu prétendre qu'il y ait eu des auteurs dramatiques ayant écrit dans cette langue. Plaute nous apprend, il est vrai, qu'on distinguait à Rome deux dialectes, l'un qu'il appelle *lingua nobilis* et l'autre *plebejà ;* la première, la langue noble, la langue urbaine, la langue classique, était la seule dont les auteurs fissent usage, et quoique le peuple parlât une langue moins pure, la plébéienne, qui devint la langue rustique, vulgaire, il n'en comprenait pas moins la langue noble, comme aujourd'hui nos paysans comprennent le français de Corneille, de Racine, de Molière, de Regnard, de Victor Hugo ou de Ponsard.

Le bon sens, d'accord avec l'histoire, nous dit que les Romains imposèrent leurs mœurs et leur langue aux peuples de la Gaule. La langue de Cicéron ne tarda pas longtemps après la conquête à être enseignée dans les écoles du Nord ; ne voyons-nous pas, en effet, dès le commencement du IIIe siècle, un homme illustre, le fils du dernier druide de nos contrées, alors que le dieu de sa famille et de son pays s'en va, quitter la capitale des Baïocasses, *Augustodurum*, notre Bayeux, et se rendre à Bordeaux, où il enseigna la rhétorique avec tant d'éloquence que sa réputation le fait

bientôt appeler à Rome pour y donner des leçons. Il brilla dans cette ville d'un glorieux éclat, nous apprend saint Jérôme. « Nul en ce siècle, dit de son côté le poëte Ausone, n'eut autant de lumières, ne sut varier comme lui la marche et la tournure d'un discours ; son éloquence, peu prodigue de raillerie, exempte de fiel, était facile et harmonieuse. »

Le père d'Attius Patera était aussi très-versé dans les lettres latines, puisqu'il obtint dans les écoles si célèbres de Bordeaux une chaire de grammaire, qui lui fournit les moyens de vivre qu'il ne trouve plus dans ses fonctions de prêtre druide.

Au IVe siècle, la langue latine est si bien répandue, que les femmes même du nord des Gaules l'entendent et l'écrivent avec facilité, et s'il faut en croire saint Jérôme, avec plus de facilité et d'élégance que les Romains eux-mêmes. Une dame adresse du fond des Gaules à ce père du Christianisme une longue lettre dans laquelle elle lui pose douze questions, dont quelques-unes supposent une profonde étude des lettres latines sacrées.

Dans la réponse de saint Jérôme, nous lisons ces passages :

« Vous m'écrivez des extrémités des Gaules, et vous venez
« me chercher jusqu'au désert de Béthléem pour m'engager
« à répondre aux questions que vous me proposez sur l'Écri-
« ture sainte : n'avez-vous pas dans votre province des per-
« sonnes consommées dans la science de la loi de Dieu et
« capables de vous instruire et d'éclaircir vos doutes ?... Vos
« ancêtres Patère et Delphide me font de justes reproches
« de la liberté que je prends de donner des instructions
« à une personne de leur famille. »

Hibidie était de la famille de Delphide, fils d'Attius Patera, fils lui-même de Phœbicius, prêtre d'Apollon ; elle habitait l'extrémité des Gaules, et sans nul doute le pays des Baïo-

casses, la capitale, *Augustodurum*, Bayeux, dont sa famille était originaire. Les personnages de cette famille et les hommes consommés dans la science de la loi de Dieu, dont parle saint Jérôme, où avaient-ils appris cette science, où avaient-ils appris les lettres, les unes sacrées, les autres profanes? Dans les écoles qui existaient à cette époque-là, même au fond des Gaules, puisque c'est de là que partent Phœbicius et Patera pour aller enseigner à Bordeaux et à Rome; et qui sait si ce n'est pas aussi des écoles de notre contrée que sortaient les maîtres Gaulois dont parle Juvénal, pour aller enseigner l'éloquence à leurs voisins de la Grande-Bretagne :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

Que pourrions-nous ajouter de plus pour démontrer que la langue latine était parlée et comprise dans le nord des Gaules du temps de Solemnis ?

Hé quoi! tout ce que l'histoire nous a laissé, livres, chartes, lois, jugements, missives, épigraphes, est écrit en latin; jusqu'au VIIe siècle, le peuple des Gaules chante ses chansons en latin peu élégant, mais en latin, comme cela résulte de la chanson vulgaire dite de Clotaire II, à laquelle donna lieu la victoire remportée par ce roi sur les Saxons. Notre langue actuelle, le français, garde partout l'empreinte originelle du latin, et l'on voudrait que les populations gauloises ne l'eussent pas compris, pendant près de cinq siècles de conquêtes qui avaient changé chez eux tant de choses et la religion elle-même? Il nous est impossible de croire que jamais on ne représenta de pièces latines sur les théâtres du nord de la Gaule.

Si dans quinze ou seize cents ans il se trouve en Afrique des érudits prétendant qu'en 1857, vingt-sept ans après la

conquête de l'Algérie par les Français, on n'a pu jouer à Alger, à Oran, à Constantine et même à Mostaganem, les chefs-d'œuvre des théâtres français, tragédies, comédies, vaudevilles, opéras, parce qu'il y avait trop peu de temps que le pays était soumis, et que dans vingt-sept ans les Arabes n'avaient pu se mettre à même de comprendre les finesses de notre langue, ces érudits commettront une grave erreur, aussi peu pardonnable que celle des savants actuels.

Ce ne dut pas être immédiatement après la conquête que l'on bâtit des théâtres dans le Nord des Gaules.

Les douze Césars, à Domitien près, aimèrent les spectacles. Ils firent construire des théâtres dans plusieurs provinces; nous ne pensons cependant pas qu'on leur doive celui d'Argène; il est donc à peu près certain qu'il ne date pas du Ier siècle de notre ère. Le règne de Trajan, qui le clôt, vit cependant édifier à Rome et sur d'autres points de l'empire, des monuments ayant cette distination. Si toutefois le théâtre d'Argène datait du Ier siècle ou du commencement du second, on ne pourrait l'attribuer qu'à Trajan, car Adrien, qui lui succéda, aimait peu les spectacles; il ne permettait même les jeux du cirque qu'à son jour natal, et quoiqu'il ait embelli bien des villes, on s'accorde généralement à dire qu'il n'autorisa que la construction du théâtre d'Antioche. On lui reproche même d'avoir fait démolir à Rome celui qu'avait fait construire Trajan. Antonin aima la comédie; Marc-Aurèle fréquenta beaucoup les représentations scéniques et les jeux du cirque; Commode n'en sortait pas, il s'y montra même d'un cynisme révoltant avec un de ses mignons; Héliogabale monte lui-même sur le *pulpitum* et joue comme avait fait Néron. Si le théâtre des Viducasses n'a pas été construit sous Trajan, il l'a été sous l'un de ces quatre empereurs, de 138 à 218, deux

siècles environ après la conquête, à une époque où déjà la langue latine était familière aux Gaulois de cette partie de la Lyonnaise que nous habitons aujourd'hui, mais nous inclinons à croire qu'il fut bâti sous Trajan.

Le théâtre dut durer autant que la cité ; or, la médaille la moins antique qu'on ait trouvée jusqu'ici dans les ruines d'Argène est de Gratien, c'est-à-dire de 375 à 383. Voilà près de quatre cents à cinq cents ans de conquête. Eh bien, Arnobe nous apprend qu'au commencement du ɪvᵉ siècle, sous Dioclétien, on jouait encore à Rome les chefs-d'œuvre de Plaute, le plus populaire des comiques latins ; on les représentait aussi depuis longtemps dans les Gaules, puisque Plaute lui-même se glorifie de produire plus d'effet sur les Gaulois que sur les Romains. Pourquoi voudrait-on que le théâtre d'Argène eût été privé des comédies et des tragédies latines ? Si on admet un *pulpitum* dans cet édifice, il faut nécessairement admettre la représentation, non-seulement des chefs-d'œuvre latins, mais encore des drames satiriques et des petites pièces faites à cette époque pour célébrer en dansant les scènes de la vie domestique qui, écrites par des chrétiens, sont pleines des images de la mythologie païenne. Qui sait si alors que Attius Patera était déjà à Bordeaux, il n'avait pas envoyé à son père Phœbicius la comédie à tiroir d'Ausone, intitulée : *Le Jeu des sept Sages ;* si avant de quitter cette ville, le vieux prêtre païen ne l'aurait pas fait jouer sur ce théâtre, et si de là elle ne serait pas passée sur celui d'Argène ? C'est là sans doute une hypothèse très-hasardée, mais qui n'a rien d'impossible.

Les spectacles du théâtre viducassien ne durent pas se borner aux représentations scéniques ; la population gauloise, comme celle de Rome, dut souvent échanger les finesses de l'esprit et les élans du génie contre des jeux

purement matériels. Si nous pouvions en douter, le résul- tat des fouilles et le rapport de M. Charma nous l'affir- meraient certainement. Nous y trouvons, en effet, qu'on apporta avec le temps des modifications à la première destination de la scène viducassienne. On n'avait pas ici, comme à Rome et comme dans d'autres villes plus impor- tantes, un théâtre et un amphithéâtre, le même édifice fut arrangé pour servir à deux fins ; dans ce but on ajouta alors que le théâtre était bâti depuis un certain temps, et comme à la hâte, comme s'il eût fallu immédiatement re- présenter quelques jeux, ceux de Solemnis peut-être, une arène au pulpitum, et de cette façon on obtint un amphi- théâtre bâtard où l'on pouvait donner les spectacles en usage dans ces sortes d'édifices. Cette addition, dont la différence de construction certifie la précipitation avec la- quelle elle fut bâtie, fit-elle disparaître complétement le pulpitum ? M. le Rapporteur de la Commission des Anti- quaires ne le pense pas; on pouvait, dit-il, le rétablir mo- mentanément, quand besoin était, à l'aide de tréteaux de bois, et on avait ainsi à volonté un théâtre et un amphi- théâtre.

Des pages qui précèdent il résulte que les habitants du territoire de Caen, s'ils voulaient, sous la domination ro- maine, assister soit à la représentation de quelque œuvre comique ou tragique, soit aux jeux en usage dans les am- phithéâtres, devaient se transporter dans la capitale des Viducasses, qui possédait un théâtre-amphithéâtre, et qu'il en fut ainsi pendant trois siècles jusqu'à la destruction d'Argène.

A partir du ve siècle, les jeux et les spectacles, dans le Nord plus encore que dans le Midi, vont être ensevelis sous les ruines des monuments où ils étaient représentés. — Le

théâtre d'Argène, Argène lui-même disparaîtront bientôt. Quelle main le détruira ?

Les barbares qui envahissent l'empire romain ont entrepris déjà, depuis plusieurs années, une tragédie qui doit durer bien des siècles ; elle se jouera pendant cinq cents ans dans les champs, dans les villages, dans les villes, la massue, l'épée, le javelot et la torche à la main. Pendant tout ce temps les peuples rouleront les uns sur les autres, se ruant partout où ils espéreront trouver la richesse du sol et la domination; l'invasion de la Neustrie par les Normands sera le dernier acte de ce grand drame dont la conquête de l'Angleterre formera, pour notre contrée, la scène finale.

De son côté, le christianisme, dès qu'il ne sera plus persécuté, dès qu'il aura courbé devant lui la tête des fiers Sicambres, pour faire disparaître les derniers vestiges du paganisme, ne laissera rien debout des monuments qui pourront rappeler ses Dieux et les honneurs qui leur étaient rendus ; il n'oubliera pas, dans ce sacrifice destructeur, les édifices destinés aux jeux publics, parce que les jeux publics étaient souvent donnés aux jours de fête des divinités païennes et qu'ils servaient à les honorer.

Toutefois, et encore bien que le christianisme eût, ainsi que le prouve la lettre de saint Jérôme à Hibidie, pénétré dans notre contrée, nous ne pensons pas qu'il fût assez puissant à l'époque où Argène cessa d'exister pour l'accuser d'avoir détruit cette cité. — La capitale des Viducasses dut être brûlée au commencement du ve siècle.

Depuis ce temps jusqu'aux ducs normands, la nuit dans les arts, dans les lettres, se fera plus noire et plus profonde en notre pays qu'en tout autre, parce que, plus que tout autre, il aura été sujet aux invasions.

Il ne saurait donc être question ni de théâtres ni de jeux pendant cette triste époque, et, d'ailleurs, Caen lui-même n'existe pas encore.

Nous venons de voir dans la période que nous avons parcourue les prêtres druides jeter, par leur science et leur éloquence, un vif éclat sur notre pays. Plus tard, un prêtre du paganisme, Neustrien de naissance, laisse des témoignages vivaces de sa puissance et de son amour pour les lettres et les spectacles. Après de dix siècles d'intervalle, les ministres de la nouvelle religion, avec l'aide des grands, vont faire luire une vive lumière à la place des profondes ténèbres où la contrée était plongée ; ces prêtres chrétiens, qui auront lancé leur excommunication contre les spectacles mondains, sont des premiers à rétablir les représentations scéniques et à les admettre jusque dans le sein de leurs temples.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

SOUS LES DUCS NORMANDS. — SPECTACLES RELIGIEUX.

L'esprit de patriotisme qui avait enfanté des prodiges de résistance à l'envahissement romain, s'était éteint chez les Gaulois par cinq siècles de domination. Peu confiants en eux-mêmes, abandonnés par leurs maîtres, ils avaient accepté facilement les conquérants nouveaux. Ils avaient d'ailleurs été entraînés à la soumission par leurs directeurs spirituels et politiques, par les prêtres du christianisme, qui, avec leur constitution autant civile que reli-

gieuse, étaient devenus les arbitres de la destinée du pays avec d'autant plus de facilité, qu'ils prêchaient une doctrine nouvelle toute empreinte d'égalité. Les prêtres chrétiens étaient les patrons de la municipalité encore debout et, par conséquent, les gardiens de la civilisation gallo-romaine. Ils coururent et entraînèrent les populations au devant des barbares; ne pouvant les repousser, ils cherchèrent et parvinrent à se les associer; le clergé se servit même de leurs forces pour consolider sa puissance.

Un des moyens les plus énergiques pour y parvenir fut, nous venons de le dire, de proscrire les jeux et les spectacles païens, de substituer les cérémonies de son culte au culte et aux cérémonies de la religion païenne.

L'histoire religieuse de notre contrée est fort obscure. La légende et l'hypothèse historique y tiennent autant de place que le fait réel et la vérité du détail; mais au milieu des fantaisies des écrivains qui l'ont retracée, nous trouvons les tendances générales de cette époque. Or, voici ce que nous apprennent la légende et la fantaisie : saint Vigor, ce nom même n'offre rien de certain, saint Vigor aurait été le huitième évêque de Bayeux; il vivait au vi[e] siècle, alors que depuis cent ans environ notre contrée était passée de la conquête romaine à celle des Franks. A l'époque dont nous parlons, elle faisait partie du royaume de Neustrie. Childebert, l'un des fils de Clovis, en était le roi. Le paganisme n'avait pas complétement disparu de Bayeux : un seigneur, nommé Bertulphe, dit Hermant, continuait le culte des faux dieux sur le mont Phaunus. Saint Vigor demande à Dieu de conduire ce païen dans le giron de l'Église. Dieu n'exauce pas les prières du prélat, qui songe alors à s'adresser à Childebert.

Après la victoire de Tolbiac, les évêques avaient traité

avec son père, Clovis, de la soumission de l'Armorique et de la partie de la Lyonnaise où se trouvait le pays des Viducasses et des Baiocasses. Clovis s'était courbé devant les évêques et s'était fait chrétien ; le fils devait être reconnaissant comme le père, c'était du moins ce que dut penser saint Vigor avant d'entreprendre le voyage de Paris. Il ne se trompait pas. A peine eut-il exposé au roi que Bertulphe, au mépris des édits de Clovis, sacrifiait encore aux faux dieux, que Childebert lui donne non-seulement le mont Phaunus en propriété, mais qu'encore il ordonne que la maison de Bertulphe sera jointe à la manse épiscopale. « Une grâce si singulière et si peu attendue, dit naïvement l'historien du diocèse de Bayeux, remplit l'âme de saint Vigor d'une extrême joie. »

Il reprend joyeux la route de Bayeux, somme Bertulphe de vider son domicile, de lui céder la place ainsi que le mont Phaunus. On comprend que Bertulphe n'obéit pas à première sommation ; l'évêque s'empare de l'un et de l'autre. Le seigneur neustrien qui, sans doute s'était absenté pendant cette prise de possession, en ayant appris la nouvelle, accourt furieux avec quelques amis en armes ; mais cette fois Dieu, que saint Vigor avait prié de venger sa querelle et de défendre sa cause, vient en aide à son serviteur. Bertulphe tombe de cheval. « Et la grandeur de « sa chute lui ayant cassé les jambes et brisé le corps, il « expira quelques heures après entre les bras du démon, » ajoute charitablement l'auteur de la légende. La main de Dieu qui avait opéré ce miracle, mit aussitôt la terreur dans l'esprit de ceux qui accompagnaient Bertulphe, leur maître et leur protecteur, et ils prirent la fuite.

Maître de la position, saint Vigor renverse les idoles, brise les autels, brûle les bois du mont Phaunus, vaste

repaire de démons, et consacrant par de saintes et d'augustes cérémonies ce mont, il le change en lieu de sainteté qu'il appelle Chrismat. Il y élève une église sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, et afin d'abolir entièrement les superstitieuses cérémonies du paganisme, il y fonde l'adoration de la croix et la bénédiction des palmes le jour des Rameaux. Il institue même à cet effet une procession solennelle qu'on avait soin de renouveler tous les ans, principalement quand le temps était beau et serein, procession qui, selon le curé de Maltot, eut encore lieu en 1691.

Cette substitution des cérémonies et des pompes du culte chrétien aux cérémonies et aux pompes du culte païen, aux jeux scéniques ou de l'amphithéâtre qui étaient, nous le répétons, une des mille formes de ce dernier culte, datait du reste des premiers temps du christianisme.

Le christianisme avait donné aux siennes dès le IIe siècle des intentions et même une contexture dramatiques. C'était un moyen de rappeler en termes clairs l'histoire de son établissement et les actes de son fondateur. « La messe « elle-même, dit un de nos savants compatriotes, M. Edélestand du Méril, la messe à laquelle l'Église impose le « devoir d'assister tous les dimanches, représente à la fois, « par son office, le drame du christianisme et les actes du « cathécumène le jour de sa profession de foi... Le drame « existe ici autant dans la forme que dans le fond même « de la pensée, il est véritablement dialogué ; le célébrant, « le diacre, le sous-diacre, les chantres, les simples prê- « tres, les enfants de chœur, portent chacun un costume « différent et caractérisent profondément leur rôle par une « mélopée et un accent qui leur sont propres. »

L'assistance, le peuple, remplissent un rôle dans cette

pièce, où sont retracés les principaux faits d'une religion qui doit renouveler la face de la terre.

« A cette représentation générale du christianisme, « continue le même auteur, se mêlent chaque jour des « allusions dramatiques qui rappellent plus spécialement « à la pensée ses grandes journées et ses triomphes. « Chaque fête est un anniversaire et se célèbre avec des « rites, des chants et des ornements particuliers qui cor- « respondent à son origine. »

Ces drames sacrés, qui se rencontrent partout dans les cérémonies du christianisme, devaient, selon les prêtres, suffire aux peuples de ce temps. Nous venons de voir que, sur ce point, les évêques de Bayeux pensent comme les autres conducteurs d'âmes de la chrétienté. Ce que les Pères de l'Église avaient souvent obtenu des empereurs, la proscription de tout spectacle mondain, les évêques franks, les évêques neustriens le demandent à Clovis et à ses successeurs, et, à l'aide du bras séculier, ils se hâtent de remplacer toute pompe mondaine par une cérémonie de leur culte. Il ne restait plus que ce que l'on appelait alors des histrions et des mimes, montrant de grossiers spectacles, faisant des tours de force, déclamant et chantant des histoires comiques ou tragiques et jouant de quelque instrument.

Ce qui avait lieu dans la France entière au moment où s'écroula l'empire romain fut renouvelé en Neustrie à l'invasion normande. Abandonnés par les descendants de Charlemagne, trop faibles pour les défendre, les habitants de cette contrée acceptent facilement la domination de leurs nouveaux maîtres, et ici encore c'est le clergé qui, le premier, s'associe avec eux. L'archevêque de Rouen donne l'exemple de la soumission en allant au-devant de Rollon,

en traitant avec lui pour le roi de France et en le couronnant duc de Normandie dans la métropole du pays. Comme jadis le clergé gallo-romain, le clergé franco-neustrien emploie pour gouverner les conducteurs des hordes conquérantes toutes les ressources de talents qui ne lui font pas défaut. Il compte en effet dans son sein des hommes puissants par l'intelligence, des philosophes, des politiques, des orateurs habitués à agiter les plus profondes questions des dogmes religieux et à remuer les plus grands intérêts sociaux; on pourrait même ajouter qu'au milieu du désordre, du cataclysme moral produit par les avalanches de l'invasion, lui seul possède la science et la littérature. Un des premiers faits de l'archevêque de Rouen fut de déployer aux yeux du chef normand qu'il allait baptiser toutes les beautés de son église. Aussi ne serions-nous pas étonné que ce jour-là Rollon eût demandé à Francon, comme jadis Clovis à Remi, si sa cathédrale était le royaume du ciel et si l'on n'avait pas exposé à ses yeux les pompes du paradis.

La littérature, on le comprend de reste, avait dû changer d'allures dans l'esprit du clergé. Les sujets profanes qu'il avait depuis longtemps abandonnés et même proscrits avaient de plus en plus fait place aux sujets chrétiens. Le Panthéon si riche du paganisme avait été abandonné pour le ciel de la nouvelle religion.

L'Église d'Orient avait donné l'exemple de cette substitution. On compte dans les premiers siècles des Pères de l'Église comme auteurs de pièces dramatiques liturgiques, mais dans ces pièces même vivent encore parfois les images de la Mythologie païenne; c'est surtout dans les œuvres des écrivains profanes que les deux religions se trouvent confondues. A lire Ausone, on ne sait trop s'il est chré-

tien ou païen. De l'Orient les spectacles religieux n'avaient pas tardé à pénétrer dans l'Occident; à l'époque à laquelle nous sommes arrivés le paganisme a complétement disparu, mais déjà le symbolisme et le mysticisme des drames que l'Église a représentés jusqu'ici, tels que celui de la Messe, par exemple, dans lequel le peuple est cependant spectateur et acteur tout à la fois, ne frappent plus assez les populations; ils ne sont plus assez compris, il faut quelque chose de plus matériel, de plus clair, qui, en attaquant les sens, s'adresse plus directement à l'esprit, à la mémoire et au cœur.

Les héros qui ont témoigné de la foi chrétienne par leur talent, par leur dévouement, par leur sang, sont connus, mais les détails de leur vie sont ignorés; on les retracera d'abord dans des hymnes avec un grand luxe de musique, puis on les mettra en action. Les épisodes de la vie de Jésus-Christ lui-même seront reproduits, non plus mystiquement, mais historiquement pour ainsi dire, par des personnages qui dans le sein de l'Église et parfois sur un théâtre appelé échafaud, représenteront le Fils de Dieu fait homme, la Vierge, les apôtres, les prophètes et les patriarches, les démons et leurs suppôts terrestres figureront dans ces nouvelles pièces dramatiques et scéniques. Dialogues, costumes, décors, rien ne fera défaut.

Notre contrée, notre ville, ne resteront pas étrangères à ces représentations qui transformeront à certaines époques, aux grandes fêtes surtout, les basiliques en salles de spectacles religieux.

Caen existe: c'est sous le duc Guillaume, dans ce XIe siècle qui devait voir la fin du monde et où il se produisit de si grandes choses et de si grands hommes, que cette ville fait sa véritable apparition sur l'horizon historique.

A peine sort-elle des langes de l'enfance qu'elle acquiert tous les développements et toutes les forces de l'âge viril et qu'elle éclipse presque ses sœurs aînées non-seulement de la Neustrie, mais de la France.

En expiation de son mariage consanguin avec Mathilde, Guillaume décrète la construction des deux abbayes de Sainte-Trinité et de Saint-Étienne de Caen. Il accorde à la dernière une foire importante, et voici qu'à un siècle de là Caen devient une des plus belles villes et l'un des marchés les plus considérables de l'Europe. Écoutons, en effet, ce qu'en dit un moine qui voyageait à cette époque dans la Normandie:

« Nous nous dirigeâmes, dit Raoul Tortaire, vers Caen, « dont les maisons élevées brillent toutes comme si elles « étaient en marbre de Paros; j'y ai vu arriver de toutes « parts des marchands qui apportaient des objets de com- « merce innombrables.

« J'ai vu diverses espèces de légumes, des parfums en « quantité, des étoffes de laine de couleurs différentes, de « nombreux tissus de lin d'une rare finesse et des soies « moelleuses à trame serrée, de la canelle, de l'encens, du « poivre, du miel, de la cire, du cumin; on y voyait encore « des porcs soyeux, des moutons avec leurs toisons, des « dépouilles de nombreux troupeaux, des peaux de bêtes « féroces et des cuirs de bœufs; les animaux domestiques y « fourmillent. Voici des chevaux domptés, en voilà d'autres « qui ne le sont pas; on y trouve enfin mille mets propres « à flatter le goût et les boissons de toutes sortes provenant « des céréales, des pommiers ou du raisin; j'y ai remarqué « des figures et des vêtements de négociants de divers pays « et l'échafaudage à pointe élevée des bonnets de femme.

« Et en voyant tant et de si beaux objets à vendre, ajoute « naïvement Raoul Tortaire, je regrettais vivement que ma « bourse à peu près vide ne me permît pas de faire quel- « ques achats. »

La ville aux monuments qui brillent comme le marbre de Paros, la ville où s'assemblent tant de marchands étrangers, continuera à croître et à s'embellir, si bien que lorsque Jean-Sans-Terre sortira fugitif de ses murs devant les troupes de Philippe-Auguste, Guillaume-le-Breton parlera en ces termes de la cité qui deviendra française jusqu'aux jours les plus malheureux de notre histoire :

« De là, dit Guillaume le Breton, le roi se dirigea vers « Caen qui lui offrit de se rendre trois jours avant qu'il y « fût arrivé. Cette ville puissante, opulente, embellie par « des rivières, des prés et des champs fertiles, reçoit dans « son port des navires qui y apportent toutes sortes de mar- « chandises, et est tellement riche en églises, en maisons « et en habitants qu'elle se reconnaît à peine inférieure à « Paris. »

Tel était Caen au commencement du XIIIe siècle, en 1204, alors que sa soumission volontaire procura, comme le dit le chantre de Philippe-Auguste, la possession de tous les environs au roi de France.

Mais son principal lustre lui vint de sa vie intellectuelle. Pour surveiller la construction de l'abbaye Saint-Étienne et de son église, Guillaume avait appelé à Caen l'abbé du Bec, le célèbre Lanfranc, le professeur, le maître de tant d'illustres écoliers qui avaient suivi ses leçons dans cette abbaye, et parmi lesquels il comptait le pape Alexandre II et saint Anselme, plus tard son successeur et son émule,

saint Anselme le plus grand métaphysicien du moyen âge. Lanfranc importe à Caen cet enseignement qui avait fait du Bec l'école la plus florissante et la plus renommée qu'on eût vue en Europe depuis cinq siècles, et Caen devient à son tour le foyer le plus lumineux non-seulement de la Normandie, mais de l'Europe. Il rivalise avec l'école du Bec, avec celle de Tours où professe le célèbre Bérenger, le grand négateur de la transsubstantiation et de la présence réelle, l'un des pères du protestantisme français. C'est désormais à Caen que les premières familles envoient leurs enfants, c'est de là que sortent les plus grands prélats, les abbés les plus puissants, les hommes d'État les plus considérables, les savants et les écrivains les plus renommés d'Angleterre et de France.

Si bien qu'au temps où Caen ne veut pas se reconnaître inférieur à Paris, par sa puissance et son opulence matérielle, par la grandeur et la beauté de ses monuments, il peut à bon droit se croire son égal par ses écoles qui existaient célèbres un demi-siècle avant qu'il fût même question de celles de la capitale française, par les littérateurs sacrés ou profanes qui y ont professé ou étudié et parmi lesquels il suffit de citer les noms populaires d'Arnoul Malcouronne, de Raoul de Caen, de Lanfranc et de Wace, l'un des premiers chroniqueurs et des premiers poëtes dont s'honore encore aujourd'hui la France littéraire. Dans cette cité où pendant deux siècles dut se presser une population considérable et presque toujours en ébullition, d'ouvriers qu'appelle la construction de monuments dont plusieurs sont encore l'orgueil de ses habitants et de tant de maisons nouvelles; d'artistes qui découpent la pierre et les autres matériaux pour leur donner la vie, de jeunes gens d'autant plus ardents à l'étude que comme leurs maîtres ils se pas-

sionnent pour les questions religieuses et littéraires, d'étrangers venus de tous les points du monde aux jours de foire; de vaillants aventuriers accourus de tous côtés pour se ranger sous la bannière des ducs, soit qu'ils se livrent à la guerre intestine ou qu'ils se disposent à la conquête de nouvelles provinces; de puissants seigneurs qui viennent s'y reposer et y jouir de leurs fastueux revenus; de la suite nombreuse non pas seulement des grands feudataires anglo-normands, mais encore des puissants rois d'Angleterre qui si souvent y tinrent leurs cours plénières.

Durant les deux siècles de domination normande, soit politique, soit piété, il fut fait une belle part au clergé, et celui-ci, richement doté, dut richement aussi célébrer les cérémonies du culte chrétien.

Les moines qui des abbayes passaient souvent alors sur les siéges épiscopaux, les prélats, les prêtres étaient, nous le répétons, les dépositaires de la littérature et des arts. La grandeur de l'art architectural de cette époque est écrite dans nos monuments; quelle description pourrait en donner une meilleure idée qu'une visite à nos deux basiliques de Saint-Étienne et de Sainte-Trinité? La musique ne tarda pas à atteindre l'élan de l'architecture. C'est dans ces basiliques qu'à l'aide de la musique, on célèbre les noms et la vie de Jésus-Christ et des saints; l'assistance du peuple est admise à ces apothéoses liturgiques; on y chante la glorification dialoguée du Dieu et du Panthéon chrétien, composée par les hommes les plus illustres du clergé normand.

L'histoire nous apprend que Lanfranc lui-même, l'un des hommes qui contribua le plus à la renaissance des lettres en Normandie, était musicien, car il était versé dans les sept arts libéraux. Dans ses Instituts de l'ordre de Saint-

Benoît, il fixe les devoir du chantre comme pourrait le faire un maître de chapelle : il ne veut pas qu'on chante sans auparavant avoir fait une ou plusieurs répétitions, il indique les vêtements que doivent porter le chantre et ses acolytes. Dès qu'il fut devenu évêque de Cantorbéry, il ordonna à Osbern d'écrire la vie et le martyr de l'Elfége, l'un de ses prédécesseurs sur le siége de cette métropole, non-seulement pour qu'elle pût être lue, mais encore pour qu'elle pût être chantée en musique : *Non solùm plano dictamine ad legendum, verùm etiam musico modulamine ad canendum*,

Le successeur de Lanfranc à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, Guillaume Bonne-Ame, qui devait être expert en musique, puisque son prédécesseur l'avait chargé dans ce monastère de l'éducation des novices, « s'occupa sans cesse, « dit Orderic Vital, des psaumes, des hymnes, des can- « tiques spirituels et des mystères sacrés. Il était un « chantre très-habile, ajoute l'historien normand, et la na- « ture l'avait doué d'une très-belle voix. »

Thomas de Bayeux, premier archevêque normand d'York, avait aussi une belle voix et un goût prononcé pour la musique dont il fit une étude particulière. Il y acquit une grande perfection, tant dans la théorie que dans la pratique. « Il composa pour son église beaucoup de morceaux, « lisons-nous dans Robert Henry ; ils étaient d'un style « grave, imposant et mâle. Lorsqu'il entendait un ménes- « trel chanter un air qui lui plaisait, il se l'appropriait et « le rendait propre à servir au culte à l'aide des change- « ments nécessaires ; il chantait lui-même, jouait de « l'orgue, il en construisait même, il était, enfin, compo- « siteur et mettait en musique les hymnes faits soit en « prose, soit en vers. »

Les compositeurs abondent dans les monastères à Caen et autour de cette ville. Citons encore ce que dit Orderic Vital de quelques-uns de ces hommes et surtout de l'un d'eux, de l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, Aynard, qui vivait au temps de Guillaume-le-Conquérant (mort en 1077).

« Aynard, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, forma, avec « Gerbert et Durand de Troarn, une constellation bril« lante du temple d'Adonaï... Parmi les chantres, ils pos« sédaient la science de l'art musical dans ses modulations « les plus suaves, ils mirent au jour des airs sublimes. « Dieu, Marie, les anges, les apôtres, les martyrs, les con« fesseurs, les vierges furent l'objet de louanges pleines « d'agrément qui coulaient des cœurs les plus doucement « émus; ils les donnèrent aux enfants de l'Église pour les « faire chanter. Aynard, ajoute l'écrivain normand, était « imbu de toute sorte de sciences, très habile dans l'art de « versifier, de chanter avec modulation et de composer des « airs gracieux; c'est ce qu'on pourrait prouver par l'his« toire de la vierge Catherine et par plusieurs autres chants « pleins d'élégance qu'il composa à la louange du Créa« teur. »

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* ont été plus loin qu'Orderic Vital : ils ont voulu que l'histoire de sainte Catherine, dont il est question dans ce passage, fût un véritable Miracle; rien de positif ne nous détermine à partager cette opinion; le Miracle, ou du moins ce que l'on entendit plus tard par ce nom, était-il dans les usages littéraires et liturgiques de ces temps? Aynard était-il allé plus loin que Hrotswitha, sa compatriote, qu'Hucbold de Saint-Amand qui, un siècle auparavant, avait fait un office pour

saint Thierry; que Thibaud de Vernon, chanoine de Rouen, qui au commencement du siècle avait composé en langue vulgaire des hymnes sur la vie des saints et notamment sur saint Wandrille, à l'usage du peuple par opposition aux *nugares cantilenas*, fort en usage déjà à cette époque? C'est possible, mais ce n'est pas certain.

Nous ne saurions donc admettre comme incontestable cette hypothèse que la *Sainte Catherine* d'Aynard pourrait bien être la Sainte Catherine jouée dans le siècle suivant à Dunstaple, et dont nous aurons à parler bientôt ; nous n'affirmerons cependant pas non plus que la Sainte Catherine d'Aynard fût seulement un cantique dont l'air et la musique formaient le plus bel ornement.

La musique avait de puissants attraits pour les populations ; son influence devait être considérable, immense. Aussi l'Église s'y adonne-t-elle avec fureur : la plupart de ses hommes éminents, on vient de le voir, étaient presque tous musiciens ; il arriva même un moment où les puritains trouvèrent cet art appliqué au culte aussi dangereux que la musique séculière et profane des jongleurs et de leurs compagnons.

« Un genre de musique nouvelle, folle et efféminée, « écrit vers le milieu du XIIe siècle Jean de Salisbury, a « nui à la dignité du culte religieux et en a altéré la pu- « reté ; car, en la présence même de Dieu et en la présence « de son sanctuaire, les chanteurs s'efforcent d'amollir les « cœurs de la multitude qui admire leurs notes, leurs « fredons et le luxe lascif des voix. Quand on entend les « douces et agréables modulations des choristes, les uns « conduisant, les autres suivant, les uns chantant haut, « les autres bas, les uns chantant en accord, les autres

« faisant la partie contraire, on s'imagine assister à un con-
« cert de sirènes et non d'hommes, et l'on admire la flexi-
« bilité prodigieuse de leur gosier qui ne peut être égalée
« ni par le rossignol, ni par le perroquet, ni par aucune
« autre créature, s'il en existe de plus propre à la musique.
« Ils ont tant de facilité à monter haut et à descendre, à
« faire des modulations, des roulades, des cadences, à lier
« et tempérer toutes les différentes espèces de sons, que
« l'oreille perd la capacité de distinguer et que l'esprit,
« transporté par tant de douceur, ne peut juger du mérite
« de ce qu'il entend. Quand ils s'éloignent autant des
« bornes de la modération, ils sont plus propres à exciter
« les passions profanes que des sentiments de piété dans
« le cœur des hommes. »

Ces plaintes isolées ne changent rien aux habitudes prises, au mode consacré de célébrer les fêtes du Dieu et des saints du christianisme. Les églises normandes font plus, elles ajoutent aux pompes ordinaires, dont nous avons accusé le trop de mysticisme incompris, des pompes plus palpables, plus grandes et plus compréhensibles, et c'est plutôt ici que dans les hymnes qu'il faut aller chercher les origines des Miracles, des Mystères et de tous les premiers bégaiements de l'art dramatique ; c'est dans la liturgie même que poindront les premières pièces offertes ensuite au public de la place, du carrefour et des cimetières.

Jean, d'abord évêque d'Avranches en 1061, puis promu en 1069 au siége archiépiscopal de Rouen, qu'il occupa pendant dix ans, nous a laissé en latin un livre curieux intitulé: *Livre des Offices*, dans lequel nous voyons que chaque fête était l'objet d'un spectacle dans les églises de la Normandie. Les éditeurs de ce livre l'ont enrichi de notes précieuses,

et notamment de la description des pompes et cérémonies usitées à diverses fêtes, dans lesquelles on ne se contente pas d'ordonner certaines prières, de désigner certains costumes, mais pour lesquelles on emploie des décorations et des trucs inusités.

La procession à l'église Saint-Godard le Dimanche des Rameaux, l'office des saints Innocents le jour de saint Jean l'Évangéliste, celui de l'Étoile ou des Trois Rois, celui du Sépulcre ou des Trois Femmes, nous paraissent remonter à l'époque de Jean, l'archevêque de Rouen; car l'un de ces offices, celui du Sépulcre, à quelques variantes près, était aussi célébré au Mont-Saint-Michel dépendant du diocèse d'Avranches dont Jean avait été évêque. Le cérémonial de l'Angevin nous apprend à n'en pas douter qu'il était célébré à Bayeux au XIIIe siècle; il devait l'être avant ce siècle. Or, on trouve l'office du Sépulcre, soit en entier, soit par fragments, dans divers manuscrits du XIe siècle. Ces offices étaient de véritables représentations scéniques; pour le dernier, par exemple, la mise en scène est tellement décrite qu'il est impossible de ne pas y voir une pièce dramatique; nous la reproduisons ici en entier :

« Trois diacres du haut siége, vêtus de la dalmatique, portant un voile sur la tête comme les femmes, tenant un vase à la main, s'avancent au milieu du chœur et se rendant auprès du sépulcre établi dans l'église, la tête baissée, chantent ensemble ce verset :

Qui nous écartera la pierre du monument ?

« Cela fini, un enfant représentant un ange, en aube et

en voile (*amictu*), tenant un épi à la main, placé devant le sépulcre, dit :

Que cherchez-vous à ce sépulcre, ô chrétiennes ?

LES TROIS MARIE.

Jésus de Nazareth crucifié, ô habitant du ciel !

L'ANGE.

Il n'est plus ici ; il est en effet ressuscité comme il l'avait dit. Venez et voyez le lieu où il avait été placé ; allez-vous-en et dites à ses disciples et à Pierre qu'il est ressuscité.

« L'ange montrera le sépulcre du doigt, et cela fini il se retirera promptement. Deux prêtres du haut siége, en tuniques, placés dans le sépulcre disent :

Femmes que pleurez-vous ?

LA MARIE DU MILIEU.

Parce qu'on m'a enlevé mon Dieu, et que je ne sais où on l'a placé.

LES DEUX PRÊTRES.

Celui que vous cherchez, ô femmes, vivant avec les morts, n'est plus ici. Souvenez-vous comment il vous parla alors qu'il était encore en Galilée : « Il faut que le Fils de l'homme souffre, vous disait-il, qu'il soit crucifié et qu'il ressuscite le troisième jour. »

« Les trois Marie baisent le tombeau et se retirent ; pendant ce temps un prêtre représentant Jésus-Christ vêtu de blanc, portant l'étole, tenant une croix, va au-devant d'elles au coin gauche de l'autel, et leur dit :

Femme, que pleures-tu ? que cherches-tu ?

Seigneur, si vous l'avez soutenu, dites-le-moi ; moi, je le porterai.

« Le prêtre lui montrant la croix lui dit :

Marie !

« Marie entendant cela se jette promptement à ses pieds et s'écrie :

Rabboni !

« Le prêtre faisant signe de la main dit :

Ne me touche point, car je ne suis pas encore remonté vers mon Père ; va vers mes frères et dis-leur que je monte vers mon Père et leur Père, vers mon Dieu et leur Dieu.

« Cela dit, le prêtre passe au côté droit de l'autel et dit aux femmes qui passent :

Salut ! ne craignez point ; allez, annoncez à mes frères qu'ils aillent en Galilée, ils m'y verront.

« Cela fini, le prêtre se cache, et à ses paroles les femmes s'inclinent joyeuses vers l'autel et se tournant vers le chœur, chantent :

Alleluia ! le Seigneur est ressuscité ; il s'est levé le Lion fort, le Christ Fils de Dieu.

« Cela fini, l'archevêque entonnait le *Te Deum*. »

Ce n'était là qu'une petite pièce et très-courte.

La fête de la Nativité donnait lieu à une grande représentation que le nombre des personnages devait rendre fort longue. Ducange, en son *Dictionnaire*, nous a con-

servé ou du moins indiqué la façon dont elle était jouée à Rouen. — Les indications de Ducange se trouvaient dans un manuscrit de l'ordinaire de l'église de Rouen, dont il ne donne pas la date; mais comme on trouve, avec des variantes, il est vrai, le développement de ces indications dans des manuscrits du XIe, d'aucuns même prétendent du XIe siècle, notamment dans les publications de MM. Francisque Michel, Magnin, du Méril, il est incontestable que dans le diocèse de Rouen, on jouait, au moins sous les ducs de Normandie, le Mystère des Prophètes, que l'on appelait à tort la *Fête de l'Ane*.

La scène était au milieu de la nef; elle représentait une fournaise avec des chiffons et des étoupes; tous ceux de l'église qui devaient prendre part à la pièce religieuse sortaient du cloître en procession, conduits par deux prêtres du second siége; les prophètes y étaient rangés suivant leur ordre. Il était chanté dans ce trajet plusieurs versets de l'Écriture avec répons du chœur. La procession s'arrêtait au milieu de la nef auprès de la fournaise, d'un côté de laquelle étaient six Juifs et de l'autre six Gentils; les deux clercs, s'adressant tour à tour aux uns et aux autres, les invitaient par leurs chants à reconnaître la certitude du mystère de l'Incarnation; les Juifs et les Gentils chantaient à leur tour leur incrédulité. Les deux clercs, pour les convaincre, appelaient tour à tour les prophètes qui avaient annoncé la venue du Messie : chacun d'eux venait, avec le costume qui lui était propre, réciter sa prophétie, et le chœur tout entier y répondait.

Moïse, appelé le premier, venait devant la fournaise; il était vêtu d'une longue chappe, il avait le front orné de deux cornes, le visage barbu, il tenait d'une main la verge et de l'autre les tables ouvertes de la loi.

Venaient ensuite :

Amos, ayant une grande barbe et portant une épée.

Isaïe, avec une longue barbe, vêtu d'une aube, et le milieu du front serré par une étole rouge.

Aaron, avec une longue barbe, vêtu de ses habits pontificaux, le front coiffé de la mitre et tenant une fleur.

Jérémie, en barbe, en habits pontificaux, un rouleau de papier à la main.

Daniel, vêtu d'une tunique verte, figure juvénile, tenant une épée.

Abacuc, vieillard boiteux, avec une besace remplie de racines ; il mangeait et frappait les Gentils avec de longs sarments.

Ici, *deux ambassadeurs de Balac*, roi des Moabites, prenaient la place des deux clercs et appelaient Balaam.

Balaam, parfaitement vêtu, arrivait monté sur une ânesse entièrement caparaçonnée ; il portait des éperons. Il retenait les guides, alors l'ânesse s'arrêtait, mais il la pressait en même temps de l'éperon.

Un jeune homme représentant un ange, armé d'un glaive, s'opposait à son passage. *Quelqu'un placé sous l'ânesse* s'écriait alors : « Malheureuse que je suis, pourquoi me blessez-vous ainsi de vos éperons ? » *Cur me calcaribus, miseram, sic lœditis ?*

L'ange, s'adressant à Balaam : Cessez de vouloir exécuter les ordres du roi Balac.

Les chantres : Balaam, soyez prophète.

Balaam : Il sortira une étoile de Jacob.

Le chœur répétait ici le *Quod Judæa* qu'il chantait après que chaque prophète avait chanté sa prophétie.

Après que, comme tous ses prédécesseurs, Balaam avait disparu, les chantres appelaient dans l'ordre suivant :

Samuel, en habits pontificaux.

David, qui venait royalement habillé.

Osée, en longue barbe.

Johel, vêtu d'habits bariolés.

Abdias, vêtu de même, et tous deux avec la barbe longue.

Jonas, la tête chauve, vêtu de l'aube.

Michée, en habits bariolés.

Nahum, en vieillard.

Zacharie, avec une longue barbe.

Ezéchiel.

Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, vêtu en juif.

Elisabeth, en femme enceinte, vêtue de blanc.

Saint Jean-Baptiste, nu-pieds.

Siméon, en vieillard.

Virgile, ainsi appelé : *Maro, Maro, vates gentilium da Christo*. Il arrivait habillé en élégant jeune romain et déclamait aussi sa prédiction : *Ecce Polo demissa sola*.

Nabuchodonosor, royalement vêtu, appelait deux de ses gardes, leur montrait son image et leur commandait de la faire adorer aux trois compagnons de Daniel. Ceux-ci refusant d'obéir, après plusieurs dialogues entre le roi, les gardes et les trois enfants, ces derniers étaient jetés dans la fournaise, où l'on mettait le feu. Débarrassés de leurs liens, ils chantaient un cantique ; le roi témoignait sa surprise de ce que les flammes les avaient respectés et rendait à son tour gloire au Très-Haut.

La Sibylle vêtue en reine était le dernier personnage qui venait prophétiser.

Les prophètes et le chœur chantaient ensuite un mottet et rentraient dans le chœur où l'on entonnait l'introït.

Ce mystère, on le voit, était d'une longueur excessive à cause des chants et dialogues qui le composaient.

Sans doute, c'est là un Mystère des Prophètes plus détaillé que ceux publiés sur les manuscrits du XIe siècle. Il se peut qu'en arrivant en Normandie, si ce n'est pas de là qu'il est parti, il ait été grandement augmenté ; mais il se peut aussi qu'il ait été raccourci dans d'autres églises moins riches, moins bien dotées et moins bien fournies de clergé que celle de Rouen.

Nous avons dit que cette pièce avait été à tort intitulée dans l'ordinaire où Ducange l'a trouvée, *Fête de l'Ane* ou *Procession de l'Ane*. En effet, nous ne voyons et nos lecteurs n'auront rien vu dans cette cérémonie qui ressemble à la fête de l'âne qui se célébrait à Sens le jour de la *Fête des Apôtres*, et encore moins avec celle de l'*Ane* proprement dite, ni avec celle de la *Fête des Fous* d'Autun où l'âne jouait un des principaux rôles.

A Rouen, l'ânesse de Balaam n'apparaît que pour rappeler le miracle biblique ; nul honneur n'est rendu à cet animal, aucune extravagance, aucun scandale n'accompagnent son apparition. Il n'y a là que le récit des Nombres mis en action, et si le progrès des mœurs, si des idées plus saines sur la religion ne proscrivaient aujourd'hui ce qu'il pouvait y avoir d'étrange dans cette pièce, on pourrait encore la représenter dans nos basiliques, sans que l'esprit des vrais dévots s'en offusquât beaucoup plus que des grottes, de ces jardins des Olives qu'au jour du Jeudi-Saint on bâtit dans presque toutes les églises du Midi, et dans lesquels on figure tous les actes de cet épisode de la Passion de Jésus, que de la vue de ces processions où l'on nous montre de nos jours le petit saint Jean-Baptiste conduisant des moutons blancs avec des rubans de même couleur, des Véroniques portant la face du Christ imprimée sur un morceau d'étoffe, et d'autres personnages bibliques ou évan-

géliques. — Balaam n'était, dans la pièce jouée dans l'église métropolitaine de Rouen, qu'un acteur comme Moïse, comme Isaïe, comme Jérémie, et son ânesse, qu'un accessoire descriptif de Balaam, comme les deux cornes étaient une désignation de Moïse.

Il y avait dans ces représentations, dans cette mise en action de l'histoire sainte, quelque chose qui devait convaincre et toucher les peuples de cette époque. C'était peut-être le meilleur moyen de populariser le christianisme ; et certes mieux eût valu toujours celui-là, joint au talent et à l'éloquence des dialecticiens, que la persécution tant de fois employée ; mieux eût valu s'emparer des sens par l'art que par la torture, et de l'esprit par la science et la raison que par les flammes des bûchers ; mieux eût valu toujours ce mode de persuasion, d'entraînement, encore bien qu'il dût tôt ou tard prêter matière à scandale.

Et cela eut lieu ; car, à côté de ces drames véritablement religieux et destinés plus encore à l'instruction et à l'édification qu'à l'amusement des fidèles, apparaissent bientôt les petites pièces, les parodies étranges, les farces burlesques, du genre de la *Fête des Fous* et de la *Fête de l'Ane*. Il est peu d'églises de la chrétienté qui n'aient eu leur représentation ridicule, extravagante et même irréligieuse. Au jour de Noël, les diacres dansent en chantant une antienne en l'honneur de saint Étienne ; ailleurs, les prêtres en font autant le jour de saint Jean l'Évangéliste ; en d'autres temples, dans les monastères, dans les maisons épiscopales, les évêques et archevêques célèbrent ce qu'ils appellent « la liberté de décembre, » en y jouant aux dés, à la paume, aux boules, ou bien en dansant et sautant avec les membres de leur clergé, dont les uns portent des masques à figure monstrueuse ; les autres, des habits de femmes ou

de gens insensés pendant que les jeunes clercs, les diacres, les sous-diacres officient publiquement ou que même l'évêque, l'archevêque ou le pape des fous pontificalement vêtus, grimacent les fonctions sacerdotales. La maison de Dieu retentit de chansons dissolues, on y mange de la chair jusqu'à l'autel et près du célébrant; au lieu d'encens, on y brûle de vieilles savates. A Reims, par exemple, on fait la procession du hareng; les chanoines précédés de la croix, rangés sur deux files, traînaient derrière eux un hareng attaché par un ruban, chacun d'eux n'était occupé que du soin de marcher sur le hareng qui le précédait et à sauver le sien des surprises du chanoine qui le suivait; à Paris, on faisait la procession du renard, dans laquelle figurait un animal de cette espèce, couvert d'une espèce de surplis fait à sa taille, ayant la mitre et la tiare sur la tête. « On « avait, dit Sauval, le soin barbare de mettre de la volaille « à sa portée; cet animal naturellement vorace oubliait « parfois ses fonctions d'évêque et de pape pour se jeter « sur les poules qu'il dévorait à la plus grande joie et risée « des assistants. » Philippe-le-Bel aimait beaucoup cette procession; il prétendait que les ravages causés par le renard signifiaient les exactions du pape, dont il se plaignait amèrement.

Toutes ces choses, si peu en harmonie avec l'idée que nous nous faisons aujourd'hui du respect dû aux temples consacrés à la divinité, subsistèrent pendant de longs siècles, malgré la défense de quelques évêques dont le rigorisme s'en affligeait, malgré les inhibitions des synodes et les arrêts des conciles.

Et les églises de notre contrée et les établissements religieux du diocèse de Bayeux, de Caen, suivirent l'exemple qui, sans doute, leur venait d'ailleurs.

Les éditeurs du *Liber de Officiis* nous ont laissé la description de la fête des Saints-Innocents, et tous les historiens de la ville de Bayeux. Elle était célébrée dans la cathédrale par les enfants qui s'emparaient des hautes places du chœur et faisaient l'office, dont les détails se trouvaient en son temps, dit Béziers, dans un ancien cérémoniaire gothique appartenant au chapitre de la cathédrale. « Cette cérémonie était très-solennelle, ajoute l'abbé de La Rue, si on en juge par les ornements dont on se servait, qui faisaient partie du trésor de l'église, et parmi lesquels on comptait deux mitres, un bâton pastoral, des mitaines, quatre petites chappes de satin vermeil à l'usage des enfants de chœur, à la fête des Saints-Innocents. » Un grand nombre d'établissements religieux concouraient à cette fête par des contributions annuelles. L'abbaye de Sainte-Trinité donnait cinq sous à cet effet, et celle de Saint-Étienne vingt.

Mais l'abbaye Sainte-Trinité avait elle-même au jour des Saints-Innocents la fête de la petite abbesse. Celle-ci, comme le petit évêque de Bayeux, entrait en fonctions aux premières vêpres, en prenant la place et la crosse de l'abbesse qui quittait son siége au verset de *Magnificat* : *Deposuit potentes de sede* ; elle continuait l'office et le célébrait le lendemain jusqu'au même verset.

« Les plus jeunes abbesses de cette abbaye, dit l'archevêque de Rouen, Odon Rigaud, dans son journal de 1250, élèvent des allouettes et des petits oiseaux dans des cages, et elles chantent des hymnes avec farces, le jour des Saints-Innocents ; nous le leur avons défendu. » A cet office donc, on chantait des épitres farcies, c'est-à-dire des épitres latines, avec intercallation de développements familiers en langue française.

La défense d'Odon Rigaud eut peu de succès, car les

nonnes de Sainte-Trinité s'amusaient encore à jouer la farce de la petite abbesse au xvie siècle, près de quatre cents ans après la visite de l'archevêque.

Du reste, en consultant les décisions des conciles, des synodes provinciaux et autres documents ecclésiastiques, nous avons trouvé des remontrances et des défenses nombreuses, qui prouvent que, dans les églises de Normandie, on se livra à une foule de représentations extravagantes. Voici quelques-uns de ces documents, que nous citons au hasard :

Défense aux nonnes, de danser dans les couvents et ailleurs (Concile provincial de Rouen, 1212).

Amende contre Jean de Montdézert, curé de Saint-Malo de Bayeux, prononcée par le chapitre de cette ville, pour avoir fait jouer dans son église le Mystère de la naissance de Jésus-Christ, le jour de Noël 1350. Nous empruntons cette note aux *Annales* de l'abbé de La Rue. Cet historien a probablement eu entre les mains des documents inconnus à l'abbé Beziers qui, lui, dit que le premier curé de Saint-Malo de Bayeux connu est Raoul d'Argouges qui, en 1462, eut une discussion avec le haut-doyen.

Défense de faire des danses folles et de chanter des chansons aux jours de fête (Synode de Rouen, 1381).

« Nous savons qu'on a coutume de représenter des Mys- « tères dans le chœur des églises aux jours de fêtes solen- « nelles, telles qu'à Pâques *les trois femmes qui viennent* « *au monument*, et d'autres de cette sorte à l'Épiphanie, à « la fête des Saints-Innocents, qui avaient été introduits « autrefois pour exciter une plus grande dévotion chez le « peuple ; mais comme plusieurs choses divertissantes et « vaines se sont mêlées à cette coutume, c'est avec raison

« qu'on les a supprimées dans plusieurs églises ; nous défendons que dorénavant on en fasse de nouveaux, et voulons que les prêtres célèbrent les mystères saints d'esprit plutôt que des yeux (Mandement de François de Joyeuse, 1609).

« Le curé ne fera aucunes processions ès jours de dimanches et fêtes, où il soit porté des bouteilles, viandes, ni autres choses, comme il a été pratiqué en d'autres lieux, contre l'ordre et la bienséance de l'Église.

« Nous défendons toutes représentations et déguisements dans l'église, sous quelque prétexte de piété qu'ils aient été introduits, à peine de suspense, excommunications et autres punitions, au cas appartenant, et pour lesquelles le bras séculier sera imploré si faire se doit (Synode de Rouen, 1618). »

L'évêque de Bayeux, Louis de Canossa, qui en 1518 défendait à ses clercs de jouer publiquement, de quitter leurs habits, d'écouter les jongleurs et les histrions, d'assister aux danses sous peine de suspension et autres peines, fait, trois ans après cette défense (1521), représenter un Mystère dans sa cathédrale à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception (*Gallia Christiana*, t. XI, colon. 385).

Ces folies et ces extravagances avaient encore lieu au siècle dernier dans le diocèse de Bayeux ; pour les faire cesser, il fallut avoir recours au bras séculier. Voici, en effet, ce que nous lisons dans un rapport fait à M. de Lorraine, évêque de Bayeux, rapport qui précède un arrêt de la Cour du Parlement de Normandie, du 5 juin 1723, portant homologation de plusieurs réglements faits par cet évêque : « Le promoteur de Votre Altesse vous remontre « qu'il est informé de plusieurs abus qui se commettent

« dans son diocèse, au sujet du pain bénit, des fêtes des
« paroisses et des autres cérémonies pieuses dans leur ori-
« gine, mais devenues dans la suite une occasion de scan-
« dale par la corruption du siècle et qui méritent son atten-
« tion pour y apporter des remèdes convenables ; qu'il y a
« des paroisses où le peuple, plus empressé de manger le
« pain matériel que de se préparer à recevoir le pain spi-
« rituel, fait la cène dans l'Église le jeudi-saint, et cette
« cérémonie qui n'est rien moins qu'*une représentation* de
« celle que le Fils de Dieu fit avec ses apôtres, consiste à
« faire apporter dans l'église du cidre et du pain, dont la
« distribution est souvent une matière de contestation et
« une occasion d'intempérance ; on y boit et on y mange le
« produit de quelques grains ou pailles qui appartiennent
« aux trésors ou fabriques qu'on bannit à cet effet, pen-
« dant que les églises manquent de choses nécessaires
« pour célébrer le service divin avec décence ; qu'il s'est
« glissé plusieurs abus considérables dans d'autres pa-
« roisses dans la préparation et l'usage des pains, des gâ-
« teaux qu'on appelle pain de Pâques ou de charité. Les
« trésoriers vont par les maisons sur la fin du carême
« quêter des œufs pour mettre dans ces pains, ils en amas-
« sent une grande quantité qu'ils vendent à leur profit ;
« pendant qu'ils font ces quêtes ou qu'ils font faire ledit
« pain, ils sont presque toujours pleins de vin, et quoiqu'ils
« aient employé au-delà de la fondation, surtout quand le
« froment est cher, on passe dans leur compte un excédant
« prétendu qui tourne à leur profit tout entier, et cela
« pendant que les fabriques ou trésors sont la plupart hors
« d'état, comme tout le monde sait, de fournir à l'entretien
« et à la décoration des églises... Que dans quelques pa-
« roisses on ne fait pas le pain de Pâques, quoiqu'il soit

« fondé, et que les trésoriers appliquent à leur profit tout
« ou partie de la fondation qui est considérable en certains
« lieux ; que dans d'autres, on fait effectivement le pain,
« mais au lieu de distribuer aux pauvres ce qui en reste,
« quand il y a plus de pain que de communiants, il sert à
« nourrir la famille du trésorier ou à faire des présents à
« ses amis et aux principaux de la paroisse... Qu'on donne
« deux pains aux femmes grosses, et que presque toutes
« se disent en cet état pour avoir double distribution de
« pain ; qu'on ne peut trouver d'honnêtes gens qui veuillent
« être trésoriers, parce qu'ils ne croient pas qu'il leur soit
« permis de faire comme les autres... Que les fondations
« étant faites pour donner des pains à chacun de ceux qui
« communient le jour de Pâques, on a vu des gens assez
« malheureux pour communier deux fois le même jour
« pour avoir deux pains ; des enfants se présenter à la
« communion sans avoir l'âge et les dispositions néces-
« saires ; d'autres s'en approcher sans s'y être préparés
« par la confession... Feu Mgr de Nesmond, mon prédéces-
« seur, informé du désordre qui se commet à l'occasion
« desdits pains bénits, des fêtes des paroisses et autres
« solennités, avait essayé d'y remédier dans les avis aux
« confesseurs et aux pénitents qu'il fit publier à cette oc-
« casion ; mais l'événement a justifié que la voie de l'ex-
« hortation ne peut prévaloir contre le torrent des mauvais
« usages, si l'autorité n'intervient pour se faire obéir. On
« n'a pas cessé de profaner ces saints jours par des indé-
« cences portées jusqu'au pied des autels, par des ivro-
« gneries, des danses, des assemblées des personnes des
« deux sexes, représentant plutôt des fêtes du paganisme
« que des jours particulièrement consacrés à la piété des
« chrétiens. »

Sur ce, le promoteur requérait qu'il fût fait défense, et il fut fait défense :

« D'apporter, à l'avenir, du pain, du vin, du cidre, dans « les églises le Jeudi-Saint pour y faire la Cène, qui est « une occasion d'intempérance, d'y boire et manger. » En outre, les fonds destinés pour la Cène devaient à l'avenir être appliqués partie en œuvres pieuses déterminées par l'évêque, partie aux besoins de l'Église.

Il était en outre ordonné « que le pain bénit serait fait aux « fêtes patronales ou autres, mais qu'il serait porté avec dé- « cence et modestie, sans qu'il y eût ni fusils ni violons, ni « autres instruments plus propres au spectacle qu'à la « piété, et sans aucun mélange de cérémonies profanes. »

Enfin, le Parlement de Rouen, faisant droit à la demande de l'évêque de Bayeux, arrêtait que l'appui séculier serait prêté pour l'observation de ces défenses à l'autorité ecclésiastique.

Toutefois, les jésuites, qui se croyaient alors en dehors du droit commun, continuèrent à transformer leurs églises en salles de spectacles ; cela résulte de la note suivante de Charles de Quens que nous trouvons dans le *Père André*, t. I, p. 446, publié par MM. Charma et G. Mancel :

« Toutes ces représentations d'énigmes (on appelait ainsi des tableaux énigmatiques exposés dans les églises, que des étrangers laïques ou ecclésiastiques venaient expliquer), de tragédies, de comédies, etc., dans les églises et chapelles, contre la décence. M. de Lorraine ayant menacé d'interdire leur chapelle à Caen (celle des jésuites), le P. Frogerais, recteur, fit transporter le théâtre dans la classe de logique où l'on ajusta les décorations. »

Ceci avait lieu en 1726.

Nous nous sommes longuement étendu sur ce qui se pratiqua longtemps dans les églises, pour n'avoir pas à y revenir. Toutes ces représentations scéniques, ayant plus ou moins d'intentions dramatiques, étaient d'abord purement religieuses, et comme le dit l'archevêque de Rouen, François de Joyeuse, elles avaient été introduites autrefois pour exciter une plus grande dévotion chez le peuple et aussi pour l'éloigner des spectacles mondains ; mais on ne put jamais atteindre le but qu'on s'était proposé. L'intérieur de l'église même perdit en révérence à ces cérémonies qui dégénérèrent souvent en mauvaises farces et furent comme un souvenir prolongé des Calendes païennes, des Lupercales, et même un peu des fêtes de la bonne Déesse ; et pour que la ressemblance fût bien complète, rien ne manqua, pas même le déguisement avec masques.

De tout ce qui précède, il résulte que le drame liturgique était représenté dans les églises des diocèses normands dès le XIe siècle ; que les églises, les monastères de Caen ne furent point exempts de ces autres jeux, de ces représentations qu'on trouve dans tant d'autres édifices consacrés au Dieu des chrétiens, et qui portaient avec eux un tel caractère d'étrangeté et de farce que le clergé se vit forcé de les interdire.

Ces drames grands et petits étaient joués par les prêtres et les employés des églises ; il est certain du moins qu'eux seuls en avaient la direction, tant qu'on ne les jouait pas hors du sanctuaire.

On ne négligeait rien dans ces solennités, aux premiers temps du moins, pour frapper l'imagination des fidèles ; on déployait pour cela les plus beaux ornements des églises, on établissait des décors dans les nefs et on avait recours à tout ce que la musique, chants, orgues et même instruments peut avoir de plus séduisant.

Tous ces drames étaient chantés y compris celui des Prophètes dont la musique nous a été conservée. Un manuscrit trouvé à Tours par M. Luzarche, commence par un office latin de la Résurrection dramatisé et mis en musique.

Si, avec le temps, nous voyons tant de mauvais alliage se mêler à ce qui d'abord n'était qu'un excitant à la dévotion des populations, il ne faut pas s'en étonner, ces anomalies se retrouvent à divers degrés dans tout ce qu'enfante à cette époque le génie du christianisme. Les farces des nonnes de la Sainte-Trinité de Caen, l'ânesse de Balaam du mystère des Prophètes qui se jouait dans l'église de Rouen, ne sont pas plus extraordinaires que certaines sculptures désordonnées, cyniques de nos édifices religieux.

Lorsque nous lisons les extravagances pratiquées dans nos églises, cela ne nous surprend pas davantage que de voir, par exemple, le fabliau d'Aristote et celui d'Hippocrate reproduits sur un des piliers de l'église Saint-Pierre de Caen. Certes, rien n'est moins chrétien que ces deux fantaisies de poëte, devenues les fantaisies d'un sculpteur plus ou moins artiste. Jugez-en plutôt.

Alexandre est amoureux, il ne quitte pas sa mie; ses généraux, sa chevalerie, comme dit le lai, murmurent, mais nul n'ose lui reprocher son repos. Aristote, cependant, veut bien s'en charger. Alexandre l'écoute, mais il dit : « Ah ! je vois bien qu'ils n'ont jamais aimé. » Il ne va donc plus chez sa maîtresse qui, désolée, se rend chez Alexandre et apprend de sa bouche que Aristote est le principal auteur de leur séparation. Je vous laisse à deviner quels projets de vengeance doivent germer dans la cervelle de femme ainsi éconduite par le conquérant des conquérants. Auquel de ces projets s'arrêtera-t-elle? Elle se fera aimer d'Aristote, et voici qu'elle va se promener en négligé coquet

sous les fenêtres du pédant et qu'elle chante à ce magister :

Enfant j'étais et jeunette
Quand à l'école on me mit ;
Mais je n'y ai rien appris
Fors qu'un seul mot d'amourette,
Et nuit et jour je le répète
Depuis qu'ai un bel ami.

Aristote écoute, voit l'adorable chanteuse ; celle-ci continue ses agaceries. Le maître d'Alexandre tombe dans le piége; il demande un rendez-vous, la belle le lui accorde, il y vient avec empressement. Une fantaisie tourmente cette jolie capricieuse; elle meurt d'envie de se promener sur le gazon, ayant pour cheval Aristote marchant à quatre pattes. Le philosophe n'a rien à refuser à qui lui promet de si douces choses; il se courbe, on lui met une selle, une bride, la maîtresse d'Alexandre s'asseoit avec fierté sur son dos et se promène sur l'herbe en chantant :

Ainsi va celui qu'amour mène !

Alexandre prévenu accourt, voit son précepteur et se moque de lui ; Aristote, honteux et confus, convient que le héros est excusable de s'être laissé enflammer, puisque lui, malgré les glaces de l'âge, n'avait pu s'en défendre.

Amour vainc tout et tout vaincra,
Tant com li monde durera.

L'autre sujet a beaucoup d'analogie avec celui-ci.

Hippocrate avait une statue à Rome. Une gauloise, maîtresse de l'Empereur, est jalouse de ce médecin, qu'on traite à l'égal d'un dieu ; elle veut le ridiculiser et le rendre amoureux. Le fameux médecin en est même malade ; pour

le guérir, elle lui donne rendez-vous. « Vous connaissez la « tour que j'habite, lui dit-elle, trouvez-vous vers le milieu « de la nuit sous ses murs avec un panier capable de vous « contenir; de mon côté, pendant que mes femmes dormi- « ront, je viendrai avec ma cousine vous descendre une « corde à laquelle vous attacherez le panier, nous vous « enlèverons alors sans inquiétude et sans crainte ; j'es- « père ensuite vous donner des marques de mon amour. »

Hippocrate n'a garde de manquer au rendez-vous; on le hisse, et on le laisse suspendu en lui souhaitant un sommeil tranquille et des rêves agréables.

C'était à la tour des Jugés, c'est-à-dire à la tour où l'on suspendait ainsi tous ceux qui, pour certains crimes, n'avaient pas encouru la peine de mort. Au matin, le peuple accable le dieu humain de ses quolibets et de ses huées. L'Empereur vient à son secours, le délivre, mais dès qu'il sut comment l'illustre médecin avait été ainsi suspendu, il en rit beaucoup et longtemps, et toute la Cour avec lui.

Et parce que dans l'église Saint-Pierre on voit Aristote à quatre pattes et Hippocrate dans son panier, suspendu à la tour, sujets profanes s'il en fut, et plus capables d'inspirer un vaudevilliste de nos jours qu'un sculpteur chrétien, le monument en est-il moins beau, moins gracieux, moins imposant ?

LE DRAME RELIGIEUX HORS DE L'ÉGLISE.

Il ne paraît cependant pas certain que les églises seules aient été témoins de représentations scéniques religieuses, et qu'on n'en ait point donné par les villes ou bourgades avant la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle, comme le prétendent beaucoup d'écrivains. Il est possible

que le Mystère qui était la mise en action de quelque fait biblique de l'Ancien ou du Nouveau-Testament, ne soit pas sorti de l'Église ; mais à coup sûr, le Miracle qui n'était que la mise en scène de la vie ou de quelque épisode de la vie des héros chrétiens, faisait partie des spectacles purement séculiers, avant le XIVe siècle.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne pensons pas qu'Aynard de Dive ait composé un Miracle de sainte Catherine, mais nous avons un témoignage certain qu'un demi-siècle après la mort de cet abbé, de 1100 à 1119, un Miracle du nom de sainte Catherine fut représenté en Angleterre : « En attendant l'école qu'on lui avait pro-« mise à Saint-Alban, raconte Matthieu Paris, Geoffroy, « qui fut le seizième abbé de cette abbaye, alla à Du-« nestaple, où il fit le jeu de sainte Catherine, qu'on « appelle vulgairement Miracle, et pour le décorer il « demanda à la sacristie de Saint-Alban qu'on lui prêtât « les chappes du chœur de cette église, ce qu'il obtint, « et ce fut le jeu de sainte Catherine. »

Ce Geoffroy, Godefroy, Geffroy, *Gothfridus*, était normand ; peut-être avait-il été élève de Lanfranc, ou plutôt de Arnoul Malcouronne, qui tenait à Caen une école laïque non moins célèbre que l'école abbatiale créée par Lanfranc. Le futur abbé de Saint-Alban n'était pas encore dans les ordres, quand il se rendit en Angleterre pour prendre dans cette abbaye possession d'une place d'écolâtre, qu'il trouva occupée quand il y arriva ; c'est en attendant qu'elle fût de nouveau vacante que, pour occuper ses loisirs, ou mieux pour se faire remarquer, il donna cette représentation.

Il ne serait pas impossible qu'au temps de ses études à Caen, Geoffroy eût eu connaissance des cantiques d'Aynard et de ceux de son ami Durand, abbé de Troarn ; on devait

les chanter dans les deux principales églises de cette ville, dont la dédicace avait eu lieu quelques années auparavant. C'était la coutume de l'église de Caen de chanter des hymnes semblables ; Wace, qui passa la plus grande partie de sa vie dans cette ville, et qui par conséquent dans ses histoires rimées décrivit les mœurs de cette cité normande plutôt que celles de toute autre, dit dans la Vie de saint Nicolas :

> Por ceo que al clercs fit cel honur
> Font li clercs la feste à son jur,
> De ben lire et ben chanter
> Et des miracles reciter.

Ne pourrait-on pas à la rigueur prendre ici le mot *miracle* pour action scénique? les Mystères de saint Nicolas sont d'ailleurs des plus anciens qu'on connaisse (V. le *Mercure* de décembre 1729).

Pendant les cent cinquante ans qui s'écoulèrent depuis la conquête d'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard jusqu'à celle de Normandie par Philippe-Auguste, les rapports entre les Anglais et les Normands furent si fréquents qu'on pourrait les considérer comme un seul peuple. Ce qui se pratiquait chez l'un devait avoir lieu chez l'autre. Or il résulte d'un passage de Fitz-Étienne, que l'on jouait à Londres des pièces religieuses dans le XIIe siècle :

« Londres, dit cet auteur, cité par Robert Henry dans « son *Histoire d'Angleterre*, a pour ses spectacles de théâtres, « pour ses jeux scéniques, des jeux saints, des représen- « tations de miracles que les saints confesseurs ont opérés, « ou des représentations de passions par lesquelles les « martyrs ont fait briller leur constance. »

Il ne serait donc pas étonnant qu'on eût joué à Caen, à

l'époque de Wace ou tout au moins dans le XIIe siècle, quelque Miracle de sainte Catherine ou de saint Nicolas ; saint Nicolas était très-vénéré dans notre ville, le poëme de Wace lui-même auquel on emprunta plus tard les sujets de plusieurs Miracles le prouve très-certainement. — D'un autre côté, sainte Catherine était une des saintes les plus vénérées d'Angleterre où l'on chômait complétement le jour de sa fête ; elle devait l'être aussi en Normandie où beaucoup de chapelles, notamment dans le Calvados, sont encore sous son vocable.

Comment et par qui ces pièces étaient-elles faites et jouées? En quels lieux, avec quels costumes, sur quels théâtres les représentait-on ? Ici les documents nous font défaut, car dans le cours des XIe et XIIe siècles nous ne trouvons d'autres renseignements et d'autres témoignages sur ces drames religieux joués hors des églises que celui de Matthieu Pâris relatif au Miracle de sainte Catherine, à Dunstaple, vers le commencement du XIIe siècle ; cet auteur nous apprend seulement que, pour cette représentation, Geoffroy emprunta les chappes du chœur de Saint-Alban. Nous ne saurions même dire en quelle langue était le miracle de Geoffroy ; toutefois, comme Guillaume-le-Conquérant avait ordonné qu'on ne parlât que le roman à sa cour et que déjà sous Henri II les grands ne parlaient plus guère que cette langue, qu'elle était surtout familière aux Normands, ce n'est pas trop hasarder en avançant que si on joua quelques Miracles à Caen, ils durent être récités en français. N'avons-nous pas vu d'ailleurs que vers le commencement du XIIIe siècle, les nonnes de l'abbaye Sainte-Trinité mêlaient des couplets français aux hymnes chantés dans les églises certains jours de fêtes où elles prenaient leurs ébats jusque dans l'église.

Un écrivain qui vivait vers la même époque, William Wadington, nous a laissé un passage souvent cité qui jette quelque jour sur ces représentations; il confirme ce que dit Wace dans les quatre vers que nous avons copiés plus haut.

Une autre folie apert
Unt les fols clercs contrové
Que miracles unt appelé.
Lur fasses unt ja deguisé
Par viseres li malhuré,
Qui est defendu en decré,
Tant est plus grand leur peché.
Fere poent représentement,
Mais que ceo seit chastement.

Wadington vivait et devait écrire vers 1250; si déjà vers cette époque il se plaint que les clercs ont inventé une folie appelée *Miracle* et qu'ils jouent ces farces le visage couvert d'un masque, il est probable que cette invention date déjà de plus loin, puisque les conciles, les synodes, les évêques ou même l'autorité séculière ont dû le défendre par décret. Il ne serait donc pas impossible que le Miracle fût ainsi représenté dans le XIIe siècle. Ne pourrions-nous pas dès lors affirmer en toute assurance que Boileau et tous ceux qui l'ont suivi se sont trompés en adoptant l'opinion émise dans ces vers :

Chez nos dévots aïeux le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
De pélerins, dit-on, une troupe grossière,
A Paris, en public, y monta la première,
Et sottement zélée en sa simplicité
Joua les Saints, la Vierge et Dieu par piété.

Nous ne quitterons pas la question de l'existence du théâtre sans parler d'une opinion accréditée par l'abbé de

La Rue et partagée par plusieurs savants; ces érudits ont regardé les Puys comme une espèce de jeu théâtral, parce que, disent-ils, les poëtes y déclamaient leurs productions sur un *podium*, c'est-à-dire sur un lieu élevé, sur un théâtre.

L'abbé de La Rue dit du poëme de Wace sur la Conception qu'il faut peut-être le regarder comme la plus ancienne pièce parvenue jusqu'à nous. Parlant plus affirmativement encore, Roquefort s'exprime ainsi : « Le palinod de Caen se nommait le *Puy de la Conception*, parce que ses assemblées se tenaient le 8 décembre, jour de la Conception de la Vierge; cette dernière assemblée date du XIe siècle, et fut instituée par le duc Guillaume-le-Roux à l'occasion d'un vénérable abbé du monastère de Ramsay en Angleterre, lequel envoyé par ce prince en Danemark pour y prévenir la guerre qui le menaçait, lui rapporta à son retour que la Vierge lui était apparue miraculeusement au milieu d'une violente tempête et lui avait commandé d'établir la fête de sa Conception pour le 8 décembre de chaque année. Pour acquitter le vœu de son ambassadeur, le monarque institua cette fête dans ses États. » (*Moniteur* de 1807, mardi 7 juin, p. 197.) ??

Tout ceci tendrait à faire croire que la fête de la Conception donnait lieu tous les ans à la construction d'un théâtre public dans la ville de Caen, où les poëtes venaient déclamer ou chanter leurs vers en l'honneur de la sainte Vierge. Hâtons-nous de le dire, il y a dans ce passage de M. Roquefort plus d'erreurs que de phrases, et ces erreurs sont si grossières que nous ne comprenons pas qu'elles aient pu être émises par ce respectable érudit, alors que dans son livre de l'*État de la poésie française dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles*, il a lui-même publié en note un abrégé du commencement du poëme de Wace sur l'établissement de la

fête de la Conception. Or, Wace dit positivement que Guillaume-le-Conquérant, et non Guillaume-le-Roux, après s'être emparé du trône d'Angleterre, se voyant menacé par le roi de Danemark qui avait armé une flotte dans le but de venger la mort d'Harold, envoie à ce monarque Helsin abbé de Ramsay. Sauvé du péril qui l'avait assailli par l'apparition et l'aide, non pas de la Vierge elle-même, comme le veut encore Roquefort, mais par celles d'un ange, et de retour en Angleterre, Helsin ne raconte pas ce miracle à Guillaume-le-Roux, comme dit toujours M. Roquefort, mais là où il put, dit Wace : « il célébra toute sa vie la Conception avec une grande dévotion, et c'est cause que bien des gens qui en entendirent la nouvelle la célébrèrent aussi ; enfin, il fit bâtir à Ramsay une abbaye où cette fête devait être célébrée tant qu'elle durerait, et en plusieurs lieux la fait-on et nous tous devons la faire. »

Li abbés Heilsins sagement,
Si le conta là où il pout
Ce que vêu et oï out ;
Puis fist o grant devocion
Son vivant la Conception,
Et maintes genz par lui la firent
Qui le noncement en oïrent.
Si appareilla en sa vie
A Ramesie une abeie,
Que l'en ceste feste i feroit
Tant con l'abéie durroit ;
Et en pluseurs lieus la fait ont,
Et nos tuit faire la devon.

Wace, au reste, dans ce récit, n'a fait que traduire pour ainsi dire mot à mot, ou, comme on disait alors, translater du latin en roman, le Miracle de la Conception de la Sainte-Vierge, légende religieuse, moitié en prose, moitié en prose

rimée comme en produisaient beaucoup en français, au xiie siècle, les trouvères de toute la France.

Il s'agit donc ici de la fondation d'une fête et d'un office d'église, et non de l'établissement d'un Puy et d'un palinod. « Si tu veux finir sain et sauf, dit l'ange à Helsin « dans le récit légendaire de saint Anselme, si tu veux « échaper à la mort, si tu veux retourner en ta patrie et « revoir tes lares (voilà un ange qui se sert d'une expres- « sion bien païenne), promets très-fidèlement à la mère « très-pieuse du Christ, de fêter très-solennellement le jour « de sa conception, dans lequel cette Vierge incompa- « rable, future mère du Christ, fut conçue dans le sein « de sa mère, et enseigne à tous ceux à qui tu le pourras « qu'ils rendent très-célèbre le jour de cette solennité. »

Si vis sanus effugere,
Si vis mortem evadere,
Tuosque lares visere, etc...

« Mais, dit Helsin, comment pourrais-je faire cela, moi « qui ignore complètement le jour où je le ferai ? C'est le « 8 décembre, répond l'ange, qu'a lieu ce très-célèbre jour « de la Conception. Et de quelle manière l'office sera-t-il « célébré, demande Helsin ? L'office, répond encore l'ange, « sera le même que celui de la Nativité, qui a lieu le 8 sep- « tembre, avec cette différence que tu remplaceras le mot « *Nativitas* par celui de *Conceptio*. »

Est-il possible qu'après des données aussi claires, des savants tels que MM. de La Rue et Roquefort, avancent des énormités aussi graves que celles que nous venons de signaler.

On ne saurait donc voir, ni dans le récit de saint Anselme, ni dans la traduction de Wace, l'établissement d'un Puy,

de jeux littéraires, qui ne furent établis à Caen que près de quatre cents ans plus tard, au xve siècle. Aussi nous ne pouvons nous empêcher de traiter d'énormité littéraire et historique ce qu'ont avancé MM. l'abbé de La Rue et Roquefort. Comme nous, ils pouvaient voir, d'après les textes que nous venons de citer, qu'il s'agit de la fête de la Conception, et que l'établissement de cette fête qui, après huit cents ans de discussions et de luttes entre les divers ordres religieux, est devenue en ces derniers temps, par décret papal, non plus seulement une fête commémorative, mais la célébration d'un nouveau mystère ajouté à la religion catholique, est due à une fantaisie légendaire aussi littéraire que dévote de saint Anselme, qui d'ailleurs, lui, ne parle pas de l'immaculation de sainte Anne, mais dit tout simplement la Conception de la très-pieuse Vierge Marie, qui devait être la mère du Christ.

Résumons-nous :

Le clergé fut le premier qui donna des représentations scéniques dans les églises ; il fut au xiie siècle imité par des clercs qui transportèrent au dehors du sanctuaire les scènes religieuses. Ici elles n'avaient rien de liturgique ; elles pouvaient ne plus se renfermer dans la lettre ou la paraphrase des Écritures : les dramaturges chrétiens avaient la faculté de se livrer et se livraient à toute la fougue de leur imagination.

Wadington en effet engage le public chrétien et dévot à se méfier de ce qu'il voit et entend à ces spectacles, à ne pas croire aux prodiges exagérés qu'on met sous ses yeux et qu'on attribue faussement aux héros de la primitive Église.

Dans l'Église, on emploie la langue latine, les antiennes et les hymnes latines ; au dehors, on se sert de la langue française.

Si les nefs ont leurs décors, leur mise en scène, les pièces représentées sur les places publiques, dans les cimetières, doivent avoir leurs échafauds.

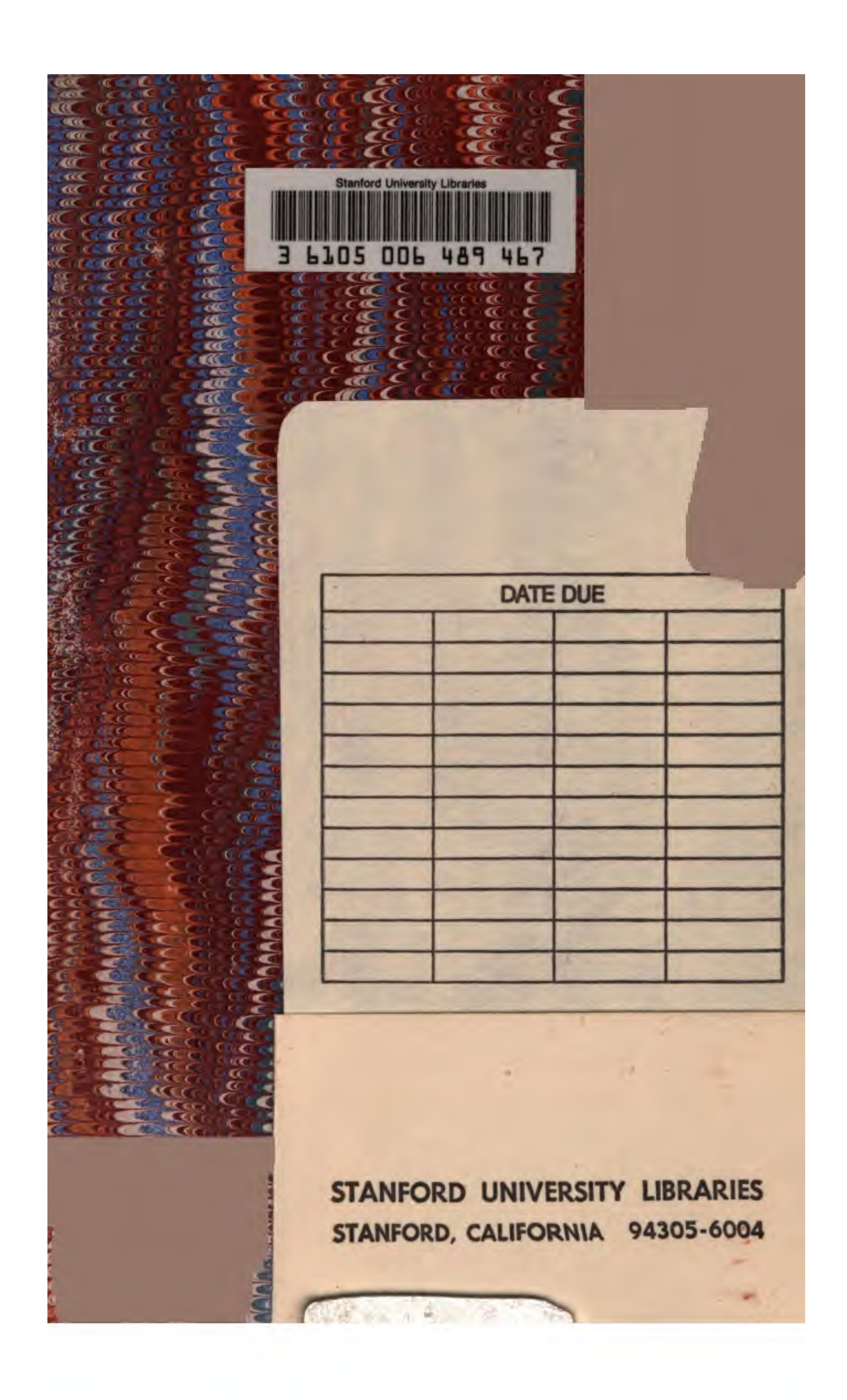
Les auteurs de ces actes religieux en sont les acteurs avec leurs élèves, ou peut-être avec les bas officiers du chœur des églises ; ils jouent la figure masquée, et avec les habits sacerdotaux empruntés aux sacristies ; il n'y a pas encore de troupe d'acteurs ; chaque ville, chaque église a les siens pour ces solennités.

Nous ne croyons pas enfin être trop téméraire, en avançant que Caen dut être témoin dès le XIIe siècle de représentations de la nature de celles qu'un Normand et peut-être un étudiant de nos écoles avait offertes à une petite ville d'Angleterre, à Dunstaple, et nous pouvons du moins affirmer que l'un des plus anciens *Miracles* dont il soit parlé est anglo-normand.

Les spectacles religieux sont-ils les seuls en usage pendant la période que nous venons de parcourir ? Le clergé, nous l'avons vu, fit tout ce qui dépendait de lui pour qu'il en fût ainsi, mais ses efforts en ce sens ne furent pas couronnés de succès : en dehors de l'Église, il y eut d'autres fêtes et une littérature.

ICI FINIT LE MANUSCRIT DE M. PONT.




Stanford University Libraries
3 6105 006 489 467
DATE DUE
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004

